



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST

1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME A

DIAGNOSTIC
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Communes de Rohrbach-lès-Bitche, Bettviller, Petit-Réderching, Gros-Réderching, Achen, Bining, Etting, Schmittviller, Rahling

Table des matières

A - Diagnostic socio-économique	7
Présentation du territoire	8
1.1 Mise au point	9
1.2 L'ancienne Communauté de Communes de Rohbach-les-Bitche le territoire intercommunal Ouest	11
1.3 Les documents qui s'imposent au PLUi	13
1.3-1 Le SCOT-AS	13
Démographie et caractéristiques de la population	17
2.1 Évolution de la population	17
2.2 Evolution de la taille des ménages	23
2.3 La population active sur le territoire du PLUi Ouest	25
Habitat et caractéristiques des logements	30
3.1 Le dynamisme du parc de logements	30
3.2 L'analyse de la vacance	35
3.3 Le marché du foncier	37
4.1 Services et administrations	40
Equipements et services aux habitants	41
4.2 Education et petite enfance	44
4.3 Les soins de santé	48
Economie, tourisme, agriculture et sylviculture	55
5.1 Le commerce	55
5.2 Le travail et l'emploi	60
5.3 Les divertissements et le tourisme	69
6.1 Les moyens de transport	84

6.2 Les déplacements doux.....	92
6.3 Le stationnement.....	94
7.1. Structures paysagères (source plan paysage)	108
7.2. Elements remarquables et points noirs paysagers (source plan paysage).....	119
7.3. Entrées de ville.....	132
8.1 Gouvernances et évolutions morphologiques	136
8.2 Typologies et formes urbaines en présence.....	150
8.3 Typologie du bati	152
8.4 Le patrimoine architectural remarquable.....	158
8.5 Le patrimoine rupestre et archéologique	159
9.1 Etude des densités villageoises au sein des communes du PLUi Ouest	162
9.2 Consommation foncière, potentiel de densification du tissu bâti existant, potentiel de réduction de la vacance.....	164

B - État initial de l'environnement 180

10. Milieu physique et paysage : une richesse paysagère à valoriser..... 181

10.1 Une topographie ondulée.....	181
10.2 Contexte géologique	182
10.3 Occupation du sol	184

Milieux naturels : une diversité de milieux favorable à la biodiversité à préserver 202

11.1 Zonages	202
11.2 Diversité des habitats et flore.....	210
11.3 Faune locale	214
11.4 Trame Verte et Bleue	215
12.1 Adduction de l'eau potable	223

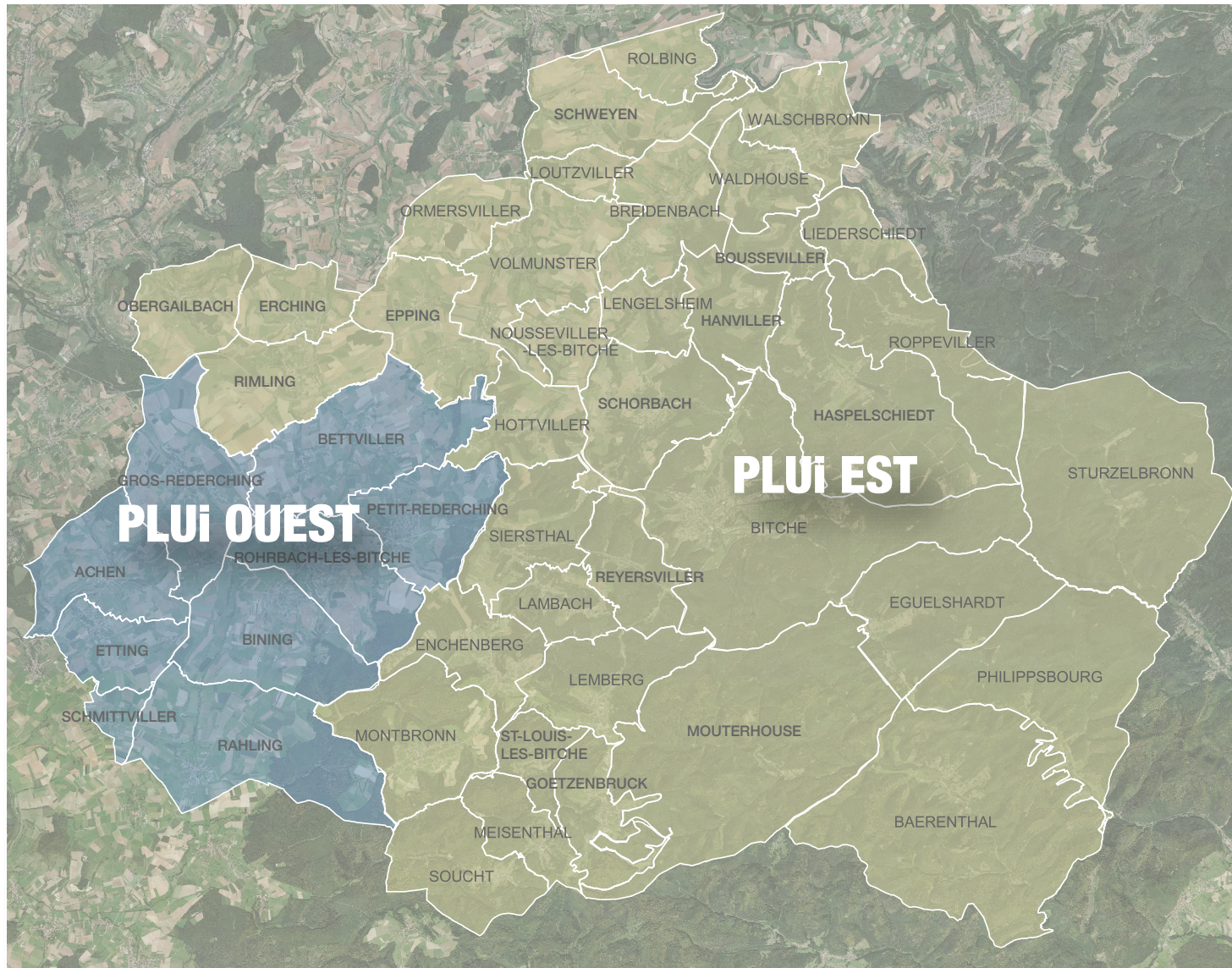
13. Energie : des objectifs de performance énergétique à poursuivre..... 232

13.1 Bilan des consommations d'énergie	232
13.2. Potentiel de développement des énergies renouvelables	235
14 . Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir.....	239
14.1 Gestion des déchets	239
14.2 Nuisances acoustiques	244
14.3 Nuisances lumineuses	244
14.4 Qualité de l'air et émission de gaz à effet de serre	246
14.5. Risques anthropiques	251
14.6 Risques naturels	254

A - Diagnostic socio-économique

Présentation du territoire

Les deux PLUi en cours au Pays de Bitche



Fond : IGN BD Ortho

1.1 Mise au point

La Communauté de Communes du Pays de Bitche a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Dans la pratique, en raison de sa fusion récente, au 1^{er} janvier 2017, avec la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche, il s'agira de deux documents :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ouest, correspondant aux 9 communes de l'Ancienne Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche, nommé dans le dossier PLUi Ouest ou pour le territoire ex CCRLB.
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Est, correspondant aux 37 communes historiques du Pays de Bitche : Plui Est

Mais sur le fond, le Pays de Bitche sera doté d'une vision globale de son urbanisme et de son aménagement du territoire.

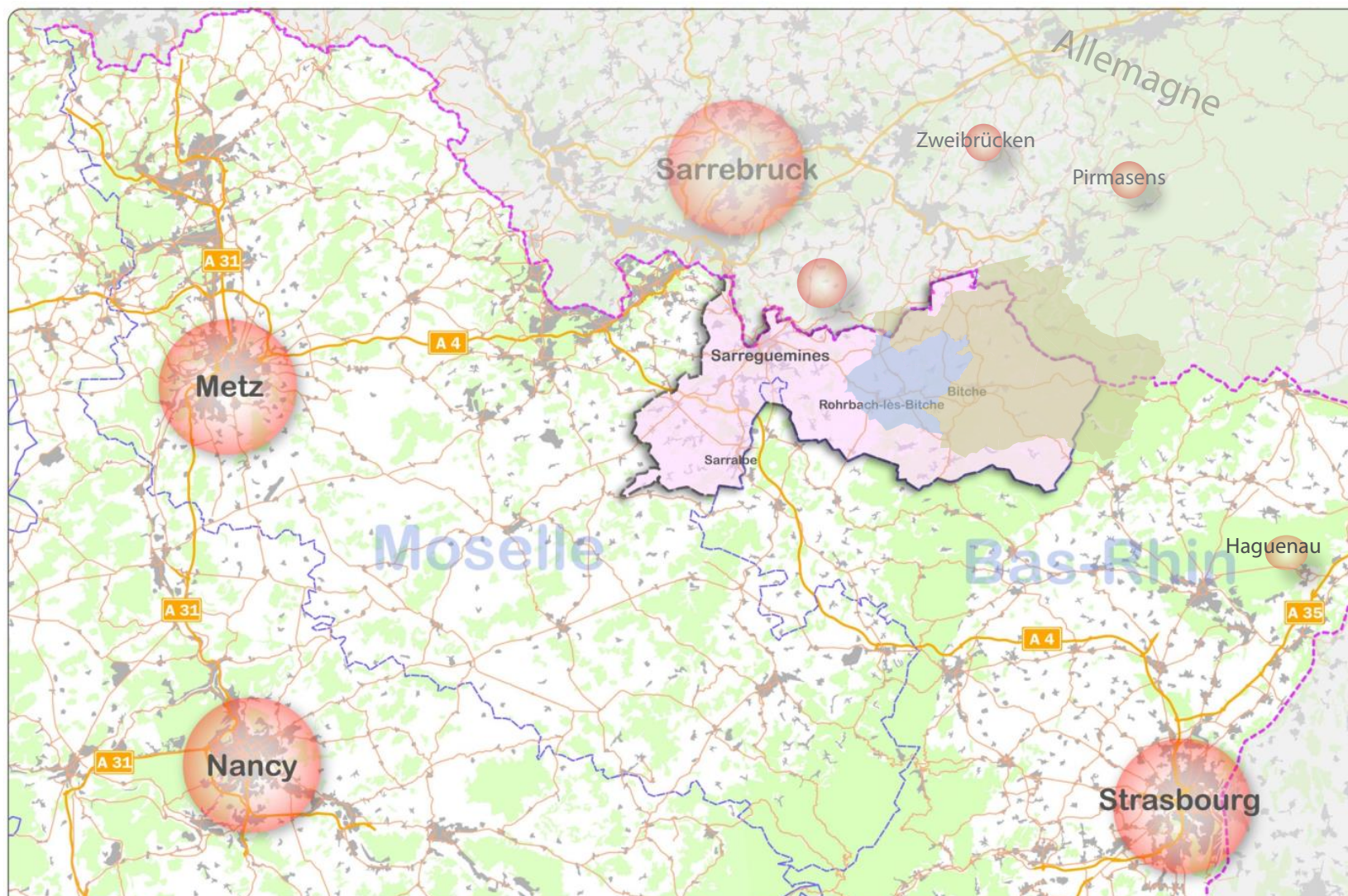
De ce fait, pour simplifier les choses, il importe de parler du PLU intercommunal du Pays de Bitche.

1 Présentation du territoire

Le Pays de Bitche et le territoire

Rapport de présentation -

Document approuvé le 23 janvier 2014



Source : SCOTAS, Rapport de présentation, janvier 2014

- Arrondissement de Sarreguemines
- PLUi Est
- PLUi Ouest

Le périmètre du SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines

SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines

1.2 L'ancienne Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche le territoire intercommunal Ouest

1.2.1 Localisation

L'ancienne communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche a été créée en 1993.

Elle est issue de la fusion du SIVOM pour la gestion du Collège départemental et du SIVU de voirie. L'ancien EPCI est passé d'une simple gestion à un établissement de projets intercommunaux. Le territoire de l'ex CCRLB compte 9 communes situées à l'Est de la Moselle, au Nord-Ouest de l'Alsace et proche de la frontière avec l'Allemagne. Elle s'étend sur 11 714 ha.

Elle a fusionné avec l'ex Communauté de Communes de Bitche au 1er janvier 2017.

1.2.2 Entités administratives

Le territoire de l'ex CCRLB compte 9940 habitants en 2015 (INSEE) dont 2212 habitants à Rohrbach-lès-Bitche, principal pôle urbain de l'intercommunalité.

Il fait partie du canton de Bitche et se situe entre le Massif des Vosges du Nord et la vallée de la Sarre qui offre des paysages ouverts en openfield. Une commune (Rahling) est concernée également par la Réserve mondiale de Biosphère du Pfälzerwald (Unesco). Rahling est par ailleurs membre du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. L'intégralité de ses communes suivent le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarreguemines (SCOTAS), qui regroupe plus de 84 communes pour environ 100 000 habitants.

Elles sont également adhérentes au Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines (précédemment appelé Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe) depuis 2004.

1.2.3 Influences

Le territoire de l'ex CCRLB est organisé autour des communes de Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Rederching qui dominent tant sur le point démographique qu'économique. Les autres communes sont des villages, majoritairement de type village-rue.

Les communes de Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Rederching ont ainsi été identifiées par le SCOTAS comme pôle urbain ainsi que polarité économique majeure.

Auparavant légèrement en marge, le Pays de Bitche a retrouvé une

position centrale avec la création récente de la Région Grand Est. Le territoire de l'ex CCRLB est localisé à proximité de plusieurs entités territoriales dynamiques et pôles d'emplois.

L'EPCI est frontalier avec l'Allemagne au nord, le Bas-Rhin à l'est et se situe à proximité de l'agglomération de Sarreguemines à l'Ouest.

La Communauté de Communes du Pays de Bitche est confrontée à l'attractivité de pôles extérieurs majeurs tels que Haguenau, Strasbourg, Zweibrücken, Sarreguemines notamment.

L'autoroute A4 qui relie Metz à Strasbourg, est accessible en 30 min depuis Rohrbach-lès-Bitche et seulement 26 min depuis Schmittviller. D'autres voies, notamment transfrontalières, entre les pôles urbains de Sarreguemines, Forbach et Sarrebruck traversent le territoire (D662, D35A, D620).

De nombreuses interactions ont lieu entre le territoire de l'ex CCRLB et les territoires alentour. Une part importante des actifs résidant dans le PLUi Ouest travaillent hors de leur commune de résidence. Il en est de même pour les lycéens et étudiants qui effectuent de nombreuses migrations pendulaires en dehors du territoire.

1.2.4 Activités

Le territoire est à dominante rurale, et se caractérise par une opposition est-ouest en termes de paysage. Les communes les plus proches de Sarreguemines comportent de vastes surfaces agricoles en champs ouverts, (82% du territoire) tandis que la partie Sud, Sud-Est de l'intercommunalité est couverte par des espaces boisés.

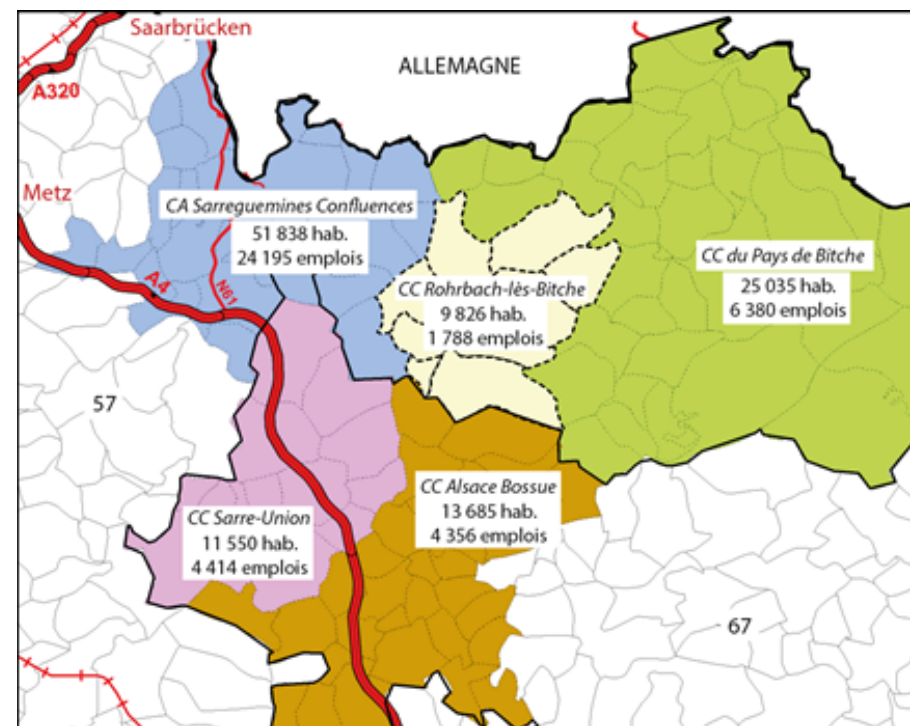
Ce territoire est caractérisé par une économie de proximité marqué par des petits commerces spécialisés qui se développent au sein du PLUi Ouest et une forte activité agricole. Elles sont souvent situées en dehors de l'enveloppe urbaine et sont un support de développement économique par leurs potentielles activités de diversification et de transformation existantes et futures.

Son patrimoine est remarquable et retrace son histoire. Parmi ces bâtiments on retrouve des éléments patrimoniaux à fort potentiel touristique comme les ouvrages militaires fortifiés notamment le long de l'ancienne ligne Maginot, mais aussi les châteaux de Rahling et de Schmittviller. Ces éléments en font une intercommunalité attractive sur le point de vue touristique.

1 Présentation du territoire



La communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche au sein du Grand Est



Poids des EPCI environnants

1.3 Les documents qui s'imposent au PLUi

1.3-1 Le SCOT-AS

1.3.1.1 Les prescriptions générales du SCOT

Le PLUi devra être compatible aux prescriptions du SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines. Pour cela, il sera guidé par le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) approuvé le 23 janvier 2014.

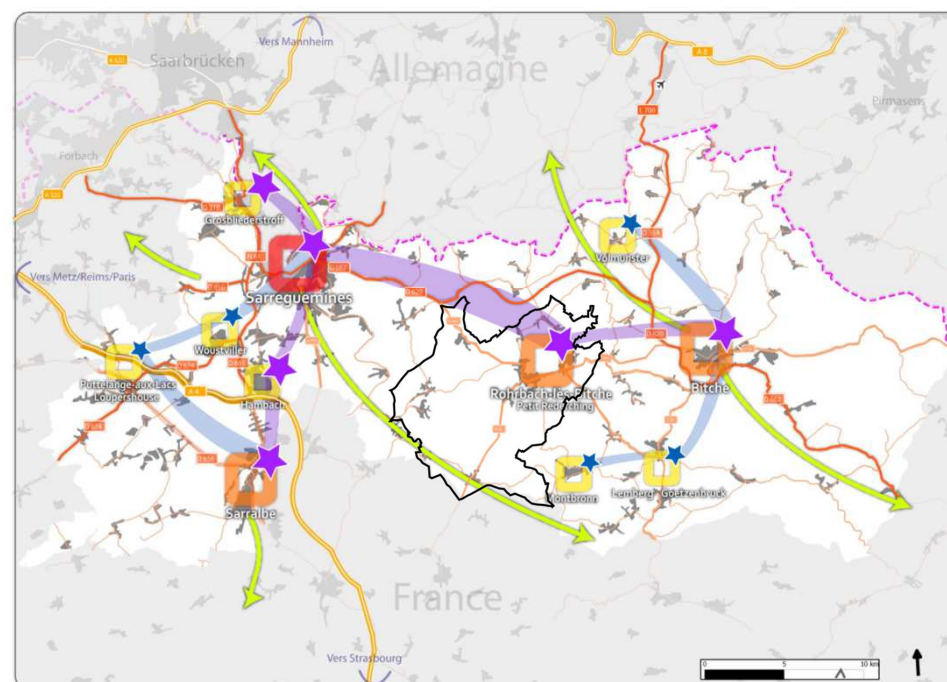
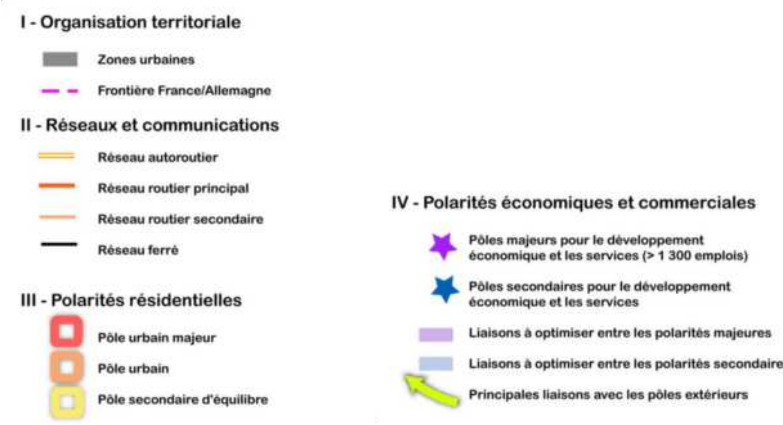
En effet, ce document définit des grandes orientations plus ou moins précises concernant l'organisation de l'armature urbaine et la mobilité, l'attractivité et le développement du territoire, la limitation de l'étalement urbain et la mise en cohérence entre les projets urbains et la protection de l'environnement. Les orientations prescriptives seront à respecter et à traduire dans le PLUi, alors que les recommandations sont des conseils et des informations supplémentaires qu'il est possible d'intégrer dans la réflexion du document d'urbanisme afin d'obtenir un aménagement cohérent.

Les PLUi doivent être compatibles avec le SCOT

Le territoire est intégré dans le périmètre du SCOT de l'Agglomération de Sarreguemines (SCOT-AS),

Le SCOT-AS a été approuvé le 23 janvier en 2014. Le plan local d'urbanisme intercommunal devra être compatible avec ce SCOT

Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching sont des communes définies comme pôle urbain par le SCOT-AS.
Les autres communes : Achen, Bettviller, Bining, Etting, Gros-Réderching, Rahling et Schmittviller sont considérées comme des villages.
Ces différentes armatures définies par le SCOT ont des orientations à suivre différentes.



Localisation de la CCRLB au sein du SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines - Source : SMAS

Présentation du territoire

Le SCoT prévoit la création de 600 logements par an en moyenne au cours des 20 prochaines années. L'objectif est de privilégier la création de logements au niveau des polarités urbaines. Les polarités urbaines pourront construire 355 logements (60%) par an tandis que les villages seulement 245 (40%).

A une échelle plus fine, le SCoT préconise la création de 40 logements par an en moyenne pour le pôle urbain de Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching. Dans les villages le SCOT préconise en moyenne 19 logements/an soit dans leur globalité 245 logements par an ce qui représente 40% des logements totaux. Ces chiffres sont divisés ensuite selon la nature de la création de logement, soit en extension de l'urbanisation, soit en densification et les prescriptions rajoutent un taux de densité minimale par hectare, toujours selon la classification urbaine. Sur l'ensemble du SCoTAS, 46% de la création annuelle de logements (soit 276 logements par an) se fera par densification du tissu urbain existant et 54% (soit 324 logements par an) par extension de l'urbanisation. Les besoins en foncier pour l'accueil de nouveaux logements en extension de l'urbanisation sont portés à 420 hectares sur 20 ans.

Il n'y a pas de densité nette imposée par le SCoTAS. Seules les opérations d'ensemble de plus de 1 hectare de foncier comportent des préconisations sur leur densité nette en logements.

Cette dernière est de 30 logements par hectare dans les pôles urbains et les secteurs de gares et haltes ferroviaires (rayon de 500m)

Les opérations de plus de 1 hectare devront enfin respecter une densité minimale de 20 logements par hectare dans les pôles secondaires d'équilibre et 14 logements par hectare dans les villages.

Le SCoT fixe également un objectif de 1000 logements locatifs aidés sur 20 ans, soit 50 logements par an. Cela correspond à 8,3% de la programmation globale de logements.

Le SCoTAS prévoit également la résorption de la vacance, avec la reconquête annuelle de 60 logements inoccupés dont 1,7 à sur le territoire de l'ex CCRLB En parallèle, 125 logements seront réhabilités chaque année

1.3.1.2 Les orientations du SCoT en matière d'économie

Le SCoT vise la création de 1000 emplois dans le secteur de Bitche au cours des 20 prochaines années.

Le SCoT encourage le développement des grandes surfaces au sein de zones d'aménagement commerciales (ZACOM). Le développement commercial des grandes surfaces qui ne peuvent pas être accueillies dans les centralités se fera préférentiellement dans les Zones d'aménagement commercial (dites ZACOM).

Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching ont une fonction commerciale de rayonnement : attractivité pour l'ensemble du territoire du SCoT, ainsi que des communes avoisinantes du fait de l'importance et de la diversité de l'offre commerciale

Les besoins en foncier commercial pour accueillir de nouvelles surfaces de vente à l'horizon 2020 sont compris entre 13 à 22 ha. Le SCoT prévoit 181,3 ha pour la possible implantation de ZACOM. Aujourd'hui, 26 ha de ces 181,3 ha ne sont pas urbanisés, soit 14,3%.

Rohrbach dispose de 14,4 ha de foncier commercial, soit 8% de la surface dédiée au foncier commercial dans le SCoT.

2 hectares ne sont pas encore consommés.

Les polarités économiques majeures ont vocation à accueillir les activités d'industrie lourde et de logistique.

Chaque polarité économique doit conserver une vocation qui lui est adaptée. La polarité de Rohrbach doit avoir une vocation industrielle, commerciale, agro-alimentaire, ou d'artisanat de production et de service.

Le SCOT prévoit un potentiel de densification des zones d'activité existantes par l'aménagement de terrains non bâtis de 70,1 ha à aménager en priorité (avant l'ouverture de nouvelles zones)

Rohrbach possède actuellement une zone d'activité de 21,9 ha dont 8,4 ha disponibles en densification et 7,4 ha en extension (court terme) qui sont déjà en cours d'aménagement.

Le SCoT prévoit une nouvelle ouverture de 20 ha sur l'ensemble du SCOT pour répondre à des besoins d'entreprises artisanales déjà implantées dans le tissu urbain existant d'une commune et qui souhaitent pouvoir évoluer par une relocalisation des bâtiments et/ou la création de nouveaux bâtiments sur des terrains plus spacieux.

La plupart des communes disposent de commerces de proximités dans leur enveloppe urbaine. Les villages n'ont pas vocation à accueillir les commerces structurants du territoire. Cependant, l'installation de commerces de proximité est possible. Le renforcement de l'offre doit donc être prioritairement effectué dans les centralités urbaines

1.3.1.3 Les orientations du SCOT en termes d'équipements et de services.

Le SCoTAS vise à conforter l'offre d'équipements et de services au sein des différents pôles urbains et pôles secondaires d'équilibre. L'accessibilité aux services de première nécessité doit être confortée, notamment dans les pôles secondaires d'équilibre qui participent au développement des espaces ruraux. Le maintien des services publics existants est recherché afin de favoriser leur accès à tous.

Le SCoT prévoit également d'optimiser les liaisons entre les différentes polarités du territoire.

1.3.1.4 Les orientations du SCoT en matière de transports

Le SCoTAS vise à conforter les pôles d'échanges multimodaux en renforçant les centralités urbaines (500m autour des gares/haltes ferroviaires)

La gare de Petit-Réderching est concernée. Le secteur devra respecter une densité de 30 lgts/ha.

Ce rayon de 500 mètres correspond à une distance pouvant être réalisée en moins de 10 minutes à pied ou en vélo. Ce rayon théorique doit être adapté localement en fonction de la morphologie urbaine du site, de l'accessibilité au site et du projet urbain local. Le développement de ces nouvelles centralités urbaines repose sur le maintien de bonnes liaisons ferroviaires assurant une attractivité de chaque site, un projet urbain d'ensemble, une optimisation de l'intermodalité sur ces sites.

Objectifs du SCoTAS :

- Maintien et développement des emprises ferrées du territoire est une condition fondamentale au développement des liaisons ferrées
- Equilibre entre l'accueil de nouveaux logements et la création d'équipements répondant aux besoins des populations accueillies sur ces nouvelles centralités
- Augmentation des densités actuelles recherchée : densité minimale équivalente à celle des pôles urbains du territoire
- Ajuster les espaces de stationnement en fonction du projet urbain

- Rabattement des transports collectifs vers ces secteurs et accessibilité déplacements doux privilégiés



2 Démographie et caractéristiques de la population

Évolution du nombre d'habitants entre les recensements de 1968 et 2015

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2015
Rohrbach-les-Bitche	1633	1797	2019	2113	2115	2172	2102	2212
Achen	875	883	896	929	938	989	1011	1003
Gros Rederching	886	895	964	1065	1139	1323	1299	1328
Petit Rederching	1258	1291	1447	1525	1562	1517	1489	1529
Bettviller	826	752	729	697	743	812	835	838
Etting	775	810	811	788	778	771	764	766
Bining	1129	1106	1117	1168	1155	1179	1167	1159
Schmittviller	313	327	311	308	289	335	347	332
Rahling	843	857	827	781	793	839	813	773
Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche	8538	8718	9121	9374	9512	9937	9827	9940

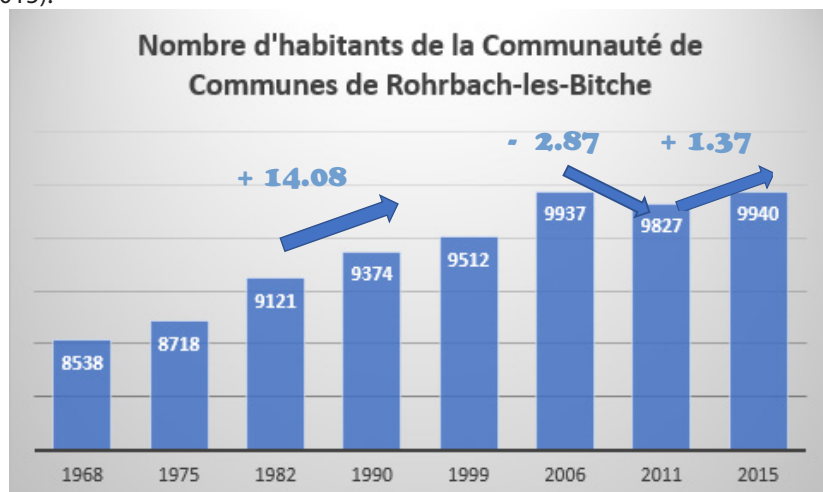
Sources : Insee, Ldh/EHESS/Cassini

Démographie et caractéristiques de la population

2.1 Évolution de la population

2.1.1 Une croissance démographique modérée

La Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche comptait en 2015 9940 habitants, soit une augmentation de 428 habitants depuis 1999. Le PLUi Ouest garde une certaine stabilité démographique positive (+4,5% entre 1968 et 2015).



L'impact des activités militaires

En 2009, le 57e Régiment d'Artillerie qui était implanté sur 3600 ha de zones et d'installations militaires a été démantelé. Cette dissolution a provoqué le départ de 1070 officiers, sous officiers, militaires et leurs familles. On retrouve cet impact par une légère baisse démographique au sein de l'ex CCRLB, moins significative que pour la Partie Est.

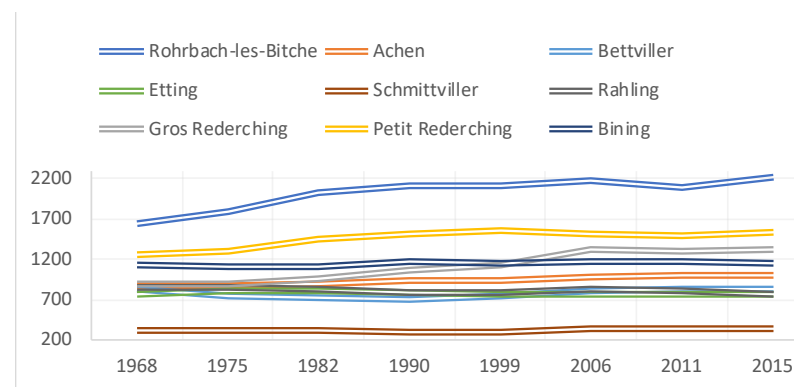
Depuis 2010, un nouveau Bataillon, les 16ème Bataillon de Chasseur à Bitche s'est implanté et prend petit à petit de l'ampleur, toutefois son impact démographique reste moindre par rapport au précédent Régiment.

2.1.2 Une évolution différenciée

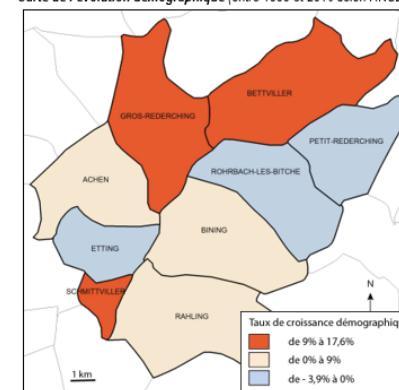
Depuis les pertes démographiques importantes suite au départ des militaires, le territoire a repris une évolution constante

Si globalement pour l'ensemble du PLUi Ouest la population tend à augmenter, ce n'est pas le cas de toutes les communes.

Cette croissance est en effet à nuancer lorsqu'on étudie chaque commune membre. En effet, on constate une forte croissance démographique à Rohrbach-lès-Bitche, Gros-Réderching et Petit-Réderching alors que Bining, Achen, Schmittviller et Rahling inversent cette tendance avec un léger déclin démographique. Bettviller et Etting gardent une évolution stable et positive de leur population



Carte de l'évolution démographique (entre 1999 et 2016 selon l'INSEE)



2 Démographie et caractéristiques de la population

2.1.3 Le poids du solde migratoire

Soldes naturels et migratoires - 2010 à 2015

	Evolution de la population entre 1968 et 2006	Evolution de la population entre 2006 et 2015	Evolution de la population entre 1968 et 2015
Rohrbach-les-Bitche	33,01%	1,84%	35,46%
Achen	13,03%	1,42%	14,63%
Gros Rederching	49,32%	0,38%	49,89%
Petit Rederching	20,59%	0,79%	21,54%
Bettviller	-1,69%	3,20%	1,45%
Etting	-0,52%	-0,65%	-1,16%
Bining	4,43%	-1,70%	2,66%
Schmittviller	7,03%	-0,90%	6,07%
Rahling	-0,47%	-7,87%	-8,30%
Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche	14,08%	0,03%	14,10%

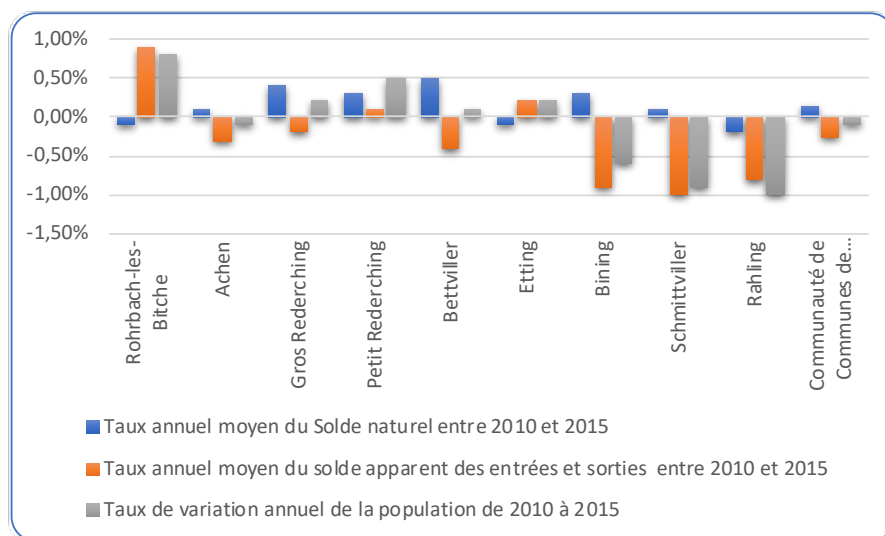
On remarque au global un ralentissement dans la croissance démographique à partir de 2006 (seulement 0.03% au global de l'ex CCRLB). Les communes qui connaissaient jusqu'à présent une forte croissance voient leur croissance ralentir, c'est le cas de Rohrbach-lès-Bitche qui passe d'une croissance à +33.01% entre 1968 et 2006 à seulement +1.84% entre 2006 et 2015, Gros-Réderching qui passe d'une croissance à +49.32% à seulement +0.38%, Petit-Réderching qui passe d'une croissance à +20.59% à seulement +0.79%, et Achen qui passe d'une croissance à +3.03% à seulement +1.42%. De même les communes qui étaient déjà en décroissance entre 1968 et 2006 connaissent une intensification du phénomène : c'est le cas pour les communes d'Etting et Rahling et certaines communes en faible croissance avant 2006 passent en négatif : c'est le cas de Bining et Schmittviller. Seule la commune de Bettviller continue de se développer et affiche une croissance démographique plus importante après 2006.

	Taux annuel moyen du Solde naturel entre 2010 et 2015	Taux annuel moyen du solde apparent des entrées et sorties entre 2010 et 2015	Taux de variation annuel de la population de 2010 à 2015
Rohrbach-les-Bitche	-0,10%	0,90%	0,80%
Achen	0,10%	-0,30%	-0,10%
Gros Rederching	0,40%	-0,20%	0,20%
Petit Rederching	0,30%	0,10%	0,50%
Bettviller	0,50%	-0,40%	0,10%
Etting	-0,10%	0,20%	0,20%
Bining	0,30%	-0,90%	-0,60%
Schmittviller	0,10%	-1,00%	-0,90%
Rahling	-0,20%	-0,80%	-1,00%
Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche	0,14%	-0,27%	-0,09%

Sur le territoire, pour les communes connaissant une croissance démographique positive, le solde migratoire a assez peu d'impact sur cette évolution. Seules les communes de Rohrbach-lès-Bitche et Etting sont concernées par cette dynamique étant donné leur faible solde naturel.

Pour les autres communes le solde migratoire a plutôt tendance à freiner la croissance c'est le cas par exemple pour la commune de Bettviller, ou ne présente qu'un impact limité comme c'est le cas pour la commune du Petit-Rederching par rapport au solde naturel important.

Afin de pouvoir améliorer le flux il va falloir gagner en attractivité pour l'ensemble des communes du PLUi Ouest.



2.1.4 Le choc d'une vitalité jeunesse en grande fragilité

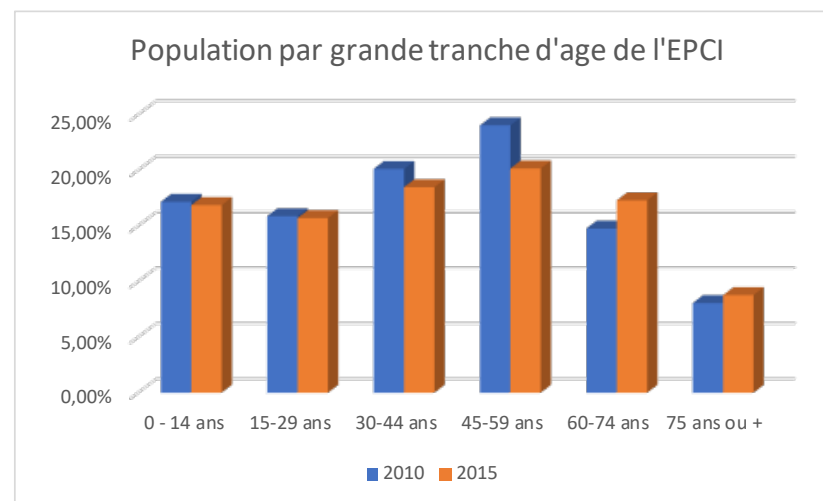
La composition des strates démographiques est globalement similaire aux autres territoires français. Une rupture dans les classes d'âges est tout de même présente concernant les 15-29 ans, cette carence s'explique par le caractère rural du territoire qui ne constitue pas un environnement propice aux attentes des jeunes actifs qui se rapprochent des pôles urbains. La classe d'âge la plus représentée est celle des 45-59 ans qui représentent quasiment un quart de la population, à l'inverse des jeunes, ces actifs en fin de carrière recherchent un cadre de vie agréable pour s'installer durablement avec leur famille.

Le vieillissement de la population sur le secteur de l'ex CCRLB ne permet pas à ce jour d'infléchir cette tendance démographique.

Les derniers recensements mettent en évidence une augmentation des 60 ans et plus et une diminution des moins de 30 ans.

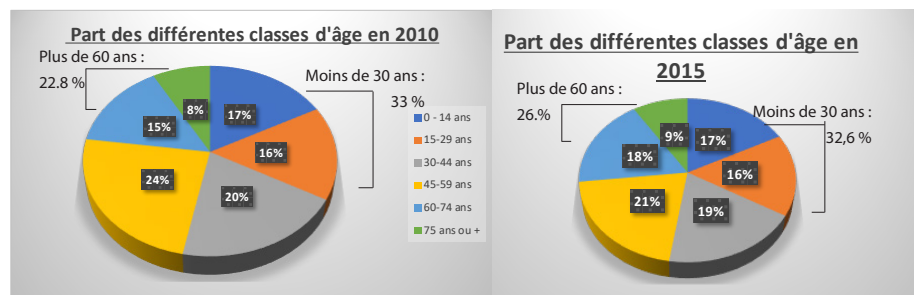
Ainsi, la part des moins de 30 ans atteint 32,6% en 2015, alors qu'elle était de 33% en 2010. A contrario la part des plus de 60 atteint 26,1% en 2015, alors qu'elle était de 22,8% en 2010.

A l'échelle des communes, il ressort que la croissance démographique observée sur la dernière période intercensitaire est essentiellement due à l'augmentation de la population des communes les plus peuplées et les moins rurales.



La part des seniors va rapidement s'accroître en-deça des 10 prochaines années vu la forte proportion des 45-59 ans. La nouvelle génération de seniors sera toutefois très différente des générations plus âgées : meilleure santé (dont égalité de représentation hommes/femmes dans la tranche des 60-74 ans), mobilité (voyages, déménagements...), intérêt pour des pratiques sportives et pour la consommation de biens culturels ou touristiques, espérance de vie allongée...

Selon les projections de population régionales à l'horizon 2040 de l'INSEE (2010, scénario central), près d'un tiers des Lorrains aurait plus de 60 ans, contre un sur cinq en 2007. L'intérêt sera d'offrir un niveau de service et un cadre de vie qui incitera les seniors à demeurer et consommer sur le territoire.



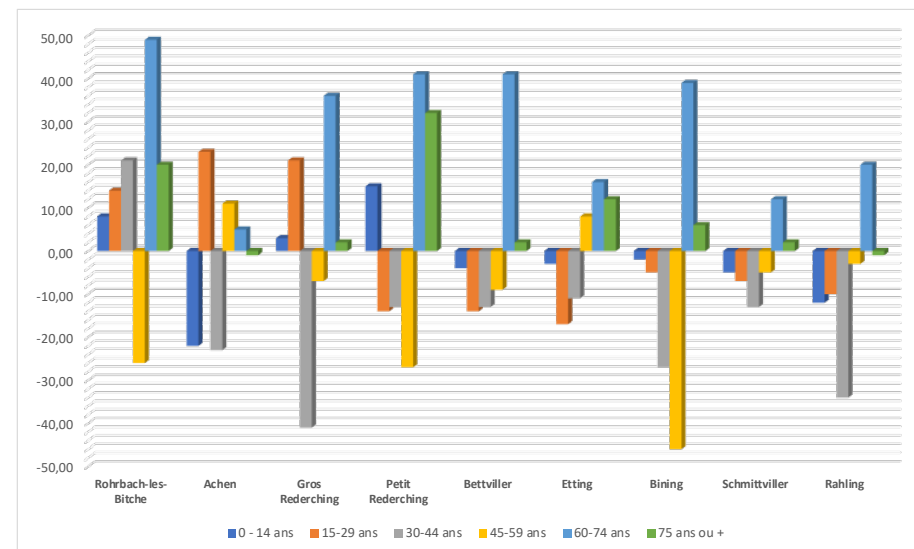
2 Démographie et caractéristiques de la population

Population par tranche d'âge en 2010 et 2015

	0 - 14 ans		15-29 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans ou +	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015
Rohrbach-les-Bitche	16,90%	16,60%	15,70%	15,70%	17,70%	18,00%	24,00%	21,90%	16,10%	17,70%	9,70%	10,20%
Achen	18,10%	16,00%	15,20%	17,60%	20,30%	18,10%	21,60%	22,80%	16,80%	17,40%	8,00%	8,00%
Gros Rederching	18,60%	18,70%	15,20%	16,60%	22,60%	19,30%	23,20%	22,40%	13,20%	15,80%	7,20%	7,20%
Petit Rederching	15,70%	16,40%	17,70%	16,30%	18,30%	17,00%	26,80%	24,50%	14,40%	16,70%	7,20%	9,10%
Bettviller	18,00%	17,40%	16,90%	15,20%	21,40%	19,80%	24,60%	23,40%	11,00%	15,90%	8,10%	8,40%
Etting	15,60%	15,20%	16,10%	13,90%	20,30%	18,60%	23,00%	23,90%	17,00%	19,00%	7,90%	9,40%
Bining	17,20%	17,60%	15,00%	15,00%	19,90%	18,20%	25,40%	22,20%	15,30%	19,20%	7,20%	7,90%
Schmittviller	18,20%	17,50%	11,80%	10,10%	26,80%	24,20%	21,60%	21,20%	14,40%	18,70%	7,20%	8,30%
Rahling	16,90%	16,20%	16,70%	16,30%	21,60%	18,40%	22,90%	23,70%	13,00%	16,30%	8,90%	9,20%
Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche	17,16%	16,86%	15,87%	15,70%	20,11%	18,47%	24,03%	20,16%	14,76%	17,29%	8,07%	8,77%

Evolution de la population entre 2010 et 2015

	0 - 14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou +
Rohrbach-les-Bitche	8,00	14,00	21,00	-26,00	49,00	20,00
Achen	-22,00	23,00	-23,00	11,00	5,00	-1,00
Gros Rederching	3,00	21,00	-41,00	-7,00	36,00	2,00
Petit Rederching	15,00	-14,00	-13,00	-27,00	41,00	32,00
Bettviller	-4,00	-14,00	-13,00	-9,00	41,00	2,00
Etting	-3,00	-17,00	-11,00	8,00	16,00	12,00
Bining	-2,00	-5,00	-27,00	-46,00	39,00	6,00
Schmittviller	-5,00	-7,00	-13,00	-5,00	12,00	2,00
Rahling	-12,00	-10,00	-34,00	-3,00	20,00	-1,00
Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche	-22,00	-9,00	-154,00	-104,00	259,00	74,00



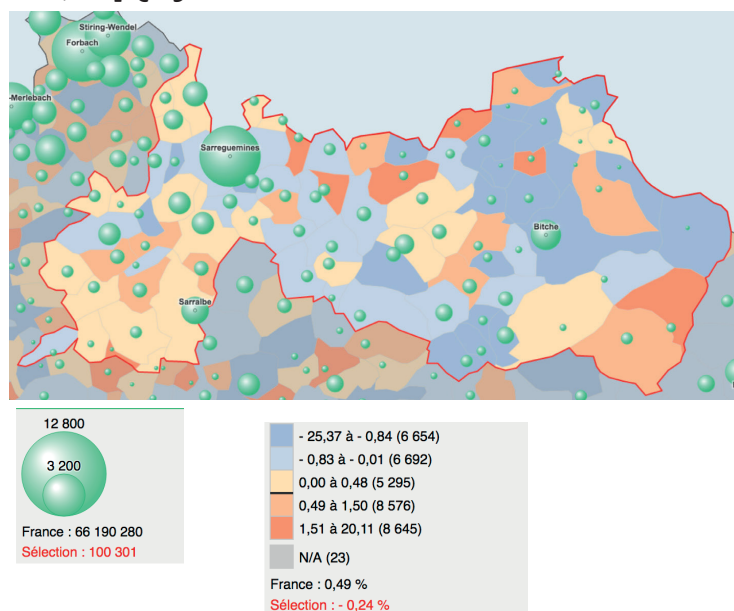
2.1.5 Une évolution contrastée à l'échelle du SCOTAS

Le territoire du SCOTAS est confronté globalement à une diminution de sa croissance démographique.

À l'échelle des communes, il ressort que la croissance démographique observée sur la dernière période intercensitaire est essentiellement due à l'augmentation de la population des communes les moins peuplées et les plus rurales.

Les intercommunalités les plus peuplées de Sarreguemines Confluences et du Pays de Bitche ont une croissance démographique moins prononcée, voire à la baisse.

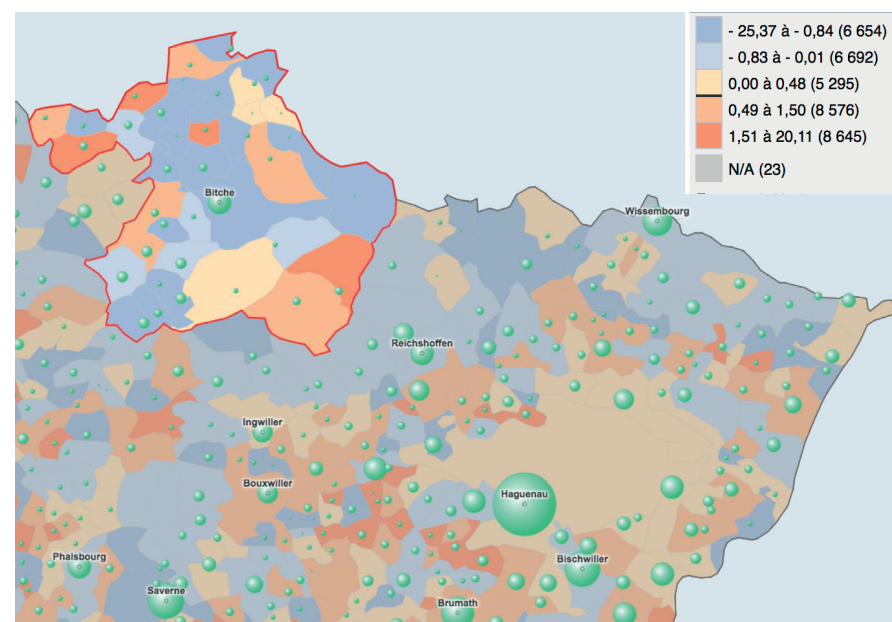
Population 2015 et Taux de variation annuel moyen de la population sur le territoire du SCOTAS entre 2009 et 2014 (%)



2.1.6 L'influence des territoires limitrophes

Si le département de la Moselle a connu une croissance nulle sur la période 2009-2014, celui du Bas-Rhin a vu sa population augmenter de 0,33 %.

Haguenau et les communes environnantes affichent notamment une croissance démographique positive depuis 2009, contrairement aux petits pôles de Reischoffen et Wissembourg, en décroissance.



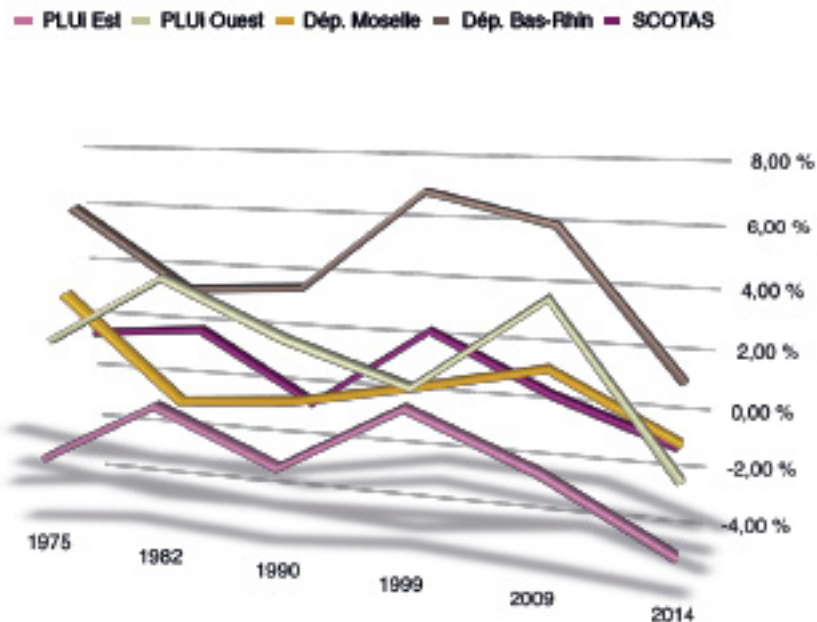
Population 2015 et Taux de variation annuel moyen de la population sur le territoire du Nord de l'Alsace (Bas-Rhin) entre 2009 et 2014

Quant aux landkreis allemands au nord du Pays de Bitche, ils sont en nette décroissance, à l'exception de la ville-arrondissement de Zweibrücken, plus dynamique.

Le déclin de la population marque en effet la quasi-totalité du territoire de la Sarre et, dans une moindre mesure, de la Rhénanie-Palatinat. Ce développement correspond au phénomène allemand du « demografischer Wandel » (mutation démographique) qui est caractérisé par un vieillissement de la population et qui résulte d'un taux faible de natalité face à un allongement de l'espérance de vie. En effet, près d'un quart de la population sarroise a plus de 65 ans et la part des plus de 65 ans est supérieure à celle des de moins de 35 ans.

Le Palatinat occidental souffre de sa situation géographique, à l'écart des centres rhénan-palatins et des agglomérations situées à la limite orientale du Land, qui profitent de la proximité de l'agglomération Rhein-Main et des bonnes connexions aux réseaux de transport.

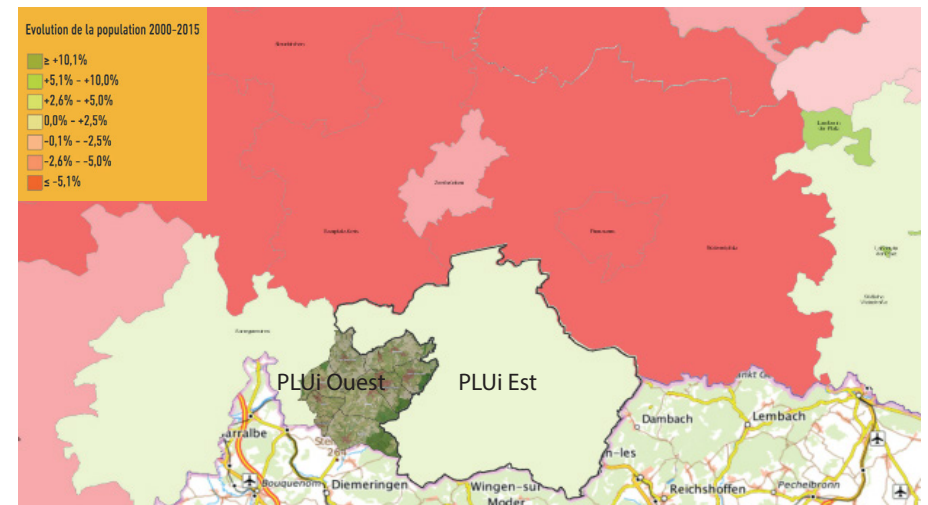
Evolution de la population sur les différents territoires entre 1975 et 2014 - Taux annuel moyen (%)



C'est sur le périmètre du PLUi Ouest de l'ancienne Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche que la croissance annuelle est la plus forte, sur le PLUi Ouest du Pays de Bitche, la croissance démographique est moins dynamique. Toutefois cette croissance s'est lourdement infléchie entre 2009 et 2014.

Une tendance vers une hausse de population s'annonce pour le périmètre des PLUi Est et Ouest, ainsi que sur l'ensemble du périmètre du SCOTAS, compte tenu des plus récents chiffres de population émis par l'INSEE.

En Moselle, les projections de l'INSEE prévoient une augmentation de la population jusqu'en 2025. Elle diminuerait ensuite jusqu'en 2040, du fait notamment de la diminution des naissances.



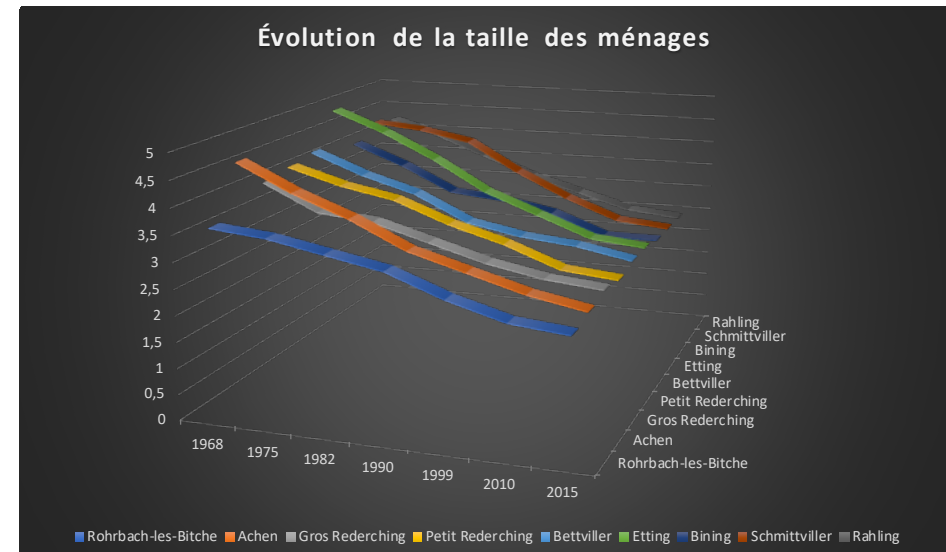
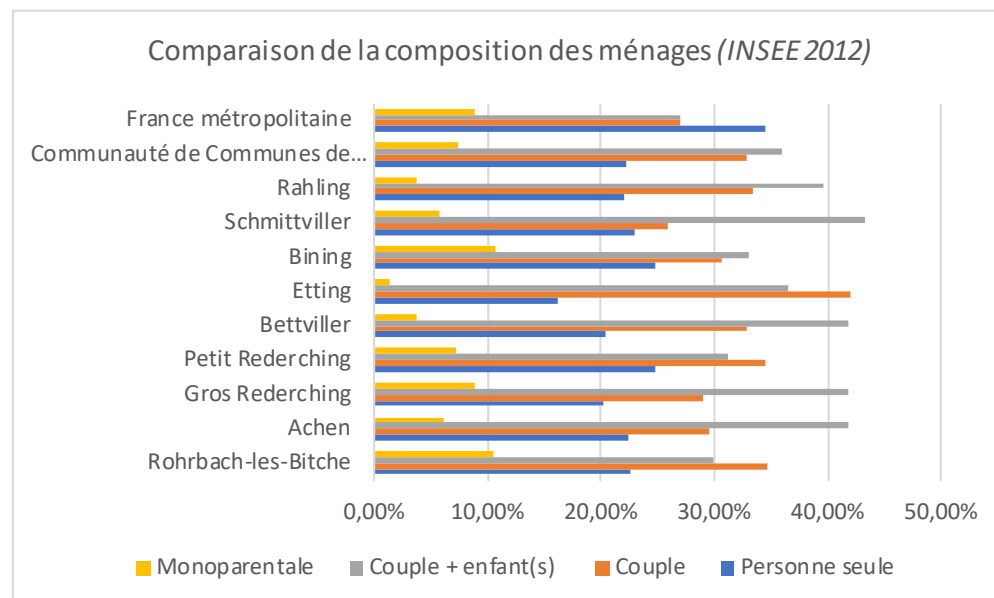
Source : <http://map.gis-gr.eu/>

2.2 Evolution de la taille des ménages

Concernant l'étude de la composition des ménages, la Communauté de Communes regroupe beaucoup plus de ménages en couple que de personnes seules, en comparaison avec les chiffres de la France métropolitaine.

Des disparités sont observées entre les communes.

- Celles à caractère villageois et rural accueillent moins de familles monoparentales et de personnes seules alors que les ménages en couple sont beaucoup plus présents comme par exemple à Etting, ce qui s'explique par la recherche d'un cadre de vie de qualité pour les ménages avec des enfants.
- Les personnes seules ou les familles monoparentales se trouvent plutôt dans les espaces à caractère plus urbain afin de bénéficier d'une offre de service de qualité et un type de logement plus adapté à leurs besoins et à leurs moyens financiers.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

Globalement on observe une diminution de la taille des ménage.

En 1990 sur l'ex CCRLB on comptait en moyenne 3.17 personnes par foyers contre 2.42 en 2015.

La composition des ménages s'est homogénéisée sur l'ensemble du territoire.

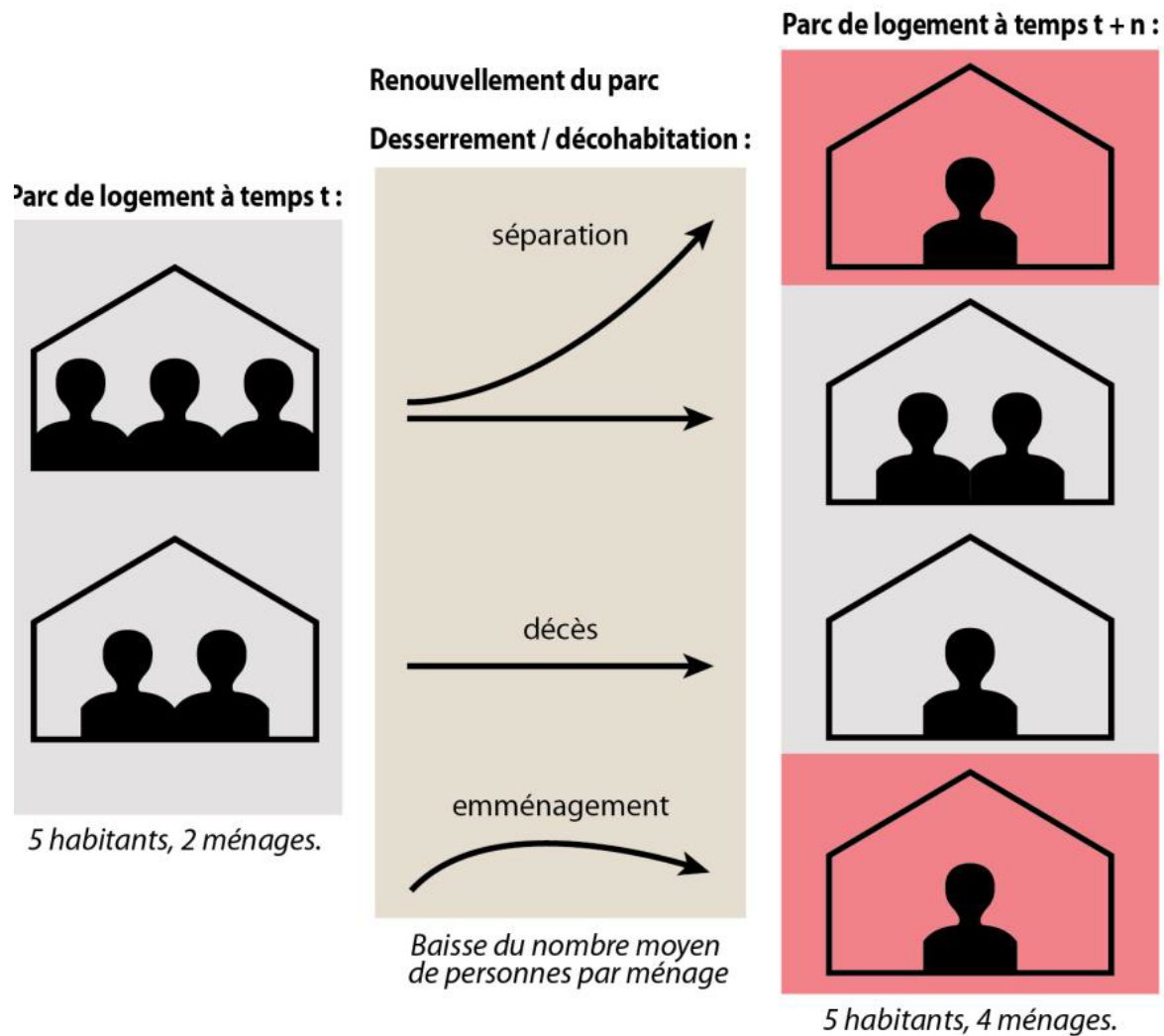
Cette diminution peut être mise en corrélation avec le vieillissement de la population. On observe un nombre plus élevé de couples âgés dont les enfants ont quitté le domicile familial. On se retrouve alors dans une configuration de plus petits ménages

Les dynamiques récentes de décohabitation entraînent également l'apparition de nouveaux ménages célibataires qui sont de plus en plus jeunes, aussi due à l'individualisation de la société.

Cette évolution résulte de la décohabitation qui combine trois phénomènes :

- à partir de 65 ans, moins de cohabitation avec ses descendants et plus de personnes ayant connu le divorce,
- aux âges intermédiaires, une augmentation des divorces ou une baisse des modes de vie en couple,
- chez les jeunes, un allongement de la période suivant le départ du foyer parental et précédant la mise en ménage

2 Démographie et caractéristiques de la population

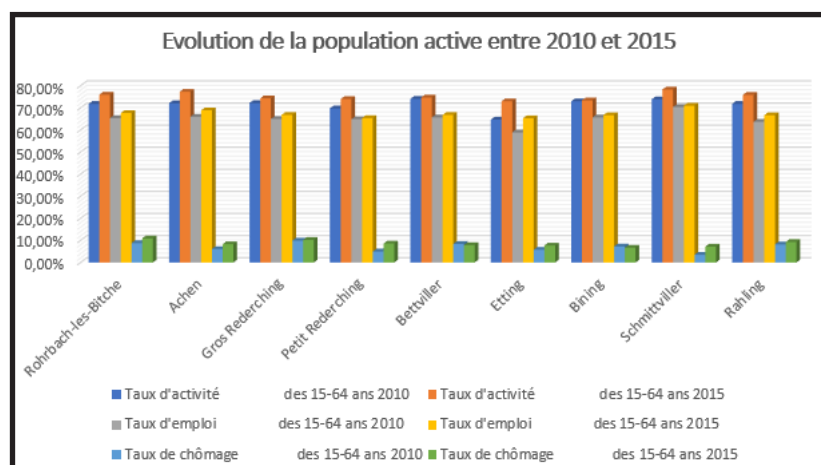
Phénomène de décohabitation

Point mort : besoins en logements pour un maintien de la population.

2.3 La population active sur le territoire du PLUi Ouest

Sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de Rohrbach les Bitche, la part de population active tend à augmenter entre 2010 et 2015. La moyenne passe en effet de 71.49% en 2010 à 75.21% en 2015.

Le taux d'emploi évolue également dans ce sens puisque la moyenne passe de 65.08% en 2010 à 67.26% en 2015.



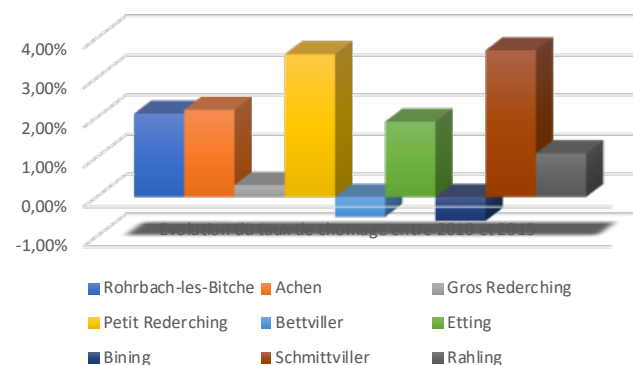
2.3.1 Un taux de chômage en augmentation

Le taux de chômage, en 2015 est de 8.53%, il est inférieur par rapport à la moyenne de la France métropolitaine à 10.1% mais est en augmentation par rapport à 2010 (7%).

Seules les communes de Bining et de Bettviller ont connu une diminution de leur taux de chômage sur la période mais en parallèle le taux d'actif a tendance à stagner.

Les communes de Petit-Réderching et Schmittviller sont les plus touchées par la chômage. Cela s'explique pour Petit-Réderching par la fermeture de l'usine Fermoba en 2011 avec la perte de plus de 140 emplois qui a été initié par la crise économique et financière de 2007-2008. Cette dernière a causé une baisse de croissance des entreprises, y compris celles du bassin d'emploi de Sarreguemines, qui a accusé une augmentation brutale du nombre de chômeurs à compter de décembre 2009.

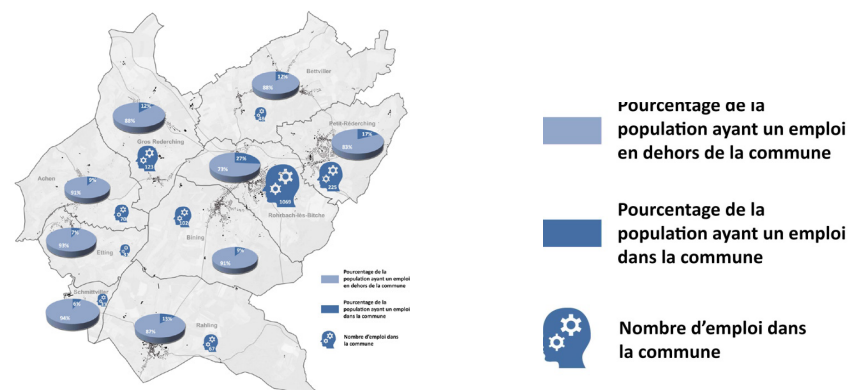
Evolution du taux de chômage entre 2010 et 2015

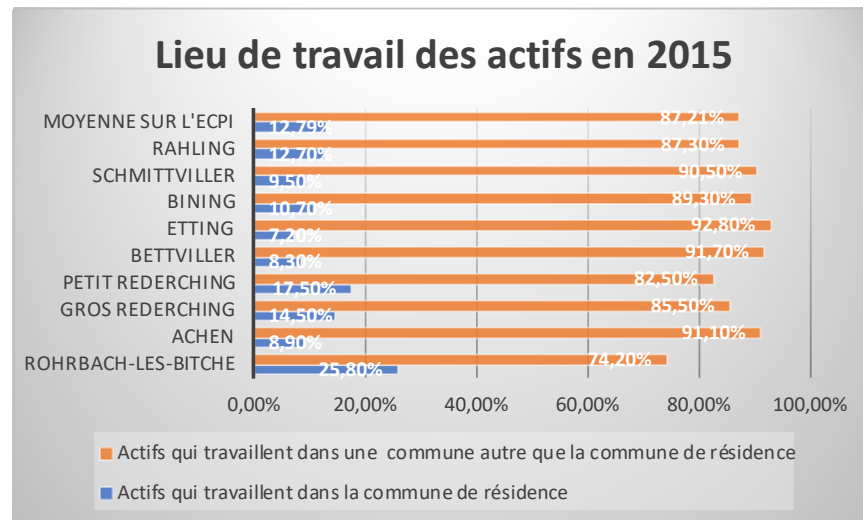


2.3.2 Des actifs mobiles

D'après le rapport de l'INSEE en 2015, les actifs de l'ancienne Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche travaillent en moyenne à 87.21% dans une commune autre que leur commune de résidence. Seuls les Pôles urbains de Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching ont une proportion de travailleurs intra-muros plus importante de par leur attractivité économique (respectivement 25.80% et 17.5%) mais cette proportion reste toute relative.

Cette dynamique s'observe également sur le territoire du PLUi Est du Pays de Bitche ou moins de 30.2% des actifs en moyenne travaillent dans leur commune de résidence (La moyenne nationale est de 35.7%), toutefois elle reste plus marquée dans le territoire du PLUi Ouest.





Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Cela s'explique par le fait de l'importance de l'emploi frontalier dans le périmètre du PLUi, même si cette tendance est plus marquée dans le territoire du PLUi Est, elle est également représentée dans le territoire du PLUi Ouest puisque 15% des employés travaillent à l'étranger.

Il existe une coopération transfrontalière dans la région de la Sarre, du Palatinat et du Pays de Bltche en général (PLUi Ouest et Est) qui ont une répercussion tant sur le point culturel, qu'économique et social. Les échanges entre ses trois entités sont constants, il en est de même pour les travailleurs.

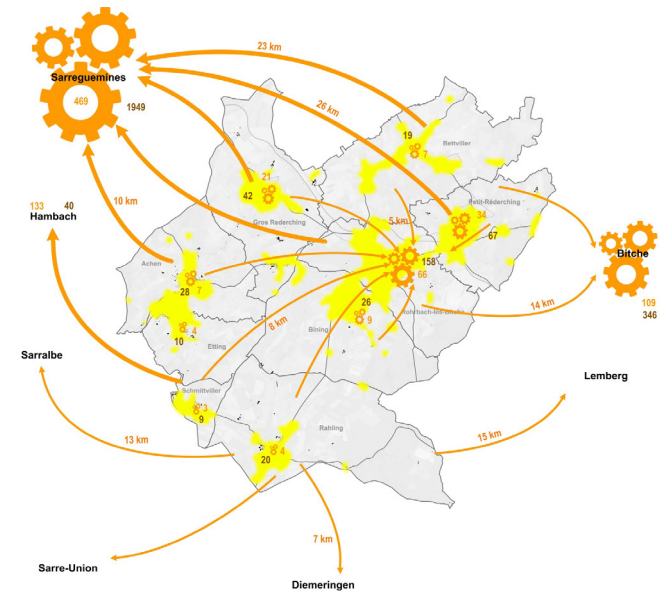
Outre l'emploi frontalier, les actifs qui travaillent hors de leur commune se répartissent vers d'autres pôles d'emploi, notamment vers Sarreguemines, et dans une moindre proportion, vers les pôles Niederbronn/Reischoffen/Haguenau dans le département voisin du Bas-Rhin.

**15 % travaillent
au sein de l'EPCI**

**62 % travaillent
dans le département**

15 % travaillent à l'étranger

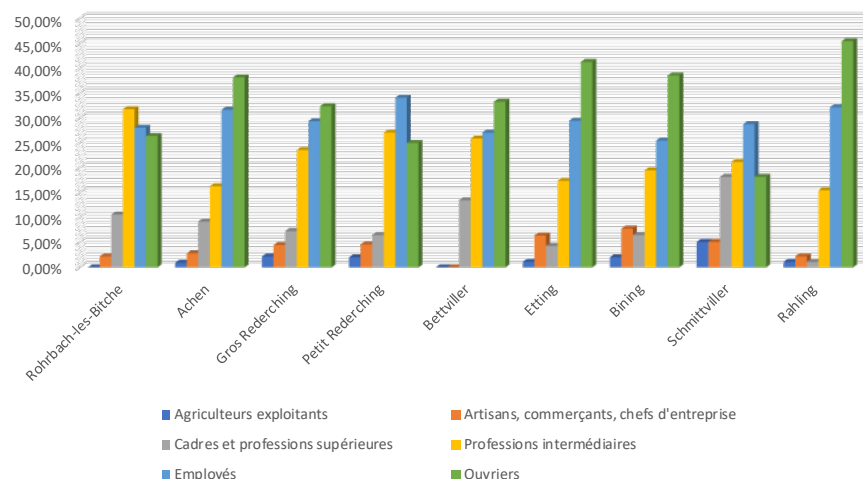
- 2 Nombre d'artisans sur la commune
- 2 Nombre d'entreprises sur la commune
- Déplacements en petite quantité
- Grande attractivité vers Sarreguemines



2.3.3 Une majorité d'employés et d'ouvriers

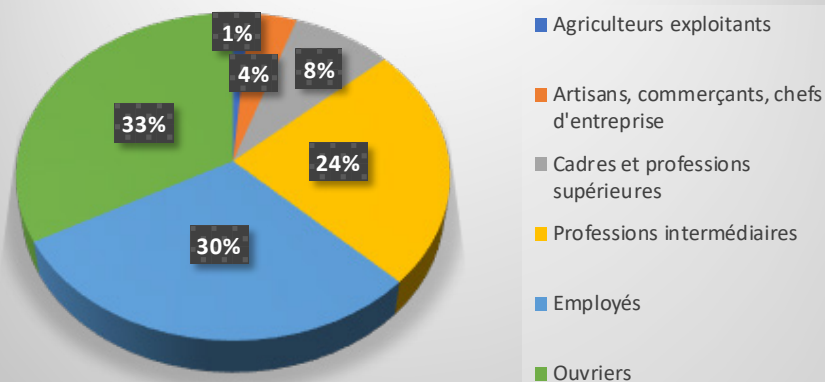
Le niveau de diplôme est un indicateur qui permet d'évaluer l'accès à la formation et la potentialité des habitants à accéder à l'emploi. La part des hauts niveaux de formation (minimum bac+2) parmi la population permet d'estimer le capital social d'un territoire. Cette part est inférieure à la moyenne nationale sur le territoire de l'EPCI, notamment concernant les diplômes de l'enseignement supérieur long (minimum bac+5) et à l'inverse, la population disposant d'un niveau CAP-BEP est très supérieure à cette moyenne, tout comme le nombre de non-diplômés. Ces statistiques sont communes aux territoires ruraux qui souffrent d'un manque d'accès aux formations et sont influencés par leur caractère rural dans la prédominance des métiers « manuels ». Néanmoins, cette tendance s'améliore progressivement vers un meilleur accès aux formations supérieures. On observe une corrélation entre le niveau de diplôme obtenu et la catégorie socio-professionnelle. Ainsi comparé à la moyenne nationale, le territoire possède moins de cadres ou professions intellectuelles supérieures, mais beaucoup plus d'ouvriers au sein de sa population.

Catégories socioprofessionnelles des 15-64 ans en 2014



Source : JDN d'après l'Insee données 2014

Catégories socioprofessionnelles des 15-64 ans pour le PLUi Ouest



Source : JDN d'après l'Insee données 2014

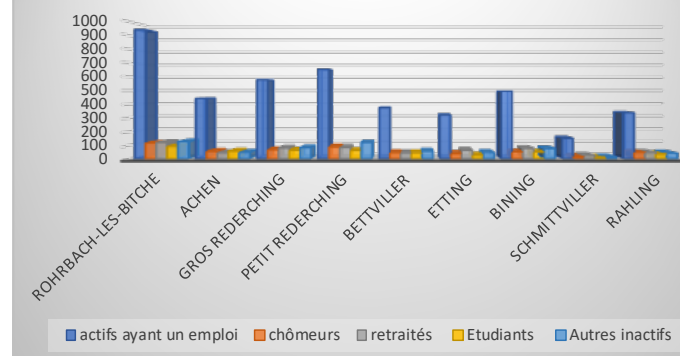
2.3.3 Une majorité d'employés et d'ouvriers

On remarque que cette tendance s'applique à la majorité du territoire de l'ex CCRLB avec en moyenne 27.10% d'employés, 26.50 % d'employés et moins de 10% des professions cadres et intellectuelles. Seules les communes de Bettviller, Rohrbach-lès-Bitche et Schmittviller se distinguent dans ce domaine avec une proportion de cadres supérieurs à la moyenne nationale de 9.50% (respectivement 13.5, 10.6 et 18.20%), toutes les autres communes restent inférieures à la moyenne nationale. Malgré un territoire à dominante rurale seuls 1.32% de la population travaille comme agriculteurs exploitants.

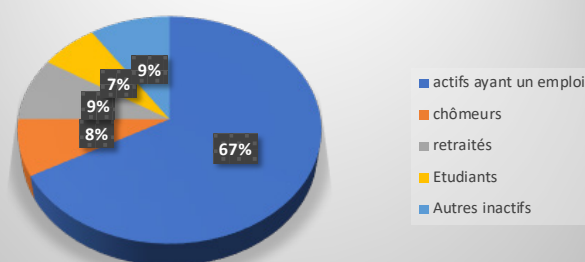
2.3.4 La part des retraités

Contrairement au PLUi Est, la part des retraités est nettement moins importante pour le PLUi Ouest, elle est de 8.92% contre 28% pour le Pays de Bitche. La part des personnes vieillissantes étant tout aussi importante, on pourrait envisager que la population parte à la retraite plus tardivement sur le territoire.

Population par type d'activité en 2015

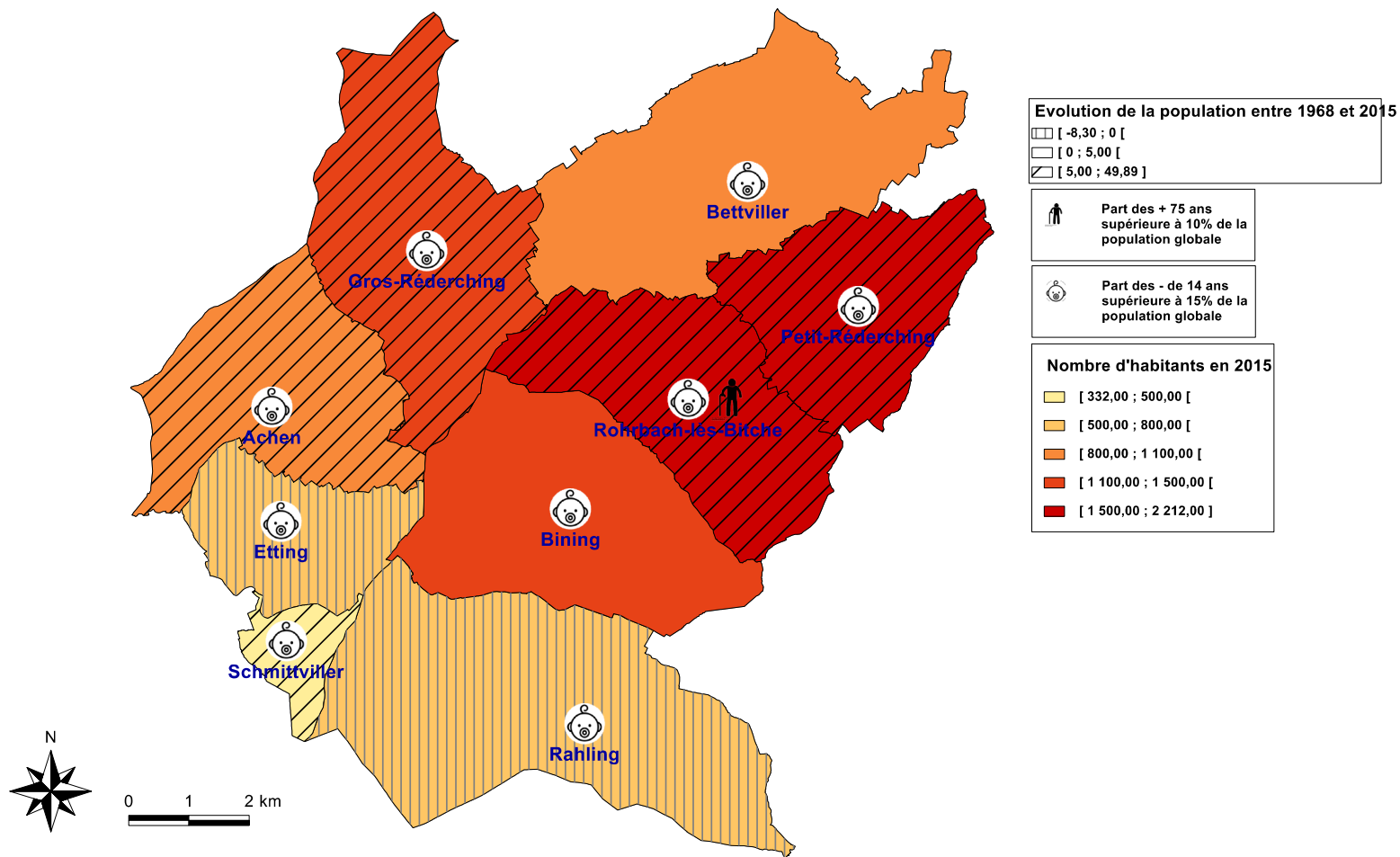


Population par type d'activité en 2015 pour le PLUi Ouest



2 Démographie et caractéristiques de la population

Carte de Synthèse - démographie



Démographie et caractéristiques de la population : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Une croissance démographique modérée mais continue par rapport au PLUi Est de la Communauté de Communes de Bitche qui laisse percevoir une dynamique des flux.
- De ce fait la croissance démographique quoique modérée montre des signes moins alarmants que certains territoires limitrophes.
- Un taux d'activité supérieur à la moyenne départementale et un taux de chômage inférieur, bien qu'ayant augmenté entre les deux derniers recensements
- Le nombre de travailleurs dont l'emploi est situé en dehors de la commune de résidence est une constante sur le territoire.
- Les catégories socio-professionnelles sont représentées principalement par les ouvriers et employés
- La part des retraités se situe dans la norme et n'impacte pas la population active.

FAIBLESSES ET MENACES

- Un ralentissement de la croissance sur l'ensemble du territoire
- Le vieillissement de la population s'accroît, la part des moins de 30 ans tend à rejoindre celle des plus de 60 ans
- Un solde migratoire négatif au global du territoire qui laisse présager une baisse d'attractivité des communes.
- Le nombre de ménages augmente davantage que la population, notamment le nombre de ménages d'une seule personne, en particulier dans les communes où le taux de personnes âgées est plus prononcé
- Peu d'actifs travaillent dans leur commune de résidence

ENJEUX

- Il importe de rendre le territoire attractif pour les jeunes familles autant que pour les personnes vieillissantes, qui devront trouver les services et le cadre de vie qui les inciteront à vivre et dépenser sur le territoire
- L'enjeu principal reste de retrouver une vitalité démographique

Habitat et caractéristiques des logements

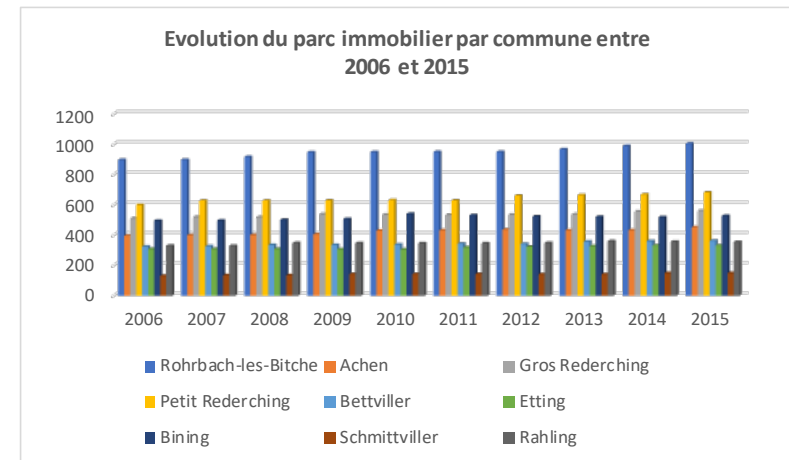
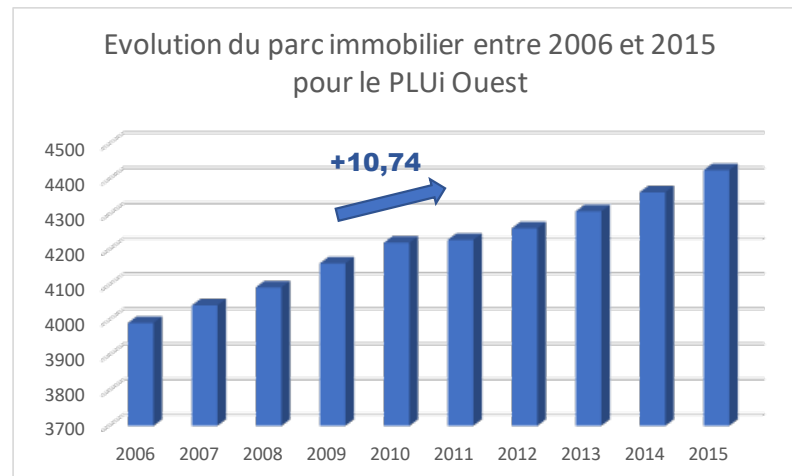
3.1 Le dynamisme du parc de logements

3.1.1 Une légère hausse du nombre de logements

Le parc immobilier de l'ex CCRLB est en constante augmentation sur la période comprise entre 2006 et 2015. Sur cette période on constate un accroissement de plus de 10.5%

L'augmentation du nombre de logements s'explique par le desserrement des ménages, qui implique un nombre de logements supérieur pour une même population. La dernière période intercensitaire, qui se démarque par une diminution moindre de la taille des ménages, a ainsi induit une quasi stagnation du nombre de logements.

Cette dynamique est la même sur l'ensemble des neuf communes qui voient leur parc immobilier augmenter plus ou moins vite sur la période. Les plus remarquables sont à Schmittviller (+15%), Achen (+14%), Petit-Réderching (+14%), Rohrbach-lès-Bitche (+12%) et Bettviller (+12%). Elle ne correspond pas forcément à une augmentation parallèle de la population (par exemple sur la période Schmittviller présente un taux d'évolution de la population de -0.90%).



3.1.2 Toujours plus de résidences principales

En effet, tout comme l'ensemble du parc de logements, le nombre de résidences principales est légèrement en hausse sur l'ensemble du périmètre, il gagne +4% alors que le nombre de résidence secondaire diminue également de 4%. On peut imaginer que les logements secondaires tendent à se transformer en résidences principales. Seules 3 communes : Rohrbach-lès-Bitche, Bettviller et Bining ont vu leurs nombres de résidences secondaires augmenter sur cette période.

	résidences principales	résidences secondaires	logements vacants
Rohrbach-lès-Bitche	903	11	92
Achen	413	11	29
Gros Réderching	523	5	33
Petit Réderching	647	2	32
Bettviller	329	7	27
Etting	304	1	27
Bining	484	6	37
Schmittviller	140	0	10
Rahling	318	3	33
Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche	4061	46	320

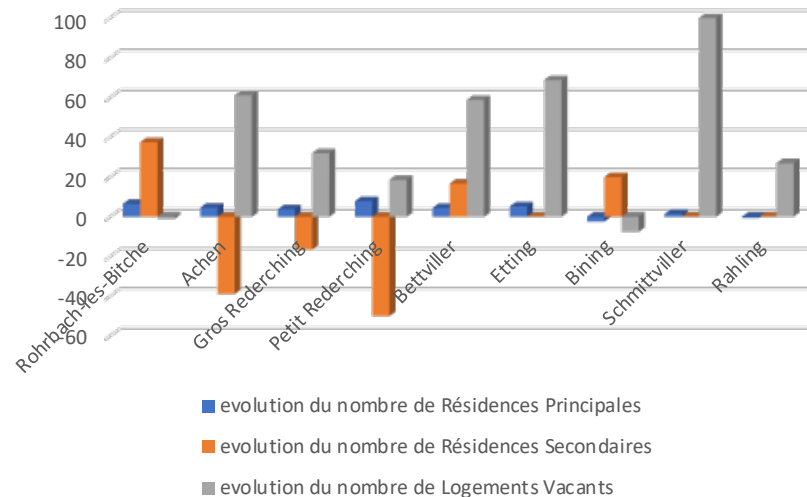
3.1.3 Le cas des résidences secondaires et logements vacants

Comme nous l'avons évoqué dans le paragraphe précédent, au global de l'ex CCRLB les chiffres attribués à l'évolution des résidences secondaires et principales laissent penser que plusieurs résidences secondaires ont été transformées en résidences principales.

On remarque également sur la période une augmentation significative du nombre de logements vacants avec une croissance de +19.8% à l'échelle du territoire. Certaines communes sont plus concernées que d'autres, c'est le cas des communes de Schmittviller (+100%), Achen (+61.11%), Bettviller (+58.82%), Etting (+68.75%), Gros-Réderching, (+32%) .

Etant donné l'importance des logements vacants, il est probable qu'une partie des résidences secondaires aient été recyclées en résidences principales et que l'autre partie correspondent au déménagement des ménages dans des logements neufs. Ce chiffre peut s'expliquer par la présence d'immeubles

Evolution de la composition du Parc immobilier entre 2010 et 2015



dégradés en centre-ville, caractérisant une vacance structurelle concernant les logements obsolètes ne trouvant pas preneur en raison de leur inconfort ou de leur environnement. C'est un phénomène relativement répandu qui touche les centres anciens urbains.

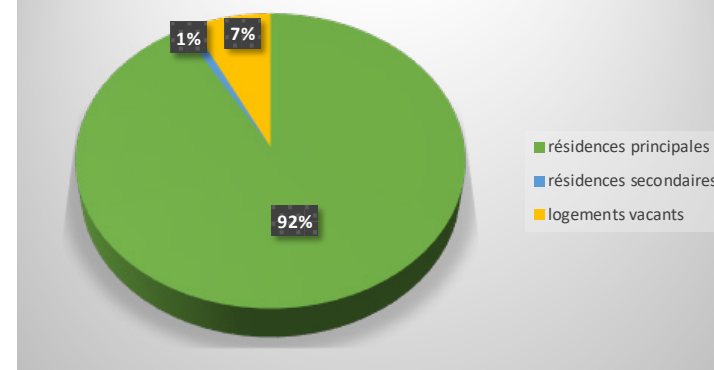
En général, ces immeubles appartiennent à des propriétaires qui n'ont pas les moyens de rénover les appartements ou les façades. Ce phénomène va engendrer une paupérisation de l'occupation locative, dans des logements au loyer plus élevés que ceux du parc social, entraînant progressivement un logement social de fait.

Le phénomène semble prendre de l'ampleur sur le territoire intercommunal puisque la plupart des communes ont un taux de vacances en augmentation

On remarque de plus que l'on peut établir une corrélation entre les communes dont le nombre de résidences secondaires a diminué et/ou le nombre de logements vacants augmentés et le nombre d'habitants de plus de 60ans.

A l'âge de la retraite, certains délaissent leur résidence principale, souvent plus petite et plus citadine, pour un habitat qui privilégie davantage le cadre de vie que la proximité du lieu de travail.

Composition du parc immobilier du PLUi Ouest en 2015



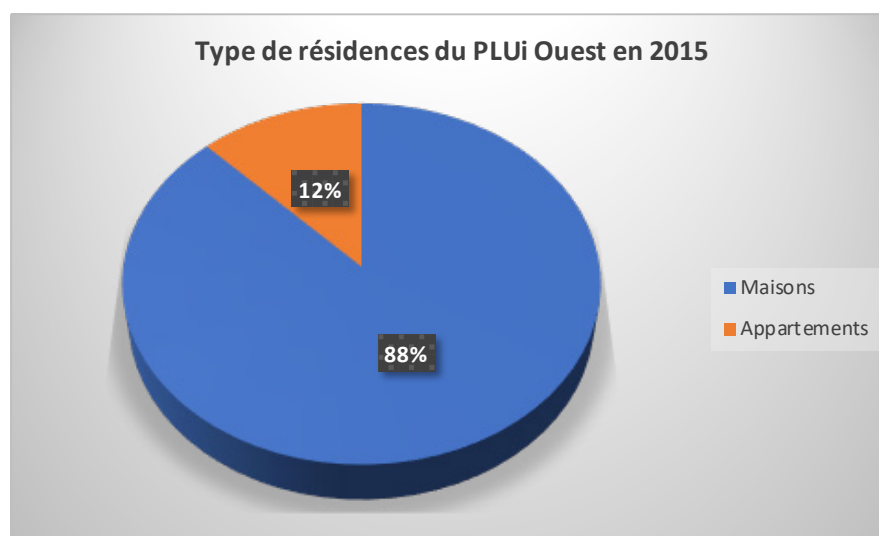
3.1.4 La construction de logements neufs

Le logement individuel domine en ce qui concerne les nouvelles constructions. Les statistiques Sit@del2 des logements commencés sur les 5 dernières années le montrent. D'autre part, même si le nombre de résidences principales a globalement augmenté depuis 2010, le rythme de construction des logements est en baisse, bien que stable sur les 3 dernières années.

3 Habitat et caractéristiques des logements

3.1.5 La faible part du logement collectif

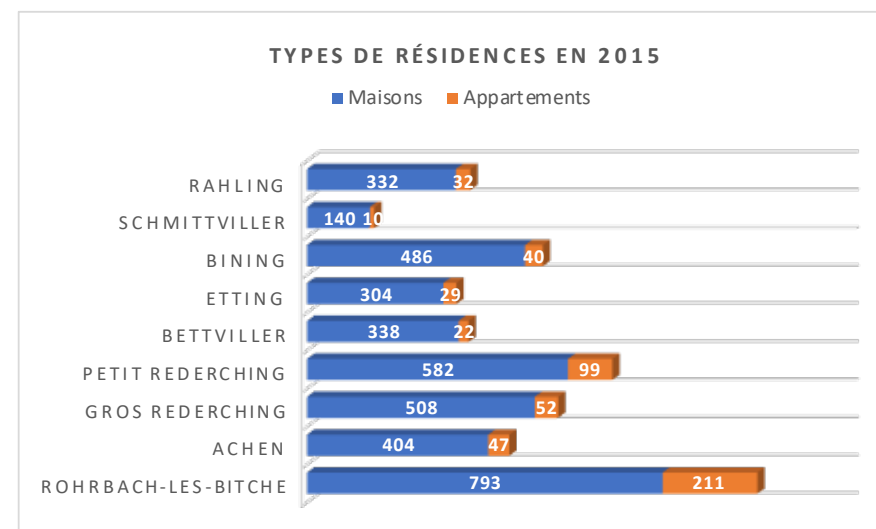
Le logement collectif, de type appartement, ne représente qu'une part de 12 % sur l'ensemble du périmètre du PLUi Ouest. La part de maisons individuelles atteint 88 % selon les chiffres de l'INSEE de 2015. Ces proportions n'ont guère varié depuis 2012, où les chiffres étaient globalement identiques.



Sources : Insee, RP2015 exploitation principale

Cette proportion est relativement respectée au niveau des communes, sauf pour Rohrbach-lès-Bitche qui compte 21% d'appartements en 2015 et Petit-Réderching qui en compte 14% qui sont les communes les plus peuplées du territoire de l'ex CCRLB.

Type de résidence en 2015



Sources : Insee, RP2015 exploitation principale

3.1.6 La part du logement social au sein du parc locatif

Concernant le logement social, on dénombre 20 logements sociaux implantés sur le territoire intercommunal, sur les communes de Gros-Réderching, Petit-Réderching et Rohrbach-lès-Bitche. La majorité des logements sociaux sont implantés sur la commune de Gros-Réderching, et les logements proposés dans les 3 communes sont majoritairement des T4 ou T5 (1 seul T3 est proposé à Gros-Réderching). Les personnes à bas revenus et les familles monoparentales sont très présentes dans le centre ancien de Rohrbach-lès-Bitche mais l'offre de logements sociaux ne semble pas cohérente avec les ménages potentiellement concernés.

	T3	T4	T5	Total
Gros-Réderching	1	7	4	12
Petit-Réderching	0	2	0	2
Rohrbach-lès-B.	0	3	3	6

Tableau de recensement des logements sociaux (2016, logement-social.gouv)

Les personnes à bas revenus vont donc se loger dans le privé, souvent dégradé pour trouver des loyers adaptés et vont ainsi créer du logement social de fait. Néanmoins, le nombre de logements sociaux a augmenté (+4 depuis 2012).

3.1.7 Le statut d'occupation : une majorité de propriétaires

On observe sur l'ensemble du périmètre du PLUi Ouest que les propriétaires sont majoritaires. En 2015 ils étaient 81.55% contre 15.94% de locataires et 2.51% de gens logés à titre gratuit. En règle générale pour l'ensemble des communes, la part des propriétaires dépasse 80% sauf pour Rohrbach-lès-Bitche où elle est de 72.54%.

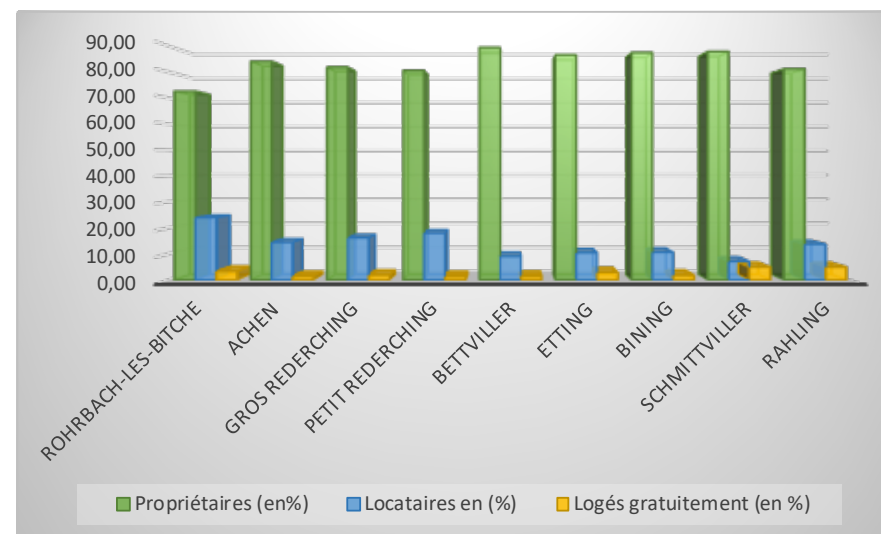
Ces chiffres sont similaires à ceux observés en 2010 et peuvent être étendu à l'ensemble du PLUi Est et Ouest.

Statut des résidents en 2015 par commune

Statut d'occupation	Propriétaires (en%)	Locataires en (%)	Logés gratuitement (en %)
Rohrbach-les-Bitche	72,54	24,03	3,43
Achen	84,02	14,53	1,45
Gros Rederching	81,84	16,25	1,91
Petit Rederching	80,53	18,08	1,39
Bettviller	89,36	9,12	1,52
Etting	86,51	10,53	2,96
Bining	87,40	10,74	1,86
Schmittviller	87,77	7,19	5,04
Rahling	81,13	13,84	5,03
Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche	81,55	15,94	2,51

Sources : Insee, RP2015 exploitation principale

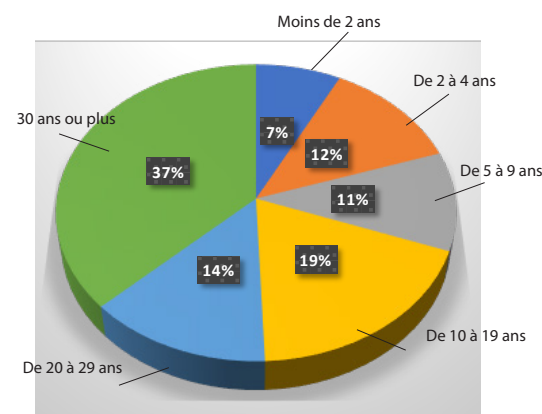
Statut des résidents en 2015



3.1.8 L'ancienneté d'occupation

Ce sont les gens logés à titre gratuit qui occupent le plus longtemps leur résidence : l'ancienneté moyenne d'occupation pour l'ensemble des habitants qui bénéficient d'un logement gratuit est de 29,9 ans sur le périmètre du PLUi. Cette ancienneté descend à 5,5 années pour les locataires. Les propriétaires quant à eux occupent leur logement pendant 28.1 ans en moyenne.

Ancienneté d'occupation en 2015 pour le PLUi Ouest



Habitat et caractéristiques des logements

3.1.9 L'âge des résidences principales

45% des logements du territoire de l'ex CCRLB ont été construits avant 1970

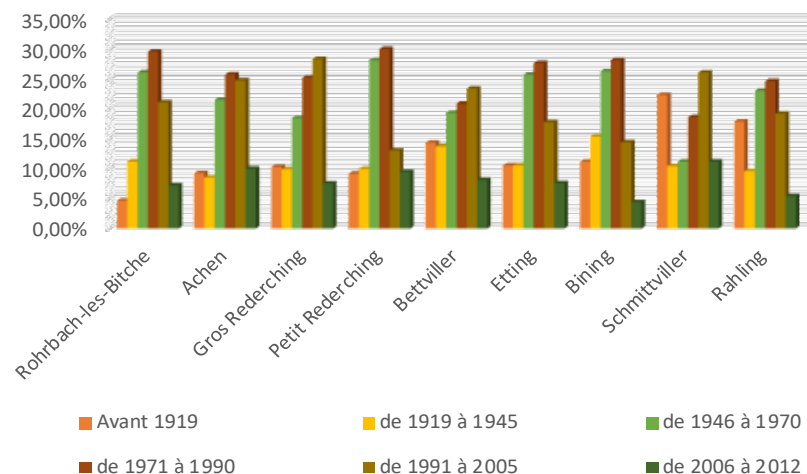
Etant donné que la première réglementation thermique a été mise en place en 1974, on peut considérer qu'une partie importante du parc de logement est énérgivore.

Toutefois, certains logements anciens ont pu faire l'objet de rénovations à ce niveau.

Des particularités sont observées en fonction des communes de l'intercommunalité. En effet, certaines communes ont un ratio élevé de résidences construites après 1990, c'est le cas d'Achen et de Gros-Réderching. Ce développement récent se traduira par la présence de lotissements en opérations groupées. Ce développement peut-être comparable lors d'un ratio élevé dans la période d'après-guerre et particulièrement dans les années 1960, lors de l'apparition de cette forme d'habitat, c'est le cas de Petit-Réderching, de Rohrbach-lès-Bitche et d'Etting.

Enfin, certaines communes ont un parc résidentiel très ancien (antérieur à 1946), c'est le cas de Rahling, Bettviller et Schmittviller. Ces communes auront la particularité d'avoir un fort étalement urbain diffus car l'ancienneté de leur parc de logement en centre-village est un facteur de développement périphérique de maisons individuelles.

Age des logements en 2015



Sources : Insee, RP2015 exploitation principale

3.1.10 Le confort des logements

Le degré de confort des logements est satisfaisant sur l'ensemble du PLUi : 97 % des résidences principales, voire 100 % dans certaines communes, sont dotés de salle de bain, 75 % disposent d'un chauffage central, 8 % d'un chauffage individuel électrique.

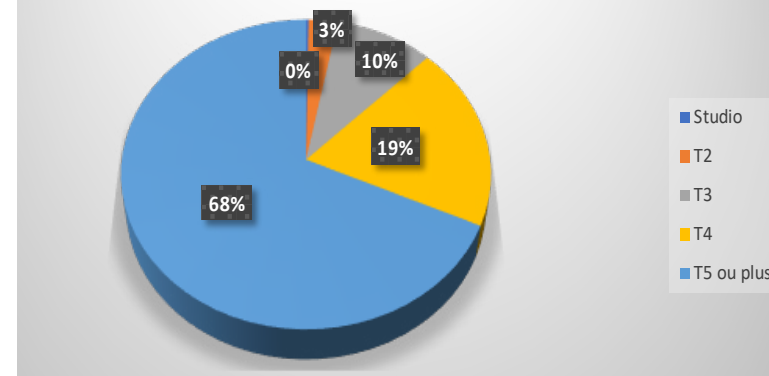
3.1.11 La structure des logements

Les grands logements de 5 pièces et plus sont largement prédominants sur l'ensemble du périmètre. Les logements 1 pièce sont presque inexistant.

Les 2 pièces, voire les 3 pièces, sont très peu représentés, puisqu'ils n'atteignent respectivement que 3% et 10% du parc de logements. Quant aux 4 pièces, ils représentent 19 % du parc du PLUi Ouest.

La sous-représentation de petits logements (3 pièces et moins) est en décalage avec le nombre de ménages composés d'une seule ou de deux personnes. Rappelons que 22.2 % des ménages sont composés d'une seule personne en 2015. La part de petits logements (3 pièces et moins) correspond elle à 32% à l'échelle du PLUi Ouest.

Nombre de pièces pour les résidences principales du PLUi Ouest en 2015

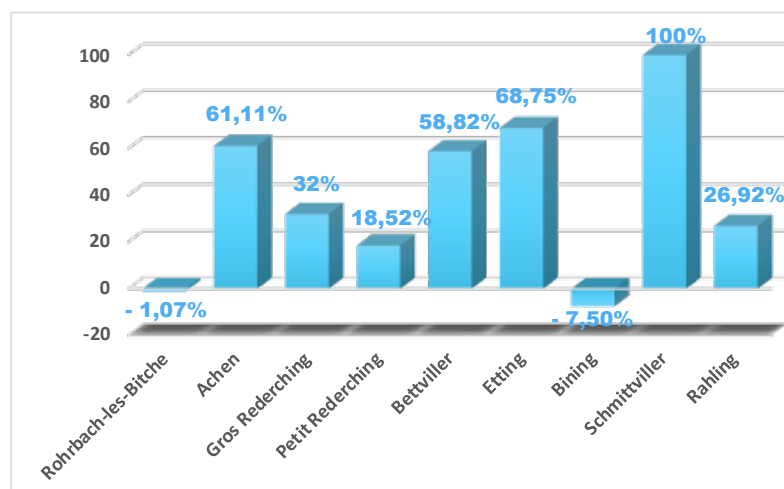


Sources : Insee, RP2014 exploitation principale

3.2 L'analyse de la vacance

Le taux de logements vacants a augmenté entre 2010 et 2015, il est passé d'un moyenne de 6.2% sur le territoire de l'ex CCRLB en 2010 à une moyenne de 7.23% en 2015. Cette tendance est générale sur le territoire de l'ex CCRLB, excepté pour les communes de Rohrbach-lès-Bitche et Bining.

Évolution du taux de logements vacants entre 2010 et 2015



Sources : Insee, RP2015 exploitation principale

Ces chiffres méritent cependant une analyse plus fine. Plusieurs phénomènes peuvent expliquer la croissance de la vacance, parmi ces pistes on retrouve :

- la présence d'immeubles dégradés en centre-ville, caractérisant une vacance structurelle concernant les logements obsolètes ne trouvant pas preneur en raison de leur inconfort ou de leur environnement. C'est un phénomène relativement répandu qui touche les centres anciens urbains.

Il est d'autant plus marqué qu'une grande partie des logements ont été construits avant 1946, les constructions neuves sont beaucoup plus attractives et a un effet délétère sur le parc privé ancien.

- l'attractivité de la zone périurbaine. Avec une explosion du nombre de

maisons, la zone du PLUi Ouest marque la volonté des habitants d'aller vers un logement individuel mettant en avant le cadre de vie.

Le dépeuplement des centres urbains au profit des couronnes péri-urbaines est un phénomène largement répandu dans les aires urbaines de moyenne et de petite taille. «

Toutefois si l'on effectue une comparaison avec le taux de vacance réel que les communes affichent en 2017, on remarque qu'il y a une surévaluation du nombre de logement vacant par l'INSEE.

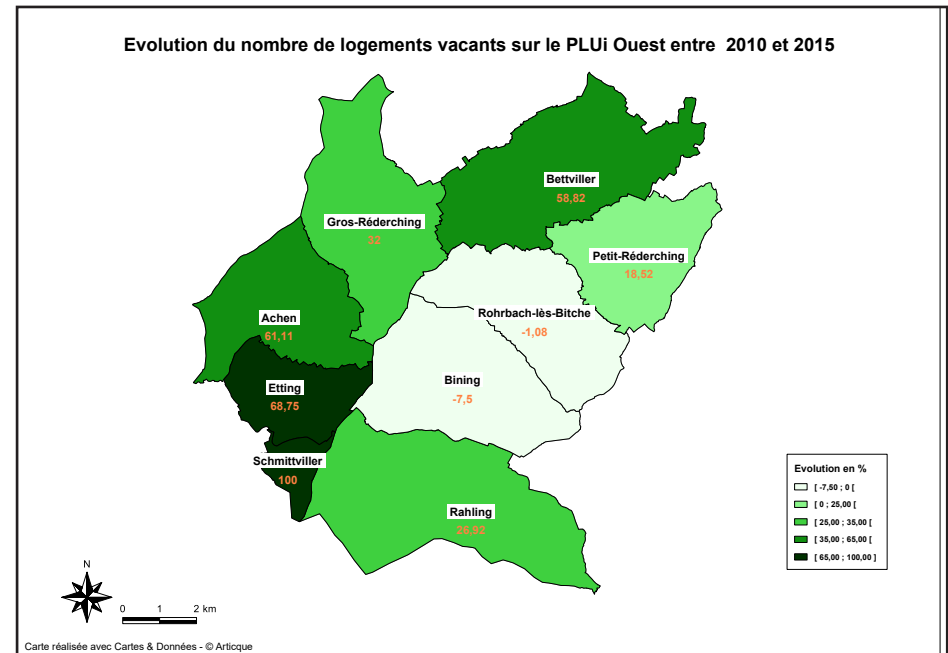
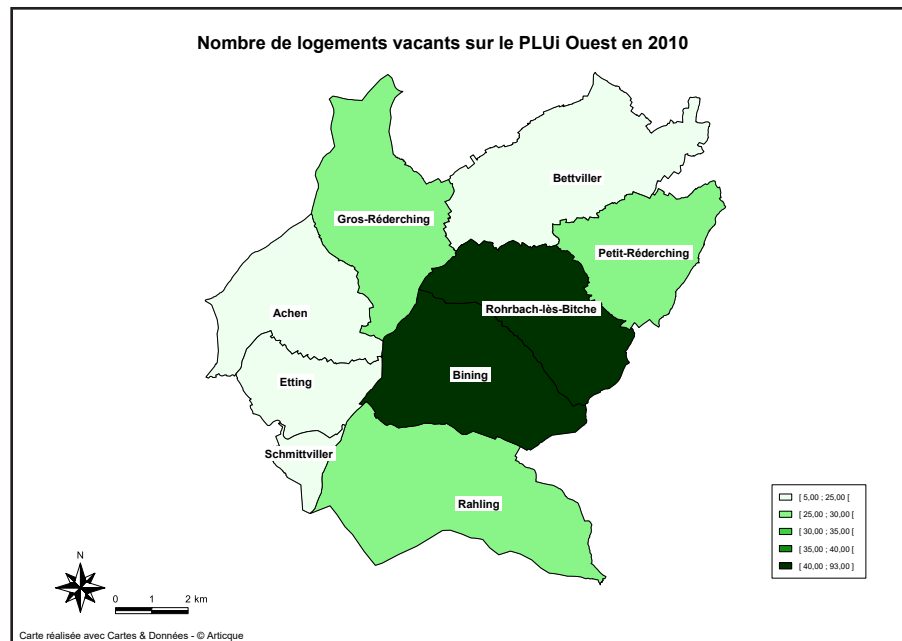
Ce phénomène est généralement dû à inoccupation des logements neufs au moment de leur livraison.

logements vacants	vacance réelle 2017	% vacance réelle 2017	Vacance INSEE 2015	% vacance INSEE 2015
Rohrbach-lès-Bitche	11	1,00	92	9,15
Achen	4	1,00	29	6,40
Gros Rederching	19	3,00	33	5,88
Petit Rederching	8	1,00	32	4,70
Bettviller	26	7,00	27	7,44
Etting	8	2,00	27	8,13
Bining	7	1,00	37	7,02
Schmitzviller	4	3,00	10	6,67
Rahling	23	6,00	33	9,32
Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche	110	2,78	320	7,23

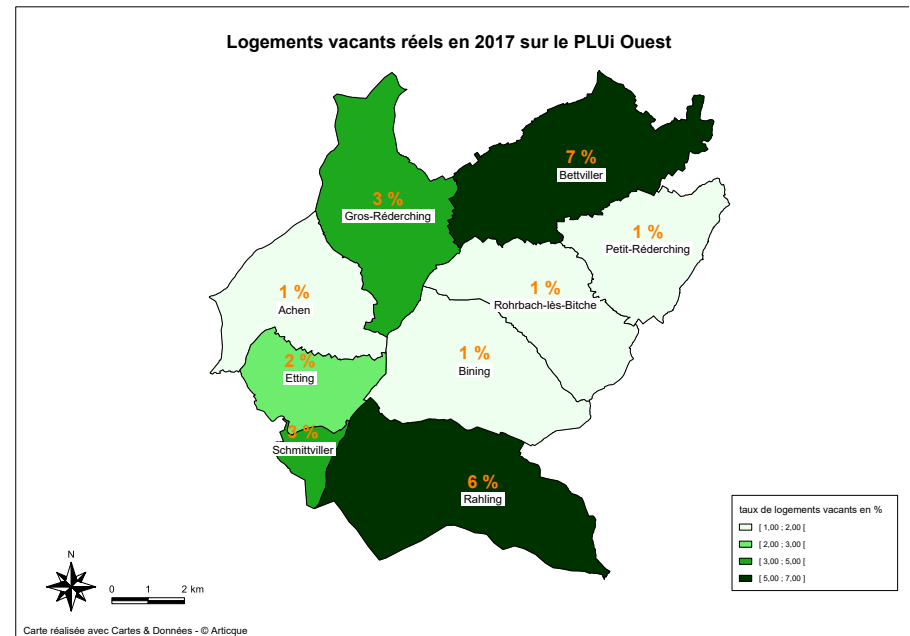
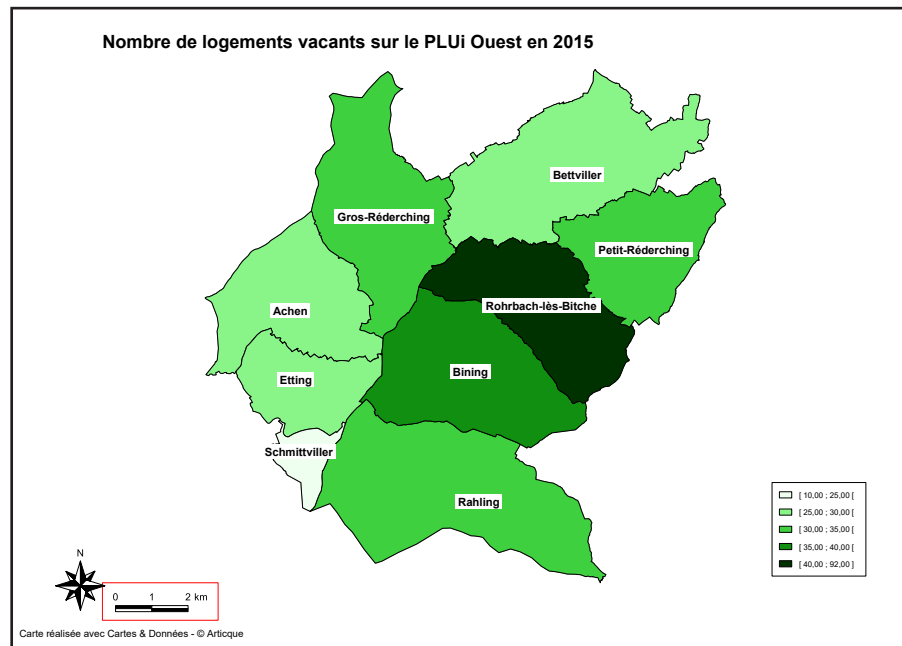
Au global, le taux de vacance sur le territoire de l'ex CCRLB est relativement faible, 2.78% en 2017.

Dans plusieurs communes, la part de logements vacants est faible, voire très faible, et les maisons mises en vente sont acquises très rapidement.

Analyse de la vacance : données Insee



Analyse de la vacance : données Réelles



3.3 Le marché du foncier

Les études menées par l'Observatoire départemental de l'Habitat de la Moselle (ODH) sur le bassin de Sarreguemines montrent que l'offre est concentrée sur des logements plutôt grands, autant en vente qu'en location, et que les prix affichés sont en deçà de la moyenne régionale.

3.3.1 Le marché immobilier locatif

Sur le marché des locations, il est constaté que les surfaces proposées sont de 20 % à 40 % plus grandes que les locations en milieu plus urbain (locations conventionnelles en neuf).

Sur le territoire du PLUi Ouest, le prix moyen de location constaté est de 6,24 €/m². A titre de comparaison, le prix moyen au m² dans le bassin de Sarreguemines est de 7,8 €/m² alors qu'il est de 8,3 €/m² en Moselle, pour une surface moyenne de 63,7 m² (Source : ODH 2016).

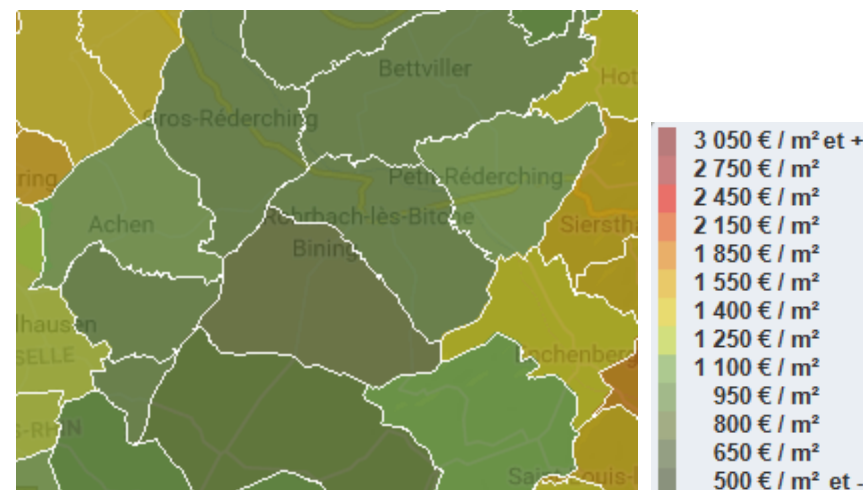
3.3.2 Le marché immobilier de la vente

Les ventes immobilières concernent en majorité des biens de grande surface : pas de studio, et peu de T2/T3/T4. Les écarts de prix constatés sont assez étendus : ils sont liés aux types de biens mis en vente selon l'étendue et la spécificité du terrain, ou les travaux à entreprendre.

A noter que beaucoup de logements doivent faire l'objet d'améliorations pour viser une meilleure performance énergétique. 30 % des biens sont habitables sans travaux.

Le prix moyen sur le territoire pour un appartement est de 1043 euros le m² et 1158 euros le m² pour une maison. Le prix moyen en France pour la vente de maisons et d'appartements anciens pour comparer est de 1790 euros le m². Nous sommes bien en dessous de la moyenne basse (1220 euros en France) sur le territoire de l'ex CCRLB.

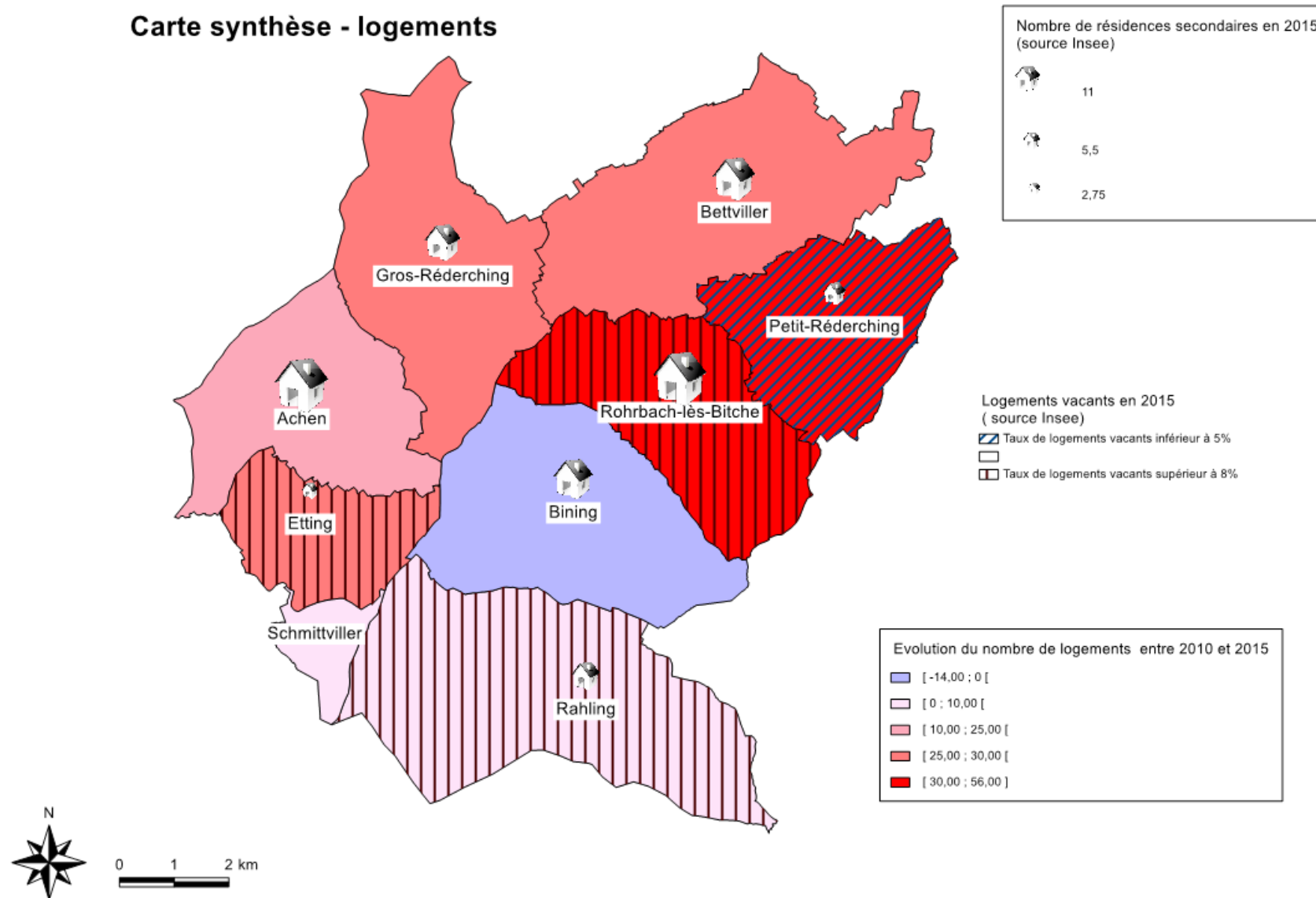
Prix au m² dans la région du PLUi Ouest dans le cadre d'une vente d'appartement ou maisons ancienne.



Sources : etvendeur.com données 2018

Habitat et caractéristiques des logements

Carte synthèse - logements



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Habitat et caractéristiques des logements : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Un habitat au cadre de vie attractif ou potentiellement attractif.
- Des prix du foncier bas et structurellement fortement inférieurs à ceux des agglomérations couronnées pôles d'emplois majeurs. Ce différentiel de prix s'impose comme un levier durable d'attractivité résidentielle du territoire.
- Une récente mutation de résidences secondaires en résidences principales est remarquée sur l'ensemble du territoire du PLUi Ouest.
- Une majorité de propriétaires, ce qui marque l'idée d'un territoire résidentiel où prime la qualité et l'attachement au «chez-soi» : sa maison, son village, son territoire.

FAIBLESSES ET MENACES

- Une hausse du nombre de logements malgré la baisse de population, due au desserrement des ménages
- Une augmentation globale des logements vacants, mais avec de grandes disparités selon les communes
- Une faible part de logements en collectif, tant dans le parc ancien qu'en construction
- Une majorité de propriétaires
- Un parc constitué à plus de 40 % de logements datant d'avant 1970, donc potentiellement énergivores
- Des logements spacieux (plus de 5 pièces) peu adaptés aux nouveaux ménages (augmentation du nombre de personnes seules et âgées)
- Absence de petits logements (F1) en vente ou en location

ENJEUX

- Garantir la production d'une palette d'offre en habitat diversifiée et attractive pour toutes les générations, en particulier pour les jeunes ménages
- Engager des actions d'accompagnement pour favoriser la reprise et / ou la mutation des grands corps bâtis, notamment des maisons de la reconstruction, afin d'éviter leur délaissement.
- Inscrire la production de logements dans une ambition forte de cadre de vie, afin de valoriser de la

meilleure manière l'attractivité résidentielle du territoire et de répondre par là même à l'enjeu d'une vitalité démographique retrouvée.



Photographie d'un ilot dégradé en centre ville de Rohrbach-lès-Bitche



Photographie de maisons individuelles en extension de Rohrbach-lès-Bitche

Equipements et services aux habitants

4.1 Services et administrations

4.1.1 Les équipements du quotidien

La grande majorité des communes de l'intercommunalité est dotée d'équipements. L'offre proposée sur le territoire est de manière globale, facilement accessible aux habitants de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Les communes de Bettviller et Schmittviller sont les moins bien pourvues en équipement.

A contrario, une concentration de ce type d'infrastructures s'observe dans les principaux pôles de l'intercommunalité, et particulièrement à Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching dans une moindre mesure. La concentration d'équipements Rohrbach-lès-Bitche offre une certaine centralité à l'ensemble du territoire pour les communes moins peuplées.

4.1.1.1 Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching deux polarités centrales

Ces deux communes de l'ex CCRBB constituent une polarité urbaine. Leur localisation géographique et leur statut en font un territoire influant. A elles deux elles regroupent l'ensemble des typologies d'équipement que l'on peut retrouver sur le territoire. Le caractère rural et villageois du territoire implique une demande quantitative plus faible mais un besoin en services et équipements de proximité minimums mais essentiels. Concernant les équipements liés à l'enfance, toutes les communes possèdent leur groupe scolaire permettant la prise en charge des élèves et un enseignement dispensé jusqu'en CM2. Le collège est implanté à Rohrbach-lès-Bitche et les lycéens doivent se déplacer à Bitche ou à Sarreguemines. Une caserne de pompiers et une gendarmerie sont présentes à Rohrbach-lès-Bitche, permettant de sécuriser l'ensemble du territoire intercommunal.

4.1.1.2 Une organisation éparse dans les autres communes

La couverture des équipements publics dans les autres communes reste assez faible mais existante, on compte en moyenne entre 3 et 4 équipements par communes.

Le territoire intercommunal propose tous les services disponibles aux particuliers (entreprise de travaux de bâtiment, réparation automobile, salon de coiffure, restaurant...) hormis une agence pôle emploi, un tribunal et une agence de location de voiture, qui sont disponibles à Sarreguemines. Certains équipements ne sont implantés que dans une commune, c'est le cas de Rohrbach-lès-Bitche qui dispose de la DRFiP (Direction Régionale des Finances Publiques) et des Pompes Funèbres, et de Bettviller qui propose une agence d'intérim.

La plupart des communes disposent d'un établissement bancaire, hormis Bettviller, Bining et Schmittviller. Le seul bureau de poste se trouve à Rohrbach-lès-Bitche, mais une agence postale communale est disponible à Achen et à Gros-Réderching, et un relais postal commerçant à Petit-Réderching. La plupart des services médicaux sont implantés à Rohrbach-lès-Bitche, mais des infirmiers et des services ambulanciers desservent tout le territoire intercommunal afin d'assurer un suivi médical minimal.

Les antennes de pompiers sont plutôt bien réparties, quatre communes sont dépourvues de casernes : Gros-Réderching, Petit-Réderching, Etting et Schmittviller.

L'objectif principal est de renforcer l'offre d'équipements et de services structurants dans les polarités majeures définies par le SCoTAS et lisser la répartition des équipements dans les communes secondaires afin qu'elles puissent gagner en autonomie.

Vue du centre socio-culturel de Petit-Réderching



Collège Jean-Seitlinger de Rohrbach-lès-Bitche



Ecole Primaire les colibris de Rohrbach-lès-Bitche



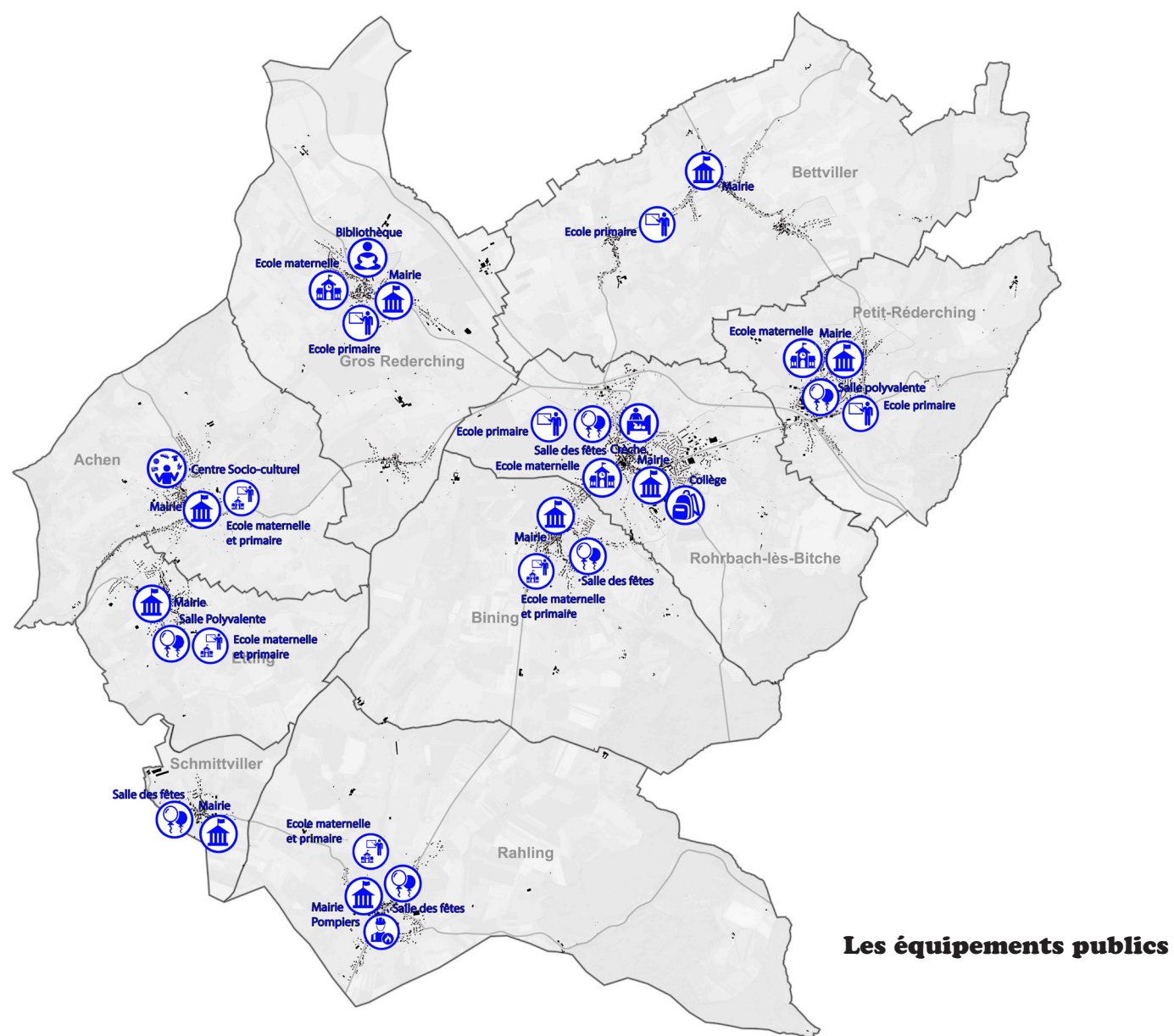
Caserne de Pompiers de Rohrbach-lès-Bitche



Hotel de ville de Rohrbach-lès-Bitche



Equipements et services aux habitants



Equipements et services aux habitants

4.1.1.3 L'omniprésence du stationnement automobiles dans les espaces publics centraux

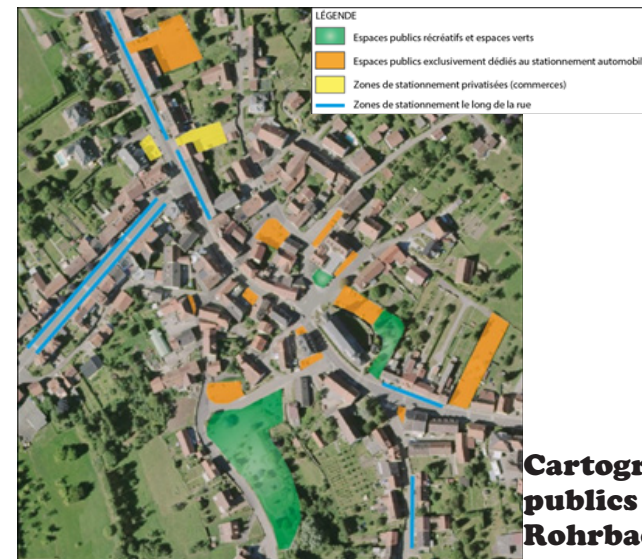
Dans les espaces centraux villageois, la plupart des espaces publics sont aménagés à destination de places de parking. Dans ce territoire intercommunal rural, les activités sont souvent centralisées dans le pôle urbain et l'automobile est indispensable au quotidien des habitants. On observe plusieurs espaces de stationnement en cœur de ville, et force est de constater qu'il manque quelques places vertes.

Il conviendrait de mettre en valeur ces espaces à fort potentiel afin de multiplier de petits espaces verts agrémentés de bancs publics pour améliorer le cadre de vie. Ces places peuvent prendre une dimension sociale et créer un cadre de respiration dans le noyau urbain ancien de Rohrbach-lès-Bitche. Il serait judicieux de conserver les espaces de stationnement aux entrées de ville afin de préserver le centre-ville de la circulation automobile.

Les noyaux anciens villageois ont un bâti très dense, ce qui laisse peu d'espace pour aménager de petites places afin d'aérer le tissu urbain. Les espaces verts ou de loisirs sont donc implantés dans les périphéries, ou à proximité des équipements publics (école élémentaire, mairie, stade municipal, salle polyvalente...). On retrouve généralement un assemblage de plusieurs aménagements récréatifs, créant un espace périurbain de loisirs, principalement à destination des familles avec l'implantation de jeux pour enfants ou de city-stades. De par le public visé, ces espaces se trouvent la plupart du temps à proximité des extensions pavillonnaires.



Photographie de quelques espaces de stationnement dans le centre de Rohrbach-lès-Bitche



Cartographie des espaces publics dans le centre de Rohrbach-lès-Bitche

4.1.2 Équipements culturels

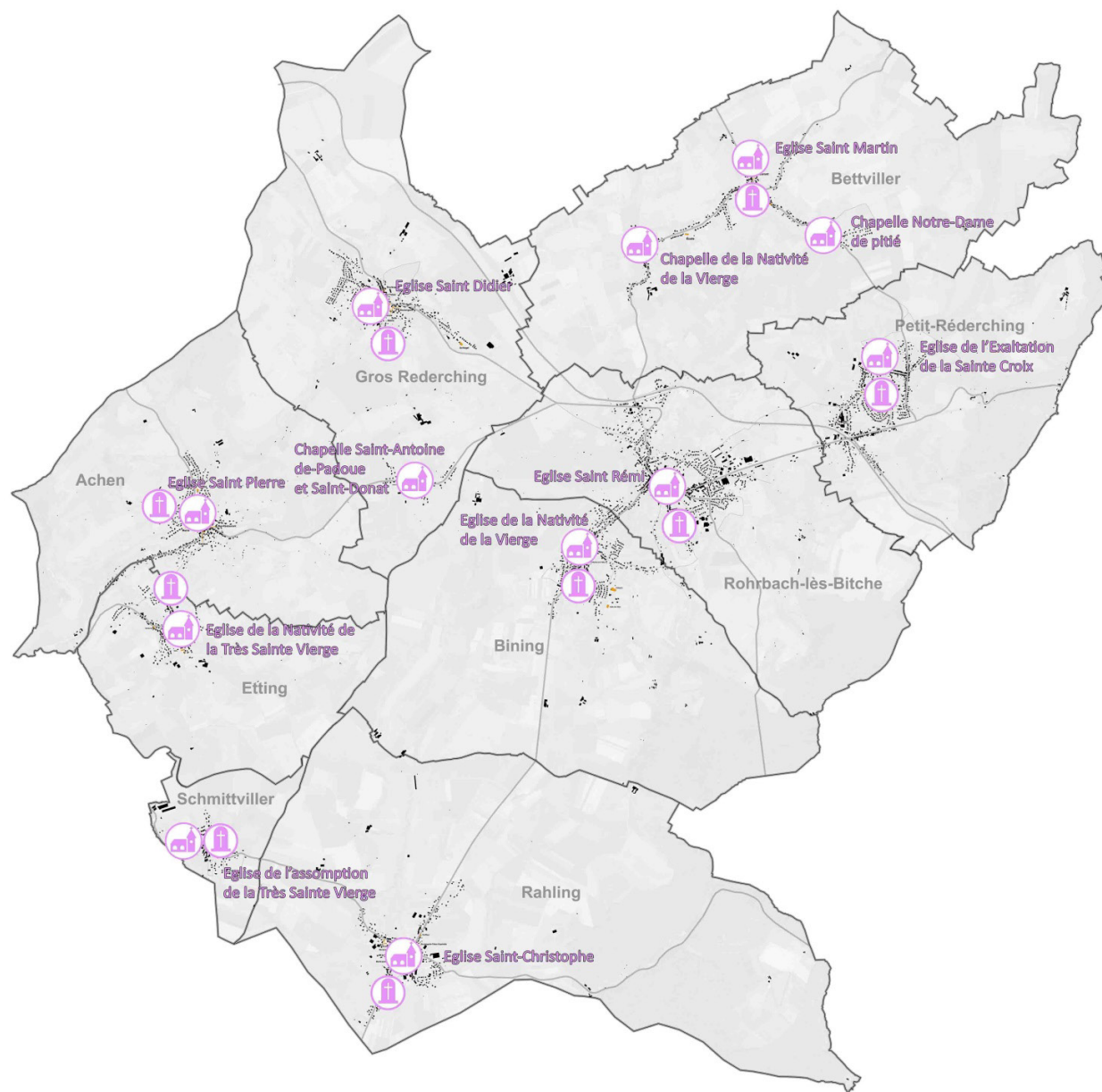
L'intercommunalité compte de nombreux lieux de cultes répartis sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des communes de l'intercommunalité dispose d'au moins un édifice religieux. On retrouve une église par Bourg et un Cimetière par commune.

A Bettviller on retrouve une Eglise et deux chapelles et à Gros-Réderching, une Eglise et une chapelle.

Les styles architecturaux des édifices sont assez variés. Les bâtis anciens n'ayant pas subi de destructions sont essentiellement de style baroque, tandis que les constructions et reconstructions récentes comportent des traces de l'architecture moderne.

Les espaces culturels sont localisés de manière récurrente dans le centre historique des communes. Il convient de les valoriser car ils constituent un élément de centralité pour les villages. Cette valorisation est également valable pour les éléments dits du « petit patrimoine » (calvaire, monument aux morts...) ainsi que les places et placettes.

Localisation des équipements culturels



Eglise-Chapelle



Cimetière

4 Equipements et services aux habitants



Eglise de Rohrbach-lès-Bitche



Eglise de Petit-Réderching



Eglise de Bettviller



Eglise de Etting



Eglise de Gros-Réderching



Eglise de Rahling



Eglise de Bining



Eglise de Schmittviller



Eglise de Achen

4.2 Education et petite enfance

4.2.1 Petite enfance

44 assistances maternelles sont référencées sur l'ensemble de l'intercommunalité. Le pôle Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching en concentrent plus 36% à elles seules (16). La commune-centre comprend également une crèche de 30 places divisées en 3 sections : Brin d'Eveil.

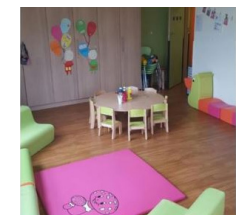
L'établissement peut accueillir des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 3 ans.

L'offre de gardiennage dans la partie nord-est de l'ex CCRLB est très peu étoffée. On ne dénombre qu'une seule nourrice à Schmittviller, 2 à Etting et 3 à Achen. Un relais Parents Assistants Maternels (RPAM) a été mis en place pour accueillir les enfants et leur proposer des activités adaptées d'éveil à Rohrbach-lès-Bitche.

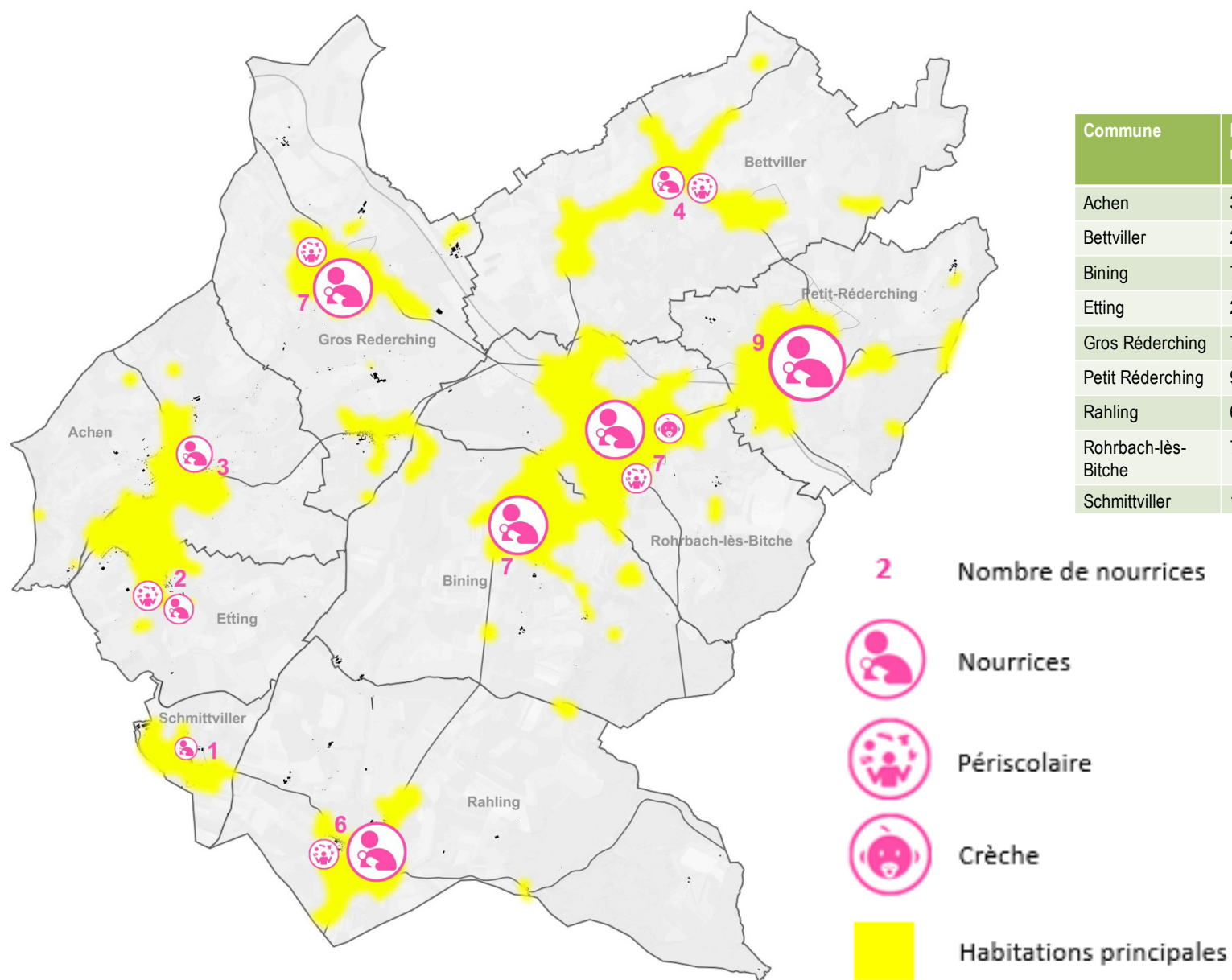
A l'échelle intercommunale, l'offre pour la petite enfance est jugée **insuffisante**. Il faut ajouter à cette carence, les horaires de classe non calibrés, occasionnant des problèmes d'organisation pour les parents.

L'offre de gardiennage constitue un élément clé de l'attractivité d'un territoire. Les jeunes ménages privilégient les communes disposant d'alternatives permettant de poursuivre leur activité professionnelle tout en ayant des enfants en bas âge. La montée en puissance du travail à domicile pourra également permettre de diminuer légèrement les besoins au cours des années à venir.

RPAM Rohrbach-lès-Bitche



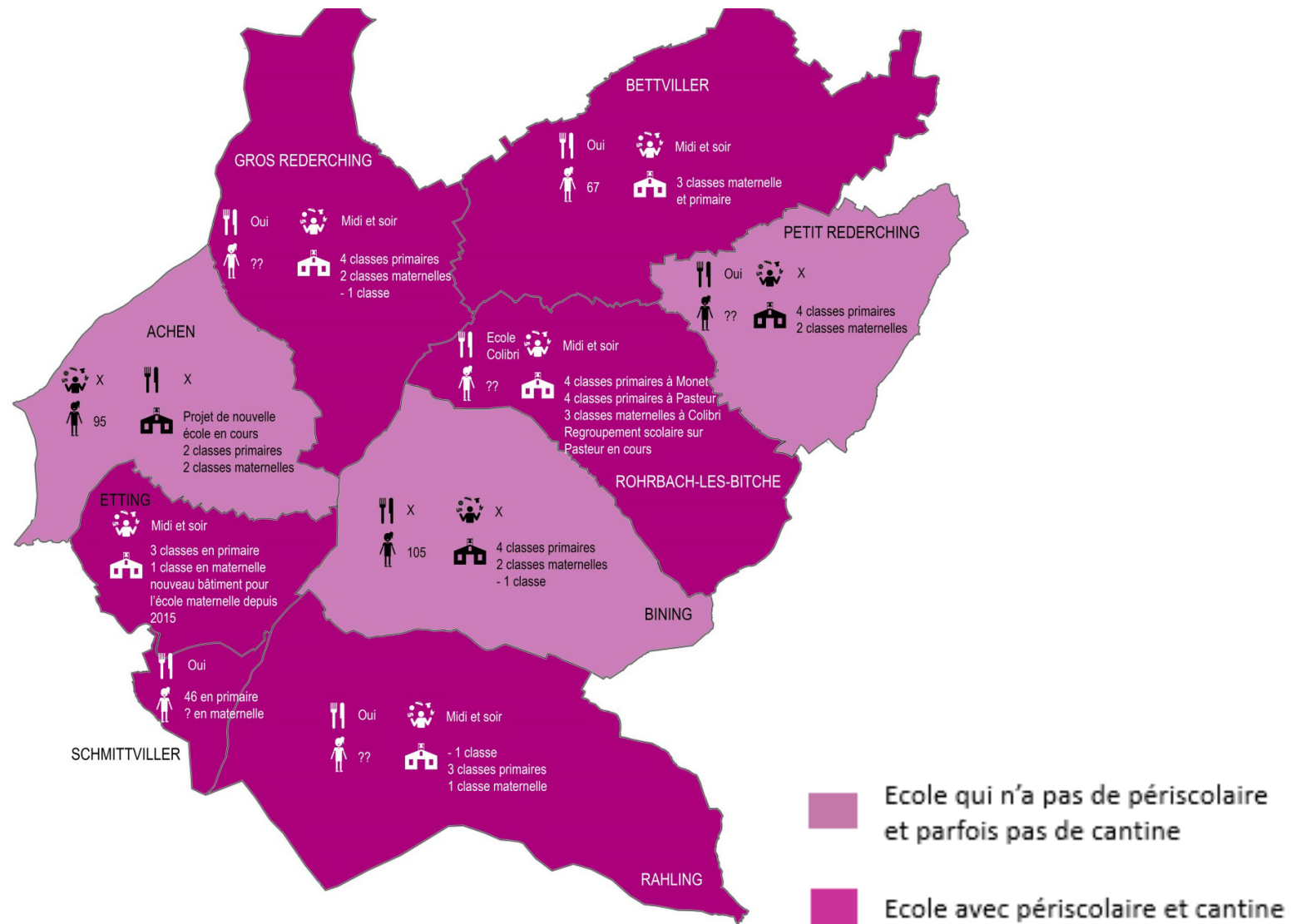
Localisation des équipements petite enfance



Commune	Nombre d'assistantes maternelles
Achen	3
Bettviller	2
Bining	7
Etting	2
Gros Réderching	7
Petit Réderching	9
Rahling	6
Rohrbach-lès-Bitche	7
Schmittviller	1

Equipements et services aux habitants

Localisation des écoles primaires et maternelles



4.2.2 Ecoles primaires et maternelles

911 enfants sont scolarisés dans les écoles de l'ex CCRLB. Les périscolaires et les cantines sont relativement peu utilisés. Les distances-temps assez courtes dans le secteur permettent facilement aux parents de venir chercher leurs enfants lors des temps de pause et après l'école.

Chaque commune a au moins une école sauf Etting et Schmittviller qui partagent la même école.

Toutes les écoles n'ont pas de cantines et de périscolaire.

Le territoire manque de solutions de garde d'enfants. L'offre sur le territoire semble insuffisante. Un projet de centralisation des services comme la centrale des nourrices dans la banlieue de Strasbourg a été évoqué. Ces services pourraient se développer sur le territoire. Le développement de l'offre périscolaire pourrait permettre de renforcer l'attractivité et ce notamment dans les communes faiblement peuplées.

4.2.3 Collèges

Le territoire du PLUi Ouest ne compte qu'un seul collège : le collège Jean Seitlinger à Rohrbach-lès-Bitche. En moyenne il accueille 550 élèves répartis en cinq classes par niveau.

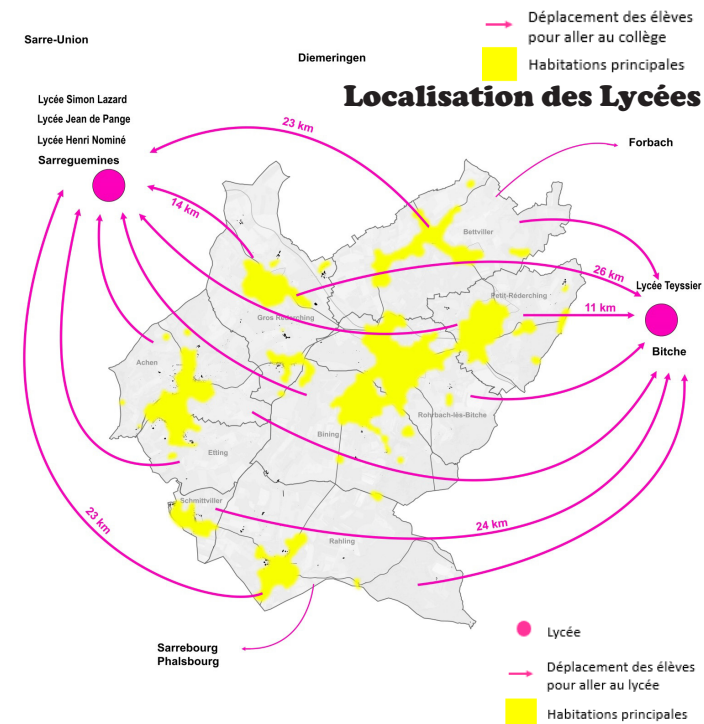
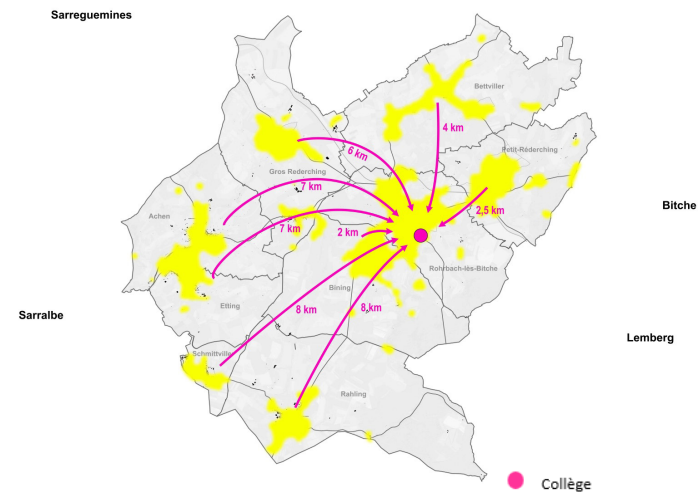
Avec la proximité de l'Allemagne, le collège a développé un programme permettant de renforcer l'apprentissage des langues et notamment l'Allemand.

Les autres élèves vont majoritairement étudier dans l'intercommunalité du Pays de Bitche sur l'un des deux collèges, un à Bitche (le collège Jean-Jacques KIEFFER) et un à Lemberg mais également à Sarreguemines.

Un établissement privé hors contrat existe sur le territoire, il s'agit de l'étoile du matin à Eguelshardt. Cette école accueille 117 élèves de la maternelle au lycée. Les élèves viennent du monde entier (Alsace, Lorraine, Paris, Nice, Marseille, Lyon, Grenoble, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Autriche, Espagne, Italie, Suède, Canada, États-Unis). Très prisé, l'établissement va élargir sa capacité d'accueil pour la rentrée 2018-2019.

Aucun Lycée n'est présent sur le territoire du PLUi Ouest, en règle générale, les étudiant se retrouvent au lycée à Bitche et Sarreguemine.

Localisation des collèges



4.3 Les soins de santé

4.3.1 Les services de santé

Le territoire du PLUi Ouest compte 7 médecins généralistes pour 9940 habitants soit 1 médecin pour 1420 habitants. A titre de comparaison, la moyenne de l'ancienne région Lorraine est de 1 médecin pour 781 habitants. Il n'y a qu'un seul pédiatre pour tout le territoire du PLUi Ouest. **L'intercommunalité manque de professionnels de santé et ceux présents sur le territoire sont très concentrés.** Tout comme dans les autres thématiques d'études, les omnipraticiens sont essentiellement localisés dans les pôles de Rohrbach-lès-Bitche, Petit-Réderching et Achen. L'intercommunalité perd des médecins tandis que la demande augmente.

Sur les neuf communes du territoire de l'ex CCRLB, 6 sont totalement dépourvues de services médicaux. Elles utilisent les installations des trois communes y aillant accès et particulièrement celles de Rohrbach-lès-Bitche. En effet, 1 seul médecin est présent sur les communes de Achen et Petit-Réderching limitant la capacité d'accueil de ces pôles. D'autant plus que ces communes comptent respectivement déjà 1003 habitants et 1529 habitants. Ainsi, de nombreux habitants des parties Nord et Est de la commune vont solliciter les services des professionnels de santé exerçant dans les bassins de Sarreguemines et à Bitche tandis que les habitants des communes au Sud du territoire vont solliciter ceux exerçant à Sarre-Union et Diemeringen.

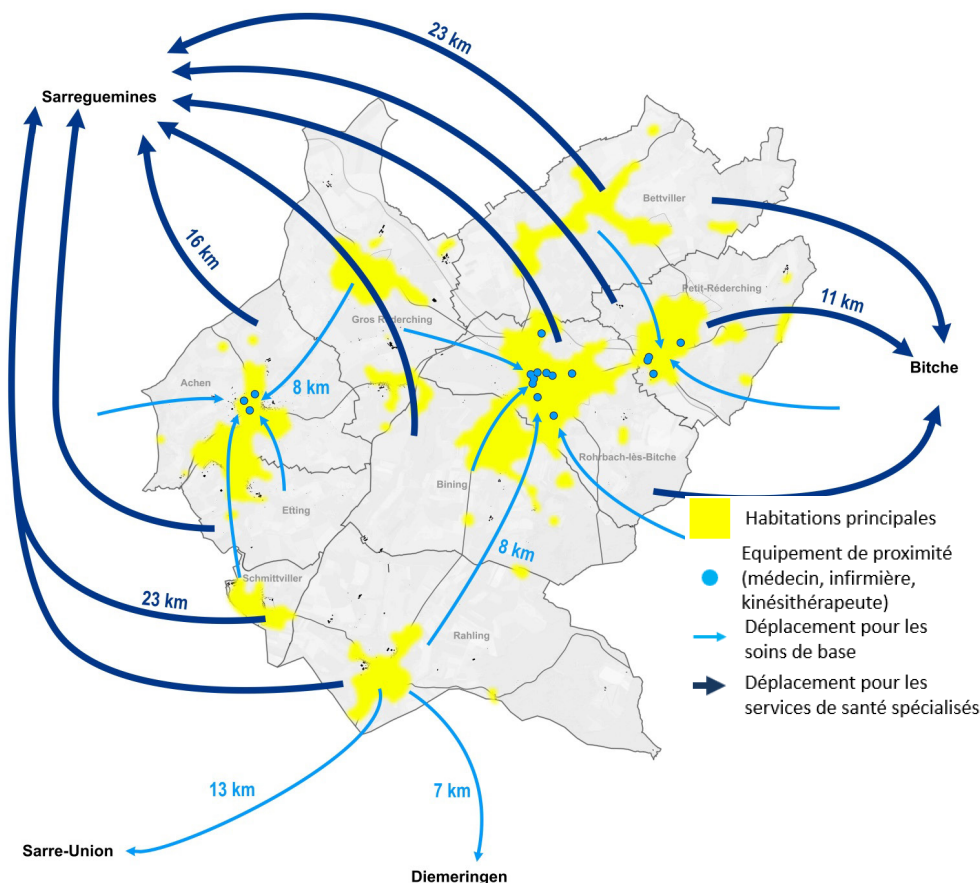
On retrouve également une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) la Clef des chants qui compte actuellement 40 résidents à Rohrbach-lès-Bitche.

On ne trouve qu'un seul cabinet de radiologie sur Rohrbach-lès-Bitche et seul Achen compte 2 kinésithérapeutes. L'accès au soin est limité sur l'ensemble du territoire du PLUi Ouest.

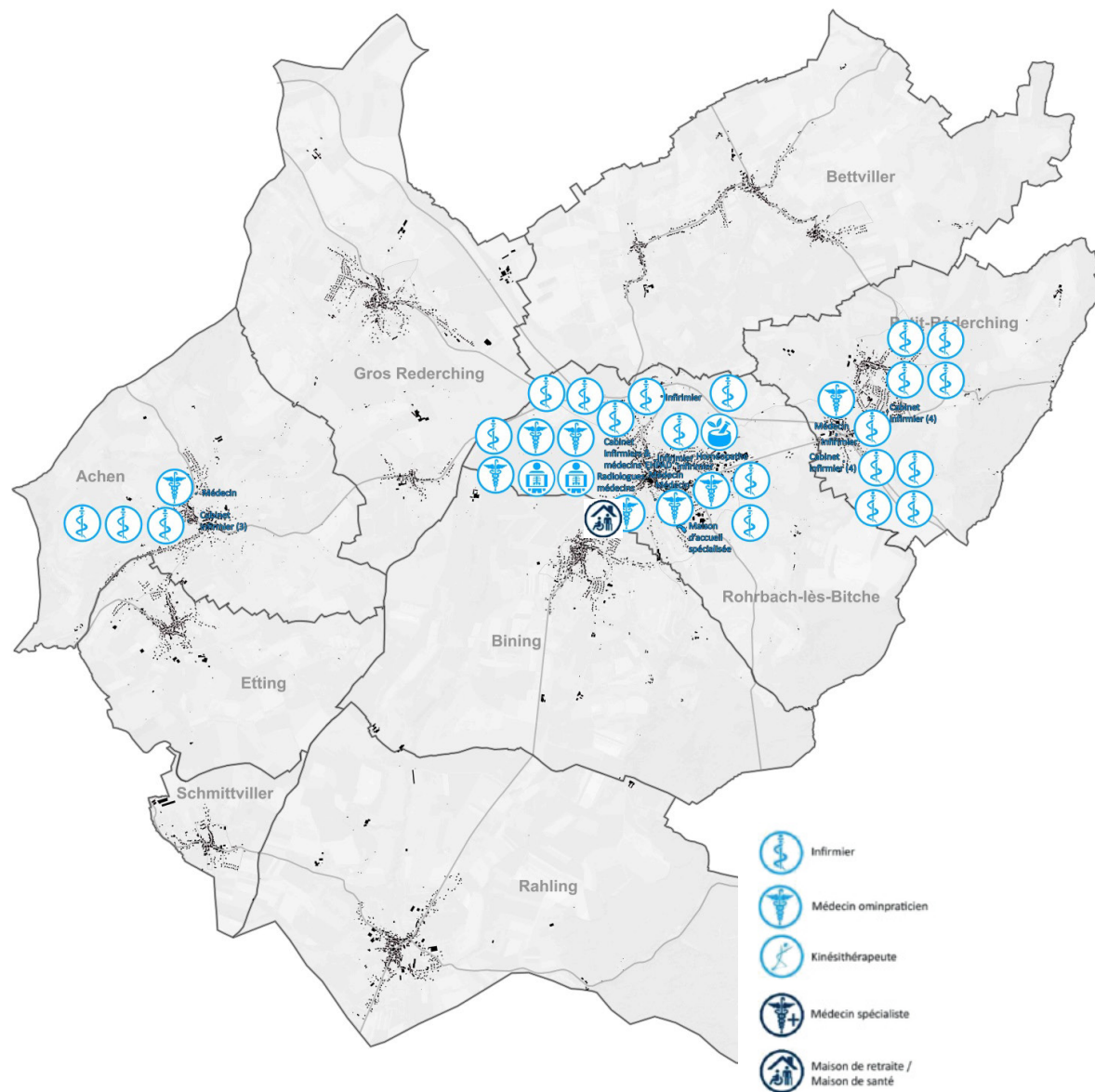
De plus aucun hôpital n'est présent sur le territoire, il faut en moyenne entre 11km et 23 km pour accéder à celui de Bitche en cas d'urgences mineures ou celui de Sarreguemines pour des urgences majeures.

Avec le vieillissement de la population, l'accès au soin est un enjeu majeur pour le territoire du PLUi Ouest qu'il va lui falloir anticiper.

Pour adapter les services aux besoins actuels, les communes souhaitent travailler sur la mutualisation de services de santé de proximité par l'aménagement de maisons médicales. Ces maisons médicales pourraient permettre d'attirer de nouveaux services de santé sur le territoire. Par ailleurs, l'accès aux services devra être facilité pour favoriser leur développement et le maintien voire l'augmentation de la population.



Localisation des services de santé



4.3.2 Les établissements dédiés aux seniors

Le territoire de l'ex CCRLB compte également un seul établissement de santé à destination des seniors situé à Rohrbach-lès-Bitche.

Il s'agit de l'EHPAD Albert Schweitzer qui compte 72 lits dont 12 pour l'unité Alzheimer.

Il s'agit de la seule structure présente sur le territoire, l'accueil des seniors est relativement faible compte tenu du vieillissement de la population.

Afin de ne pas saturer ces établissements il convient d'encourager le maintien à domicile des personnes âgées sur le territoire. Un nombre suffisant de spécialistes de santé effectuant des soins à domicile est donc requis, afin de promouvoir cette pratique et d'encourager la construction de résidences adaptées aux seniors sur le territoire.



Résidence EHPAD Albert Schweitzer

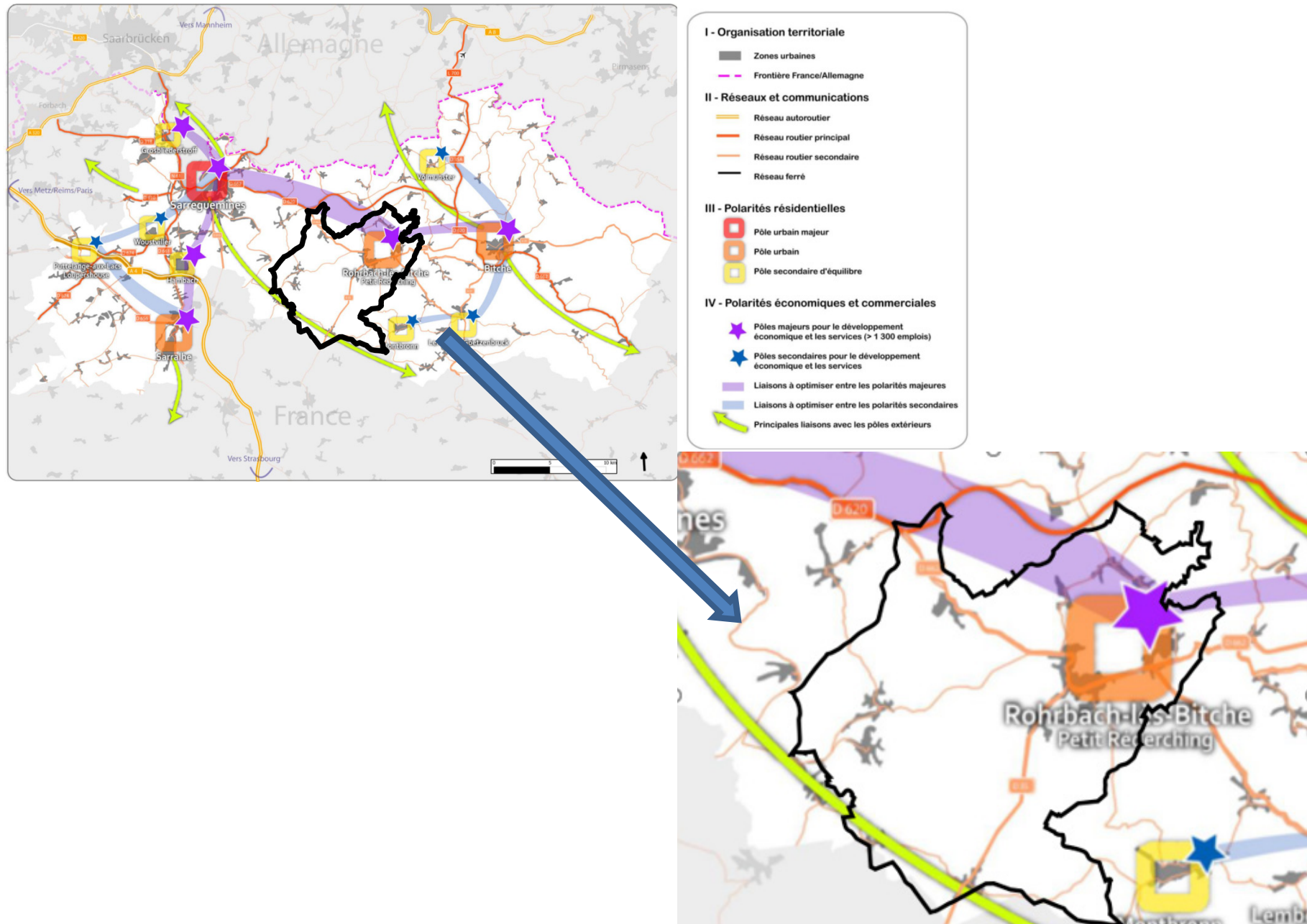
4.4 Les orientations du SCOT

Le SCoTAS vise à conforter l'offre d'équipements et de services au sein des différents pôles urbains et pôles secondaires d'équilibre. L'accessibilité aux services de première nécessité doit être confortée, notamment dans les pôles secondaires s'équilibre qui participent au développement des espaces ruraux.

Le maintien des services publics existants est recherché afin de favoriser leur accès à tous.

Étant donné leurs infrastructures et proximité, les communes de Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching ont été définies comme un pôle majeur pour le développement économique et les services. Le SCoT prévoit également d'optimiser les liaisons entre les différentes polarités du territoire.

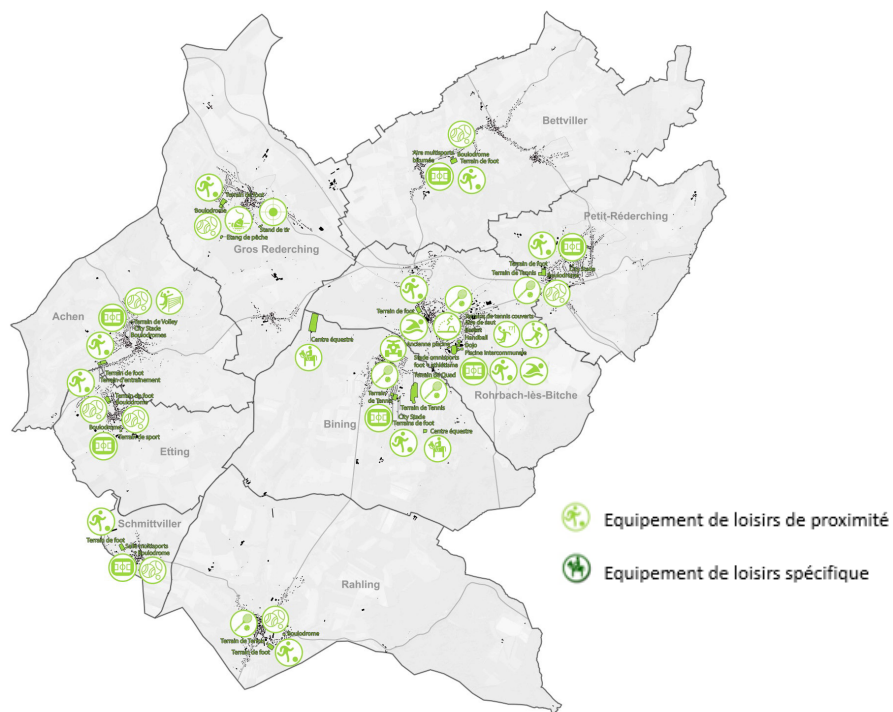
Equipements et services : orientations du SCOT



Equipements et services aux habitants

4.5 Les équipements de loisir

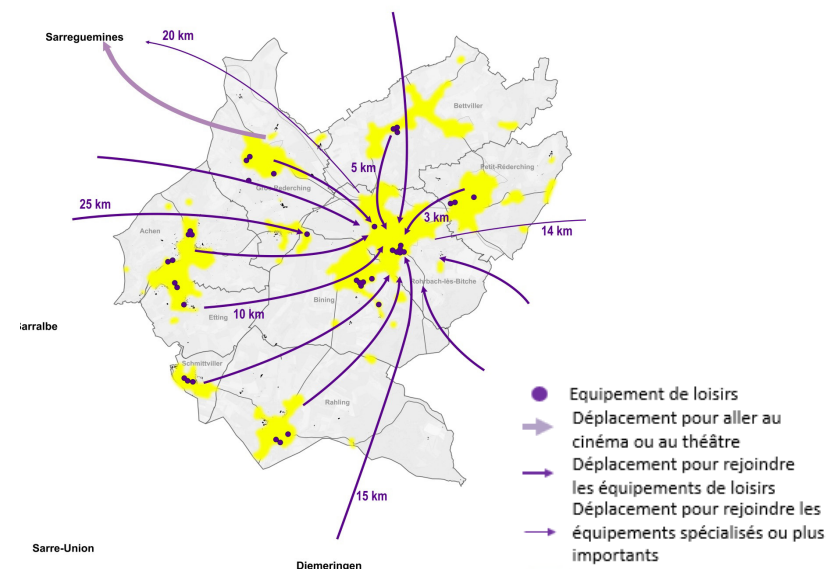
Le territoire de l'ex CCRLB est plutôt bien équipé en complexes sportifs. On retrouve un grand pôle sportif à Rohrbach-lès-Bitche avec des équipements diversifiés (piscine intercommunale, tennis, pistes cyclable, terrain de foot, salle omnisport...) et pratiquement chaque commune possède au moins un terrain de football et un stade.



Centre aquatique de
Rohrbach-lès-Bitche



Etang de pêche du
soleil à Rahling



Concernant les loisirs divers, on ne retrouve sur le territoire ni Cinéma, ni théâtre. Les habitants des communes se rendent à Sarreguemines pour trouver ces équipements. On retrouve sur le territoire des associations communales telles que Danse à Bettviller, Gym à Etting, Chorales à Etting, Petit-Réderching et Rahling. A l'échelle de l'intercommunalité, l'association Loisirs Jeunesse de l'ancienne CCRLB propose un ensemble d'animations dynamiques et variées telles que la zumba, le tir à l'arc, des stages (BAFTA, Aquarelle) et organise des jeux intervillages chaque année.

Equipements et services : synthèse

ATOUPS ET OPPORTUNITÉS

- Des sections scolaires visant à développer la pratique de langues étrangères dès le plus jeune âge ont été créées
- Chaque commune comporte au moins une école et un collège est présent sur Rohrbach-lès-Bitche, accueillant certains élèves de Bitche.
- On compte une maison de retraite EHPAD sur Rohrbach-lès-Bitche pouvant accueillir des patients atteint d'Alzheimer.
- Des équipements sportifs divers et répandus sur le territoire, des associations qui dynamisent la région.

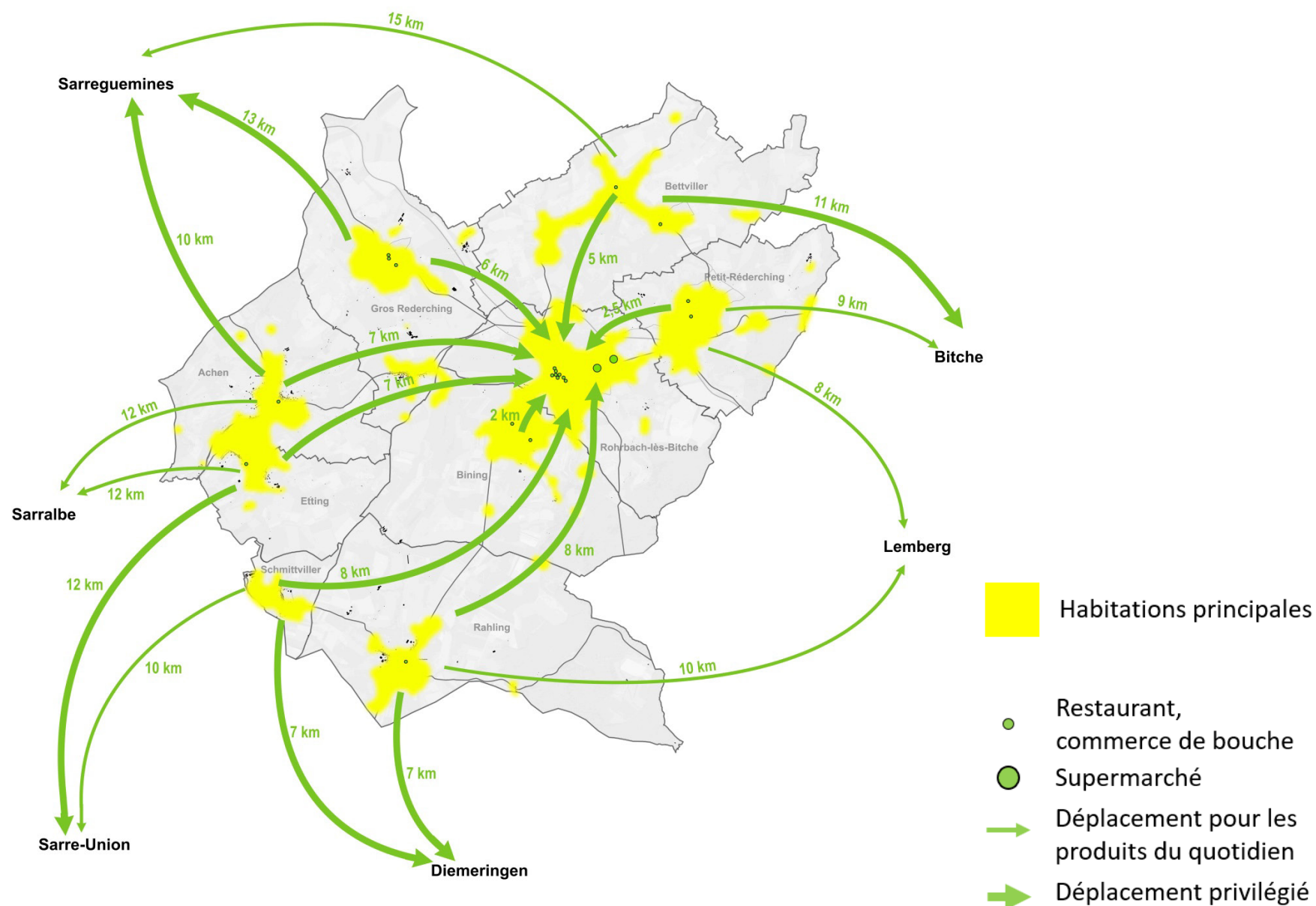
FAIBLESSES ET MENACES

- Le territoire de l'ex CCRLB comprend des équipements de diverses typologies sur son territoire. Néanmoins ces derniers sont très localisés et les habitants des communes de l'Est du territoire du PLUi Ouest doivent régulièrement solliciter les installations des autres communes, et particulièrement celles de Rohrbach-lès-Bitche.
- Les solutions de gardiennage sont encore limitées et ne correspondent pas forcément aux horaires des parents. Le développement des crèches et autres services d'accueil pourrait permettre de renforcer l'attrait du territoire, notamment en ce qui concerne les jeunes actifs.
- Les périscolaires et les cantines sont relativement peu utilisés.
- On ne retrouve aucun lycée sur le territoire du PLUi Ouest, les élèves sont obligés de se rendre à Bitche ou Sarreguemines.
- La couverture des services de secours est convenable. Le volontariat est la clé de ce succès, mais les jeunes volontaires sont de moins en moins nombreux. L'efficacité est donc sujette à diminuer, d'autant plus qu'un plan de restructuration, devrait bientôt être mis en place.
- L'offre médicale est essentiellement concentrée dans les pôles urbains (Rohrbach-lès-Bitche, Petit-Réderching)). Les services médicaux sont insuffisants pour répondre à la demande. L'intercommunalité compte 1 médecin généraliste pour 1420 habitants, contre 1 pour 781 à l'échelle de l'ancienne région Lorraine.
- Les habitants doivent se déplacer à Sarreguemines ou Bitche pour voir des médecins spécialistes ou se rendre à l'hôpital. Une seule maisons de la santé est présente Rohrbach-lès-Bitche.

ENJEUX

- Conforter le rôle « Ville-Centre » de Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching et la vocation des pôles secondaires dans l'armature du territoire
- Prévoir la modernisation / adaptation progressive des équipements de sports, de loisirs et de culture
- Adapter de manière continue et anticiper l'offre d'accueil petite enfance et périscolaire
- Répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées par l'aide au maintien à domicile et la construction, le cas échéant, d'une offre de logements adaptée

5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

Répartition des commerces sur le territoire

Economie, tourisme, agriculture et sylviculture

5.1 Le commerce

5.1.1 L'organisation du tissu commercial

L'intercommunalité compte 92 commerces dont 55 à Rohrbach-lès-Bitche, soit environ 1 commerce pour 108 habitants dans le territoire de l'ex CCRLB et 1 pour 40 habitants à Rohrbach-lès-Bitche. Petit-Réderching compte 15 commerces. Les autres communes du PLUi Ouest possèdent moins d'une dizaine de commerces, obligeant régulièrement la population à se déplacer pour consommer. 4 communes (Achen, Schmittviller, Rahling et Etting) nt moins de trois établissement de vente.

Les circuits courts constituent également un enjeu majeur dans le territoire. De nombreux producteurs locaux vendent leur production directement sur le territoire de l'ex CCRLB, c'est le cas par exemple à Petit-Réderching de la ferme Beau Printemps qui favorise la vente directe et participe à des animations telles que le regroupement ponctuels de fermes Mosellane. C'est le cas également du Ranch des Bisons qui réalise de l'élevage et de la vente directe en proposant des safaris aux visiteurs. Favoriser l'achat aux acteurs locaux permet de maintenir cette activité et donc l'emploi sur le site.

Un pôle de surfaces commerciales existe pour s'approvisionner au sein du périmètre du PLUi Ouest à Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching. De petits commerces de proximité sont établis dans plusieurs centres villageois, hormis à Achen et Etting qui profitent des commerces de proximité de la commune limitrophe de Kalhausen, et Schmittviller qui dépend des commerces de Rahling. L'étude de terrain a permis d'identifier un distributeur de pain installé récemment au centre villageois de Bettviller, évitant aux habitants un déplacement quotidien vers Rohrbach-lès-Bitche ou Petit-Réderching.

Plusieurs grands pôles commerciaux sont également présents à proximité de l'intercommunalité. On recense 747 commerces à Sarreguemines et 940 à Haguenau. Les habitants de l'intercommunalité vont donc également consommer dans ces autres pôles. C'est notamment le cas lors de déplacements ayant pour vocation des achats dans des grandes surfaces spécialisées (électroménager, literie, bricolage...).

Les commerces de proximité souffrent de la concurrence des grandes

enseignes ainsi que de la proximité de l'Allemagne. Les galeries commerçantes de Zweibrücken (Outlet) ne sont qu'à 25 min de Bitche et 15 min de Volmunster. Les prix pratiqués par les grandes firmes sont souvent inférieurs à ceux proposés par les petits commerçants locaux, notamment en Allemagne où les produits du quotidien sont moins onéreux.

Le tissu commercial local est également concurrencé par la montée en puissance de la vente sur internet. La bonne couverture internet de l'intercommunalité et le développement des plateformes de vente en ligne nuit aux commerçants des centres-bourgs.

5.1.2 Les zones commerciales de centralités

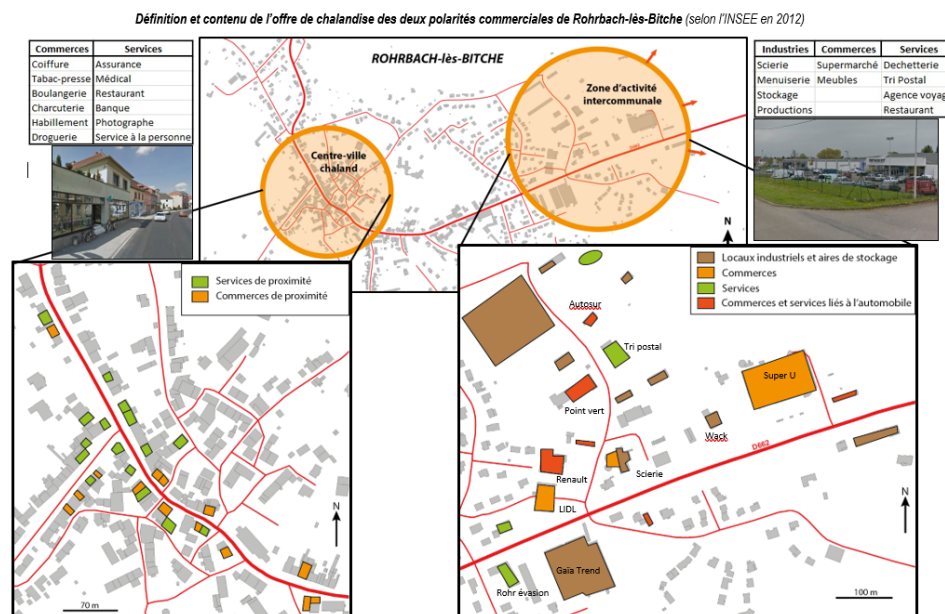
Une zone commerciale de centralité est définie par le SCoT. Elle correspond aux pôles Rohrbach-lès-Bitche, Petit-Réderching. Ces zones concentrent essentiellement des commerces et services de proximité.

Dans le pôle commercial de Rohrbach-lès-Bitche, il est intéressant de constater que de nombreux commerces de proximité sont conservés et permettent d'offrir une première offre commerciale à toute l'intercommunalité, alors que dans la plupart des centres villes Français, les commerces sont évincés au profit des zones d'activités périphériques. Il est donc primordial de préserver ces petits commerces de proximité spécialisés qui fidélisent leurs clients et offrent un lien social indéniable dans le cœur de ville et de l'intercommunalité. Les avantages du centre de Rohrbach-lès-Bitche sont les prix des locaux qui ne sont pas plus onéreux qu'en périphérie et une offre de stationnement de qualité pour l'accessibilité des commerces. La vacance des cellules commerciales est d'ailleurs très faible, tout comme le « turn-over » des activités.

5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

Néanmoins, les modes d'habiter et de consommation périphériques encouragés par la démocratisation de l'automobile et de ses grandes infrastructures de transport, ont accompagnés la réalisation d'une zone d'activité périphérique entre Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching. Cet espace s'est progressivement développé et étendu, en proposant une offre de chalandise plus fournie, idéalement située le long de la D662 reliant Bitche à Sarreguemines. Cette zone propose entre autres un hypermarché et un supermarché discount, des centres d'équipement automobile et quelques artisans.

Pour le moment, cet espace propose une offre complémentaire à celle du cœur de ville, permettant de faire vivre l'intercommunalité de manière autonome. L'agrandissement de cette zone d'activité devra donc rester cohérent afin de constituer une deuxième polarité commerciale et ne pas rentrer dans une logique concurrentielle qui porterait préjudice aux petits commerces spécialisés du centre-ville.



Commerces dans- Rohrbach-lès-Bitche



5.1.3 Les grandes surfaces

Le territoire de l'ex CCRLB compte 2 grandes surfaces dédiées à l'alimentation sur son territoire dont 1 hard-discount à Rohrbach-lès-Bitche.

Le SUPER U est équipé d'un drive. Cet équipement a accru la concurrence vis-à-vis des autres commerces du territoire. Le tissu commercial des petites communes éprouve des difficultés. Le développement des communications numériques sur le territoire et la relative aisance des déplacements automobiles font du drive une alternative de choix en termes de consommation.

Une partie des habitants du PLUi Est vient s'y approvisionner car ils se trouvent sur la ZACOM où d'autres commerces divers se sont installés.

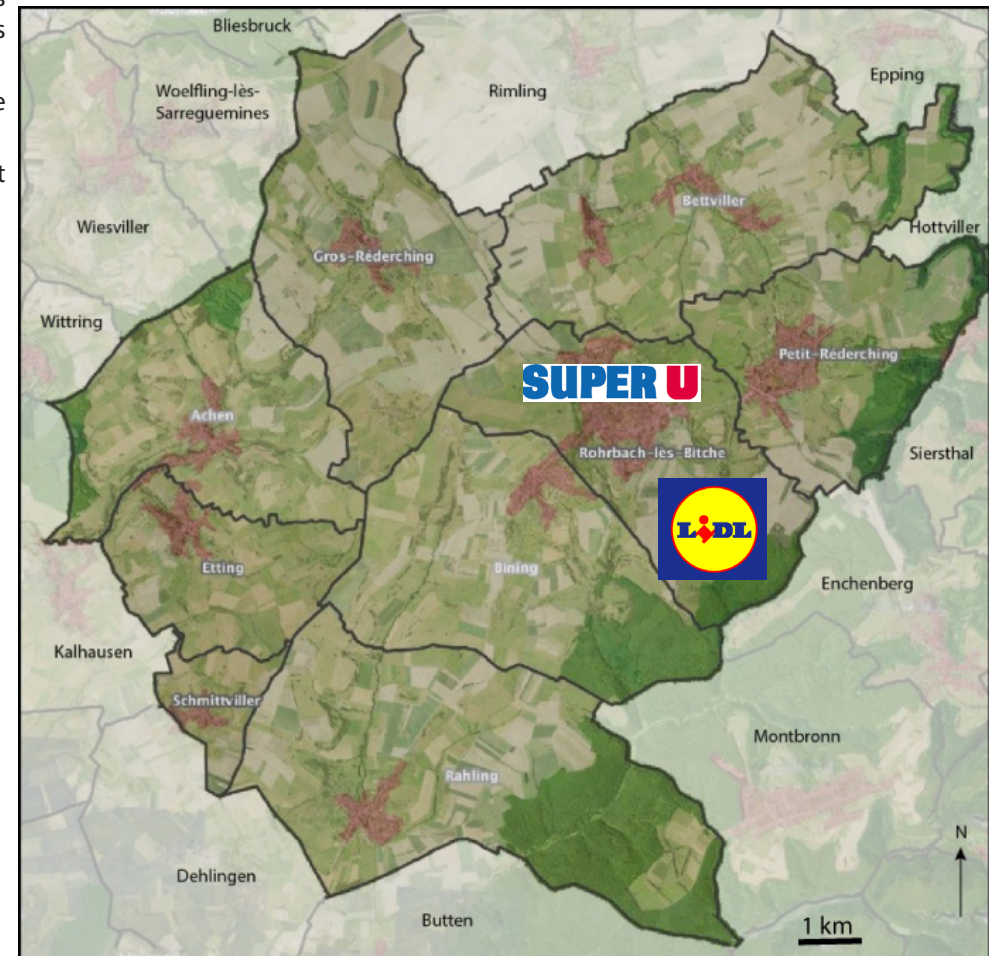
La multiplicité des offres proposées en font une zone particulièrement attractive et joue en la faveur de ces grandes surfaces.



SUPER U de Rohrbach-lès-Bitche



LIDL de Rohrbach-lès-Bitche



Carte des supermarchés

5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

5.1.4 La vente directe

Le territoire de l'ex CCRLB est majoritairement agricole. De nombreuses exploitations agricoles occupent la totalité des communes.

Les espaces agricoles occupent 82% du territoire sur lesquels sont réparties 94 exploitations. Elles sont souvent situées en dehors de l'enveloppe urbaine et sont support de développement économique par leurs potentielles activités de diversification et de transformation existantes et futures. Le maintien des exploitations agricoles existantes et la possibilité d'une capacité de développement sera assurée en permettant une diversification comme la création de logements touristiques ou d'espaces de vente aux exploitations concernées, tout en maîtrisant l'étalement urbain.

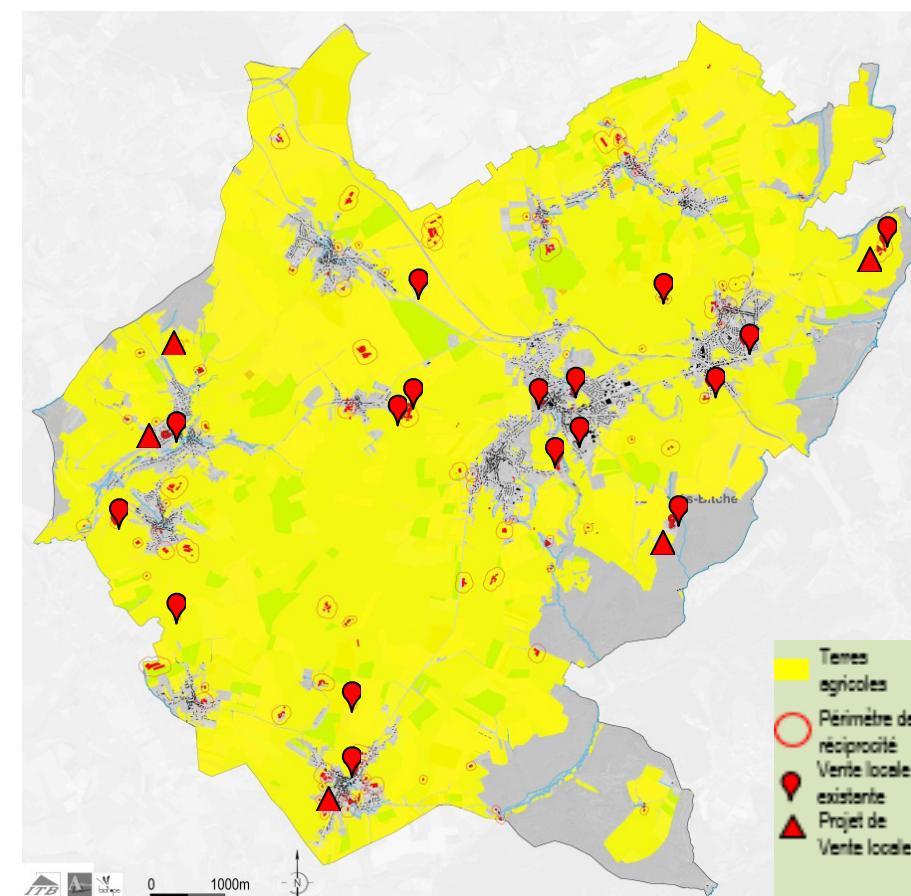
On dénote pas moins de 17 points de vente locale sur le territoire. du PLUi Ouest et 5 sont en projets Ces ventes sont diversifiées (viande, œufs, lait, miel, légumes, fruits, fleurs, ...).

La vente directe est donc d'ores et déjà bien développée et diversifiée sur le territoire. Des perspectives d'évolution sont encore possibles et pourraient permettre d'accroître encore le tourisme dans la région.

C'est le cas par exemple de l'implantation d'activités originales et peu répandues telles que la ferme d'élevage de Bison à Petit-Réderching. On retrouve au sein de l'exploitation des ingrédients attractifs : le safari permet de découvrir une espèce non endémique tandis que la restauration et la vente met en avant un produit peu répandu et associé au marché du luxe. En parallèle le ranch propose de louer des chalets au cœur de l'exploitation pour faire bénéficier au client d'un cadre agréable et original.



Carte de l'agriculture et vente locale



5.1.5 Les zones d'activités

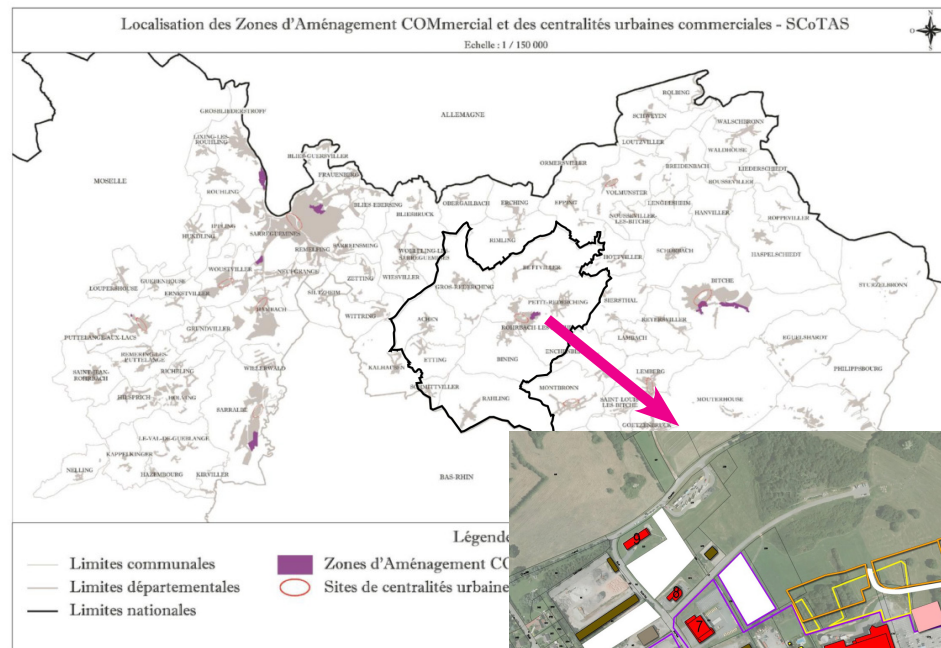
Une ZACOM (Zone d'Activité Commerciale) est définie par le SCoT sur le territoire.

D'autres zones d'activités sont définies dans les autres communes. D'après le SCoT, en dehors des ZACOM, les documents d'urbanisme locaux devront définir les conditions d'accueil (ou non) de commerces et ensembles commerciaux de plus de 1000 m² de surface de plancher dans les zones d'activités économiques. Le SCoT vise à étoffer l'offre au sein des ZACOM. Cette logique permet de conforter les pôles économiques en place.

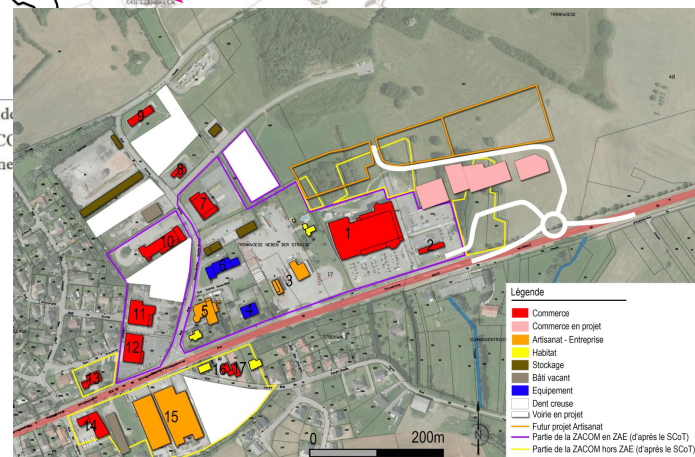
La commune de Rohrbach-lès-Bitche possède une zones de ce type sur son territoire. Elle comprend plusieurs typologies d'activités à vocation commerciale. Elle dispose de 14,4 ha de foncier commercial, soit 8% de la surface dédiée au foncier commercial dans le SCoT. 2 hectares ne sont pas encore consommés. Des projets sont en cours pour l'agrandir et accueillir de nouvelles enseignes.

Les horaires d'ouverture des magasins en général sur l'intercommunalité correspondent souvent aux horaires de travail des consommateurs. Ces derniers sont donc obligés de se reporter sur des établissements localisés en dehors de l'intercommunalité. Les centres commerciaux et la concurrence allemande ont participé à la fermeture de nombreux commerces des centres anciens. La montée en puissance des plateformes de vente en ligne est venue accroître le phénomène.

Un drive est également présent sur la ZACOM et alimente encore davantage le phénomène d'utilisation de la voiture. Les communes de l'intercommunalité bénéficient également du passage de plusieurs commerces ambulants. Ces derniers sont concurrencés par les distributeurs de pain et de pizza.



ZACOM de Rohrbach-lès-Bitche



5 Economie, tourisme, agriculture et sylviculture

5.2 Le travail et l'emploi

5.2.1 Le tissu entrepreneurial

711 établissements sont implantés sur le territoire de l'ex CCRLB. La majorité exerce dans le domaine des commerces, transports et services divers (57.10%). Le second domaine d'activité est l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (14.21%), devant la construction (12.10%).

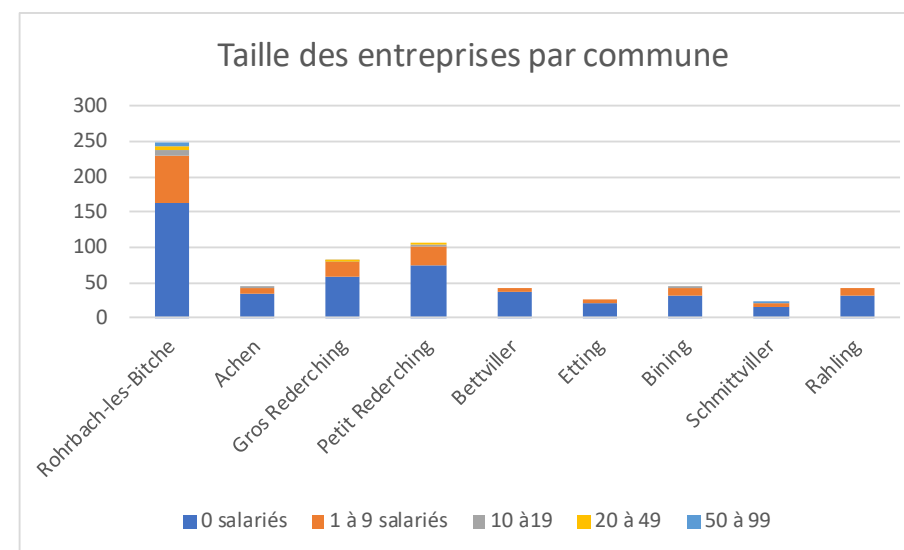
Les établissements du PLUi Ouest sont essentiellement concentrés à Rohrbach-lès-Bitche (34.88%).

En dehors de Rohrbach-lès-Bitche, les principaux pôles d'activités se situent sur le territoire de l'ex CCRLB dans les communes de Petit-Réderching et Gros-Réderching avec plus de 50 entreprises.

En 2015, la grande majorité des entreprises ne comportaient soit aucun salarié (70.91%), soit moins de 10 salariés (24.85%). Les grosses entreprises de plus de 50 salariés sont rares, on les retrouve principalement à Rohrbach-lès-Bitche (4) et à Schmittviller (1).

On retrouve notamment l'entreprise Gaïatrend, fabricant de liquide à vapoter, sur Rohrbach-lès-Bitche, qui emploie plus de 140 salariés. Cette entreprise en plein essor assure une capacité d'emploi importante sur la région, d'autant plus qu'elle entend ouvrir son marché à l'international. Gaïatrend devrait prochainement construire trois bâtiments supplémentaires à Rohrbach et étendre l'espace recherche. Le Super U est également une source d'emploi sur la région. Sur Schmittviller la majorité des emplois est assuré par l'entreprise KIMMEL SERVICES de transports routiers et frets interurbain.

	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transport et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	Total Etablissements
Rohrbach-lès-Bitche	2	13	29	149	55	248
Achen	7	2	5	21	8	43
Gros Rederching	12	8	11	45	5	81
Petit Rederching	7	14	17	53	15	106
Bettviller	8	4	6	24	2	44
Etting	5	1	2	14	5	27
Bining	11	2	3	24	4	44
Schmittviller	4	1	13	53	3	74
Rahling	12	5	0	23	4	44
Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche	68	50	86	406	101	711



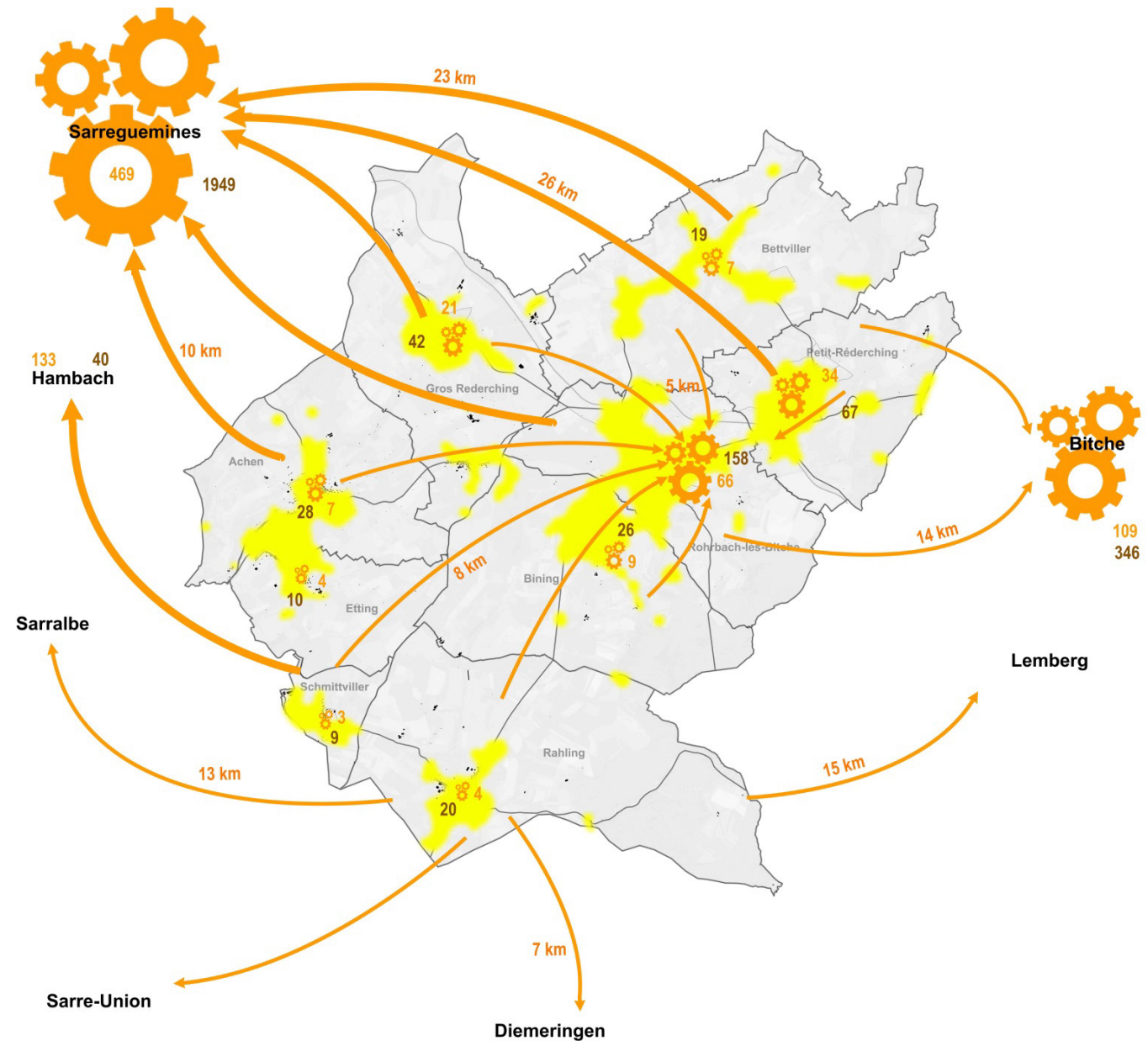
Localisation des établissements de l'ex CCRLB

15 % travaillent
au sein de l'EPCI

62 % travaillent
dans le département

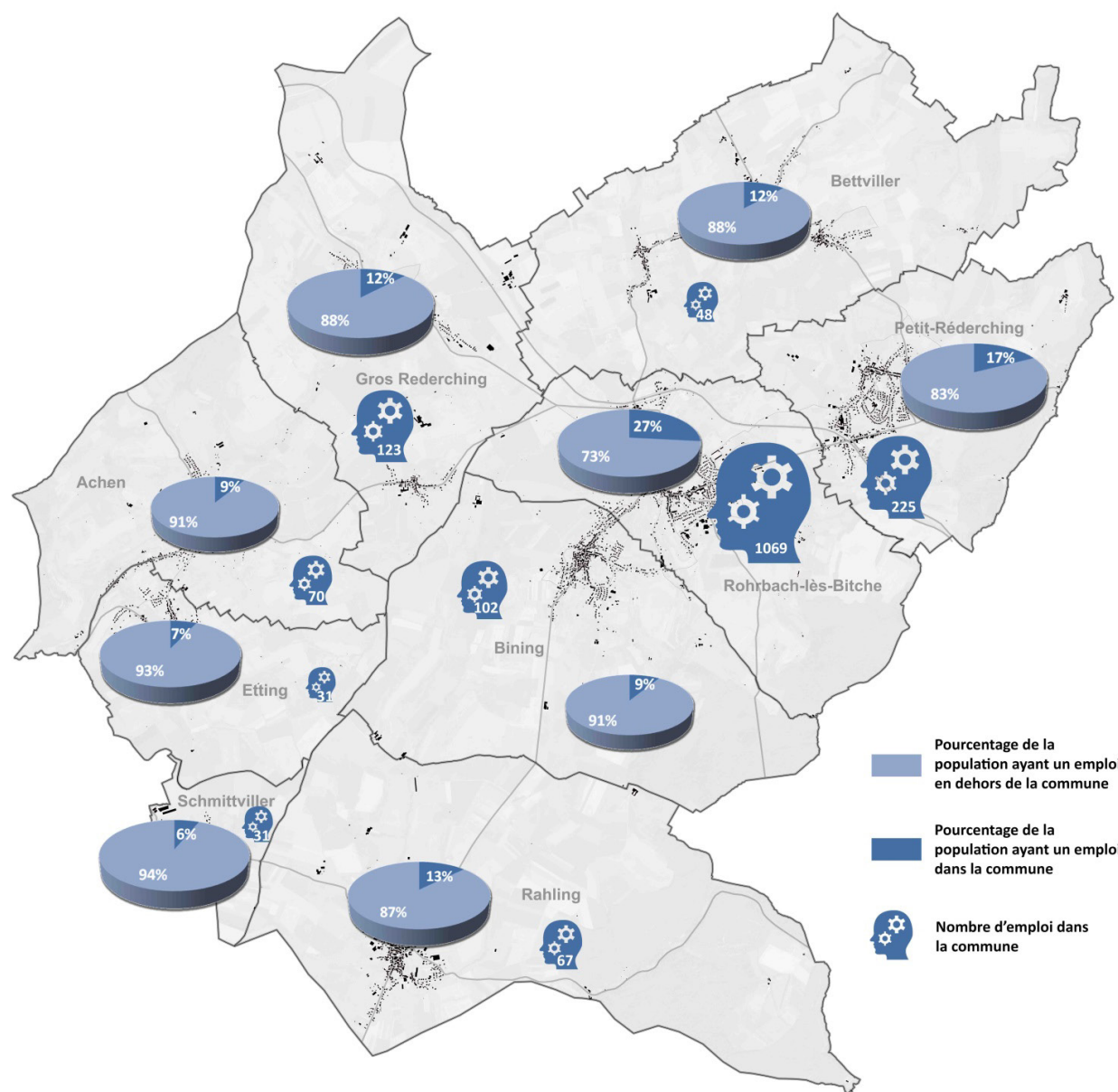
15 % travaillent à
l'étranger

- 2 Nombre d'artisans sur la commune
- 2 Nombre d'entreprises sur la commune
- Déplacements en petite quantité
- ➔ Grande attractivité vers Sarreguemines



5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

Carte de répartition des emplois



5.2.2 L'emploi dans les communes

Le territoire de PLUi Ouest regroupe 1787 emplois dont 1089 à Rohrbach-lès-Bitche. En parallèle, on retrouve également 4325 actifs ayant un emploi. La ville-centre concentre plus de la moitié des postes de l'ex CCRLB. On retrouve ensuite les communes de Petit-Réderching avec 216 emplois et Gros-Réderching avec 142 emplois. Le reste des communes comptent moins d'une centaine d'emplois et les communes d'Etting et Schmittviller ne comptent que 32 et 34 emplois contre respectivement 323 et 151 actifs ayant un emploi.

25.8% des actifs de Rohrbach-lès-Bitche ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence. Cette part est de 17.5% à Petit-Réderching et 4.5% à Gros-Réderching..

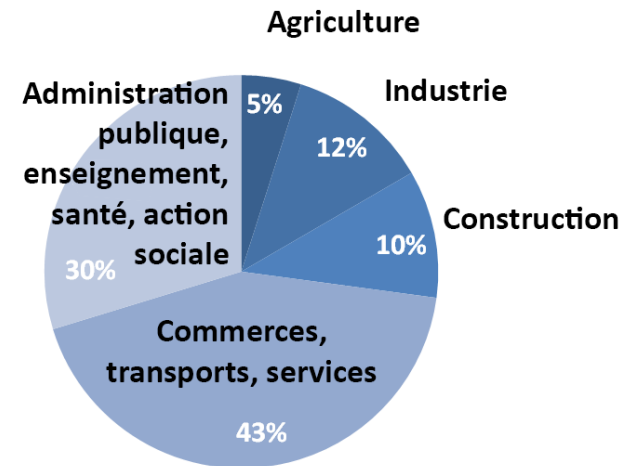
Dans les 6 autres entités communales, moins d'un actif sur quatre travaille dans sa commune de résidence. A échelle du PLUi Ouest, 12.79% des actifs de l'ex CCRLB travaillent dans leur commune de résidence, le territoire est donc soumis à de nombreux flux pendulaires. Par ailleurs, 36% des postes des communes du PLUi Ouest sont occupés par des habitants de cette même commune. La plupart des salariés travaillent dans les pôles de Bitche ou Sarreguemines et préfèrent se déplacer pour travailler. Cela est en parti dû au faible choix d'emplois sur le territoire.

Cette tendance est particulièrement notable à Rohrbach-lès-Bitche où l'on retrouve une proportion d'emplois plus importantes que d'actifs ayant un emploi et où pourtant seulement 25.8% des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

5% des actifs travaillent dans le secteur de l'agriculture. 10% travaillent dans la construction et 12% dans l'industrie. Le travail du verre, du cristal mais aussi du métal, du bois et de la pierre, génère de nombreux emplois. Le reste des emplois sont rattachés aux domaines des commerces et services publics et privés.

Le taux de chômage du territoire de l'ex CCRLB est modéré : 8.53%. Ce chiffre est inférieur aux moyennes départementales (14,2% pour la Moselle) et régionales (14,1% pour la région Grand Est).

Répartition des emplois selon le domaine d'activité



5.2.3 Les grands bassins d'emplois à proximité

Le territoire de l'ex CCRLB est très influencée par plusieurs pôles d'emplois. A l'ouest, la ville de Sarreguemines qui regroupe 16 851 emplois est le principal employeur de la région, suivi de près par Bitche qui propose plus de 3000 emplois. L'intercommunalité est ouverte sur l'Europe et principalement sur l'Allemagne. 15% des actifs travaillent à l'étranger.

Les principales villes concernées par ce flux sont Petit-Réderching, Schmittviller, Gros-Réderching, Bettviller et Rohrbach-lès-Bitche.

5 Economie, tourisme, agriculture et sylviculture

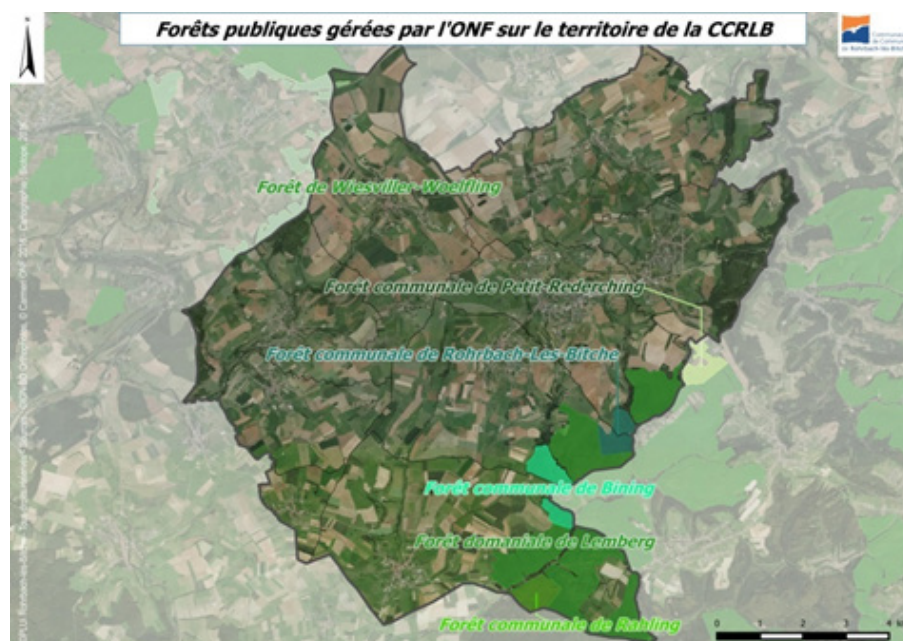
5.2.4 La sylviculture

La sylviculture est une filière assez peu répandue sur le territoire du PLUi Ouest contrairement au PLUi Est. En effet, on ne compte que 1384 ha (11.84%) d'espaces forestiers et semi-naturels sur l'ex CCRLB.

Au vu de la faible surface en forêt, le territoire de l'ex CCRLB ne souhaite pas développer la mise en place de chaufferies comme c'est le cas à Bitche et préfère plutôt aller vers une préservation de la biomasse à grande échelle.

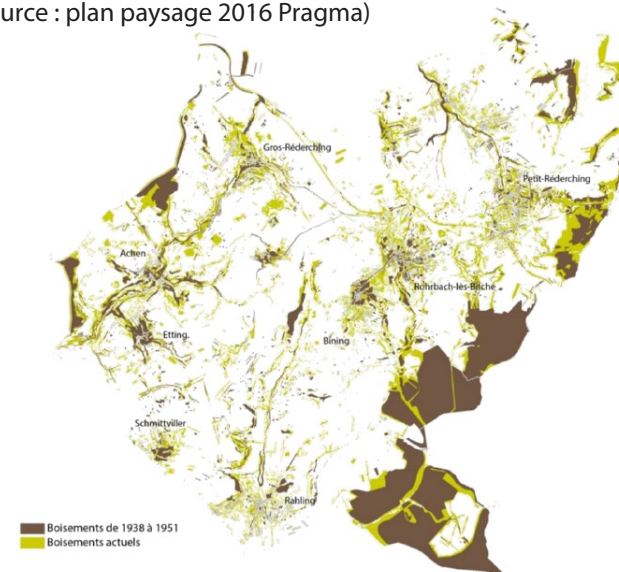
A l'échelle individuelle, elle encourage la mise en place de système de chauffages au bois dans les habitations afin de limiter les consommations en énergie fossiles.

Les forêts publiques



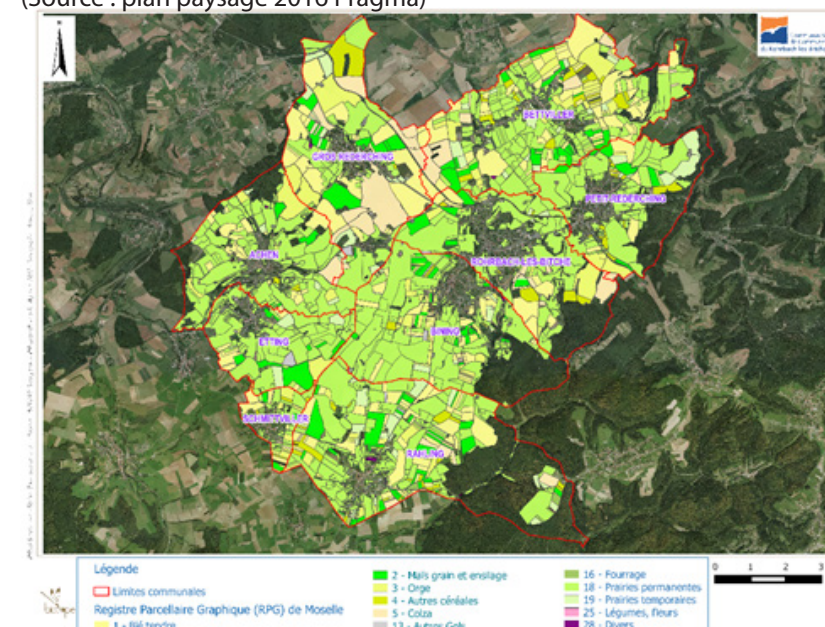
Evolution des espaces boisés entre 1938 et aujourd'hui

(Source : plan paysage 2016 Pragma)



Localisation des espaces agricoles

(Source : plan paysage 2016 Pragma)



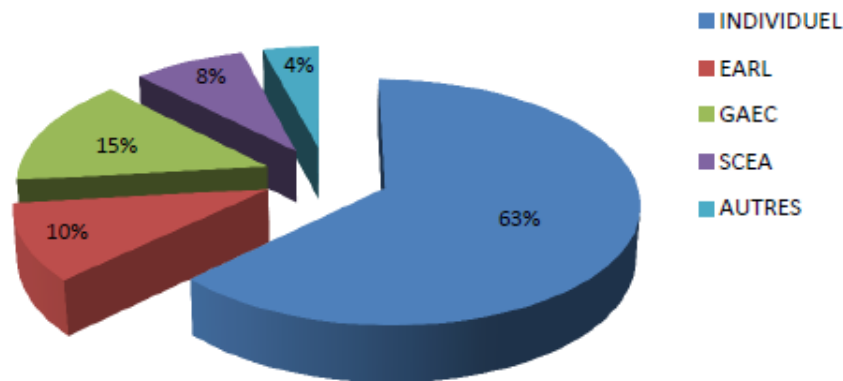
5.2.5 L'activité agricole

La majorité des exploitations agricoles de l'ex CCRLB (61%) ont un statut individuel. 11% sont des EARL, 15% des GAEC, le reste sont des SCEA et SARL. E

Elles sont localisées sur l'ensemble du territoire du PLUi Ouest. Le territoire de l'ex CCRLB se caractérise par une proportion importante de prairies qui en font une zone propice à l'élevage.

Dans l'ensemble du territoire, on compte 93 exploitations qui possèdent 8373 ha de SAU (Surface Agricole Utile). 13 de ces exploitations sont BIO et 9 sont engagées dans des mesures agro-environnementales. Sur la totalité de la SAU, 4753 ha (57%) sont consacrées aux prairies de pâturages et 3565 ha (42%) à l'exploitation céréalière..

65 exploitations sont soumises au RSD et 28 à l'ICPE.



Forme juridique des exploitations (Source : DDT 2016 PAC 2014)

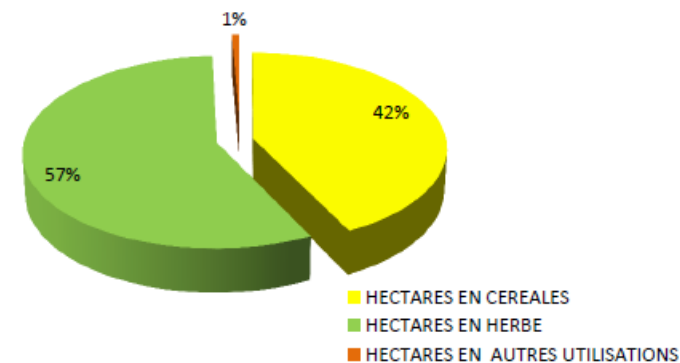
Actuellement de nombreuses exploitations ont diversifié leurs activités ou projette de le faire afin de s'intégrer dans une démarche socio-économique. 12 exploitations sont ainsi dans un processus de vente directe, 2 exploitations accueillent des touristes directement à la ferme, 1 exploitation possède un atelier de transformation et 2 exploitations produisent leur propre électricité.

Parmi les projets, les plus récurrents sont la diversification des activités d'élevage et de culture, l'intégration au circuit court. De plus, 2 exploitations projettent de créer une unité de méthanisation qui s'insère dans une production d'énergie éco-responsable.



Espace de pâturage dans le territoire du PLUi Ouest

(Source : plan paysage 2016 Pragma)



Répartition des SAU

(Source : DDT 2016 PAC 2014)

5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

5.2.6 Le tissu artisanal

L'ex CCRLB possède un riche tissu artisanal. On dénombre 151 artisans sur l'ensemble du territoire dont 66 à Rohrbach-lès-Bitche. Les typologies sont très variées (menuiserie, charpente, outillage, travail du verre, du cristal, du bois, de la pierre, du tissu...).

L'artisanat fonctionne comme un des moteurs du territoire.

L'artisanat s'est essentiellement développé dans le pôle économique de Petit-Réderching et Rohrbach-lès-Bitche, et dans une moindre mesure à Gros-Réderching avec une vingtaine d'artisans. Sur le reste du territoire du PLUi Ouest on trouve moins de 10 artisans par communes.

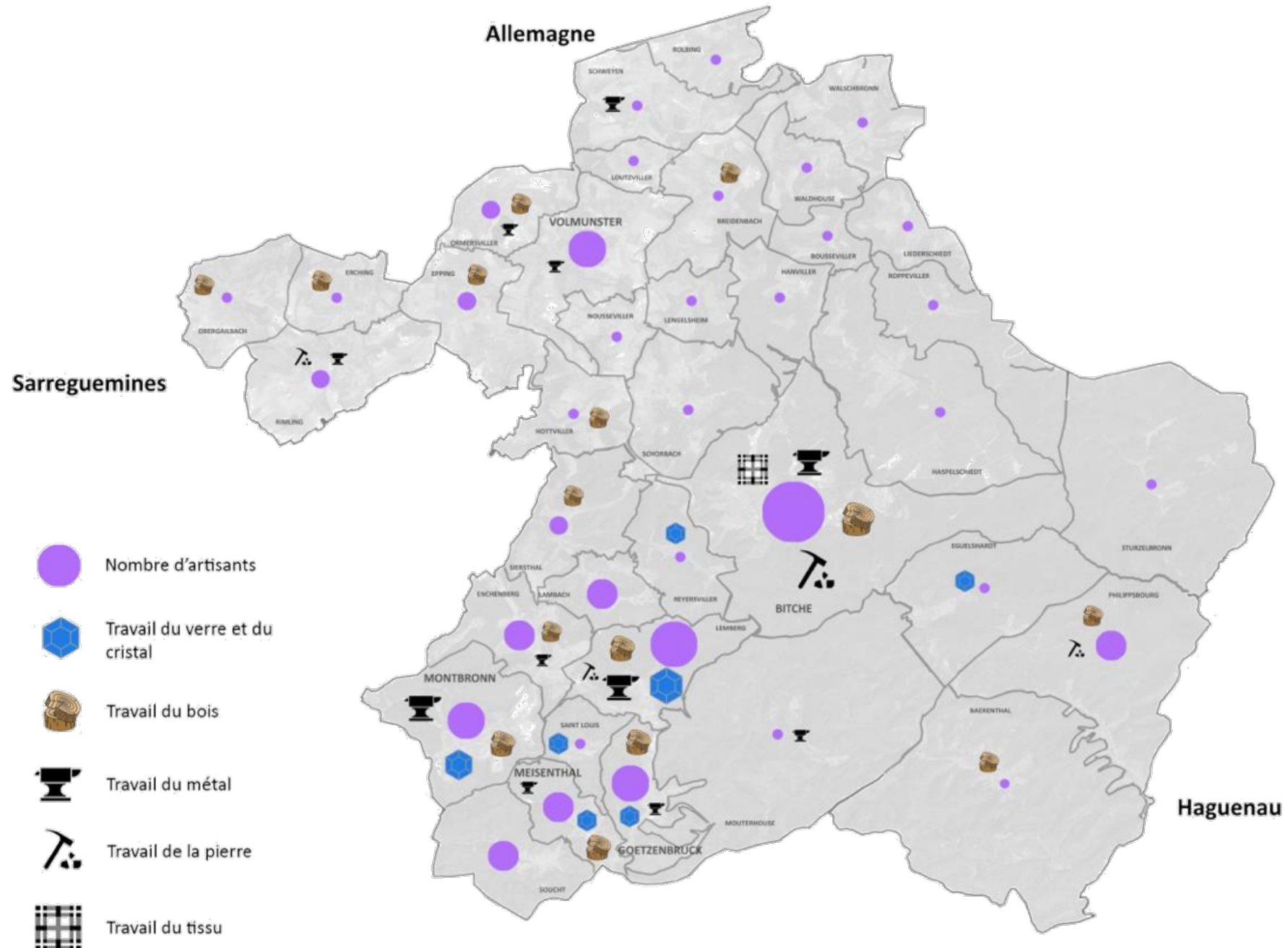
C'est dans ces deux pôles que l'on retrouve les artisans les plus connus comme par exemple la cristallerie Fauster à Petit-Réderching qui travaille le verre et le cristal suivant des techniques ancestrales en travaillant avec des meules traditionnelles. La cristallerie est un artisanat très répandu sur l'intercommunalité qui de ce fait assure une attractivité économique. On retrouve également à Petit-Réderching l'entreprise de cierge et bougies Bach qui occupe une place importante dans le domaine de la fabrication de bougies. A Rohrbach-lès-Bitche, un autre artisan suit les techniques ancestrales : la Vannerie aux brins tressés qui travaille tant avec des professionnels que des particuliers.

Il conviendra de laisser l'opportunité à de nouvelles entreprises artisanales de venir s'installer et se développer sur le territoire. Le potentiel de friches du territoire du PLUi Ouest pourra également être mis à profit pour le développement de ces activités.

Tous comme les autres domaines d'activité, l'artisanat peut se servir d'internet pour se développer. Les ventes en ligne permettent ainsi d'élargir la clientèle.

Certains artisans se développent et ces derniers ont besoin d'espaces de stockage. Il convient d'adapter l'offre actuelle aux besoins des professionnels pour leur permettre de perdurer leur activité. L'artisanat est un facteur de charme et d'attrait du territoire mais cette activité peut également générer des nuisances pour les riverains. Qu'elles soient sonores (bruit des machines, travail des matériaux), olfactives ou visuelles (stockage, déchets), elles devront être prises en compte lors de l'installation. La mixité entre tissu artisanal et tissu résidentiel pourra être envisagée, à condition que l'activité soit en cohérence avec la zone et n'orchestre pas de gêne importante pour les habitants.





5 Economie, tourisme, agriculture et sylviculture

5.2.7 Les sociétés high-tech et start-up

La bonne desserte numérique du territoire a également vocation à permettre l'attrait de sociétés travaillant en flux tendus avec internet. Des grands groupes mais aussi des PME peuvent être séduits par la couverture internet du site. Le cadre agréable de la zone peut ainsi attirer d'éventuels entrepreneurs qui souhaitent développer leur activité au sein d'un milieu à dominante rurale, tout en conservant une certaine compétitivité numérique. La rapidité en termes de recherche internet est aujourd'hui primordiale tant pour répondre aux appels d'offres que pour traiter les demandes des clients.

C'est ainsi que la société GaiaTrend, pionniers de la cigarette électronique en France a décidé de poursuivre son expansion à Rohrbach-lès-Bitche. Créé en 2010 avec 16 arômes et 200 m² de locaux sous la marque ALFALIQUID par Didier Martzel et son fils, aujourd'hui elle s'est agrandie sur 7000 m² avec plus de 80 arômes et poursuit ses travaux de recherche qui lui ont valu d'obtenir en 2018 une certification de haute qualité et sécurité pour la e-cigarette et une reconnaissance internationale.



Source : Le Républicain Lorrain Juin 2014

5.3 Les divertissements et le tourisme

5.3.1 Les équipements sportifs

L'intercommunalité est bien pourvue en équipements sportifs. Une certaine homogénéité s'observe en termes de répartition géographique. Les communes disposent en grande majorité d'infrastructures de loisirs utilisées par les riverains, mais également par les habitants des communes et intercommunalités alentour.

Il faut ajouter à cette bonne répartition des sites de loisirs, le pôle créé autour de la commune-centre. La grande majorité des installations se situe à Rohrbach-lès-Bitche. La ville regroupe ainsi de très nombreuses installations ludiques aux typologies variées (football, basketball, handball, tennis, tir à l'arc, golf, motocross, multisports...)

Quelques communes ne possèdent qu'un nombre limité d'installations et doivent se rendre dans les communes voisines afin de profiter d'équipements spécifiques, c'est le cas des communes de Bettviller, Rahling et Schmittviller.

Le territoire du PLUi Ouest souhaite mettre en avant la richesse de la région et la diversité des activités proposées afin d'attirer des touristes venus de toute part. Le cadre de l'ex CCRLB est propice au tourisme vert et à de nombreuses activités en lien avec la nature : pêche, randonnées pédestre et cyclable. Le développement d'installations dédiées permettra de renforcer l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, l'association Loisirs et Jeunesse permet le développement et l'organisation de nombreuses activités au sein des communes PLUi. Le dynamisme associatif est important. Par contre, peu de cheminements permettent d'accéder aux équipements de loisirs (souvent situés en périphérie des villages) en toute sécurité, notamment dans le secteur d'équipements de Rohrbach-lès-Bitche. L'offre de loisirs y sera renforcée et pérennisée, comme dans l'ensemble des communes.

Le potentiel en terme de promenades thématiques pédestre et cyclable est conséquent. On retrouve pas moins de 5 parcours.

Grâce à la proximité de l'Alsace Bossue et du pays du Cristal, les touristes côtoient le territoire. Beaucoup de chemins de promenade ont été recensés. Ils sont souvent ponctués par des éléments de petit patrimoine (croix, calvaires, chapelles...) qui sont nombreux dans le territoire. Le secteur est de plus impacté par la présence de la ligne Maginot, le potentiel lié au patrimoine hydrique et les nombreux points de vue liés à la topographie du territoire. Ces différents potentiels pourraient permettre de renforcer et compléter l'offre présente dans

le Pays du Cristal, l'Alsace Bossue, la vallée de la Sarre, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et l'espace transfrontalier. D'autant plus qu'actuellement il n'existe aucun chemin de Grande Randonnée ni de chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées.

La valorisation des éléments de patrimoine présents dans le secteur pourraient être l'appui d'un développement des promenades thématiques qui pourraient attirer de nouveaux touristes. Ces circuits de promenade pourraient être ponctués par des aménagements touristiques et des événements comme les ventes locales, les artisans, les points de vue,... qui dynamiseraient le tourisme.

L'offre est actuellement restreinte en termes de logements touristiques par rapport aux territoires voisins. Seules 5 chambres d'hôtes et 5 gîtes permettent d'accueillir les touristes. Aucun hébergement insolite ni camping n'a été recensé, alors que l'offre est plutôt développée en dehors des communes PLUi. Certains points manquent dans le territoire : hébergement pour un bus, hébergement très qualifié, hébergements insolites,...

Le développement de l'offre en hébergements touristiques (campings, hébergements insolites, gîtes et chambres d'hôtes) à des points stratégiques en identifiant les potentiels adaptés (Fort Casso, Friche de Petit-Réderching, Château de Rahling,...) pourrait permettre de faire émerger une connexion avec le grand territoire en proposant une offre alternative. La voie ferrée, désormais abandonnée pour le transport ferroviaire pourrait permettre le développement d'une offre touristique cohérente pour renforcer l'attrait du territoire.

L'éco-tourisme est l'un des piliers de développement économique du territoire. Cette potentialité doit être exploitée au mieux, afin de gagner en attractivité et d'opérer un développement de l'emploi, accompagné d'une croissance démographique.

5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

Répartition des équipements sportifs

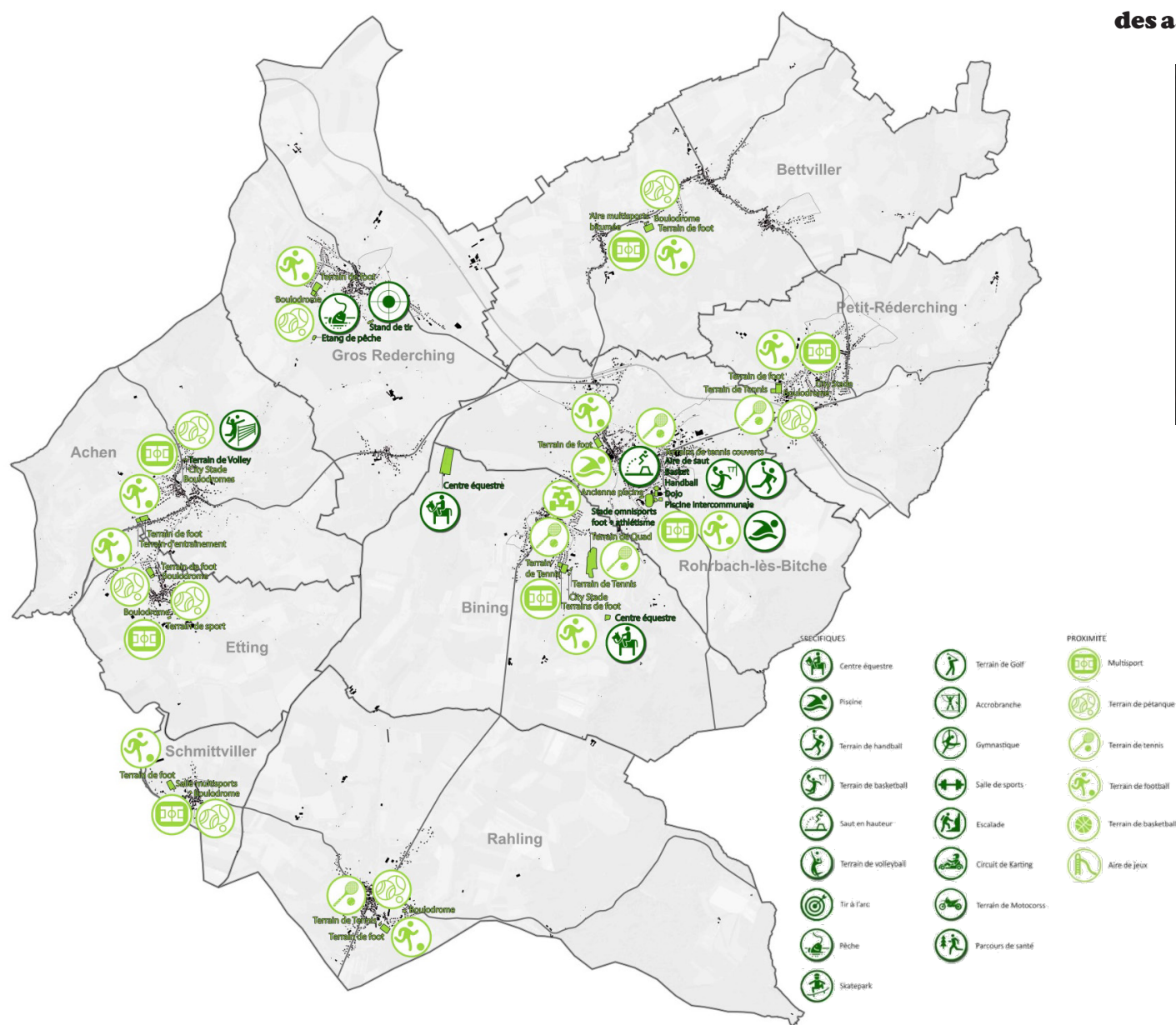
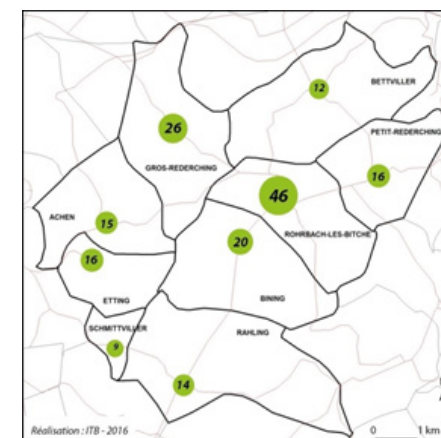


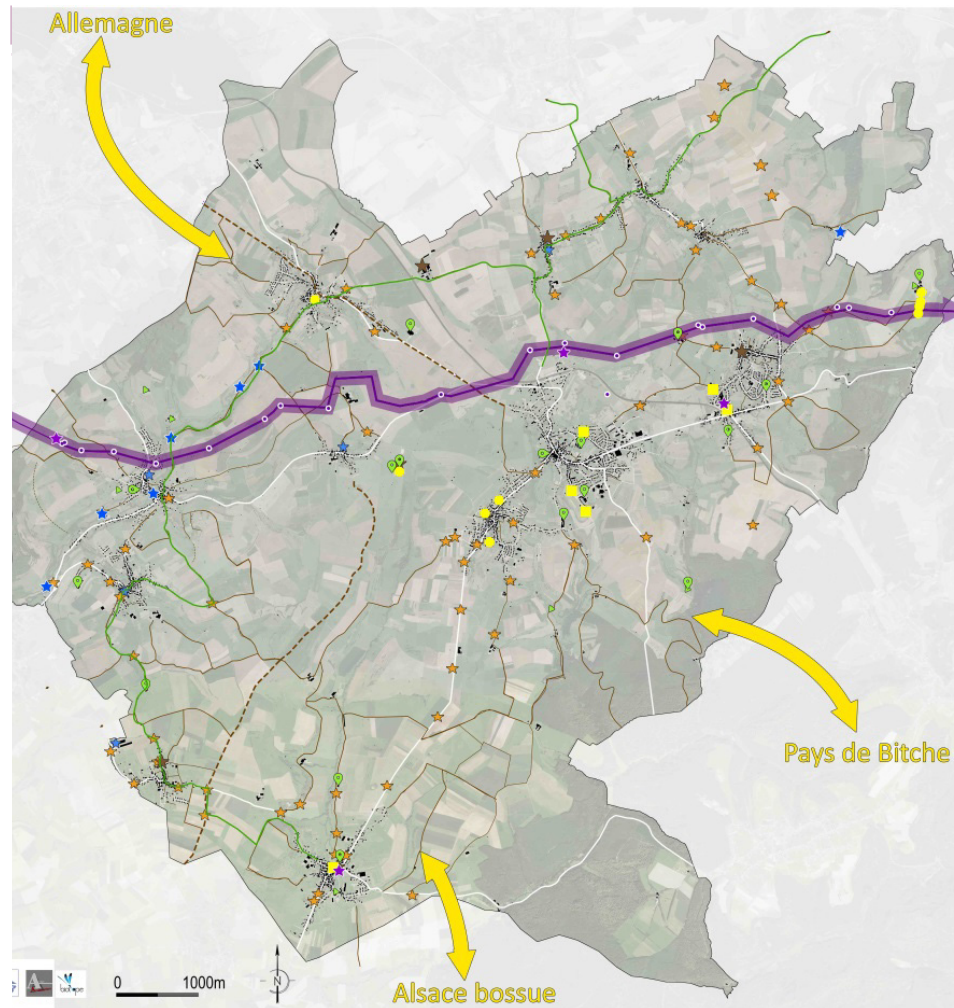
Tableau des équipements sportifs et culturels par commune et cartographie des associations sportives et culturelles



Rohrbach-lès-Bitche	Bining	Petit-Réderching
1 bassin de natation		
2 courts de tennis	1 court de tennis	
1 piste d'athlétisme	2 centres équestres	1 boulodrome
1 parcours de santé		1 court de tennis
5 salles	3 stades	2 stades
2 stades	1 salle	1 salle
Total	12	7

Gros-Réderching	Achen	Etting
2 boulodromes		
1 court de tennis		1 boulodrome
3 stades	2 boulodromes	1 piste de cyclisme
2 salles	2 stades	2 stades
1 boucle de rando	1 salle	1 salle
Total	9	5

Bettviller	Rahling	Schmittviller
	1 boudrome	
1 boulodrome	1 court de tennis	1 boulodrome
1 stade	2 stades	1 stade
1 salle	1 salle	1 salle
Total	3	5



Potentiel touristique du territoire du PLUi Ouest

Source : <http://www.moselle-tourisme.com>

- Axe structurant transports doux
- Cheminement majeur à développer
- Chemin autour des villages
- Ancienne voie romaine
- ★ Patrimoine lié à l'eau
- ★ Croix et calvaires
- ★ Patrimoine architectural
- Principales casernes
- Itinéraire cyclable des moulins
- Gîtes
- Chambres d'hôtes
- Ligne Maginot
- Vente locale existante
- ▲ Projet de Vente locale



Gîte au Ranch des bisons de Petit-Réderching



Étang de pêche du soleil à Rahling

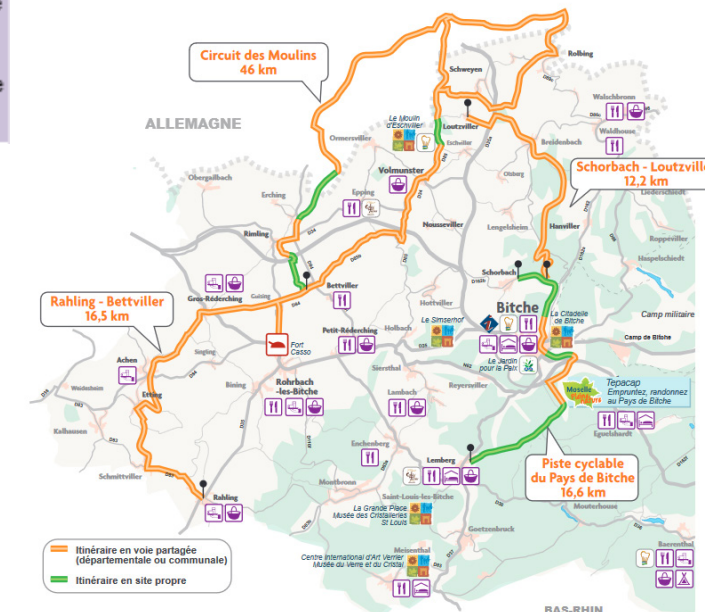


Centre aquatique de Rohrbach-lès-Bitche



Circuit à vélo des Moulins

Itinéraires cyclables du Pays de Bitche



5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

5.3.2 Divertissements et tourisme culturel

La répartition des lieux de divertissements sur le territoire est assez homogène. L'association Loisirs Jeunesse s'occupe de mener les actions socio-culturelles pour l'ensemble des 9 communes. 5 communes possèdent une bibliothèque et Rohrbach a mis en place un système de bibliothèque relais accessible aux communes qui en sont dépourvues. Ces espaces permettent notamment aux populations rurales d'accéder à des ouvrages sans être obligées de se rendre dans des villes.

Ces espaces permettent à la population locale de bénéficier de divertissements sans être obligée de se déplacer dans les pôles urbains à proximité de la CCRLB. Ils assurent notamment une offre de divertissements aux personnes ne disposant pas de véhicules et/ou ayant des difficultés pour se déplacer (jeunes, personnes âgées, ménages non motorisés).

Pour l'accès à des installations de divertissements spécialisées comme les salles de théâtre et de cinéma, les habitants du territoire du PLUi Ouest sollicitent alors les installations de Sarreguemines.



Bibliothèque à Etting



Bibliothèque à Rahling

23 SEPTEMBRE 2018
#FêteDuSport
www.sports.gouv.fr/fetedusport

3 COMMUNES

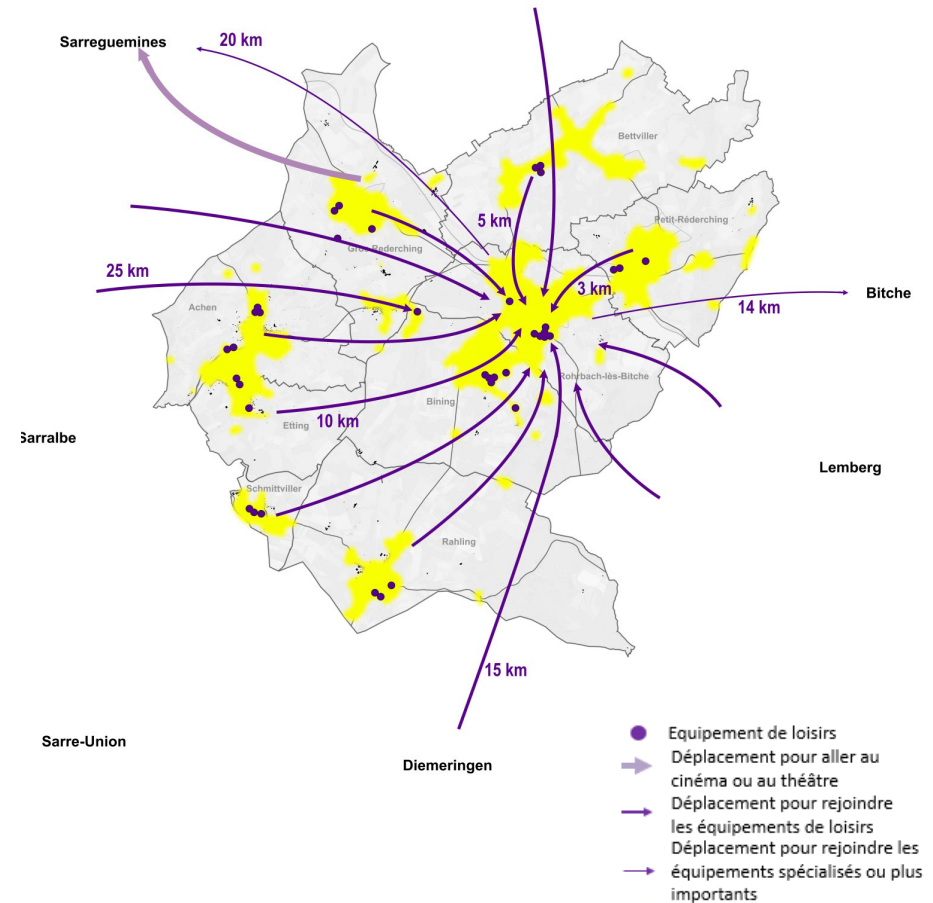
★ BITCHE
Au cosoc:
de 10h à 12h: initiation au basket
de 14h à 15h: initiation au basket
A 15h:
Match de basket handisport
A Hasselfurth:
de 10h à 12h:
Initiation au tir à 50m
A l'école Guntzer:
de 14h à 17h:
Initiation tir au laser et tir à 10m

★ LEMBERG
Au gymnase
de 10h à 12h: initiation Chi Gong
de 14h à 17h: initiation Jumping Fitness et Zumba

★ ROHRBACH
Au dojo:
de 10h à 12h: initiation au judo
de 14h à 17h: initiation au jujitsu et démonstration de sabre japonais
Au centre aquatique
de 10h à 12h: aquathlon
de 14h à 17h: aquathlon et initiation natation

Organisée par l'association Loisirs Jeunesse et la Communauté de Communes du Pays de Bitche en partenariat avec le judo club de Rohrbach, le basket club de Bitche, la Riche Bitchoise, la société d'escrime et de tir de Bitche, l'institut bitchois d'aiki goshindo, le centre aqualique de Rohrbach

loisirs-jeunesse
Communauté de Communes



Exemple d'animation proposée par l'association Loisirs Jeunesse

Source : <https://www.loisirs-jeunesse.fr/>

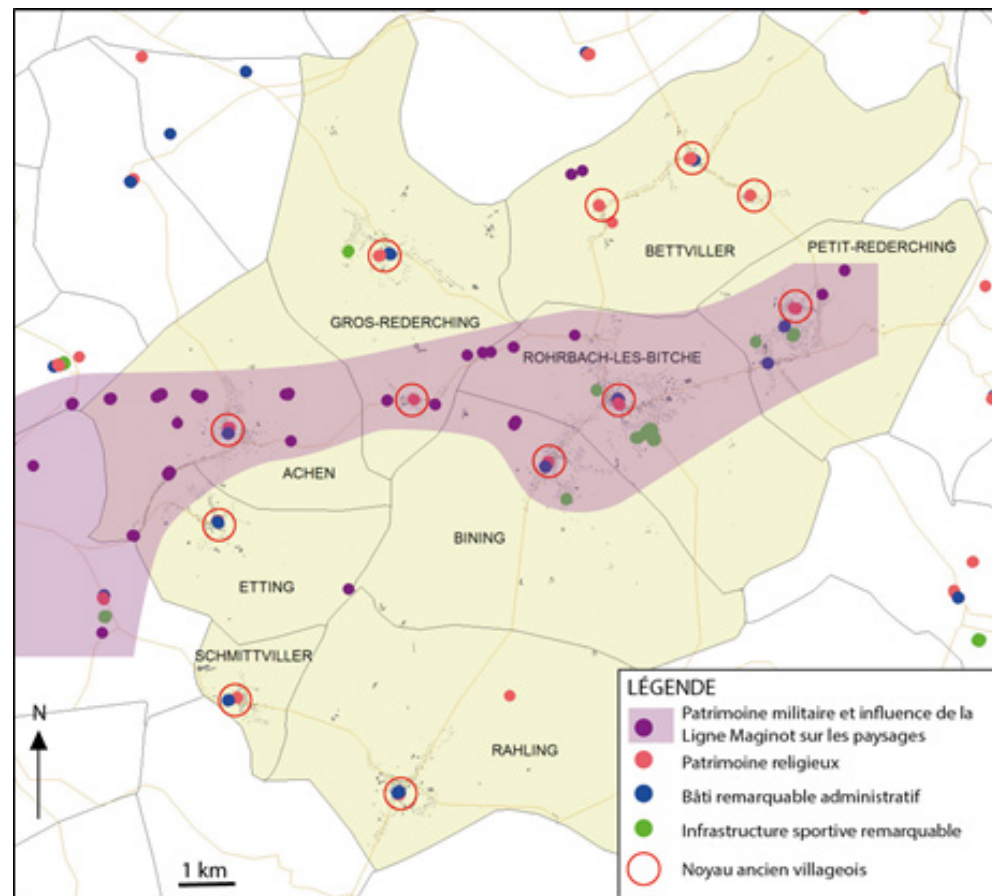
5.3.3 Une identité patrimoniale à mettre en valeur

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, 57 bâtiments remarquables sont répertoriés. On dénombre 23 ouvrages militaires qui traduisent l'histoire mouvementée de cette région proche de la frontière allemande, 14 bâtiments religieux, et 20 bâtiments communaux.

Parmi ces bâtiments on retrouve des éléments patrimoniaux à fort potentiel touristique comme les ouvrages militaires fortifiés, mais aussi les châteaux de Rahling et de Schmittviller qui ne sont pas recensés dans cette liste.

Achen et Rohrbach-lès-Bitche sont les communes qui concentrent le plus d'éléments patrimoniaux (22 dans l'ensemble, soit presque la moitié des bâtiments recensés).

Carte de localisations des différents éléments patrimoniaux et bâtis remarquables



Economie, tourisme, agriculture et sylviculture

5.3.3.1 Un patrimoine religieux omniprésent (source : Plan de Paysage-Diagnostic Juin 2016)

Croix et calvaires

La richesse et la singularité du petit patrimoine religieux qui parsème les paysages champêtres du territoire de l'ex CCRLB constituent un formidable atout. Les communes rurales françaises catholiques sont nombreuses à déployer autour des points hauts et des croisées de leur village, des croix de chemins et des calvaires ; Ceux-ci jouaient un rôle important de marquage symbolique en permettant de circonscrire et de marquer l'unité territoriale communale. (Cette unité était éprouvée notamment lors des rogations).

Peu de région néanmoins peuvent s'enorgueillir d'un ensemble de sculptures populaires d'une telle cohérence et d'une telle richesse et inventivité plastique. Celui-ci véhicule l'identité culturelle locale d'un pays.

Il y a assurément un solide travail inventorial à mener dans le cadre du PLUi (certaines communes possèdent jusqu'à quarante monuments sur leur ban), afin de repérer et de protéger ce patrimoine. Il y a surtout une belle perspective de valorisation en réseau de qui s'offre à la communauté de commune : le dispositif de promenade à construire sur le territoire doit s'appuyer sur ces animations clefs des bans communaux qui occupent par essence des positions stratégiques (croisées, balcons...) et font montre déjà de belles attentions paysagères locales : plantations d'arbres, positionnement de bancs....

D'autres éléments de patrimoine religieux plus épars peuvent être mis en résonance avec ce formidable réseau de monuments populaires :

- les églises de cœur de village et les cimetières, quelques grottes,

répliques de Lourdes et surtout des chapelles qui animent la campagne et quelques écarts.

- Calvaires et croix : toutes les communes de la Communauté de Communes

- Bâtiments religieux :

- Bettviller = Chapelle de Guising, ancienne chapelle à Hoelling, presbytère de Bettviller
- Gros-Réderching = Chapelle de Singling, ruine de la chapelle de la ferme d'Olferding
- Rahling = chapelle Weiherkirche et chapelle de l'Altkirche
- Rohrbach = chapelle de Luxenmuehle



Une remarquable collection de croix de chemins, calvaires...

Un petit patrimoine religieux bâti à associer à la dynamique de valorisation



5.3.3.2 Un fort patrimoine historique militaire (source : Plan de Paysage-Diagnostic Juin 2016)

Le territoire de l'ex CCRLB est fortement marqué par son passé militaire via un réseau extrêmement dense de forts de casemates, d'abris, d'observatoires qui animent ses paysages en bousculant localement leur topographie.

Le secteur fortifié de Rohrbach est une partie imposante de la ligne Maginot, construite dans l'entre deux guerres, qui étire une ligne de fortification défensive puissante le long de la frontière allemande.

Il se situe entre le secteur fortifié de la Sarre à l'ouest et le secteur fortifié des Vosges à l'est.

Le dispositif défensif compte un grand nombre d'ouvrages, de dimensions variables parmi lesquels notamment :

- L'ouvrage fortifié de Rohrbach, appelé aussi fort Casso, composé en surface de trois blocs de combat équipés de tourelles : le fortin est ouvert au public et constitue le principal pôle d'attrait touristique du territoire.
- L'ouvrage du Haut Poirier, sur la commune d'Achen, petit ouvrage d'infanterie, comptant quatre blocs, malheureusement assez détérioré.

Bien qu'organisé spatialement en relais, selon un front linéaire, ce dispositif militaire n'est pas valorisé aujourd'hui en réseau ; la qualité des ouvrages, et leurs situations stratégiques dans le paysage en feraient pourtant des jalons stratégiques pour organiser une découverte originale et attractive du territoire. La mise en scène du dispositif défensif dans son ensemble, via un ou plusieurs sentiers des casemates, serait l'occasion aussi de lutter contre l'enfrichement de ces installations.

Ce récit militaire pourrait déborder les seules installations de combat pour mobiliser aussi le patrimoine militaire « arrière ».

La petite cité militaire de Rohrbach –Bining présente de réelles qualités architecturales et urbaines. Le devenir de la friche militaire de 7 ha en vis à vis et son urbanisation éventuelle dans le futur pourrait s'accompagner d'une réflexion patrimoniale.

- Communes concernées par la ligne Maginot : Achen, Bettviller,
- Le territoire de la communauté de commune de Rohrbach-lès-Bitche est également marqué de façon plus ténue par des traces mémorielles plus anciennes qui mériteraient également d'être révélées et mises en récit :
- Le pont Vauban de Petit-Réderching témoigne d'un génie militaire plus ancien.
 - De nombreuses bornes historiques, quasi invisibles pour qui ne les connaît pas, repèrent localement d'anciens découpages territoriaux (Rahling, Petit-Réderching).
 - Les grands tracés romains sont encore très lisibles dans le paysage (voies romaine N/S le long de la vallée d'Altkirche, voie romaine O/E entre Gros-Réderching et Petit-Réderching) ce qui n'est pas le cas des quelques vestiges archéologiques gallo-romains qui constituent des trésors méconnus.

5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

La voie ferrée mise en service en 1869 par la compagnie des chemins de fer de l'Est, pour relier Haguenau à Hargarten-Falck a été fermée en 2014. Ce patrimoine ferroviaire animé par quelques gares et de beaux ouvrages en pierre, participe des grandes lignes génératrices du paysage. Elle fédère localement Gros-Réderching, Rohrbach et Petit-Réderching et constitue à ce titre un vecteur de projet intéressant. La question de la conversion du site de Meyerhof à Petit-Réderching, suite aux fermetures ferroviaires et industrielles est un enjeu important.



Un territoire fortement marqué par la guerre



Restaurer et valoriser en réseau les principaux ouvrages la ligne Maginot



Un patrimoine militaire à valoriser dans toutes ses dimensions



Des marques d'histoire plus ténues, à préserver et valoriser



Un patrimoine ferroviaire à remobiliser



5.3.3.3 Un patrimoine hydrique intéressant (source : Plan de Paysage-Diagnostic Juin 2016)

De nombreux moulins animaient jadis les écart villageois, dispersés le long des différents cours d'eau qui arrosent le territoire : le Rohrbach, le Bickenalbe, le ruisseau d'Achen. Certains moulins étaient aussi présents au seuil des villages (Rahling, Achen...)

Beaucoup ont disparu ont sont aujourd'hui en ruine mais leurs sites conservent les traces de l'ancienne activité : micro-dérivation, seuils et ouvrages ... Certains beaux bâtiments anciens sont encore présents mais ne signalent plus véritablement leur ancienne fonction.

La toponymie en « Muehle » est aujourd'hui la principale clef de repérage de ce patrimoine qui tend à s'effacer.

La mémoire de cette mobilisation par l'homme des rivières pourrait être réactivée via des circuits de valorisation : circuit des moulins à Achen, le long du Rohrbach...

L'eau s'exprime aussi au sein des communes via une petite collection de fontaines et de lavoirs. Certaines installations manquent aujourd'hui de clefs de lecture : ainsi le lavoir central de Achen, l'ancien lavoir remblayé de Singling...

L'eau dans les villages est un formidable vecteur d'aménité et les fontaines constituaient jadis des points de rencontre et de partage stratégiques. Certaines communes s'appuient aujourd'hui sur ce petit patrimoine pour animer leurs espaces publics et redessiner des cœurs de vies conviviaux, comme à Rahling, à Etting, à Guising. Ces dynamiques seraient intéressantes à amplifier dans le cadre de la nouvelle politique paysagère en construction.

Dans ce même esprit un travail de revalorisation des circuits d'eau au sein des villages agglomérés est certainement à mener :

La force de l'eau dans les communes s'exprime principalement via les traversées de villages : ceux -ci se sont en effet construits pour beaucoup autour de leur rivière. Les rivières dessinent pour certains de véritables « rues bleues » -c'est le cas notamment à Achen, à Gros-Réderching, elles constituent dans d'autre cas de belles brèches vertes au cœur du bâti.

On constate malheureusement à peu près partout un défaut d'attention portée à ces ruisseaux en cœur de village.

Certaines décisions de canalisation ont profondément modifié la physionomie de certains cœur urbains et semblent pour certaines partiellement réversibles : ces fils bleus pourraient redevenir demain les lignes de vie fédératrices qu'elles étaient jadis.



Un territoire fortement marqué par l'eau, via ses anciens moulins...

...Via un petit patrimoine hydrique : fontaines et lavoirs...



Des traversées bleues de villages à mieux valoriser

5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

5.3.3.4 Un patrimoine naturel diversifié (source : Plan de Paysage-Diagnostic Juin 2016)

Le patrimoine paysager de l'ex CCRLB signe l'empreinte de l'homme sur son territoire. Ce marquage mémoriel qui donne son caractère et son pittoresque aux paysages s'exprime aussi par la richesse des physionomies « vertes ».

Celles-ci relèvent de « façonnages » agricoles anciens : jardins traditionnels, vergers, carroyage parcellaire par des haies, jalonnement de cheminements par des lignes arborées...

Le patrimoine paysager du territoire procède aussi de marques plus naturelles –mais toujours liées à la qualité d'attention portée par l'homme à ces expressions paysagères : cours d'eaux avec leurs cortèges arborés, arbres remarquables ménagés au cœur des villages et des champs...

On relève ainsi ici différents éléments paysagers remarquables qui constituent tous des animations essentielles à préserver et valoriser :

- Les fils bleus et leurs cortèges arborés :

Les rivières sont les lignes paysagères fondatrices par excellence qui creusent le relief, accroche l'urbanisation, conditionnent les cultures ; et arrosent les milieux naturels. Elles génèrent le long de leurs cours de formidables ambiances et constituent des vecteurs de découverte privilégiés pour saisir les richesses du territoire. Ces lignes force qui tissent aussi des liens inter-villageois stratégiques sont trop peu valorisées ; elles souffrent localement de perturbations dommageables : remblaiement, destruction de ripisylves, privatisation de berges, enrésinement... Le plan de paysage doit doter la collectivité de meilleurs outils pour préserver cette richesse paysagère et environnementale.

Les fils bleus sont des vecteurs formidables pour développer un réseau de promenade attractif, comme en témoigne aujourd'hui le remarquable parcours entre Gros-Réderching et Achen.

Le ruisseau de Rahling, le Rohrbach, mais aussi le chevelu bleu de l'assiette prairiale constituent autant de lignes naturelles à davantage révéler aux habitants et aux visiteurs. Dans ce paysage bleu, certains trous d'eau sont également intéressants qui constituent d'ores et déjà pour certains des sites récréatifs fédérateurs.

- Les vergers en mails et en ligne :

Les fruitiers sont une composante essentielle de l'identité paysagère du territoire et engage une politique restauratrice ambitieuse.

- Les alignements arborés ont beaucoup disparu du paysage au XX^{ème} siècle, si l'on se réfère aux cartes d'état-major. Les quelques lignes d'arbres qui accompagnent certains parcours et accès à des fermes n'en sont que plus remarquables et constituent des repères. Ce patrimoine commence à se renforcer via de nombreuses initiatives pour ombrager certaines voies et chemins. Cette démarche est à conforter via un travail de repérage et de réservation dans le cadre du PLUi.
- Certains beaux arbres isolés ou en bouquet participent pareillement très activement des richesses paysagères du territoire en constituant des points d'animation remarquables, tant des drapés de reliefs (chênes) que des fonds prairiaux (bouquets de saules et de frênes) et des cœurs de villages (tilleuls, noyers...). Le plan de paysage ne peut pas faire l'inventaire détaillé de cette richesse mais celui-ci mériterait d'être mené à l'échelle communale pour une protection réglementaire des plus beaux éléments.

- Les lignes de haies :

Les haies constituaient jadis des lignes forces qui soulignaient les ruptures de pentes sur les coteaux et le carroyage des prés de pâtures dans les vallons et les cuvettes. Ces dessins s'estompent et mériteraient d'être confortés.

- Les poches de nature remarquable en cœur de village :

La qualité et la cohésion de nombreux villages du territoire tient beaucoup à la richesse de certains « vides » jardinés.

- Ceux-ci participent d'un côté de la cohérence et de la lisibilité de leur forme urbaine en générant des reculs organisateurs ;

- Ceux-ci sont des respirations essentielles pour les cadres de vie villageois ; ils sont susceptibles de favoriser les liens doux et le vivre ensemble en constituant des espaces publics stratégiques au même titre que les places et les rues ;

- Ceux-ci sont des petites niches de biodiversité d'une grande qualité écologique.

Il importe de repérer finement ces éléments et de construire des stratégies urbaines argumentées pour garder ces poches en réserve de l'urbanisation future.



Fils bleus : des liens et des vecteurs de découverte à davantage valoriser



Quelques plans d'eau conviviaux



Un patrimoine arboré à préserver :
Vergers en lignes et en mails ...



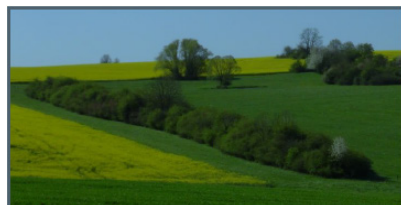
Des alignements qui valorisent certains parcours



De beaux arbres isolés qui animent le paysage

5 Économie, tourisme, agriculture et sylviculture

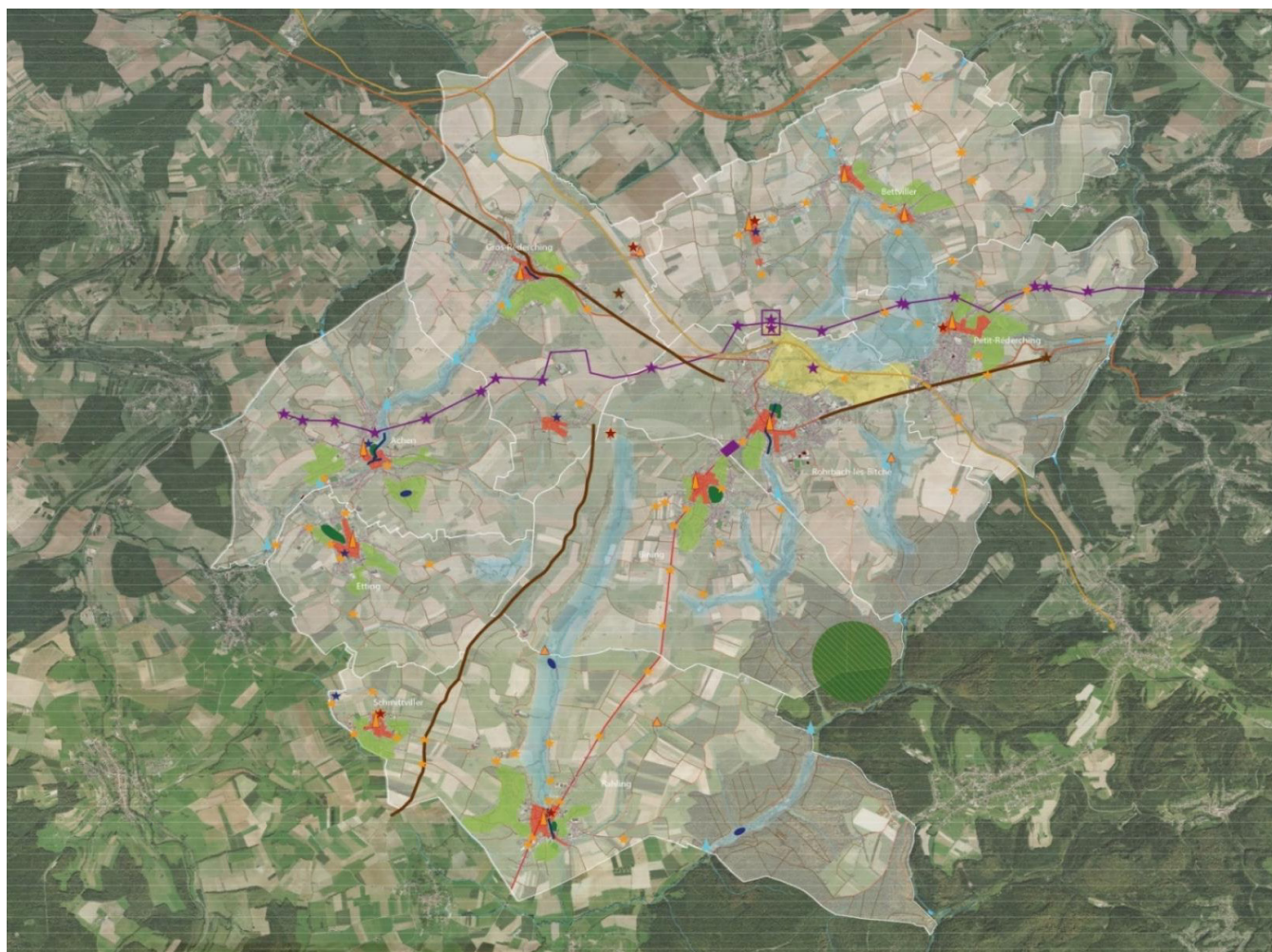
Des lignes paysagères à pérenniser...



Une nature jardinée ou aménagée qui réserve des respirations essentielles dans les villages



Localisation des principaux éléments constitutifs du patrimoine du territoire du PLUi Ouest



PATRIMOINES PAYSAGERS

- Matrice historique d'avant-guerre
- Eglise
- Chapelle
- Croix de chemin / Calvaire
- Architecture remarquable : château, ferme...
- Petit patrimoine hydrique : fontaine, lavoir
- Petit patrimoine archéologique / Ruines
- Ligne Maginot
- Principales casemates
- Site militaire visité : Fort Casso
- Cité militaire
- Ancienne voie romaine
- Ligne ferroviaire désaffectée et gares
- Anciens moulins
- «Rues d'eau» et traverses bleues
- Plans d'eau
- Principaux secteurs de vergers
- Noyaux verts intra-villageois
- Paysage humide de grand intérêt
- Prairies sèches intéressantes
- Grand bois promené

Source : Plan de Paysage de Rohrbach-lès-Bitche – DIAGNOSTIC juin 2016

5.3.5 Les sites d'hébergement du territoire du PLUi Ouest

On retrouve assez peu d'hébergements sur le territoire de l'ex CCRLB. Aucun hôtel n'est présent sur le territoire, seuls des gîtes sont proposés :

- 3 gîtes à Bining (1 classé 3 épis au label Gîte de France et 2 classé 2 épis)
- 1 gîte à Gros-Réderching (Gîte de la fontaine classé deux épis)
- 5 gîtes à Petit-Réderching (Gîte du ranch du bison classés 3 clés par le label Clévacances)
- 1 gîte collectif à Bining (ferme de Bombach classée deux épis)



Gîtes du Ranch des Bisons

Gîte de la fontaine



Gîte de la ferme de Bombach



Les logements proposés restent conventionnels, le seul sortant de l'ordinaire étant celui de la ferme des bisons pour son cadre plutôt que par le caractère atypique du logement.

Malgré les différents sites d'hébergement, l'offre est jugée insuffisante sur le territoire. Les touristes venant faire le tour du riche patrimoine militaire de la région sont trop nombreux pour les établissements actuels. L'accent a été mis sur l'absence d'hôtels familiaux, permettant d'accueillir un nombre important de personnes venus faire une activité en groupe. En plus d'un problème de capacité, certains visiteurs recherchent des établissements plus luxueux. Des flux vers l'Alsace pour y passer la nuit sont fréquents.

Une réflexion quant à un élargissement de l'offre d'hébergement sur l'intercommunalité pourrait permettre de conserver les touristes sur le territoire, y compris pour les repas et nuitées.

Le cadre vert de l'intercommunalité serait également l'occasion de persévérer dans le développement de sites d'hébergement insolites. A l'instar des hébergements en tipis installés à Bitche, l'originalité peut permettre d'augmenter le nombre de nuitées sur l'ex CCRLB.

Economie, tourisme, agriculture et sylviculture : synthèse

ATOUPS ET OPPORTUNITÉS

- L'offre touristique du territoire est relativement diversifiée. L'ex CCRLB peut s'appuyer sur des installations militaires, sportives, naturelles, hydrique et religieuse
- L'ex CCRLB peut s'appuyer sur le savoir-faire local et le travail artisanal notamment avec la verrerie Fauster pour parfaire son attractivité.
- L'ex CCRLB dispose d'un patrimoine naturel considérable et qui occupe plus de 91% du territoire. La conservation et la valorisation des milieux remarquables est une prérogative pour l'économie touristique locale.
- L'agriculture est très présente sur la totalité du territoire avec 82% d'espaces agricoles. Les circuits courts se développent de plus en plus dans les exploitations.
- La ZACOM de Rohrbach-lès-Bitche est une zone dynamique, en pleine expansion qui attire de plus en plus d'entreprises Hightech et qu'il faut valoriser en maintenant cette attractivité

FAIBLESSES ET MENACES

- L'emploi sur le site est très concentré. Les principales entreprises créatrices d'emploi se trouvent sur le pôle d'activité Rohrbach-lès-Bitche Petit-Réderching.
- Seulement 15% des actifs travaillent sur le territoire du PLUi Ouest, plus de 60% travaillent dans un autre département et le reste travaillent à l'étranger et particulièrement en Allemagne.
- Rohrbach-lès-Bitche/ Petit-Réderching est le principal pôle commercial du territoire de l'ex CCRLB. L'ensemble des habitants des communes du PLUi dispose de commerces de proximité dans un rayon de 10km. Par contre, l'utilisation nécessaire de la voiture pour répondre aux besoins quotidiens est à noter. La concurrence des supermarchés mais aussi de la proximité de l'Allemagne est une réelle problématique. Par ailleurs, les circuits de vente directe sont présents sur la commune et continuent de se développer.
- L'offre d'hébergement est actuellement trop faible pour répondre à la demande. Un élargissement s'impose avec le développement et /ou la création de gîtes, campings et hôtels. Le développement de l'offre de standing permettrait également de conserver les touristes pour les nuitées.
- Un accès aux soins spécialisés et hôpitaux difficile. Une perte de médecin malgré le vieillissement de la population.

ENJEUX

- Faciliter la vitalité des activités artisanales et de services non génératrice de nuisance au sein du tissu urbain. Garantir des solutions de redéploiement local pour l'artisanat
- Conforter l'offre et l'attractivité de l'offre foncière des sites d'activités en assurant les capacités de développement des entreprises installées sur le territoire
- Permettre l'accueil de nouvelles activités économiques afin de redynamiser l'emploi. Favoriser l'extension de la ZACOM en facilitant l'intégration de nouvelles enseignes.
- Faciliter l'accès au service de soin et permettre l'installation de nouveaux services de santé sur le territoire.
- Poursuivre et renforcer de manière ambitieuse et imaginative l'attractivité touristique du territoire en renforçant l'offre d'hébergement et en dynamisant les circuits de promenade
- Conforter et valoriser la vitalité de l'agriculture dans le respect d'une approche éco-paysagère des espaces
- Conforter le rôle « Ville-Centre » de Rohrbach-lès-Bitche et la vocation des pôles secondaires dans l'armature du territoire
- Aider à la création de parcours pédestre pour connecter entre eux les villages voisins et le territoire
- Développer la piste cyclable et sécuriser celle déjà existante sur le territoire

6 Mobilité, transports et déplacements

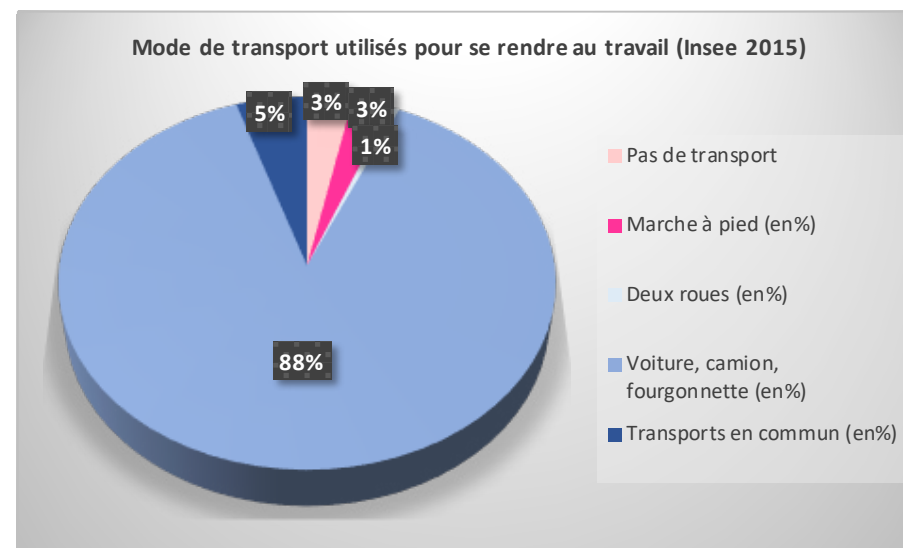
6.1 Les moyens de transport

6.1.1 Les moyens de transport utilisés

Les deux moyens de transports utilisés dans le territoire du PLUi Ouest sont le Bus du réseau départemental TIM et la voiture personnelle. Leur part modale est cependant très inégale. Ainsi, 88.4% des actifs du territoire de PLUi Ouest déclarent se rendre au travail en voiture personnelle. 2.7% se rendent au travail à pied, 3.2% n'ont pas de transport et enfin seuls 5% sollicitent les transports en commun. La domination de la voiture individuelle est très nette, notamment pour se rendre en dehors du territoire de l'ex CCRLB. Près de 9 ménages sur 10 de l'ex CCRLB possèdent au moins un véhicule (90.52%) dont 58.05% en possèdent au moins deux. Les habitants ont besoin de leur voiture pour se déplacer. L'offre de transports en commun sur le territoire s'avère aujourd'hui insuffisante et ce notamment dans la partie Sud de l'ex CCRLB.

A titre de comparaison 88.4% des actifs du département se rendent au travail en voiture individuelle et 5% utilisent les transports en commun.

Equipement auto des ménages	Ménage possédant un véhicule (en %)	Ménage possédant au moins deux véhicules (en %)
Rohrbach-les-Bitche	43,35	56,65
Achen	38,58	61,42
Gros Rederching	37,45	62,55
Petit Rederching	55,73	44,27
Bettviller	35,79	64,21
Etting	40,50	59,50
Bining	39,60	60,40
Schmittviller	39,37	60,63
Rahling	37,32	62,68
Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche	41,95	58,05



6.1.2 Les typologies d'usagers

Les axes de communications du territoire du PLUi Ouest sont sollicités par deux typologies d'usagers aux besoins différents :

■ Les navetteurs

Ils effectuent de nombreuses migrations pendulaires en voiture personnelle ou en transports en commun. Ils possèdent très souvent une automobile qu'ils utilisent tous les jours de travail. Ils privilégient l'efficacité des moyens de transports. Les trajets doivent être rapides et si possible peu onéreux.

■ Les usagers occasionnels

Ils regroupent des typologies d'individus n'ayant pas l'obligation de se déplacer tous les jours. Les personnes âgées, les touristes, les travailleurs à domicile et personnes sans emploi peuvent être intégrés dans cette catégorie.

Le temps de trajet n'est alors pas forcément la priorité. Les touristes peuvent choisir d'emprunter un itinéraire plus agréable avec un paysage remarquable plutôt qu'un axe routier plus direct mais où la végétation alentour est peu luxuriante.

Si certains usagers occasionnels possèdent une voiture, la location est en progression au cours des dernières années. Ce système permet de s'affranchir des nombreux frais liés à la possession d'un véhicule.

Les usagers occasionnels sont également amenés à solliciter les taxis de l'ex CCRLB. 2 sont référencés sur le territoire :

- Taxi Claudia – Rohrbach-lès-Bitche
- Taxi Bernard Alain - Bining

6.1.3 Le réseau routier

Les différentes communes sont correctement reliées par un réseau de routes départementales organisées en étoile autour du pôle urbain de Rohrbach-lès-Bitche. Une amélioration des infrastructures est possible côté ouest concernant les liaisons directes entre Schmittviller, Etting, Achen et Gros-Réderching.

Sur un axe nord-sud on retrouve la D85B qui relie Rohrbach-lès-Bitche à l'Allemagne. Sur un axe est-ouest la D662, qui permet un accès à l'Ouest à Sarreguemines et à l'Est à Bitche. Enfin, la D35 et 36, qui offrent une liaison vers Lemberg. Les comptages sur RD font état d'un trafic d'environ 8848 véhicules en 2018 par jour dont 3,16% de poids lourds sur la RD662 preuve du dynamisme entre les pôles de Rohrbach-lès-Bitche, Sarreguemines et Bitche. La RD662 est catégorisée comme une Route à Grande Circulation.

Vient ensuite la RD36 avec 3516 véhicules/jour en 2017, elle relie la gare de Petit-Réderching au Sud du territoire et offre un accès au Bas-Rhin et à la CCPB.

Et enfin la RD 35 avec 2119 véhicules par jour en 2017 qui relie Rohrbach-lès-Bitche aux communes du Sud du PLUi Ouest et offre également un accès à Sarre-Union. Tout comme la D662, la D35 est classée en tant que Route à Grande Circulation d'après le décret n°02010-578 du 31 mai 2010.

La part modale de la voiture est très importante (88.4%). D'autant plus qu'une part importante des actifs de l'intercommunalité n'ont pas de moyen de transports pour se rendre au travail (9.48%). Ainsi les déplacements des actifs ayant un emploi qui ne travaillent pas à domicile sont essentiellement effectués en voiture individuelle. A titre de comparaison la part modale de la voiture est de 81,7% à l'échelle du département de la Moselle et 77,3% à l'échelle de la Région Grand Est.

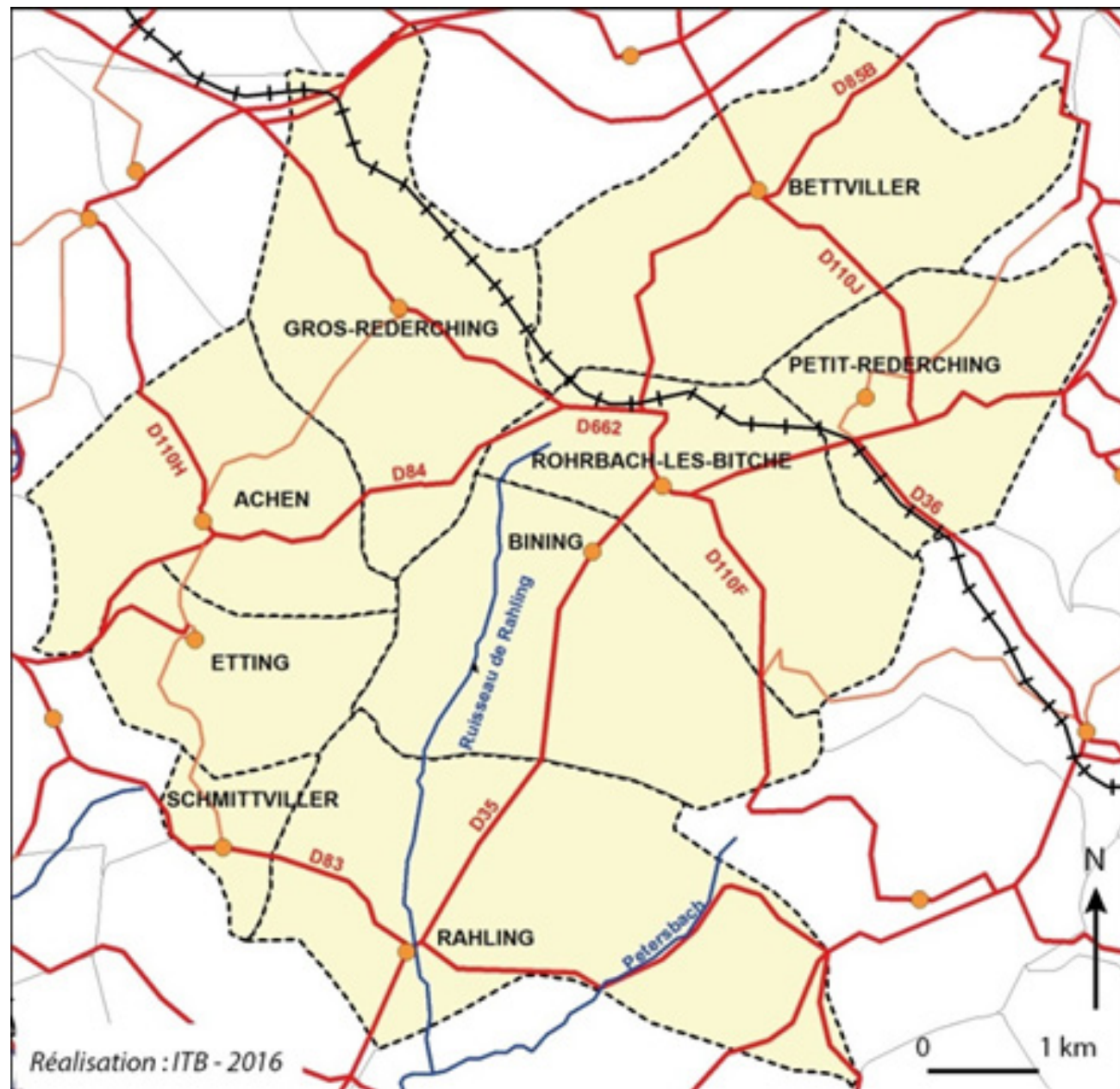
Le territoire de l'ex CCRLB n'est pas traversée par des secteurs autoroutiers. Les autoroutes les plus proches sont l'autoroute 8 allemande (29.6 km / 33 min de Rohrbach-lès-Bitche) et l'A4 française (30 km / 30 min de Rohrbach-lès-Bitche).

Les habitants de l'intercommunalité ont donc plus facilement tendance à effectuer des déplacements vers Sarreguemines, Sarre-Union et Bitche. De plus l'accessibilité rapide des territoires de la Sarre et de la Rhénanie explique leur attractivité pour les communes du Sud.

D'autres petites routes de faible envergure traversent l'ex CCRLB. Elles permettent d'assurer le réseau routier au sein du territoire du PLUi Ouest.

Mobilité, transports et déplacements

Les principales voies de communication routière



6.1.4 Réseau TER Lorraine

Le réseau ferré de la CCPB est peu étoffé, expliquant en partie la relative dépendance à l'automobile dans le territoire. C'est particulièrement le cas dans les communes peu peuplées.

Concernant la voie de chemin de fer, elle est inexploitée depuis le 18 décembre 2011 lorsqu'un glissement de terrain a été découvert sur la voie. Elle devait reprendre du service fin 2012, mais la région Lorraine a préféré maintenir la liaison en car TER entre Sarreguemines et Bitche, malgré plusieurs réclamations d'usagers.

Il est important de préciser que les gares de Wittring et de Kalhausen, communes limitrophes d'Achen et d'Etting, sont toujours en service et permettent de rejoindre Strasbourg (Alsace), Sarrebrücken (Allemagne) ou encore Sarrebourg et Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

On compte 8 navettes desservant Sarreguemines, depuis Bitche. Elle s'arrête dans les communes de Petit-Réderching, Rohrbach-lès-Bitche et Gros-Réderching.

Aucune offre n'existe concernant un éventuel transport à la demande. Pour répondre aux besoins ponctuels, un transport à la demande pourrait être mis en place. Celui-ci desservirait les événements ponctuels organisés au sein ou en dehors du territoire concerné par le PLUi comme le marché paysan ou les marches gourmandes.

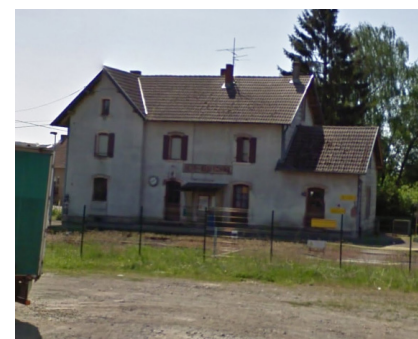
Afin d'aller vers une remise en état des liaisons ferrées il faut veiller au maintien et au développement des emprises ferrées du territoire.



carrefour entre la D36 et la D662 à Petit-Réderching



D35 entre Rohrbach-lès-Bitche et Bining



Ancienne gare de Petit-Réderching

Mobilité, transports et déplacements

6.1.5 Réseau Tim

La compétence transports interurbains et scolaires a été transférée à la région Grand-Est.

Les déplacements départementaux sont assurés par le réseau bus TIM. Toutes les communes bénéficient d'une liaison avec le pôle urbain de Sarreguemines, mais seuls Gros-Réderching, Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching profitent d'une ligne directe vers Bitche. Enfin, il est étonnant de voir que les trois entités urbaines de Bettviller ne disposent pas d'une liaison avec Rohrbach-lès-Bitche et sont uniquement liées avec Sarreguemines. Chaque ligne possède deux allers-retours quotidiens, un service cohérent pour les 4,7% de travailleurs de l'intercommunalité qui utilisent les transports en communs pour leurs déplacements domicile-travail.

Sur les 6 lignes qui desservent le territoire, 5 passent à Bitche.

- Ligne 25 : Haspeschiedt - Sarreguemines
- Ligne 87 : Volmunster – Sarreguemines
- Ligne 85 : Schmittviller - Sarreguemines
- Ligne 93 : Rohrbach-lès-Bitche- Sarreguemine

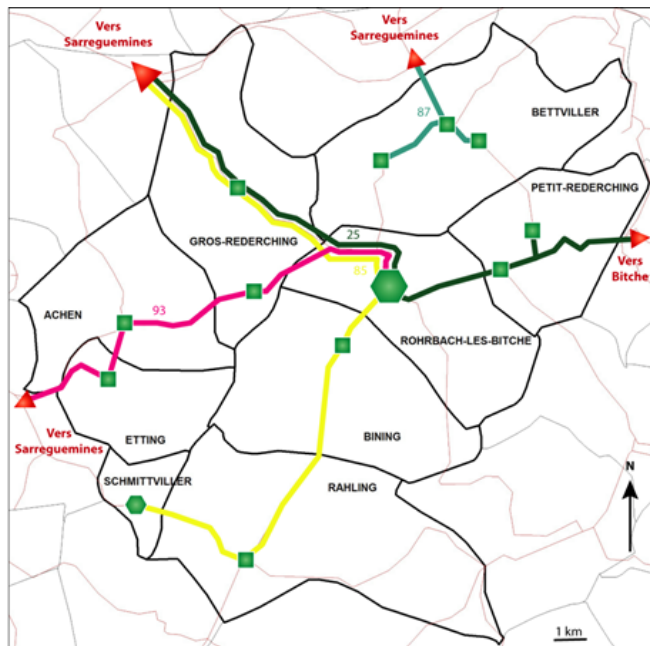


Schéma du réseau bus TIM desservant les communes de l'ex CCRLB (en 2016)



Carte du réseau TIM dans la partie est de la Moselle

Un réseau Tim Scolaire a également été mis en place, les navettes desservent les établissements scolaires de Rohrbach-lès-Bitche, Bitche et Sarreguemines.

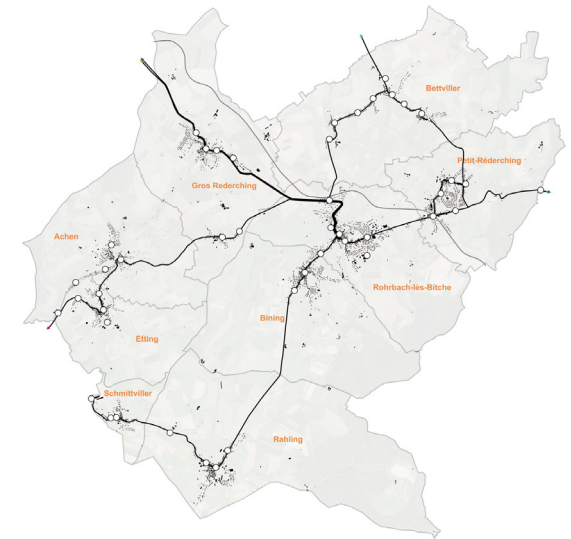


Schéma du réseau bus TIM scolaire (en 2016)

6.1.6 Les nouvelles pratiques de mobilité alternatives

6.1.6.1 Le covoiturage

Le SCot vise à encourager la pratique du covoiturage. Certains axes de communication sont saturés par la sur-utilisation de la voiture individuelle. La mutualisation des véhicules peut permettre de réduire les phénomènes de ralentissements visibles sur le territoire.

Un parking de covoiturage officiel a été aménagé à Rahling. D'autres se sont constitués au fur et à mesure du temps mais ne sont aujourd'hui pas officiels, comme à Rohrbach en face du Restaurant l'Enclume, à Petit-Réderching ou à Gros-Réderching. Ils ne sont donc pas surveillés. L'organisation spatiale de l'offre en parkings de covoiturage devra être facilitée. Cette offre permettrait de faire évoluer les trajets domicile-travail et notamment de faciliter le développement des offres transfrontalières en permettant le regroupement des personnes qui travaillent à l'étranger pour mutualiser leurs trajets pour se rendre sur leur lieu d'exercice professionnel

L'objectif est également d'offrir à chaque habitant de l'intercommunalité la possibilité de se déplacer. Les personnes à mobilité réduite, ainsi que celles ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour faire l'acquisition d'un véhicule personnel, doivent également pouvoir effectuer des déplacements sur et en dehors du territoire.

Le covoiturage mixe plusieurs avantages : réduction des gaz à effet de serre (GES), réduction de la congestion, économies (partage des frais d'essence et de péage) et création de cohésion sociale. Il doit être encouragé et il faudra veiller à ce que les citoyens soient informés des moyens qui y sont dédiés (plateformes internet, aires dédiées).

Les comptages routiers pourront être sollicités afin d'identifier les ronds-points localisés à proximité de tronçons soumis un trafic important.



Aire de stationnement à Rahling faisant office de parking de covoiturage



Exemple d'aire de stationnement pour covoiturage : à Sarre-Union 95 place aménagée à proximité directe de l'autoroute en sortie de village

6.1.6.2 La mobilité électrique et la mutualisation des espaces

Les nouvelles pratiques visent également à réduire les GES émis par l'industrie des transports. Le développement des véhicules hybrides et électriques constitue donc un enjeu important pour la réduction de l'empreinte carbone.

L'absence de boîte de vitesse permet également de faciliter l'usage du véhicule et ce notamment pour les PMR. C'est dans cette optique que deux résidences seniors de La Rochelle ont mis en place un service de véhicules électriques pour les personnes âgées. A raison de 15€ pour deux heures de location, le service peut également être intégré dans l'abonnement mensuel. Ce système de location de véhicules permet également de réduire le nombre global de véhicules. Effectivement une voiture ne sert en moyenne qu'une à deux heures par jour, le reste du temps elle est stationnée et consomme de l'espace. Avec ce système l'utilisation des véhicules est optimisée et la consommation d'espace réduite.

Sur le territoire du PLUi Ouest, les véhicules électriques (que ce soit vélos ou voitures) sont très peu développés sur le territoire. La mise en place d'une borne électrique de recharge rapide sur le parking de covoiturage de Rahling est en projet.

De surcroît, avec le vieillissement de la population, les systèmes de location de véhicule pourraient permettre de répondre aux besoins occasionnels de déplacement des personnes âgées. A défaut de systèmes de location de véhicules, un partage des espaces de stationnement peut être encouragé. Les emplacements sont ainsi occupés par les travailleurs et les acheteurs la journée et par les riverains la nuit.

L'augmentation de l'autonomie des batteries des nouveaux véhicules électriques permet notamment de séduire des actifs devant effectuer des migrations pendulaires assez longues. Les années futures amènent également à la réduction de l'impact environnemental lors du processus de fabrication des batteries. 2 bornes privées de recharge de véhicules électriques sont présentes sur le territoire et deux autres sont en projet. La nécessité de la mise en place d'une borne à Bitche a été évoquée. Il faudra veiller à installer un nombre raisonné de bornes de recharge de véhicules électriques afin de ne pas créer de suroffre. D'autant plus que l'autonomie des véhicules électriques devrait aller en s'améliorant.

L'arrivée de voitures autonomes type Google Car pourra également permettre de réduire les ralentissements. Le débit de circulation pourra facilement être doublé à long terme avec l'arrivée de ces véhicules à la technologie impressionnante.



. La mise en place de vélos électriques et de bornes électriques sera également étudiée pour développer ce mode de déplacement. Concernant le développement des vélos électriques, l'Office du Tourisme du Pays de Bitche propose des vélos électriques à la location. Ce réseau pourrait être développé pour faciliter l'utilisation de ce moyen de transport au sein du territoire. Ce moyen de transport pourrait être adaptés dans certains cas pour répondre aux déplacements domicile-travail.



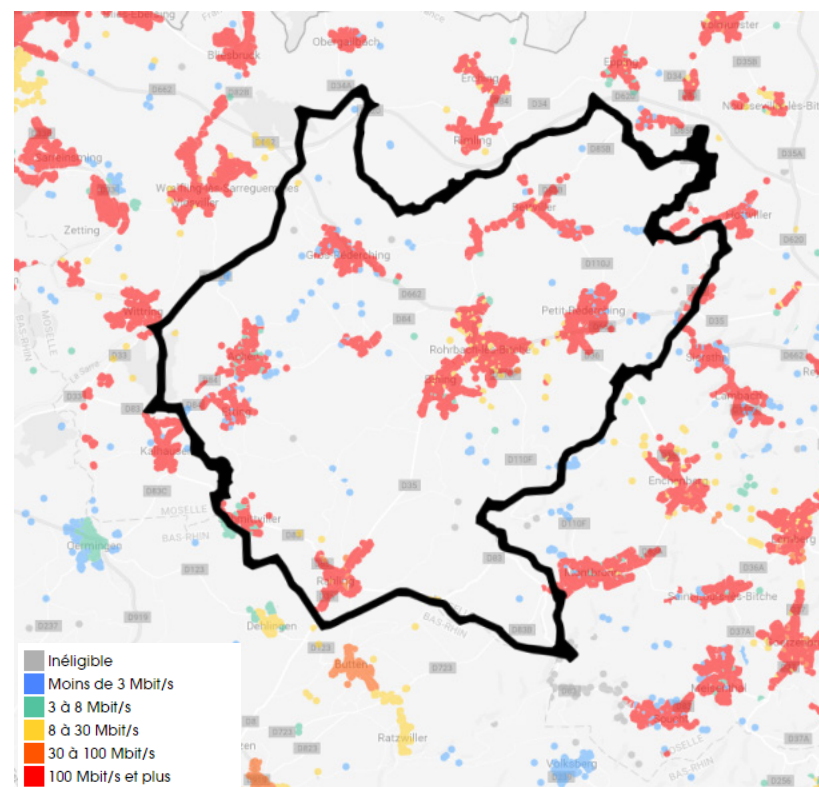
6.1.7 Le développement du numérique

L'attractivité passe désormais par l'amélioration de la qualité des réseaux de télécommunications. A la vue de la relative ruralité du territoire, la couverture internet est très bonne grâce au réseau fibré Tubéo. Toutes les zones centrales bénéficient d'une puissante connexion internet. Cela permet notamment d'attirer des actifs pouvant travailler de manière occasionnelle ou complète à domicile. Ce constat est de plus en plus répandu et la CCRLB peut s'appuyer sur ses atouts en termes de cadre de vie pour attirer davantage.

La bonne couverture numérique favorise ainsi le télétravail dans le territoire du PLUi Ouest. En plus de maintenir, voire créer de l'emploi en milieu rural, la montée du travail à domicile permet d'opérer une réduction non négligeable des déplacements, de la congestion et des émissions de GES.

La fibre permet également de développer le tissu économique des territoires en favorisant l'implantation d'entreprises. Les sociétés quel que soit leur statut et leur domaine d'activité ont désormais tout intérêt à disposer d'une couverture internet de qualité.

Sur le territoire, les habitants disposent d'un réseau de 100Mbit/s et plus pour la plupart des logements.



Desserte numérique du territoire de l'ex CCRLB

6.2 Les déplacements doux

Les déplacements doux sont encore peu présents dans les parts modales des actifs de l'intercommunalité (environ 2.7% se déplacent à pied et 0.6% se déplacent en vélo sur le territoire de l'ex CCRLB). La dépendance à la voiture individuelle par l'éloignement des commerces, services et autres équipements, cumulée à une offre de transports en commun peu étoffée (pas ou très peu d'intermodalité) explique le faible intérêt pour la bicyclette et la marche. Leur développement constitue pourtant un enjeu majeur dans la politique de réduction des émissions de GES.

6.2.1 Le réseau cyclable

Certaines tranches d'âges sont plus faciles à convaincre que d'autres quant à un transfert de l'automobile vers le vélo. Ainsi les jeunes actifs sans enfants (moins de 30 ans) et les actifs plus mûrs (plus de 45 ans) dont les enfants ont quitté le foyer, acceptent plus facilement de laisser leur voiture au garage. Les parents avec enfants à charge disposent de plus de contraintes et sollicitent davantage la voiture pour leurs déplacements.

Les pistes cyclables sont relativement peu développées, en partie à cause de la topographie importante qui caractérise le territoire. Un tronçon est aménagé entre Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching et l'itinéraire cyclable des moulins qui connecte Rahling à l'Allemagne en traversant Etting, Gros-Réderching et Bettviller est caractérisé par des voies partagées, qui rendent parfois le parcours peu sécurisé.

L'office du tourisme du Pays de Bitche propose des vélos à assistance électriques (VAE) en location. A noter que la norme européenne limite la vitesse maximale de ces engins à 25km/h. Au-delà de cette vitesse de pointe, ils sont référencés comme cyclomoteurs.

La montée en puissance de ce nouveau mode de transports devrait permettre un essor de la mobilité cyclable sur le territoire au cours des prochaines années, les difficultés en termes de relief étant considérablement réduites. Cependant, en milieu rural la voiture restera à l'heure actuelle toujours plus rapide pour sortir de la commune. Les déplacements doux au sein d'une même commune (distances courtes) pourront cependant être favorisés.

6.2.2 Les déplacements piétonniers

Le sentiment de sécurité est un élément prépondérant dans une démarche de développement des déplacements pédestres. Un piéton, tout comme un cycliste, a besoin de se sentir en sécurité sur l'infrastructure sur laquelle il se déplace. Les trottoirs trop étroits ou mal entretenus rebutent les habitants à effectuer un déplacement à pied et les incitent à l'utilisation des autres modes et surtout la voiture individuelle.

De surcroît, la largeur de la chaussée influe sur la vitesse des automobilistes. Ainsi des situations de transfert de portions de voirie routière vers les cheminements doux peuvent s'opérer pour un double effet. Ainsi, les voitures roulent moins vite et les piétons et cyclistes disposent de plus d'espace, ce qui les incite à conserver ce mode de déplacements voire convaincre des ex-automobilistes de délaisser leur véhicule. En parallèle la réduction de la voirie permet également de libérer de l'espace pour le stationnement de véhicules. Des réflexions quant à l'élargissement ainsi que la création de voies dédiées aux mobilités douces pourraient également être engagées.

La mise en place de pédibus peut également formuler une alternative à la voiture individuelle pour emmener les enfants à l'école. Un groupe de parents effectue un trajet spécifique dans la commune et récupère les enfants sur le parcours. Ce mode de déplacement est sécurisé et renforce la cohésion sociale.

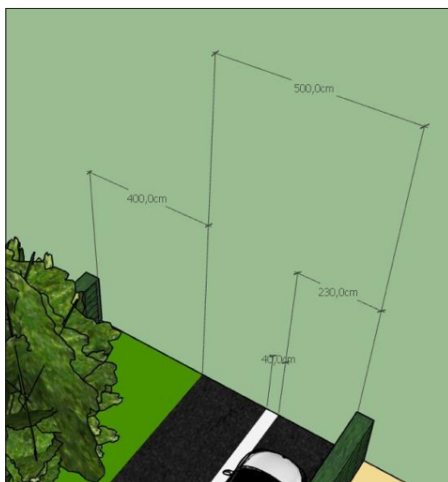


Exemple de pédibus

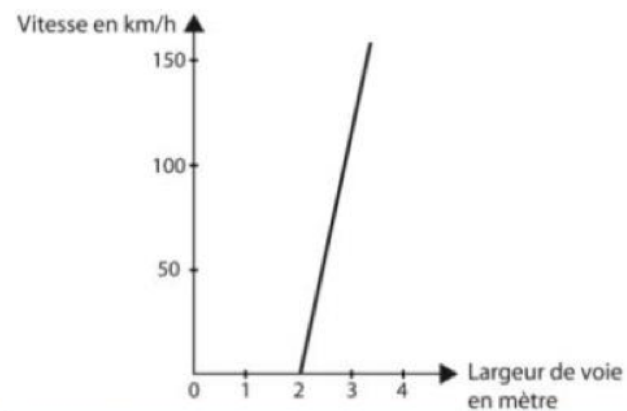


La vitesse est limitée à 20 km/h et la priorité est donnée aux mobilités douces. La voiture doit donc céder le passage aux piétons et cyclistes.

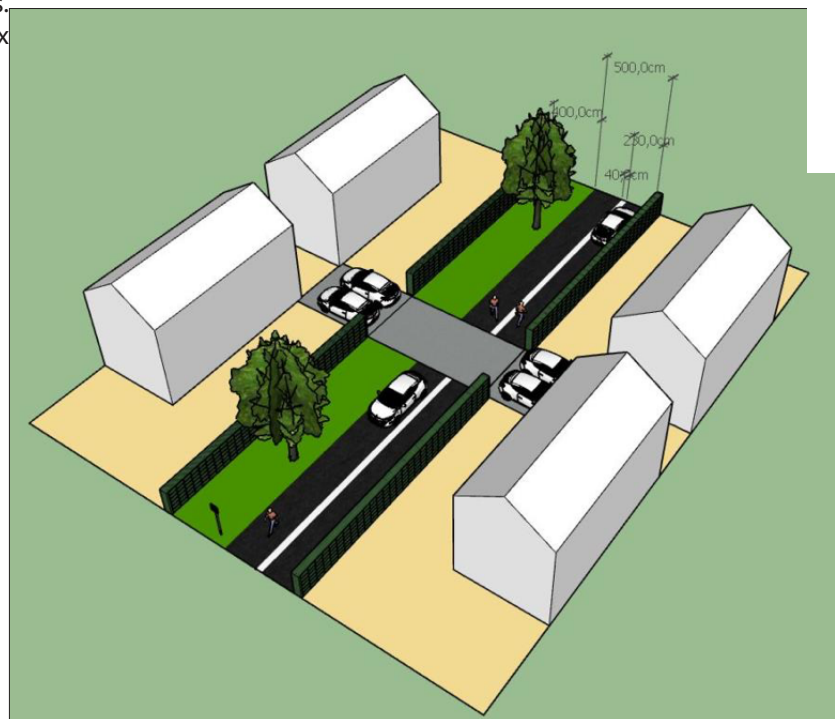
Réalisation ITB - Source des modèles utilisés via 3DWarehouse:
Arbre : rubus ; Haie : International Treescapes LLC ; Voiture : GeoffGarit ; Piéton : Volvox90geek ; Panneau : sophieboulot



Largeur de voie et effet sur les vitesses



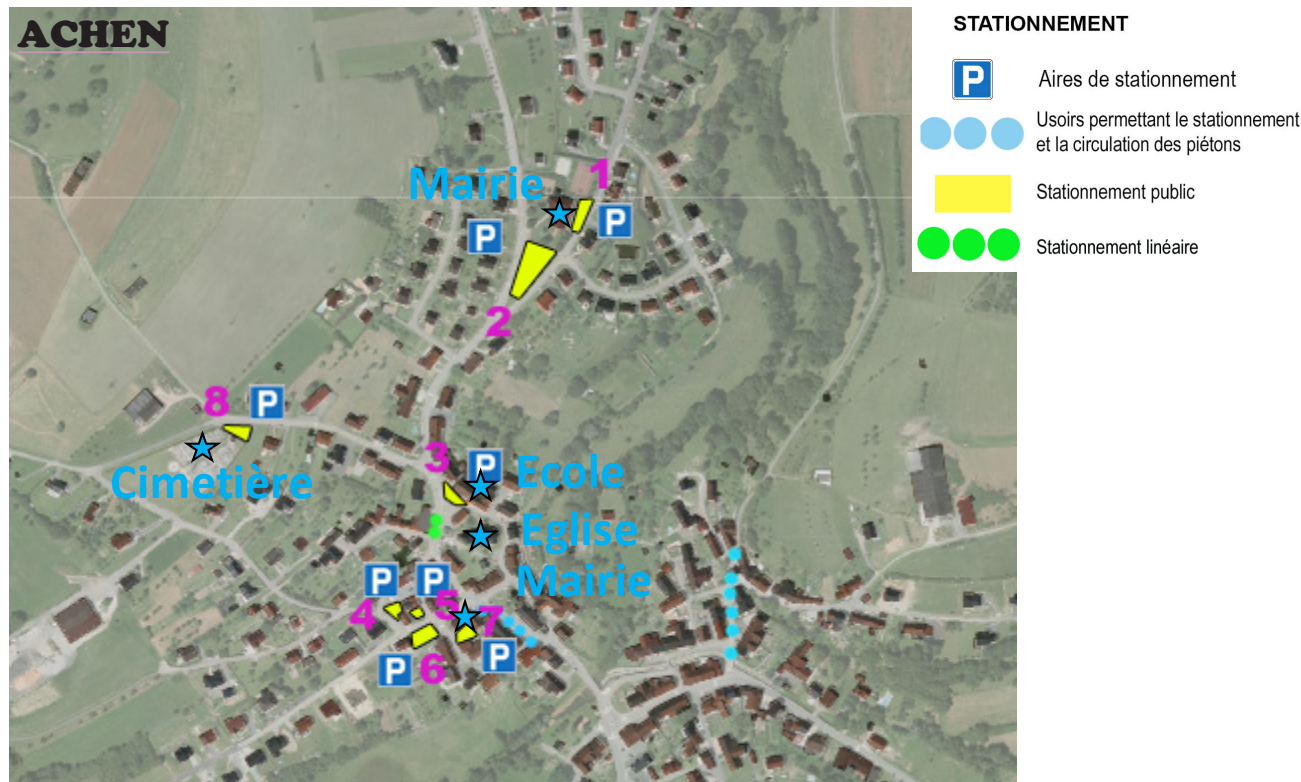
Chaussée étroite
↓
moins de vitesse trottoirs plus larges
↓
plus de stationnement riverain



Exemple de zone de rencontre

6 Mobilité, transports et déplacements

6.3 Le stationnement



Stationnement linéaire dans la rue principale

Parking	Nombre de places de stationnement
1	10
2	42
3	9
4	7
5	2
6	9
7	7
8	13



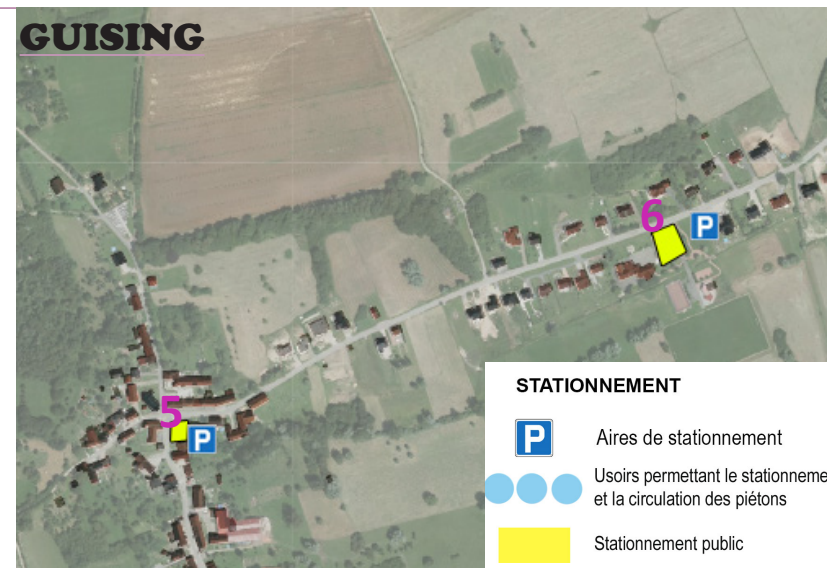
Usor dans le centre ville utilisé comme stationnement



Parking excentré en bordure de centre urbain



Usor dans le centre ville utilisé comme stationnement



STATIONNEMENT

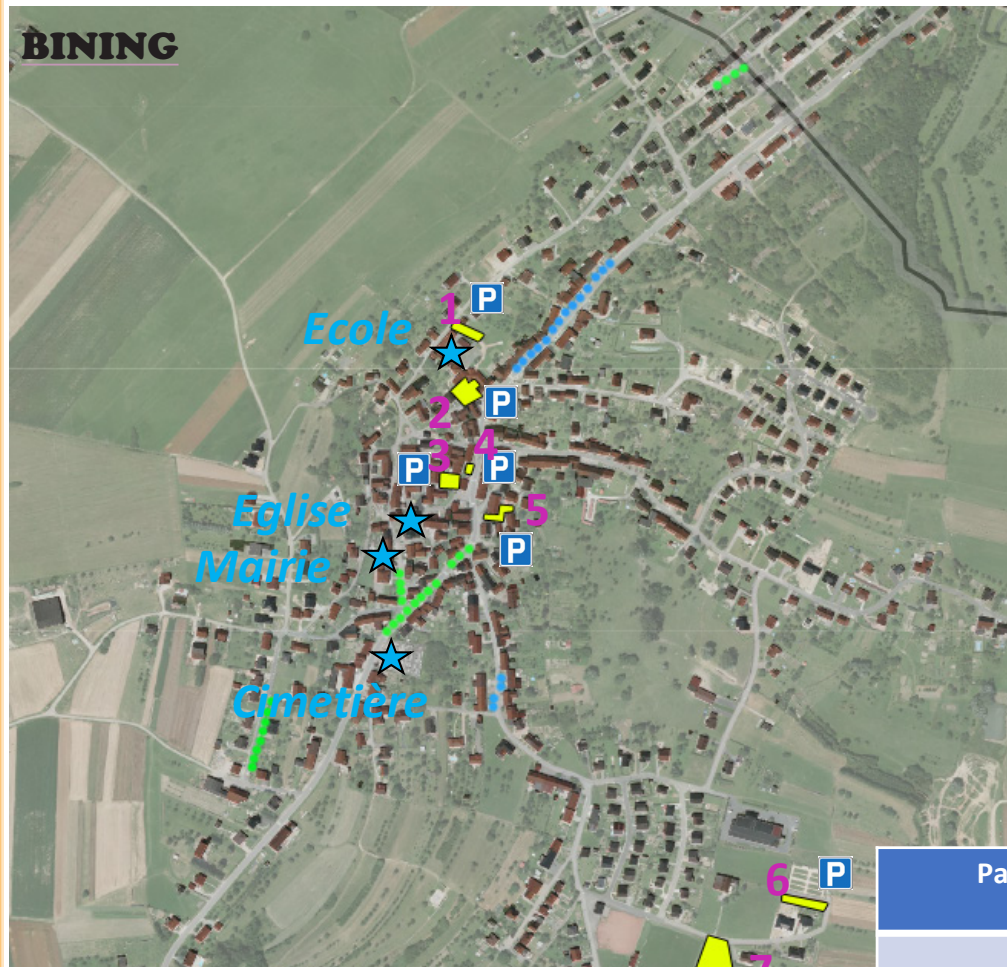
- Aires de stationnement
- Usors permettant le stationnement et la circulation des piétons
- Stationnement public



Parking dans le centre urbain

Parking	Nombre de places de stationnement
1	10
2	Une trentaine
3	5
4	8
5	8
6	25

6 Mobilité, transports et déplacements



STATIONNEMENT

- Aires de stationnement
- Usoirs permettant le stationnement et la circulation des piétons
- Stationnement public
- Stationnement linéaire



Usoir dans le centre ville utilisé comme stationnement



Stationnement linéaire dans la rue commerçante



Stationnement individuel générant une imperméabilisation des sols

Parking	Nombre de places de stationnement
1	12
2	12
3	7
4	4
5	10
6	15
7	75



Parking excentré au niveau du stade



Usoir dans le centre ville utilisé comme stationnement



Parking dans le centre urbain

Parking	Nombre de places de stationnement
1	6
2	8
3	6

STATIONNEMENT



Aires de stationnement



Usors permettant le stationnement et la circulation des piétons



Stationnement public



Stationnement linéaire

6 Mobilité, transports et déplacements

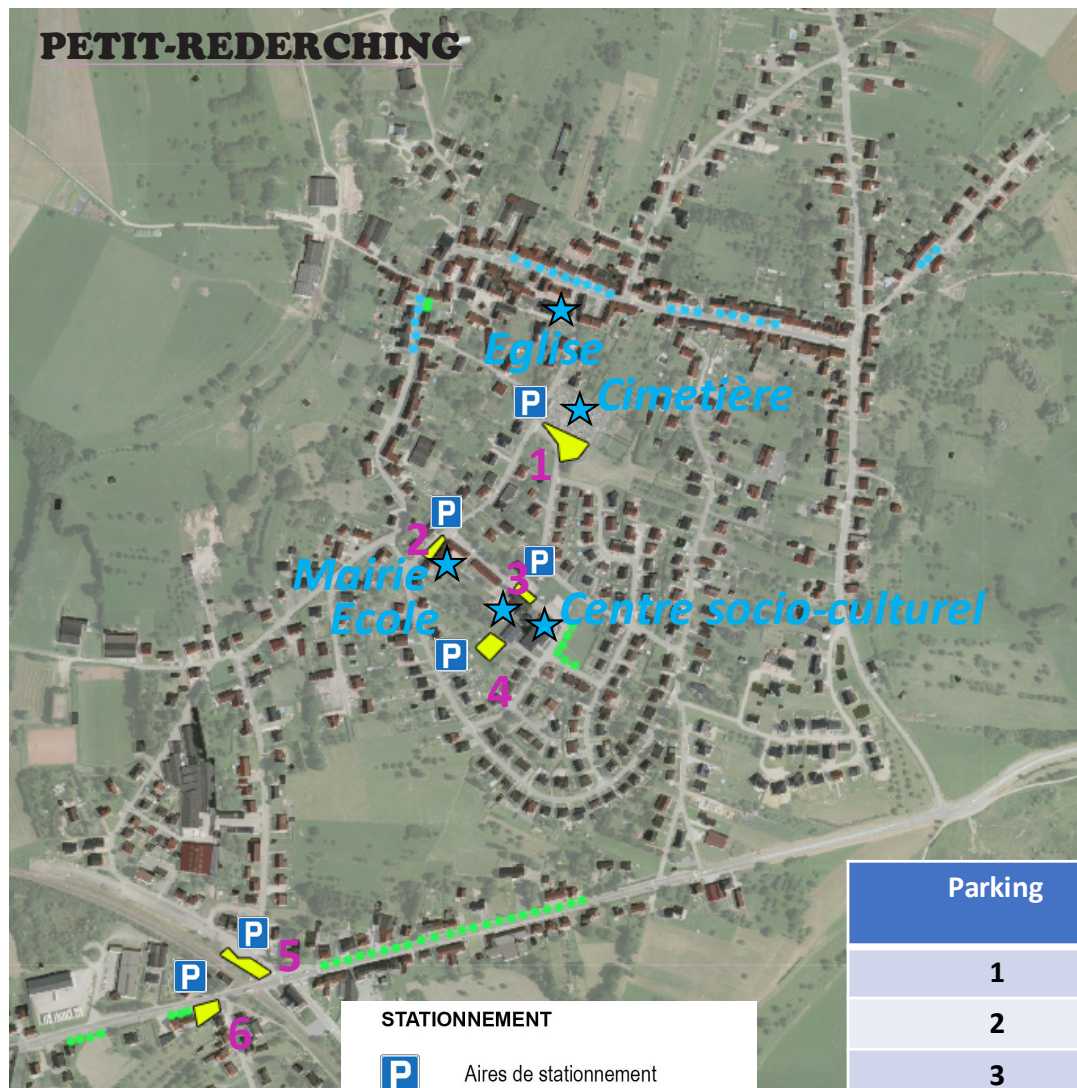


Usoir dans le centre ville utilisé comme stationnement

Parking	Nombre de places de stationnement
1	70
2	3
3	22
4	12
5	10



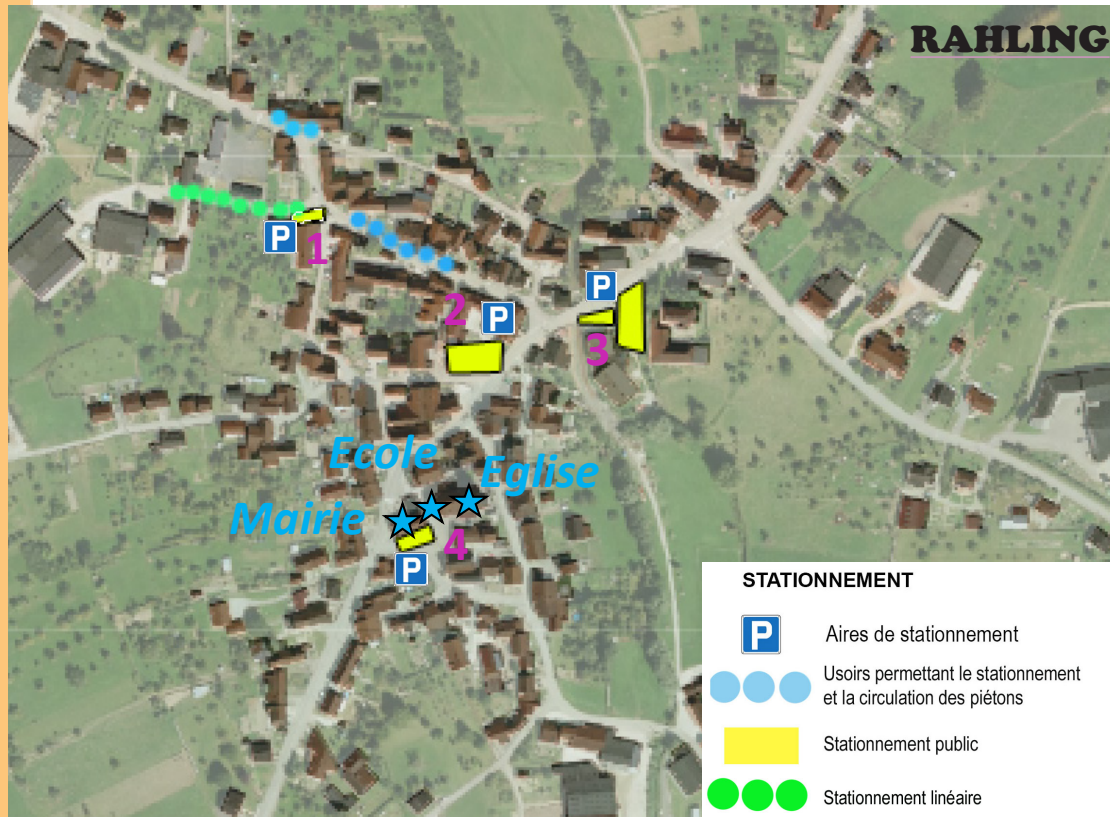
Stationnement linéaire dans la rue principale



Parking	Nombre de places de stationnement
1	34
2	11
3	5
4	10
5	Une trentaine
6	Une quinzaine

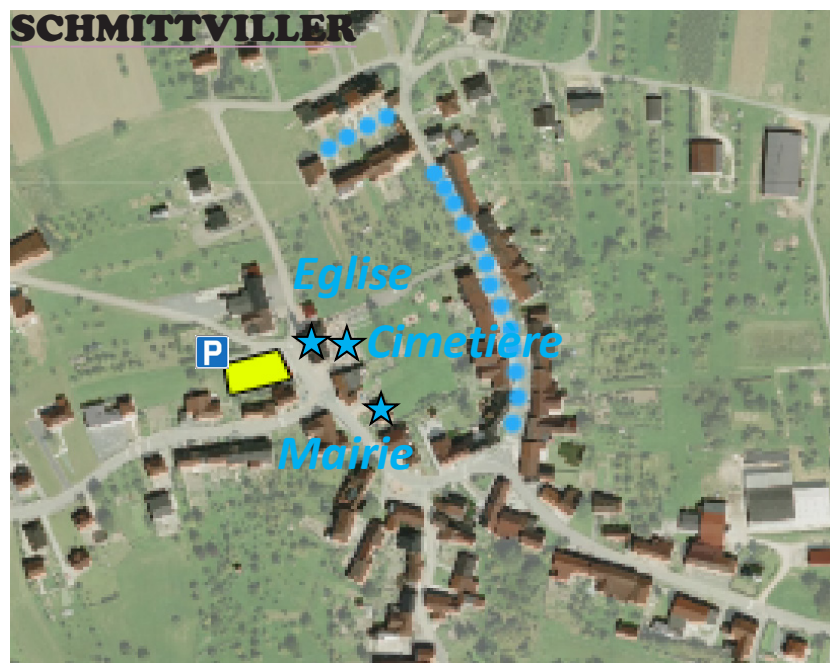


6 Mobilité, transports et déplacements



Parking	Nombre de places de stationnement
1	7
2	20 ène
3	8
4	30





STATIONNEMENT

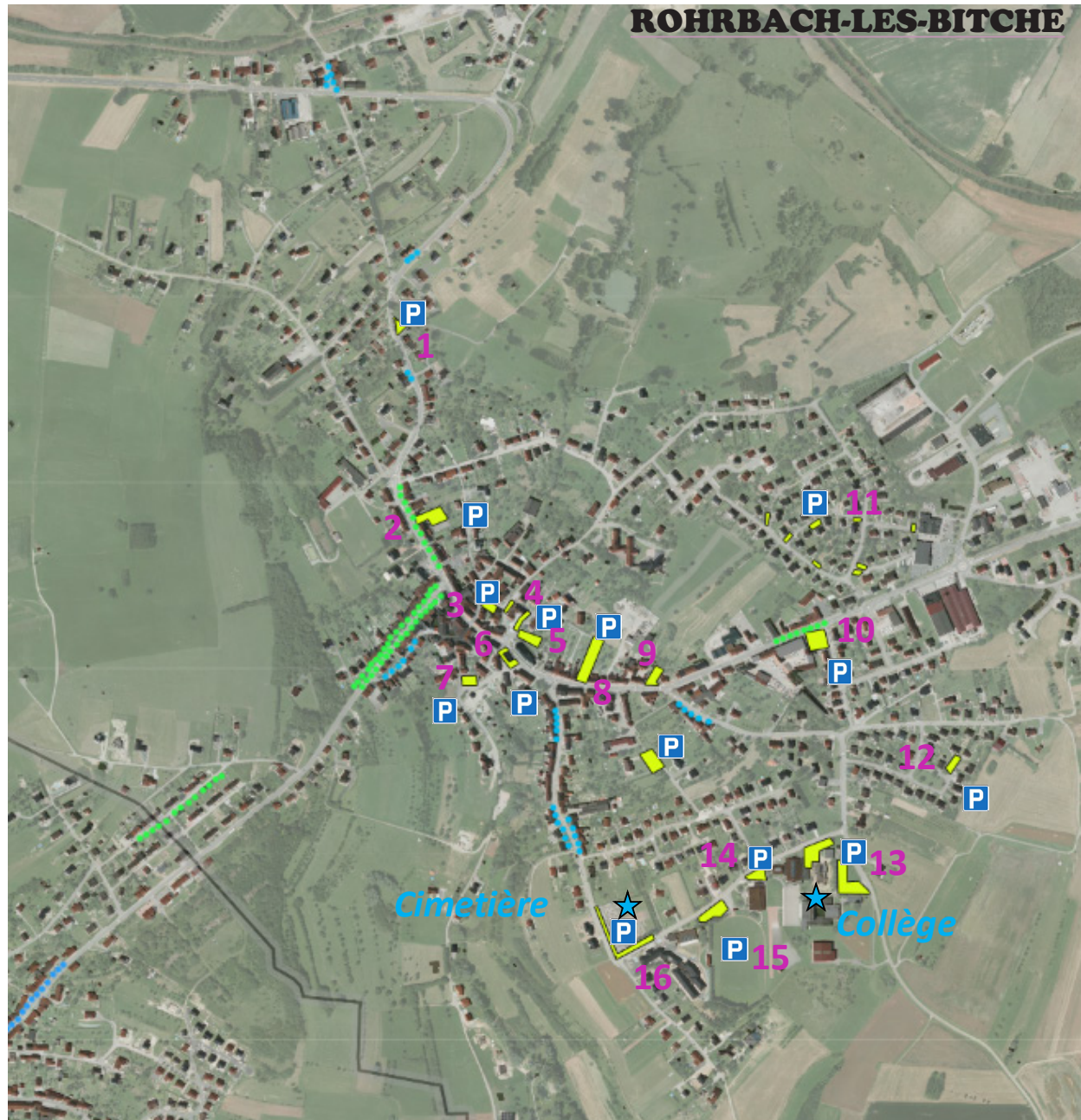
-  Aires de stationnement
-  Usors permettant le stationnement et la circulation des piétons
-  Stationnement public

Parking	Nombre de places de stationnement
1	20 environs

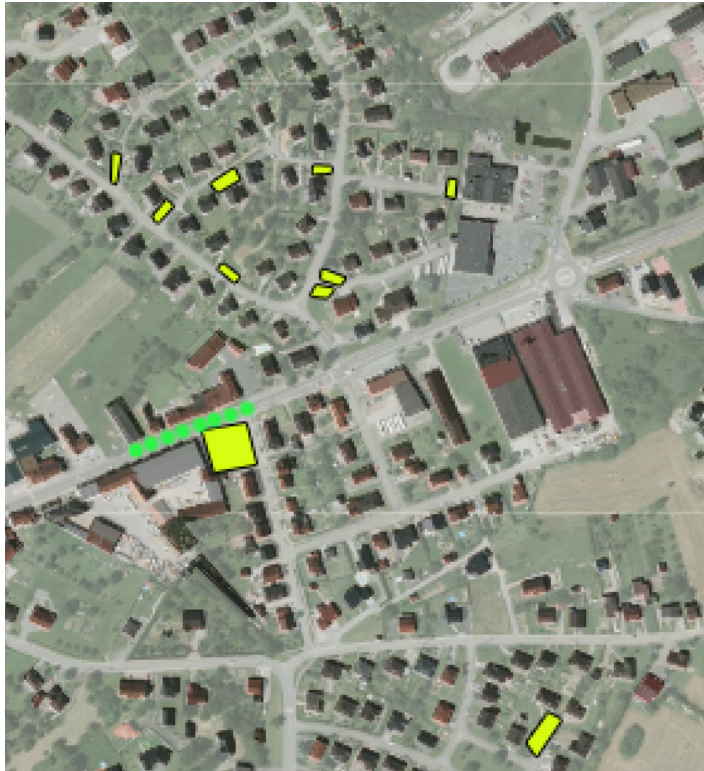


Usoir dans le centre ville utilisé comme stationnement

6 Mobilité, transports et déplacements



Parking	Nombre de places de stationnement
1	9
2	60
3	19
4 (Mairie)	15
5 (Eglise)	32
6	15
7 (square)	14
8	50
9	30 environ
10	20 environ
11 (poches de stationnement dans le lotissement)	39
12	5
13(collège)	82
14	15
15 (stade)	52
16 (cimetière)	54
17	20
Piscine municipale	67



STATIONNEMENT

-  Aires de stationnement
-  Usors permettant le stationnement et la circulation des piétons
-  Stationnement public
-  Stationnement linéaire



6 Mobilité, transports et déplacements



Stationnement individuel générant une imperméabilisation des sols



Poche de stationnement en lotissement



Parking excentré au niveau de la piscine municipale



Usoir dans le centre ville utilisé comme stationnement



Stationnement linéaire dans la rue commerçante



Parking dans le centre urbain

L'étude du stationnement dans les neuf communes du territoire du PLUi Ouest a permis de mettre en avant trois grandes tendances :

- Les usoirs dans le noyau dense

On remarque en effet que les usoirs pris comme emplacements de stationnement ont tendance à se généraliser dans le noyau ancien dense où il est difficile de générer du stationnement public. Ce phénomène en a entraîné un autre, il s'agit de la privatisation récurrente des usoirs. Les propriétaires fonciers s'approprient ces usoirs et les transforment en courettes à l'avant de leur maison, les clôturant par un muret la plupart du temps.

- Le stationnement linéaire dans les rues commerçantes

Dans les communes qui présentent un regroupement de services et commerces en cœur de village, on peut retrouver du stationnement linéaire dans la rue commerçante ou rue principale permettant de faciliter l'accès des habitants à ces divers services et éviter de ce fait le stationnement en double file.

- Le stationnement public sous forme de parking et poches de stationnement

Dans la totalité des communes, les parkings sont implantés à proximité des équipements publics et plus particulièrement des mairies, églises et écoles. On les retrouve pour la plupart en centre village toutefois, lorsque le noyau est trop dense pour permettre l'implantation d'une aire de stationnement, ils peuvent se retrouver excentrer en périphérie urbaine.

On remarque également que des emplacements de stationnement sont prévus dans les lotissements les plus récents soit sous forme de poches ponctuelle de stationnement comme c'est le cas à Rohrbach-lès-Bitche, soit sous forme de stationnement linéaire comme c'est le cas sur le lotissement à cheval entre Bining et Rohrbach-lès-Bitche ou encore à Etting.

Le stationnement linéaire est toutefois assez peu présent voire inexistant dans les petites communes et de ce fait est compensé par la présence plus marquée d'usoirs.

L'ensemble des communes est assez bien desservi en parking et toutes les communes présentent au moins un parking d'au moins vingt places à l'exception d'Etting.

Mobilité, transports et déplacements : synthèse

ATOUS ET OPPORTUNITÉS

- L'ex CCRLB compte plusieurs aires de covoiturage.
- La mobilité électrique est une nouvelle pratique qui se développe. La location de véhicules zéro émission pourra faire l'objet d'une réflexion afin d'optimiser l'utilisation des véhicules, qui la plupart du temps sont simplement stationnés.
- Le réseau routier du territoire du PLUi Ouest est plutôt bien connecté, le maillage départemental rayonne autour de Rohrbach-lès-Bitche et relie les communes de l'ex CCRLB entre elles tout en offrant des points d'accès sur les pôles extérieurs tels que Lemberg, Sarre-Union et Sarreguemines.
- Le réseau Tim scolaire dessert les principaux collèges de l'intercommunalité

FAIBLESSES ET MENACES

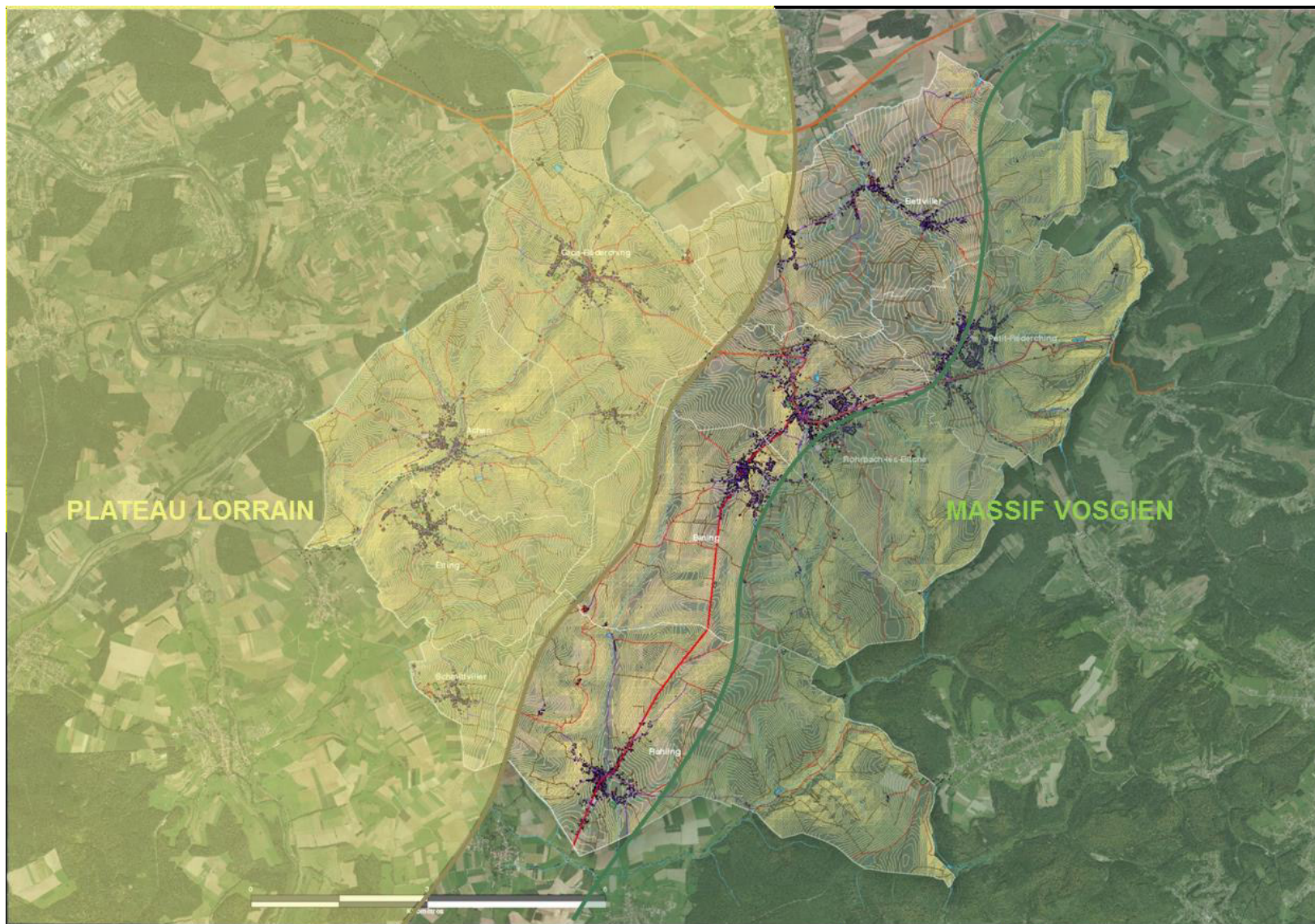
- L'ex CCRLB est marquée par une grande dominance de la voiture individuelle. 88,4% des déplacements domicile-travail sont effectués en automobile. Le réseau routier du territoire de ce fait très sollicité.
- Le réseau Tim offre une couverture insuffisante et de ce fait rend peu attractif les modes de transports en commun.
- Le réseau ferré de l'ex CCRLB est inexistant, la gare de Petit-Réderching étant désaffectée depuis 2014. La desserte en car TER est peu intéressante en termes de distances-temps et possède peu de points de chute sur le territoire (seules les communes de Petit-Réderching, Gros-Réderching et Rohrbach-lès-Bitche sont desservies..
- Les déplacements doux ont encore un rang second. Les itinéraires cyclables ont davantage une connotation ludique. De même, le piéton est rarement au centre des préoccupations. Les trottoirs sont parfois étroits et la voirie essentiellement dédiée à la circulation et au stationnement de véhicules. Des réflexions quant au rétrécissement et/ou partage des voies pourront être menées, notamment dans le but de réduire la vitesse des automobilistes.

ENJEUX

- Anticiper et faciliter le développement de la voiture électrique
- Faciliter les solutions de covoiturage
- Conforter l'attractivité et les solutions de transport en commun et leurs évolutions possibles à moyen et long terme
- Développer et sécuriser le réseau cyclable
- Promouvoir la mobilité piétons - vélos intra-villageoise

7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

7.1. Structures paysagères (source plan paysage)



7.1.1 Un dialogue entre deux grands systèmes géographiques

Le territoire de l'ex CCRLB est marqué à grande échelle par le contact dialogique entre deux grands ensembles géographiques du territoire français :

- D'un côté, à l'Ouest, le long et composite plateau Lorrain et ses grands paysages ouverts qui constitue la première marche orientale du bassin parisien organisé en escalier selon une succession de grands plateaux tabulaires
- De l'autre côté, à l'Est, le système vosgien qui s'apparente ici à un imposant massif montagnard boisé dont le territoire autour de Rohrbach constitue la lisière, le seuil.

Nous sommes là dans une zone d'articulation, de transition entre ces deux grands systèmes. Celle-ci s'opère au cœur du territoire via une zone dépressionnaire, un creux composite.

L'interface s'opère au Sud par le grand couloir de la vallée du ruisseau de Rahling ; celui-ci est relayé au Nord par une vaste cuvette humide creusée entre Rohrbach Petit-Réderching et Bettviller.

Ces creux amples, qui distribuent entre la face lorraine et la face vosgienne du territoire, constituent conjointement une colonne vertébrale très structurante pour le territoire ; la vallée de l'Altkirche au relief accusé, dessine une longue entaille longitudinale très marquée ; le nord du territoire enroule à contrario une ronde de villages et hameaux autour d'une cuvette moins creusée.

La longue bande centrale, constituée en relais par ces deux unités paysagères humides marque une rupture de bassin versant :

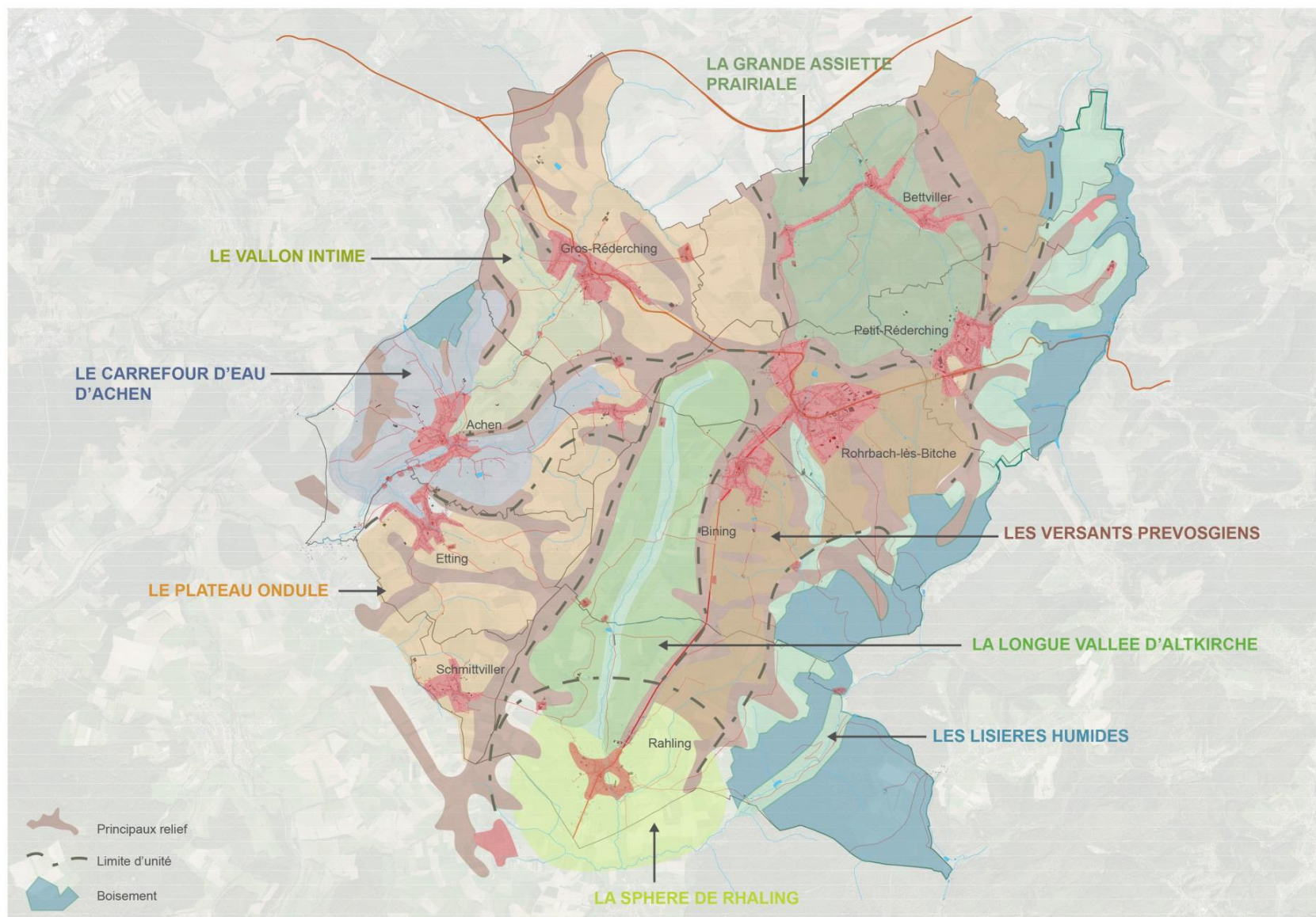
- Côté Vosges le territoire ondulé « verse » à l'Est vers une longue gouttière d'eau qui creuse dans sa marge le grand massif boisé.
- Le plateau lorrain est creusé à l'Ouest par des micro-vallées orientées vers la Sarre.

L'ensemble du territoire est marqué par l'empreinte très forte de la topographie : le relief organise les solidarités inter-villageoises via des liens et relais visuels complexes et parfois spectaculaires

Il faut souligner néanmoins aussi une inflexion dans la nature des modelés qui animent le paysage :

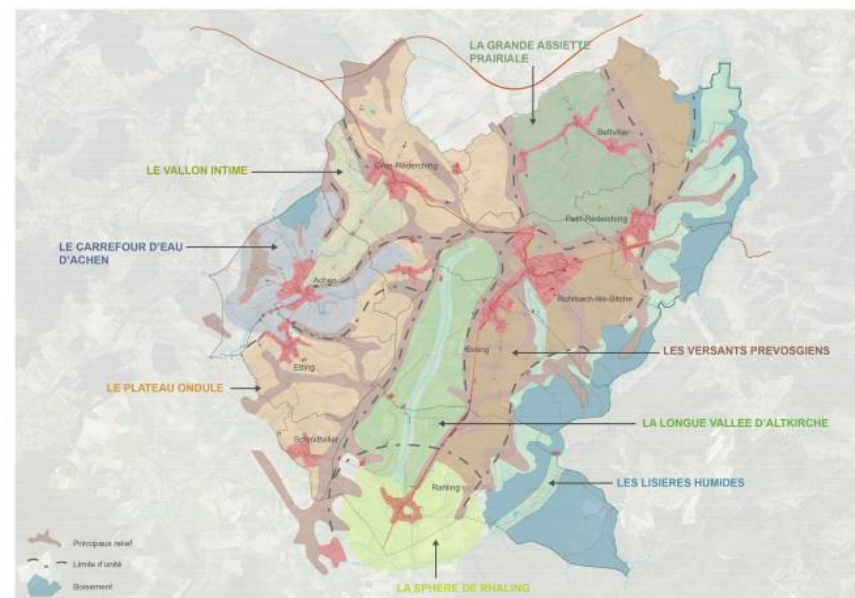
- L'Est vosgien est caractérisé par des reliefs très creusés qui tendent à compartimenter le territoire ;
- L'Ouest lorrain présente globalement des ondulations moins sévères ; les amples creux du relief n'empêchent pas l'établissement de grandes relations visuelles entre les différents pans du plateau.

7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie



7.1.2 Des unités paysagères contrastées

S'il s'agit de comprendre dans un premier temps le paysage dans ses grandes structures organisationnelles, il ne s'agit pas pour autant de se limiter ici aux seuls ensembles géographiques repérés dans les atlas territoriaux, mais de s'intéresser de près aux micro-inflexions paysagères qui distinguent différentes unités spatiales à partir de micro-variations topographiques, de différences de couverture végétale, de contrastes d'ambiances, de changements d'échelles...



Les versants prévosgiens

Les versants prévosgiens, qui bordent le grand massif boisé oriental présentent un paysage en lanières, ondulé selon une succession de creux orienté NO / SE

Situé sous le balcon de Bining, Rohrbach et Petit-Réderching, ce paysage est très orienté : son horizon est tendu et fermé au loin par une longue barrière forestière.

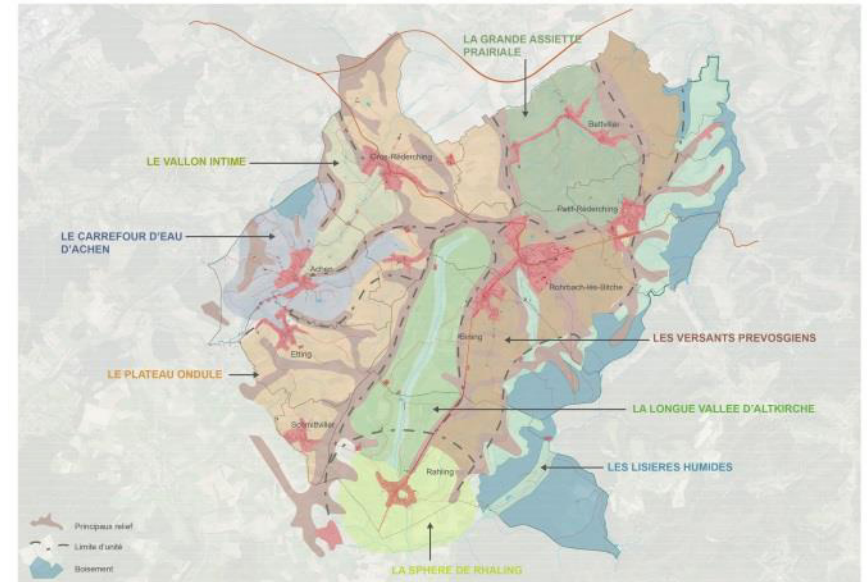
C'est un secteur très chahuté topographiquement qui enferme une succession de petites enclaves assez déconnectées les unes des autres.

Bien qu'embrassé visuellement de façon panoramique depuis certains grands axes de circulation stratégiquement inscrits sur des faîtes de relief (RD35, RD110), ce territoire reste assez secret et à l'écart des grandes solidarités territoriales.

Ce qui fait lien ici, ce sont les ruisseaux qui solidarisent les villages installés en balcons sur le rebord (Bining, Rohrbach, Petit-Réderching) et leurs confins forestiers habités par quelques fermes isolés et différents Moulins.

Parmi eux le ruisseau du Rohrbach creuse un beau vallon. La petite route agricole qui longe la rivière constitue un très bel axe de découverte et un accès stratégique au réseau forestier de promenade.

7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie



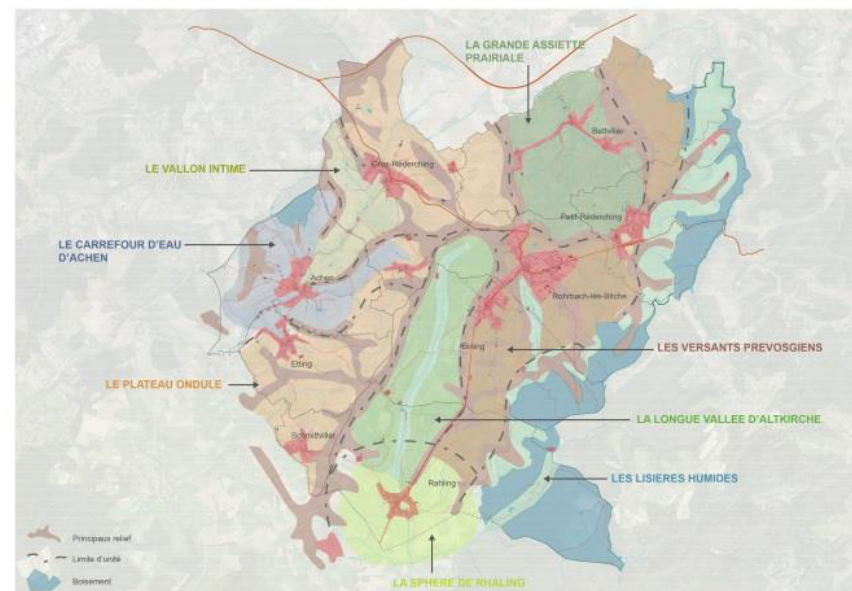
Les lisières humides

Les versants prévosgiens rejoignent le grand massif forestier via une frange composite organisée selon de nombreuses petites chambres.

Le passage à la forêt s'opère progressivement.

Une première marge forestière est composée à l'Ouest par différents micro-boisements, des vallons humides arborés et quelques secteurs de vergers qui s'enfichent.

Le massif forestier est creusé en son sein par une « gouttière » qui occasionne de belles micro-ouvertures secrètes et intimes : animés jadis par les moulins et quelques fermes isolés, ces clairières et vallons tendent malheureusement à se refermer.



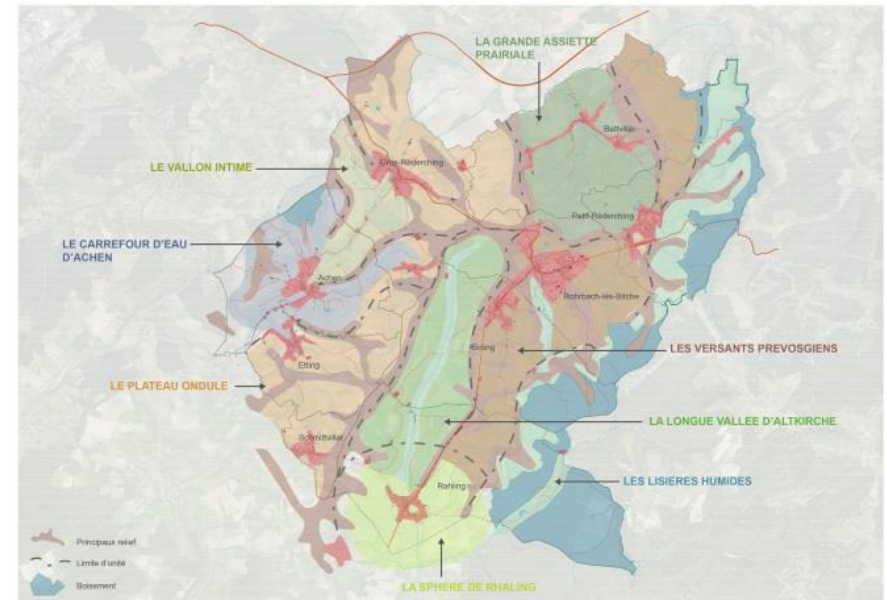
Le plateau ondulé

Le plateau ondulé fait face, côté Lorrain, au rebord vosgien. Comme ce dernier il est marqué par des mouvements topographiques accusés qui tendent à creuser d'amples logements pour chaque village (Schmittviller, Etting, Achen, Gros-Réderching).

Si chaque noyau villageois est bien calé dans son vallon ou à flanc de coteau, l'unité du plateau s'impose néanmoins de par les grandes solidarités visuelles qui lient un à un les villages et surtout de par l'horizon très ample qui se dégage depuis les hauts.

Les communes et leurs fermes et hameaux satellites se détachent au sein d'un vaste drapé assez homogène de prairies et labours que les animations boisées (haies et micro-boisements) ne réussissent pas à compartimenter. Ce paysage très ample est animé localement par quelques tâches de vergers, de très beaux bouquets arborés et par différents repères urbains et architecturaux qui font repères (silo, antenne, éolienne, fermes...)

7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie



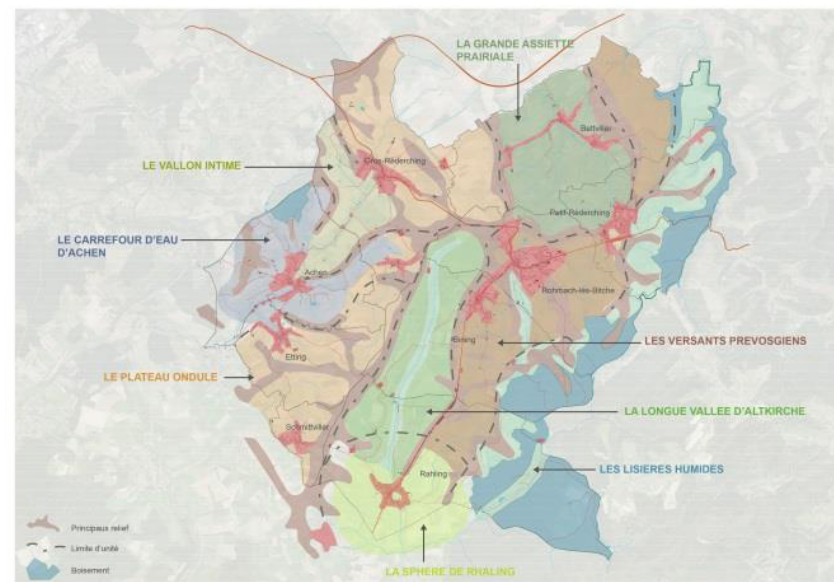
Le carrefour d'eau d'Achen

Le village d'Achen s'inscrit à une croisée d'eau (confluence de différents rus en amont du ruisseau d'Achen) qui creuse assez profondément le plateau. Le village procède par la soudure autour de la rivière de différents quartiers. Le ruisseau principal traverse la commune via une ample brèche de nature qui partage entre un village haut et un village bas. Animatrice du premier, l'église domine le second.

L'eau oriente l'organisation du village qui s'est développé longitudinalement le long de chaque fil d'eau.

A l'est la rivière canalisée s'apparente à une rue d'eau.

A l'Ouest l'urbanisation s'étire sur les coteaux à distance de la rivière et de son lit majeur.



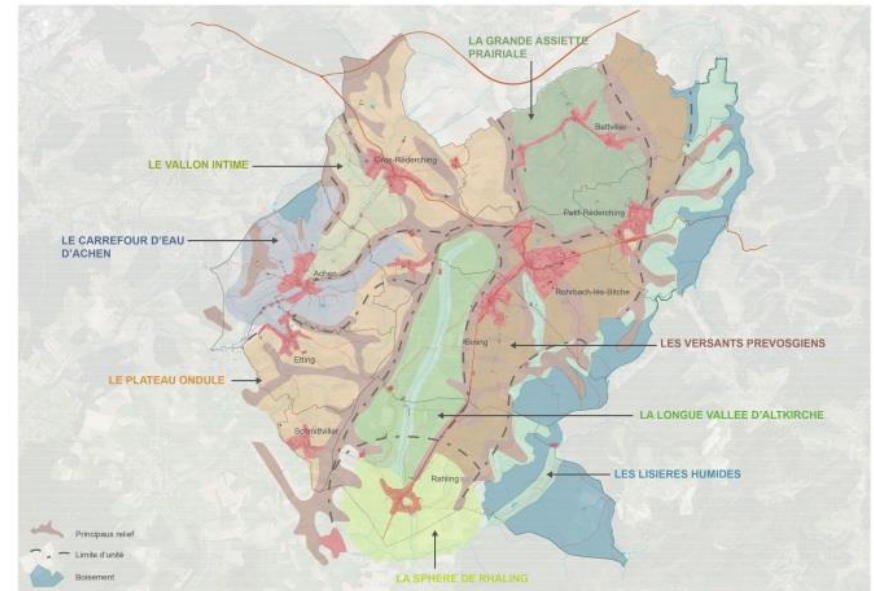
Le Vallon Intime

Entre Gros-Réderching et Achen s'étire une très belle micro-unité paysagère très intime. Le ruisseau d'Achen dessine ici un paysage remarquablement préservé et très paisible. Animés par de splendides vieux arbres rivulaires (saules centenaires, aulnes...) la rivière et sa riche ripisylve jalonne un cheminement inter-villageois très pittoresque.

Le circuit d'eau est animé localement par de petites diffluences liées à la présence d'anciens moulins. Le vallon abrite de belles taches de vergers et ses coteaux sont étagés localement via des haies talus.

L'apparition de quelques micro-boisements de résineux semble la seule menace de perturbation d'une réserve paysagère qui semble immuable.

7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie



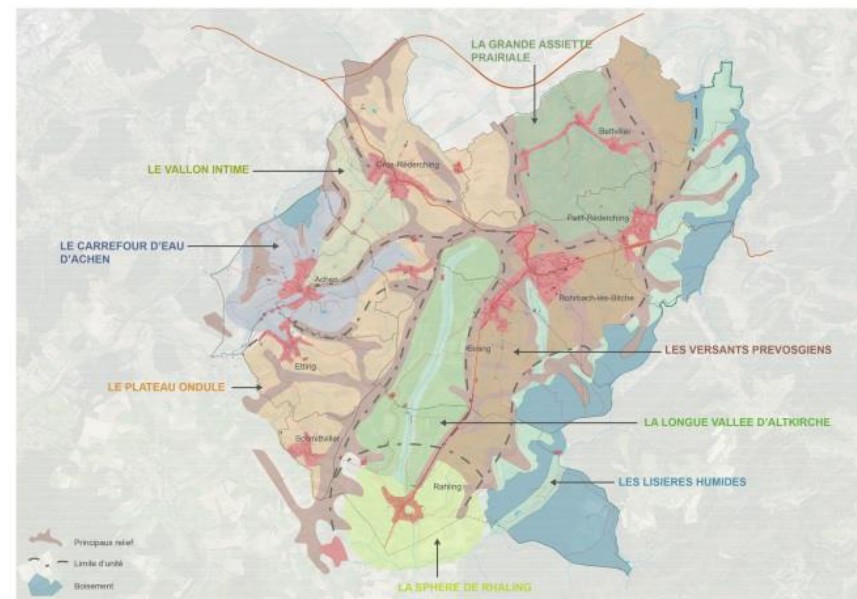
La longue Vallée d'Altkirche

La longue vallée d'Altkirche, creusée par le ruisseau de Rahling, est la colonne vertébrale du territoire de la communauté de commune.

Large et échancrée, elle orchestre de très beaux dialogues visuels entre les différentes fermes qui la jalonnent, sur les hauts et dans les creux (Mohrenhof, Altkirche, Bombacherhof)

Son Couloir en pente douce vers le Sud génère aussi de magnifiques perspectives vers le Donon et la barrière vosgienne lointaine.

Principalement prairial, Cette unité est animée en son centre par une très belle ligne arborée, la ripisylve du ruisseau, qui serpente élégamment au sein d'un ample chenal prairial. Un chemin haut accroché au coteau et un chemin bas longeant la rivière dialoguent et se relaient pour proposer des parcours de découverte très attrayants.



La grande assiette prairiale

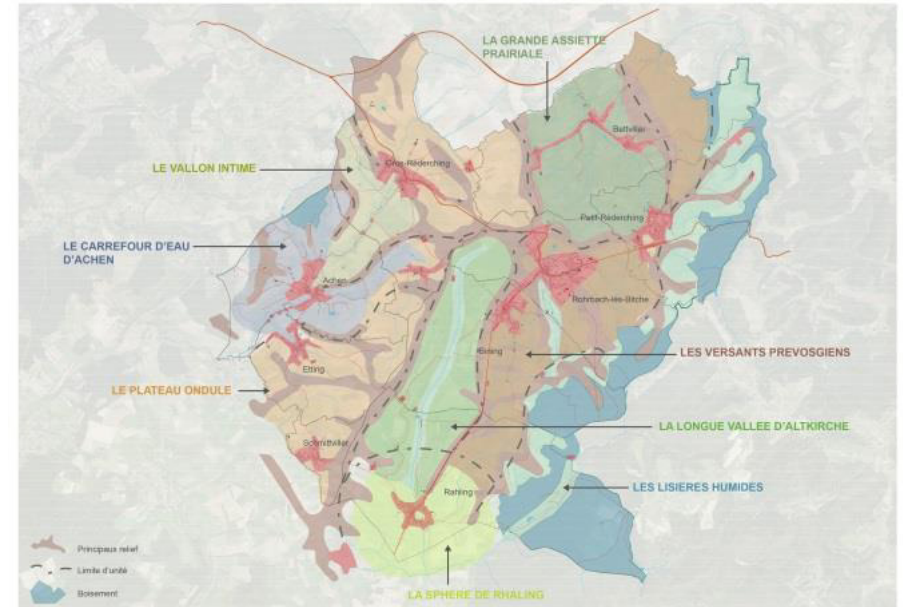
Une large cuvette prairiale relaie au Nord le couloir d'Altkirche. Elle coïncide à un cône d'affluence du ruisseau Bickenalbe. Celui-ci est alimenté là par un chevelu de petits rus et fossés (Dortwiese, Muenchwiese, Markbach...) qui circonscrivent et arrosent de grandes chambres vertes. Ces grands parcs à pâture sont animés par de nombreuses haies vives et de très belles cépées arborées qui génèrent localement des ambiances semi-bocagères.

Le fort Casso puis les trois hameaux de Guising, Bettviller et Hoelling se relaient pour surveiller cette large cuvette. Ce creux occasionne entre ces ensembles perchés de remarquables solidarités visuelles.

Le développement urbain le long des routes départementales 84 et 110 tend à présent malheureusement à ceinturer cette unité en étirant un front urbain sans réelle tenue.

Le village de Petit-Réderching et le coteau qui l'adosse ferment au Sud cette unité d'une grande richesse naturelle.

7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie



La sphère de Rahling

La sphère de Rahling correspond à une unité paysagère dépressionnaire qui participe de la zone distributrice centrale en prolongeant et en échancrant au Sud du territoire le couloir d'Altkirche.

Le village est solidement campé au cœur d'un vaste territoire périphérique. La singularité de cette unité paysagère est son organisation en roue autour du village via un réseau de cheminements qui lie fortement les différents finages au cœur historique : coteau jardiné (ancien vignoble) vergers, prairies de pâture, prairies de fauche, labours, forêt...

Le Village niche dans une zone de confluence de rivières, ce qui lui confère une position très exposé visuellement au sein d'un petit cirque de relief qui génère de belles perspectives panoramiques depuis différents balcons.

C'est un village tas qui rayonne visuellement fortement au sein de sa sphère mais fait également repère dans le lointain via son clocher altier et son château.

De belles solidarités visuelles lient le village avec ses voisins de Dehlingen et de Butten.

7.2. Elements remarquables et points noirs paysagers

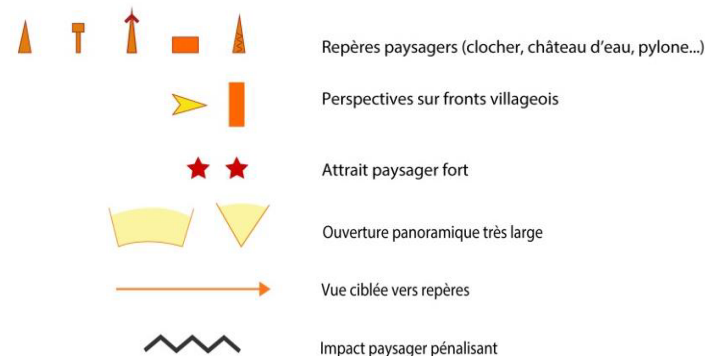
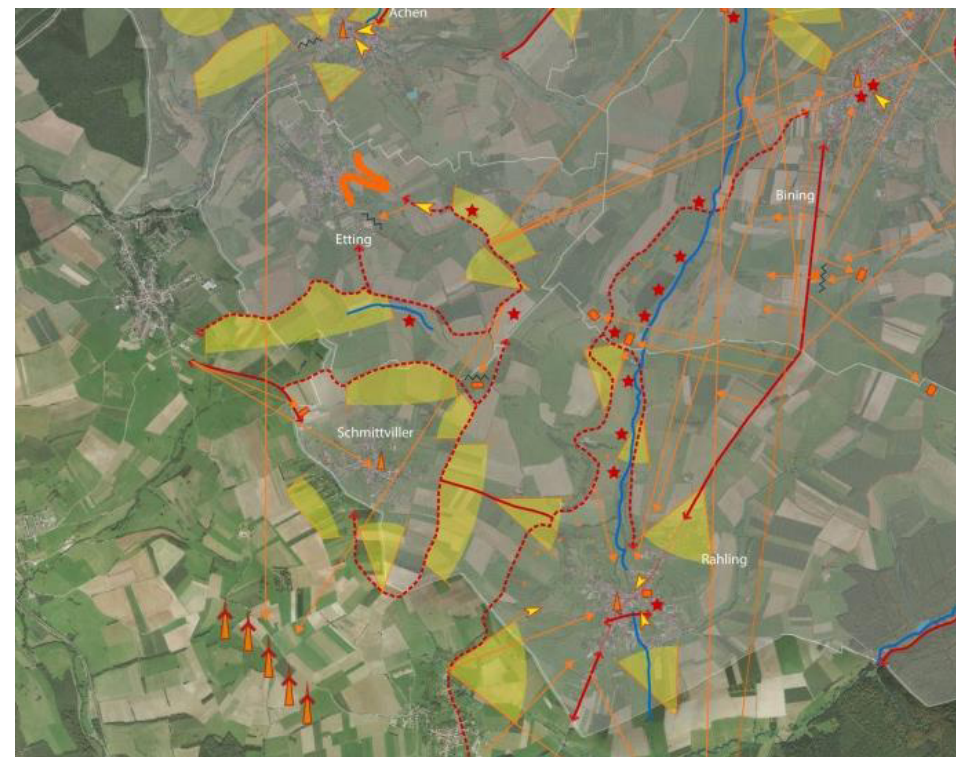
(source plan paysage)

Une des principales forces et richesse paysagère du territoire du PLUi Ouest est l'extrême diversité des panoramas qui la donnent à voir selon des visages toujours changeants.

La complexité topographique de ce territoire très chahuté le rend en effet très varié dans sa découverte : on ne cesse de changer d'appuis et partant d'horizons ; de nouvelles perspectives s'ouvrent continuellement à nous, tantôt amples et ouvertes ; tantôt ciblées, animées par des éléments architecturaux (fermes, équipements...), de beaux fronts villageois ou des lignes naturelles structurantes (rivières).

L'analyse des perceptions visuelles tente de traduire cartographiquement les principales dynamiques visuelles qui organisent et sous-tendent la lecture des paysages.

- La carte identifie les principaux repères paysagers qui ordonnent l'attention et orientent nos regards : principales architectures érigées, (clochers, château d'eau, silo...) antennes, éoliennes, massifs montagneux ... La carte repère les plus beaux cadrages visuels proches sur les villages
- La carte repère plus singulièrement certains secteurs qui constituent des attraits paysagers forts en termes de qualités d'ambiances et souligne à contrario la présence de certains « points noirs » paysagers qui disqualifient localement le territoire.
- La carte identifie les principaux parcours, routes et chemins, qui occasionnent ces regards qualitatifs sur le territoire et constituent des séquences de découverte privilégiées.
- La carte identifie les principales ouvertures panoramiques et les balcons qui dégagent de belles vues lointaines ; elle distingue au sein de ces visions larges les axes de vision qui pointent des repères ciblés.



7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

7.2.1 De très amples panoramas animés par quelques repères phares

De grandes perspectives visuelles ordonnent en relais notre découverte du territoire de l'ex CCRLB : beaucoup sont canalisées par les grands sillons des vallons, mais certains dégagements sommitaux sont davantage afocaux. Ces perspectives se rangent sous la tutelle de différents points de mire et de différents horizons qui permettent presque toujours une orientation facile.

- La bordure forestière opaque du massif vosgien caractérise les fronts Est.
- Le Sud du territoire regarde très loin vers les crêtes vosgiennes lointaines, animées par le sommet repère du Donon ;
- Les panoramas vers le Nord et l'Ouest du territoire sont moins circonscrits ; ce sont principalement les deux fronts d'éoliennes de Kalhausen et de Woelfling-lès-Sarreguemine qui orientent le regard.

Une croisée de regards opère au centre du territoire autour du carrefour D 84/ D662 qui coïncide aussi à une croisée de faïtière. Ce toit territorial est marqué par un double repère : un imposant silo agricole vert et une antenne. Celles-ci sont visibles d'un peu partout.

Autre signal visuel très repérable, le château d'eau de Petit-Réderching polarise également les regards.

Moins singuliers Les clochers constituent dans cette grande distribution visuelle, les points de saisie des différents villages.

Les questions adossées à cette grande donne visuelle tiennent aux représentations mentales associées à ces horizons et repères et à la capacité d'évolution de ces images collectives. Ces horizons et ces phares paysagers participent de l'identité du territoire et de son imaginaire.

Le château d'eau de Petit-Réderching n'est plus utilisé à ce jour et pourrait être éventuellement détruit ; il convient de prendre la mesure de la portée territoriale de ce signal paysager – d'une qualité architecturale certes médiocre – pour bien décider collectivement de son devenir.

La question de l'évolution du paysage éolien doit aussi être considérée selon cette dimension visuelle et pas uniquement en termes de potentialités venteuses : la sensibilité paysagère des périphéries du territoire semble moins grande que celle de son couloir central (vallon d'Altkirche) et des côtières qui le bordent. La question du développement de l'éolien engage inmanquablement une dimension identitaire intercommunale.

De très amples panoramas...



Axés vers quelques repères phare ...





Dont deux lignes d'éoliennes ...



7.2.2 Des vues panoramiques vers les villages à valoriser

Le travail d'analyse des interrelations visuelles distingue entre deux niveaux de perception des villages :

- Visions lointaines :

Le contexte topographique du territoire génère un certain nombre de visions panoramiques remarquables dont les silhouettes villageoises sont les animatrices stratégiques lointaines. Ces silhouettes villageoises doivent impérativement garder leur qualité visuelle. Il appartiendra au PLUi de prendre en considération cet enjeu de découverte d'ensemble pour garantir réglementairement l'évolution « équilibrée » de ces fronts lointains villageois : préservation des logiques d'étagement via une maîtrise graduelle des hauteurs, cohérence des typologies et des orientations de toitures, qualité des périphéries jardinées...

La réussite des transitions entre le village et sa périphérie peut notamment passer par la reconstitution lors des développements urbains périphériques d'une bande tampon arborée.

- Visions rapprochées :

L'analyse cartographique transcrit aussi les différentes visions proches des villages, repérées lors de l'arpentage du territoire et/ ou signalée par les élus au cours des entretiens. Ces « cartes postales » potentielles qui offrent un tableau pittoresque de chaque village sont également à pérenniser via une forte attention portée à leur endroit dans le PLUi. Ces cadrages ouverts au sein même des villages ou à leur immédiate périphérie sont très souvent tributaires de reculs ménagés au sein du tissu urbains .

7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

- Impacts visuels disqualifiant

Ces photographies pittoresques obligent parfois à des cadrages réducteurs pour extraire du champ de vision certaines installations agricoles trop peu soucieuses de leur environnement paysager immédiat. La vitalité agricole du territoire a en effet aussi ses revers paysagers : elle est installée partout et parfois selon des formes et des expressions très « discutables » : hangars dispersés, disparates et non entretenus, dépôts sans protections visuelles...

Le PLUi doit être l'occasion d'encadrer de façon plus qualitative ces installations.

Des panoramas lointains à valoriser



De beaux fronts villageois proches à pérenniser





Des installations agricoles à mieux intégrer dans le paysage



7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

7.2.3 De très amples panoramas animés par quelques repères phares

L'analyse des découvertes visuelles met également en relief un certain nombre de parcours valorisants qui révèlent des facettes paysagères particulièrement séduisantes du territoire du PLUi Ouest

- Le vallon intime du ruisseau d'Achen qui relie Achen à Gros-Réderching constitue un itinéraire assez exceptionnel en termes d'ambiance et de naturalité.
- Le vallon d'Altkirche propose longitudinalement une belle complémentarité de ballades entre un parcours haut, accroché à mi coteau, qui organisent de belles séquences d'approches vers les différentes fermes qui s'accrochent à son collier, et un parcours bas le long de la superbe ripisylve du ruisseau de Rahling.
- Les hauts ondulés derrière Etting alternent de belles séquences intimes et des séquences en toit spectaculairement ouvertes.
- Le sentier arrière entre Rohrbach et Petit-Réderching qui franchit la voie ferrée constitue un lien aménagé très convivial entre les deux communes

Ces parcours parmi d'autres (vallon du Rohrbach, assiette de Bettviller...) sont peu promus ; ils ne constituent pas des itinéraires de promenade repérés ni même des liens inter-villageois valorisés. Surtout ils sont déconnectés les uns des autres et ne font pas réseau. C'est un potentiel d'attractivité qui mériterait assurément un travail synergique à l'échelle intercommunale.

Les grandes routes départementales qui croisent à travers le territoire de l'ex CCRLB (RD 35, RD 84, RD110) pourraient constituer à une autre échelle des itinéraires pareillement très intéressants. Placées sur le fait des reliefs, en situation de surplombs paysagers, elles occasionnent des vues latérales assez spectaculaires et pourraient constituer des itinéraires touristiques remarquables... Ces vecteurs de découverte du territoire manquent malheureusement cruellement d'attention et une vraie banalisation du paysage opère au contact de ces routes : les entrées et les traversées de villages sont laissées sans qualités, pas de jalons végétaux, les carrefours et les accotements sont délaissés...

Ces itinéraires sont également localement disqualifiés par quelques « points noirs paysagers » : la zone d'activité entre Rohrbach et Petit-Réderching vient fortement pénaliser par son anarchie et son manque d'intégration paysagère un paysage qui n'est pourtant pas sans atouts (ligne Maginot, prairies sèches, piste cyclable...)

Des promenades à valoriser



Des traverses routières en balcon sur le paysage qui souffrent d'un manque d'attention



Quelques points noirs paysagers qui disqualifient le territoire



7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

7.2.4 Les vergers intra et péri-urbains

Les vergers sont principalement développés sur les coteaux ensoleillés et forment une ceinture verte autour du village traditionnel lorrain.

Après-guerre, ces vergers étaient bien entretenus et florissants, aujourd'hui trois tendances se rencontrent concernant leur développement :

- Des vergers disparaissent :

En territoire agricole, l'agrandissement des îlots de culture se fait au détriment des vergers provoquant leur disparition.

- Des vergers s'enfrichent :

Lors des successions et vente de terrain, les vergers tombent dans l'oubli soit parce que leur localisation a été perdue, soit parce que les acquéreurs n'ont pas le temps de s'en occuper. Il arrive également que les propriétaires âgés n'aient plus la possibilité de les maintenir en état. Ces vergers s'enfrichent et ne sont plus entretenus.

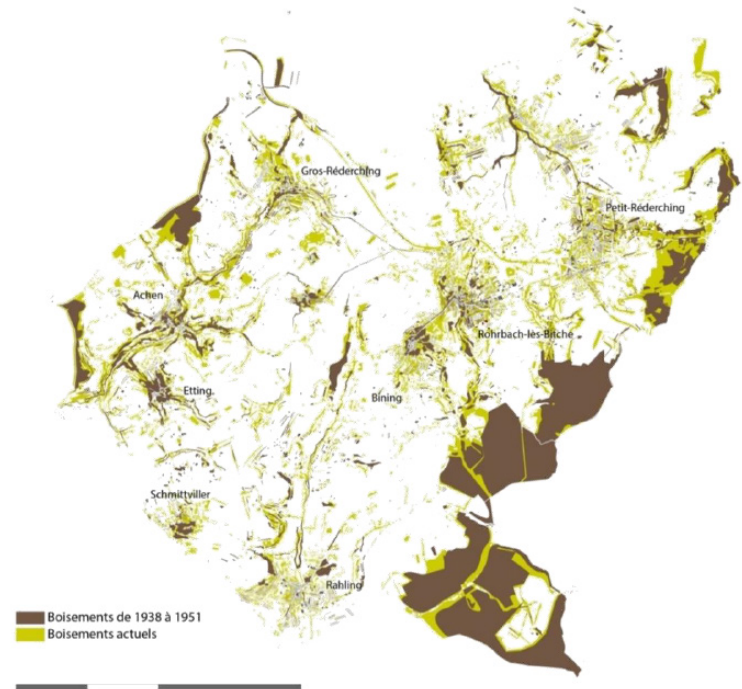
- Des vergers sont pérennisés :

Les vergers continuent d'être entretenus comme c'est le cas par exemple sur la commune de Rahling où ils forment encore une importante ceinture arborée.

Aujourd'hui la plupart des communes conscientes des enjeux que représentent les vergers en terme de continuité écologique et de cadre paysager disposent de vergers pédagogiques où ont le projet d'en implanter un. C'est le cas par exemple de la commune de Gros-Réderching qui a prévu d'implanter un verger collectif dans son futur lotissement ou de Achen qui propose de mettre à disposition un terrain communal afin d'implanter un nouveau verger.



Verger entretenu sur la commune de Rahling



Evolution de la couverture arborée entre la période d'après-guerre et aujourd'hui sur le territoire du PLUi Ouest (source plan paysage 2016)

Verger en friche à Etting



7.2.5 Les espaces verts intra-urbains et jardins

Dans les espaces centraux villageois, la plupart des espaces publics sont aménagés à destination de places de parking. Dans ce territoire intercommunal rural, les activités sont souvent centralisées dans le pôle urbain et l'automobile est indispensable au quotidien des habitants. On observe ainsi plusieurs espaces de stationnement en cœur de ville, et force est de constater qu'il manque quelques places vertes.

Il conviendrait de mettre en valeur ces espaces à fort potentiel afin de multiplier de petits espaces verts agrémentés de bancs publics pour améliorer le cadre de vie. Ces places peuvent prendre une dimension sociale et créer un cadre de respiration dans le noyau urbain ancien de Rohrbach-lès-Bitche par exemple.

Les noyaux anciens villageois ont un bâti très dense, ce qui laisse peu d'espace pour aménager de petites places afin d'aérer le tissu urbain. Les espaces verts ou de loisirs sont donc implantés dans les périphéries, ou à proximité des équipements publics (école élémentaire, mairie, stade municipal, salle polyvalente...). On retrouve généralement un assemblage de plusieurs aménagements récréatifs, créant un espace périurbain de loisirs, principalement à destination des familles avec l'implantation de jeux pour enfants ou de city-stades. De par le public visé, ces espaces se trouvent la plupart du temps à proximité des extensions pavillonnaires.



Zone récréative de Petit-Réderching (salle polyvalente, city-stade, jeux pour enfants, espaces verts)



Cartographie des espaces publics dans le centre de Rohrbach-lès-Bitche



7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

Il conviendra de préserver les poches vertes existantes gage d'un cadre de vie qualitatif comme c'est le cas des espaces verts aménagés de Rohrbach-lès-Bitche et de Bining où l'on peut observer en plein cour de village des cerfs s'épanouir dans leur milieu naturel.

Concernant les jardins, on les observe principalement dans les banlieues pavillonnaires en arrière des habitations où ils forment un halo autour du village, ils contribuent à entretenir la ceinture verte. On retrouve également des jardins privés au sein de l'enveloppe urbaine. Les noyaux urbains denses sont assez peu propices au développement des jardins toutefois certains existent encore sous forme de potagers privés ou collectifs.

Jardin potager à Etting



Poche de verdure au cœur de Bining accueillant un élevage de cerfs

7.2.4 Le cas des usoirs

Les usoirs constituent l'une des spécificités propres aux villages lorrains. Ils sont plus ou moins répandus en fonction de la pente des cœur de village et de l'importance des reconstructions d'après guerre, c'est le cas par exemple pour Gros-Réderching qui ne comporte que quelques usoirs.

Le statut des usoirs est mixte puisque (sauf aliénation) ils sont la propriété de la commune mais comportent un droit d'usage pour les occupants des maisons riveraines.

Ce statut mixte entraîne des difficultés de gestion d'autant plus grandes que l'usage, principalement agricole autrefois, se diversifie entraînant des besoins variables selon les riverains : agriculture, commerce, édifices publics, simple résidence. L'anarchie qui peut résulter de l'initiative individuelle des riverains risque de rompre l'harmonie de l'ensemble et d'enlever cette impression forte que l'on ressent dans un village aux usoirs dont l'aménagement est coordonné.



Usoir devant une ancienne ferme lorraine à Schmittviller



Usoir aménagé sur la commune de Bettviller



Usoir aménagé sur la commune de Petit-Réderching

7.2.5 Les haies dans l'espace agricole

Les haies dans l'espace agricole jouent un rôle très important contre l'érosion des sols et les coulées d'eau. Elles constituent également des corridors écologiques majeurs qui doivent être préservés.

L'activité agricole a eu tendance à provoquer la disparition de ces corridors, le PLUi est un outil sur lequel il faudra s'appuyer pour encourager le maintien de ces espaces à enjeu écologique et paysagers majeurs.



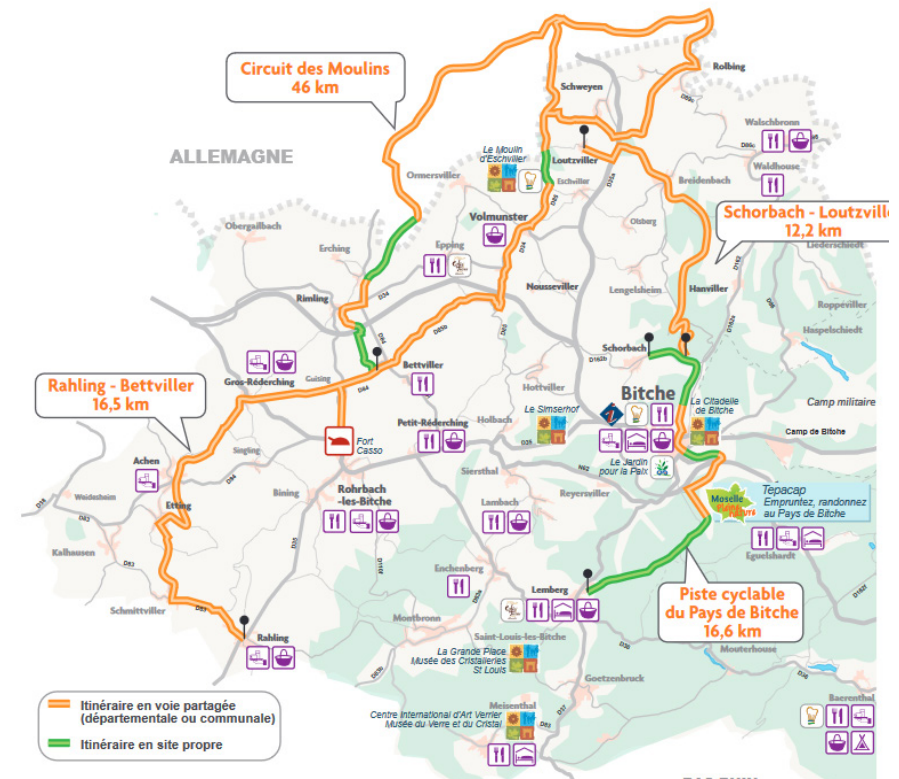
Haie bordant une parcelle agricole à Achen

7.2.6 Les sentiers de promenade et de randonnées

Le territoire de l'ex CCRLB présente des possibilités de sentiers piétonniers encore mal exploités et formalisés. Il est important de mettre en valeur et de développer cette facette du territoire afin d'en augmenter l'attractivité. Comme nous l'avons évoqué précédemment, le territoire offre des panoramas naturels et urbain de forts potentiels qu'il serait intéressant d'intégrer à des circuits officiels.

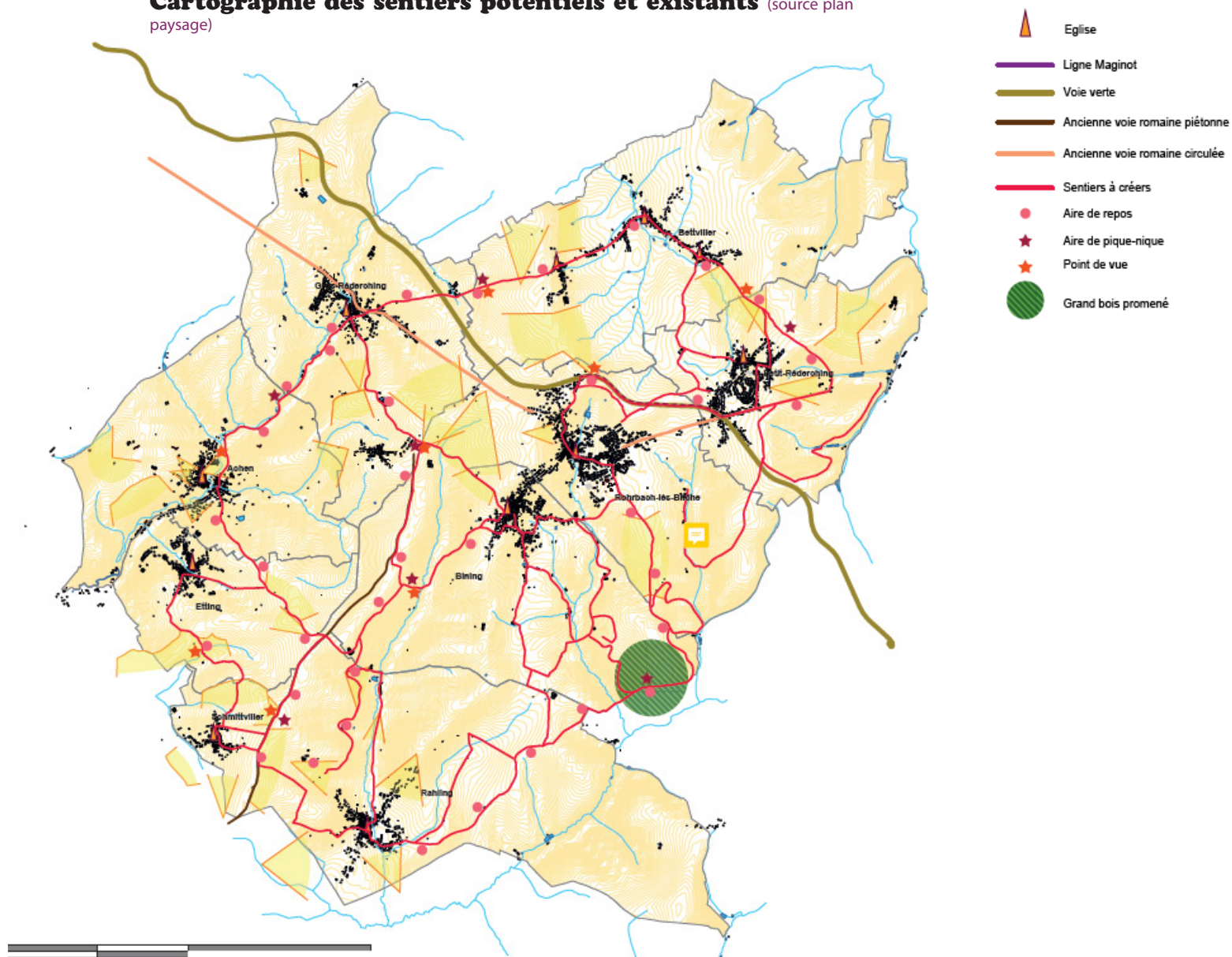
Actuellement un itinéraire cyclable existe entre Rahling et Bettviller et est intégré au circuit des moulins sur le territoire du Pays de Bitche. Toutefois les pistes cyclables sont partagées avec la départementale et certains tronçons méritent d'être sécurisés.

Itinéraires cyclables du Pays de Bitche



7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

Cartographie des sentiers potentiels et existants (source plan paysage)



7.2.6 Le petit patrimoine

Comme nous avons pu l'évoquer précédemment, le territoire du PLUi Ouest est riche en petit patrimoine religieux que nous retrouvons par le biais de grottes, calvaires et croix monumentales et qui constitue un attrait paysager certain.

Le petit patrimoine militaire est également riche et se fait le témoin de l'histoire de la région. On retrouve plusieurs monuments au mort, bornes, forts et casemates au sein même des villages, mais pour la plupart ils sont localisés en territoires naturels et apportent de la valeur au cadre paysager.



Casemate à Achen



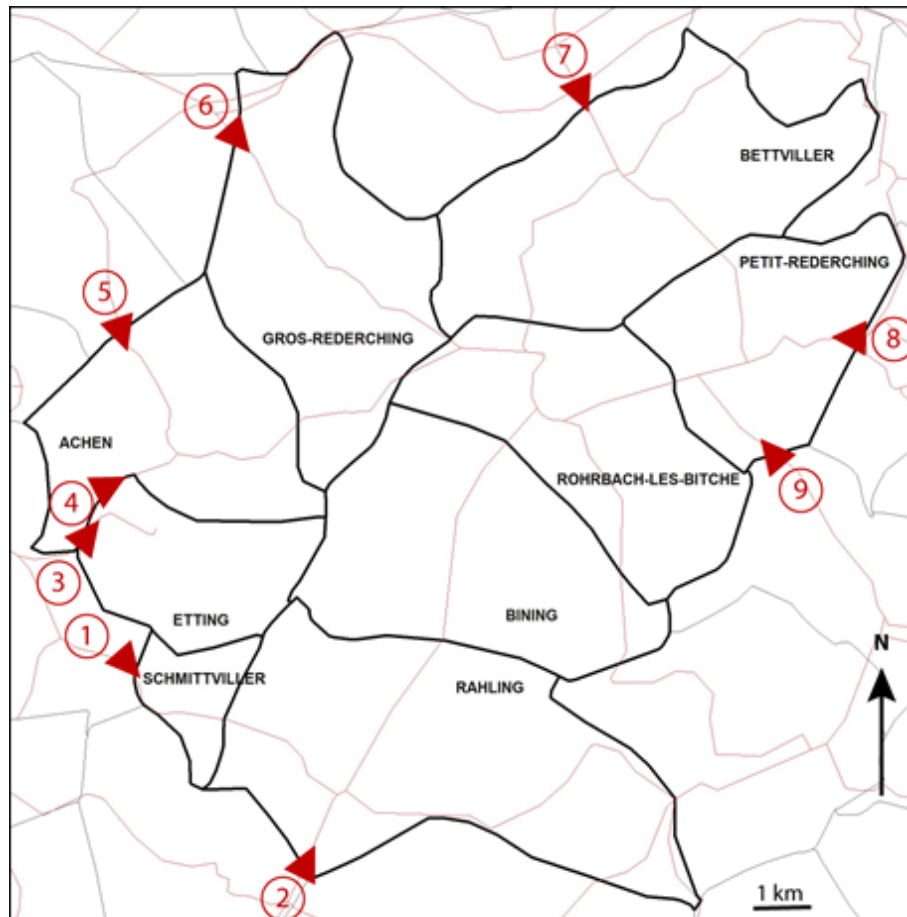
Monument aux morts
à Rahling

7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

7.3. Entrées de ville

Les entrées de villes sont des espaces importants car ce sont les premières images que les voyageurs observent lorsqu'ils arrivent sur le territoire. Ces entrées agissent donc comme une carte postale de leur environnement auprès du public.

Il est préconisé de soigner ces entrées de villes notamment en apportant une attention particulière à la transition paysagère lorsque la trame urbaine se fini brusquement en front urbain pour laisser place aux espaces agricoles ou forestiers.



Carte des différentes entrées du territoire du PLUi Ouest

1- Entrée de Schmittviller par Kalhausen :

Par cette entrée, le paysage traduit dès le premier aperçu le caractère de l'intercommunalité.

A droite de la route, une grande bâtisse a été construite récemment, disposant d'une grande parcelle de terrain entouré d'une clôture et un recul très important par rapport à la voie principale. Cette partie de l'entrée traduit un fort étalement urbain.

De l'autre côté, se trouve de grands hangars d'une exploitation agricole qui traduit la dimension agricole du territoire et l'implantation de grandes fermes isolées des espaces urbains.

Enfin, le village de Schmittviller se distingue en arrière-plan avec une vue supposée sur des maisons individuelles, omniprésentes dans l'urbanisation des communes.



2- Entrée de Rahling par Dehlingen (Bas-Rhin) :

Par cette entrée, l'urbanisation est toujours présente en maisons individuelles le long de la voie principale, entourée par de grands espaces d'agriculture. La densité de logement est faible, l'étalement est encore conséquent.



3- Entrée d'Etting par Kalhausen :

L'entrée est marquée par une petite route en côte qui débouche sur un lotissement pavillonnaire, extension lointaine du village qui tend à rejoindre progressivement le tissu urbain de son voisin Achen en contrebas.



4- Entrée d'Achen par Kalhausen :

L'entrée se fait par le Val d'Achen, une partie urbaine qui s'est développée lors de la seconde guerre mondiale et l'aménagement des casernes désormais reconverties en logements. Elles sont facilement reconnaissables avec une couleur de crépi très vive. Cette entrée montre le passé militaire de l'ex CCRLB et de la ligne Maginot.



5- Entrée d'Achen par Wiesviller :

La seconde entrée d'Achen par le Nord se fait sur un paysage d'extension urbaine récente en lotissement pavillonnaire de forte densité.



6- Entrée de Gros-Réderching par Woelfling-lès-Sarreguemines :

L'entrée de Gros-Réderching par le Nord est caractérisée par un arrêt de bus Tim, le long de la voie. Le cadre naturel est agréable avec un traitement paysager des abords de la route et des grands espaces de jardins arborés.



7- Entrée de Bettviller par Rimling



7 Grand paysage, patrimoine naturel et cadre de vie

8- Entrée de Petit-Réderching par Siersthal :

L'entrée Est offre une vue sur une urbanisation de type lotissement pavillonnaire dense qui caractérise le centre géographique du village de Petit-Réderching, entre le vieux-village et le pôle en devenir de Meyerhoff proche de l'ancienne gare et le long de la D662.



9- Entrée de Petit-Réderching par Enchenberg :

Au niveau de cette entrée l'urbanisation est présente sous forme de maisons individuelles qui se développent le long de la D36. La densité est peu élevée.

Cette entrée illustre une fois de plus les résultats de l'étalement urbain..



Les entrées du territoire du PLUi Ouest sont principalement caractérisées par des espaces agricoles, entourant des maisons individuelles organisées le long d'une route principale.

Les communes de Bining et de Rohrbach-lès-Bitche sont au cœur de l'ex CCRLB et n'ont pas d'entrée vers l'extérieur de l'EPCI.

L'entrée de Rohrbach-lès-Bitche par Petit-Réderching :

Cette entrée est typique de la périphérie des villes actuelles, ponctuée de grands bâtiments en préfabriqués rassemblés dans une zone d'activité commerciale, symbole des nouveaux modes de vie et de consommation périphériques. L'accessibilité automobile est essentielle pour ce type de zone qui s'implante le plus souvent le long d'une voie routière structurante. Cet espace est correctement situé au centre du territoire de l'ex CCRLB et sur l'artère des flux routiers transitant entre Sarreguemines et Bitche. Cette différence de paysage avec les autres communes démontre le caractère central et attractif de ce pôle urbain.



ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Le territoire de l'ex CCRLB présente une grande diversité de paysages naturels qui constituent un atout tant au niveau du cadre de vie agréable qu'un attrait touristique à développer.
- Le potentiel existant en terme de promenades et randonnées est encore assez peu exploité contrairement au territoire du PLUi Est mais il est bien présent et offre un attrait touristique non négligeable.

FAIBLESSES ET MENACES

- L'étalement urbain crée une rupture dans le cadre paysager. Le paysage est petit à petit grignoté et le risque de conurbation est réel dans certaine zone du territoire.
- L'agriculture omniprésente tend à favoriser cette rupture d'une part sur le point de vue visuel et d'autre part en faisant disparaître les bosquets et haies traditionnels.
- Les zones d'activités représentent des points noirs au sein du cadre paysager : les aménagements paysagers ne sont pas intégrés aux politiques d'extension économique et la rupture est réelle.

ENJEUX

- Faciliter l'entretien des vergers qui participent au cadre de vie des villages (couronne verte)
- Valoriser les points de vue existants
- Réglementer l'architecture à venir pour une bonne insertion dans son environnement et limiter l'impact sur le paysage
- Préserver la couronne verte (ensemble des espaces naturels qui entourent l'enveloppe bâtie : potager, vergers, jardins)
- Préserver le paysage et réduire le risque de rupture de continuités écologiques en maîtrisant l'étalement urbain
- Réglementer et réaliser des orientations d'aménagement et de programmation pour éviter les transitions « rudes » entre les espaces urbanisés et les espaces naturels
- Limiter les extensions (extensions urbaines en lotissements et extensions le long des voies) et les intégrer dans leur environnement
- Maintenir ou créer une couronne verte en limite de secteur bâti dans le cas échéant
- Mettre en valeur les éléments emblématiques du territoire (points de vues, eau, vergers) pour créer le support d'une valorisation économique et touristique
- Conserver les coupures d'urbanisations (coupures vertes) qui existent encore entre les communes.
- Travailler l'aménagement des entrées de villes (urbaines, paysagères ou commerciales)

8 Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

8.1 Gouvernances et évolutions morphologiques

18.1.1. Une succession de gouvernances, due à son histoire mouvementée

Comme l'ensemble du territoire de l'Alsace-Moselle, les neuf communes n'ont pas échappé à l'alternance de pouvoir entre les différentes annexions et changements administratifs. La France et l'Allemagne se sont affrontés à plusieurs reprises sur cet espace qui a appartenu tantôt à l'un et tantôt à l'autre pays.

En 1789, lors de la révolution Française, l'État était divisé en plusieurs gouvernements militaires chargés d'assurer la paix et calmer les insurrections dans les différentes provinces dont les frontières Françaises étaient quasiment similaires à celles d'aujourd'hui. A cette époque, les neuf communes étaient sous la gouvernance du gouvernement militaire lorrain, lui-même divisé en plusieurs bailliages administratifs. Les communes Achen et Etting étaient rattachées au Bailliage de Sarreguemines et les sept autres faisaient partie du Bailliage de Bitche. En 1869, toutes les communes furent rassemblées dans l'arrondissement de Sarreguemines et au sein du Canton de Rohrbach-lès-Bitche, qui fédéra déjà les neuf communes de l'ex CCRLB, et cela jusqu'en 1940. Entre 1871 et 1918, la Moselle fut annexée par l'Allemagne, ce qui changea simplement l'appellation Arrondissement en « Chef-lieu de Kreis ». Lors de la Seconde Guerre Mondiale et de la seconde annexion, le Chef-lieu de Kreis resta le même pour toutes les communes mais elles furent divisées en Chef-lieu d'État civil. Le chef-lieu de Rohrbach-lès-Bitche rassembla Bining, Bettviller, Petit-Réderching, Gros-Réderching et la commune centre. Le chef-lieu d'Achen rassembla cette commune et Etting, le Chef-lieu de Kalhausen dirigea la commune de Schmittviller et la commune de Rahling devint un chef-lieu unique.

Il fallut attendre 1945 et la fin de la guerre, pour que la France récupère ce territoire administré jusqu'à présent par l'arrondissement de Sarreguemines et le Canton de Bitche.

Pendant une très longue période, on remarquera la particularité des communes d'Achen et d'Etting qui se sont dissociées des autres sous le Bailliage de Sarreguemines, puis se sont ensuite rassemblées sous le Chef-lieu d'État civil d'Achen. Cette particularité historique permet de comprendre les liens qu'entretiennent ces deux communes actuellement, tant au niveau de la gestion collaborative de leurs infrastructures qu'au niveau de l'urbanisation qui tend à rapprocher les deux villages.

Tableau récapitulatif des successions de gouvernances sur le territoire de chaque commune

	1789		1869		1871-1918		1939		1940-1944		1945-Aujourd'hui	
	Gouvernement militaire	Bailliage	Arrondissement	Canton	Chef-lieu de Kreis	Canton	Arrondissement	Canton	Chef-lieu de Kreis	Chef-lieu d'État civil	Arrondissement	Canton
Rohrbach-lès-Bitche	Lorraine	Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Bitche
Petit-Réderching	Lorraine	Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Bitche
Gros-réderching	Lorraine	Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Bitche
Bining	Lorraine	Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Bitche
Achen	Lorraine	Sarreguemines	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Achen	Sarreguemines	Bitche
Bettviller	Lorraine	Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Bitche
Rahling	Lorraine	Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rahling	Sarreguemines	Bitche
Etting	Lorraine	Sarreguemines	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Achen	Sarreguemines	Bitche
Schmittviller	Lorraine	Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Rohrbach-lès-Bitche	Sarreguemines	Kalhausen	Sarreguemines	Bitche

8.1.2. Expansions urbaines et logiques de développement

L'étude de l'évolution des morphologies urbaines a été réalisée en prenant en compte les particularités de chaque espace aggloméré. Ainsi, plusieurs communes peuvent être étudiées ensemble, afin de comprendre la structuration des tissus urbains fonctionnels et cohérents. En l'occurrence, Rohrbach-lès-Bitche et Bining sont étudiés ensemble afin de comprendre leur agglomération progressive, et Achen est étudié avec Etting, compte tenu de leur particularité évoquée précédemment.

Cartographie des zones urbaines étudiées



8 Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

Achen et Etting, un rapprochement inévitable par le développement de l'extension urbaine linéaire sous forme de rubans qui forment un réseau tentaculaire autour de la ville.

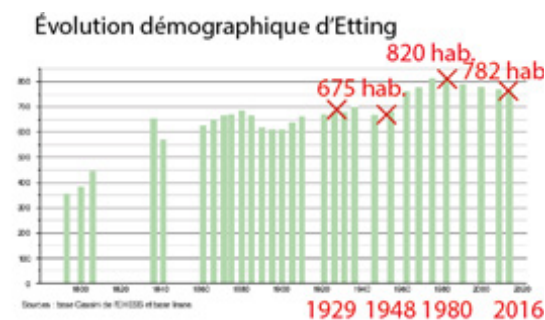
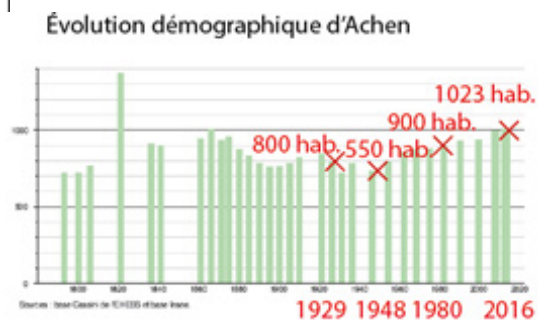
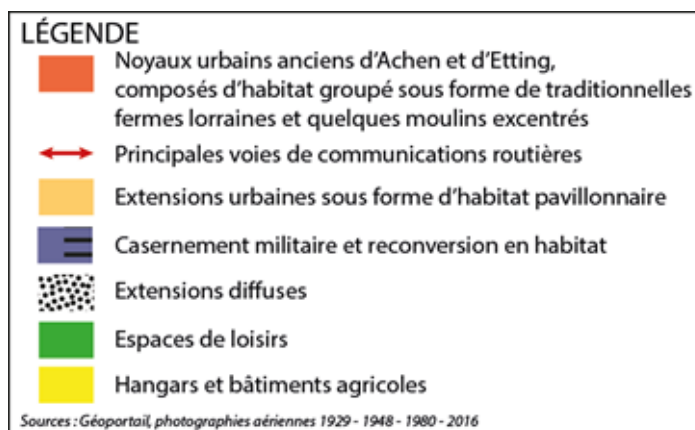


Les noyaux urbains anciens

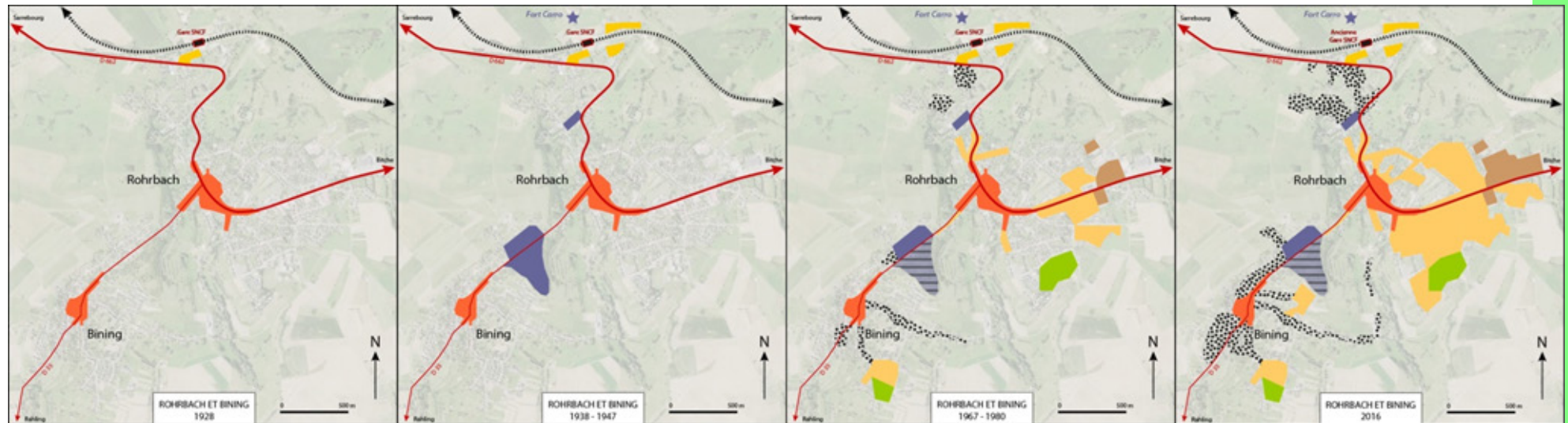
Implantation d'un casernement militaire

Urbanisation diffuse vers les casernes

Opérations groupées et rapprochement



Rohrbach-lès-Bitche et Bining : ces deux villages rues se sont progressivement rapprochés grâce à leur passé militaire, l'implantation de l'ancienne caserne militaire entre les deux communes a participé à la liaison urbaine.

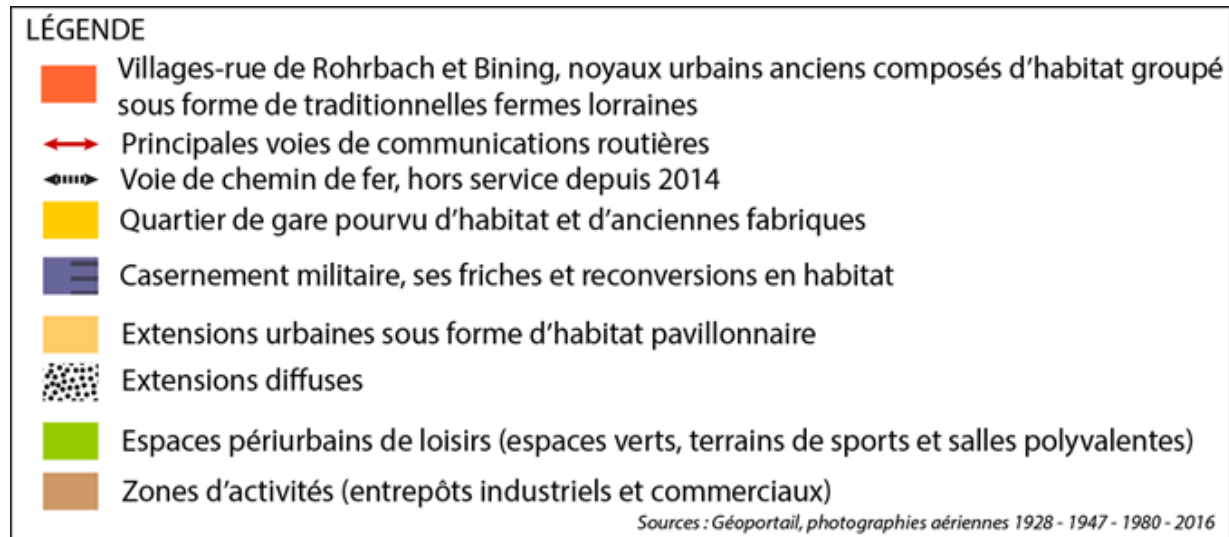


Les noyaux urbains anciens

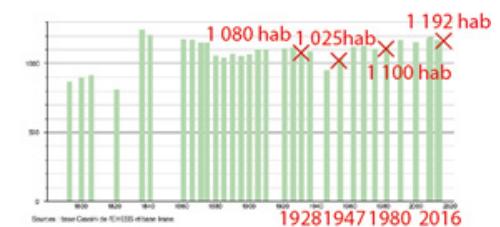
L'implantation militaire comme trait d'union

Explosion démographique et urbaine

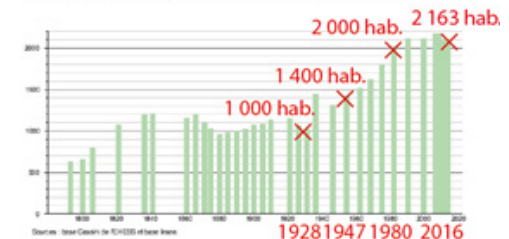
Création d'une continuité urbaine



Évolution démographique de Bining

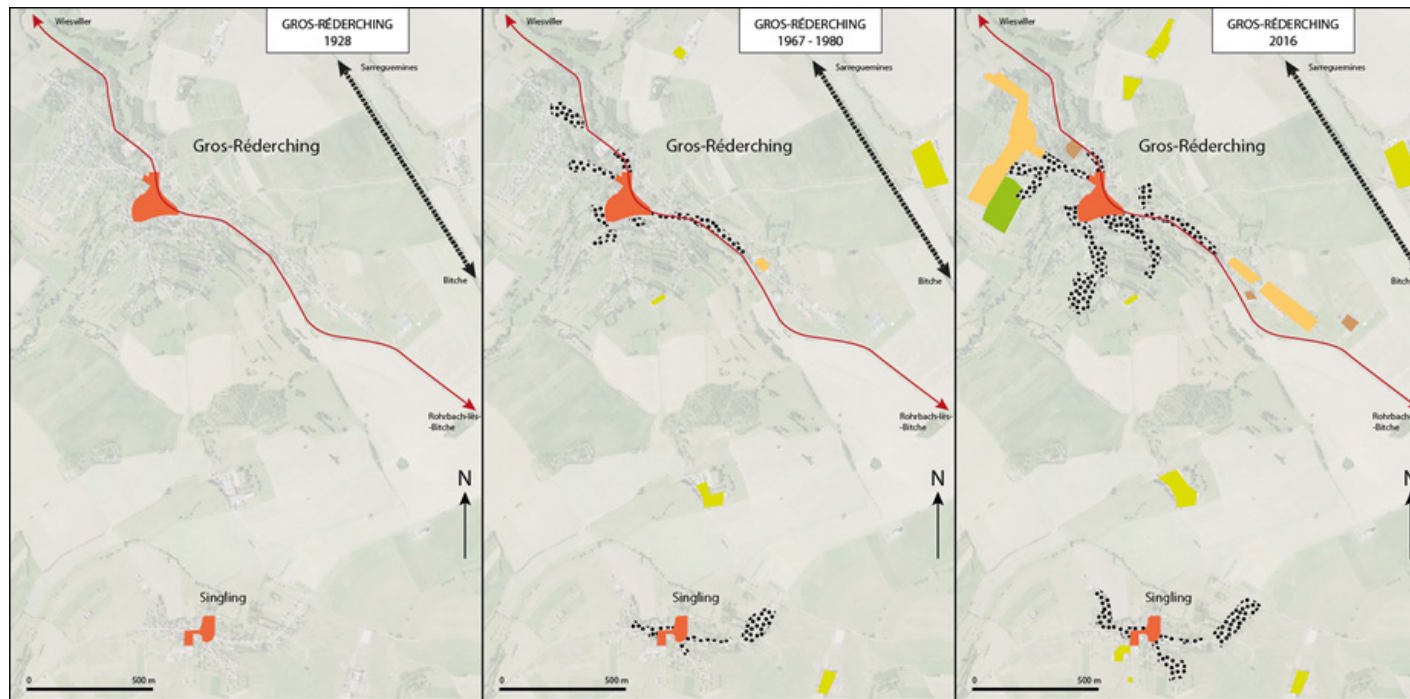


Évolution démographique de Rohrbach-lès-bitche



Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

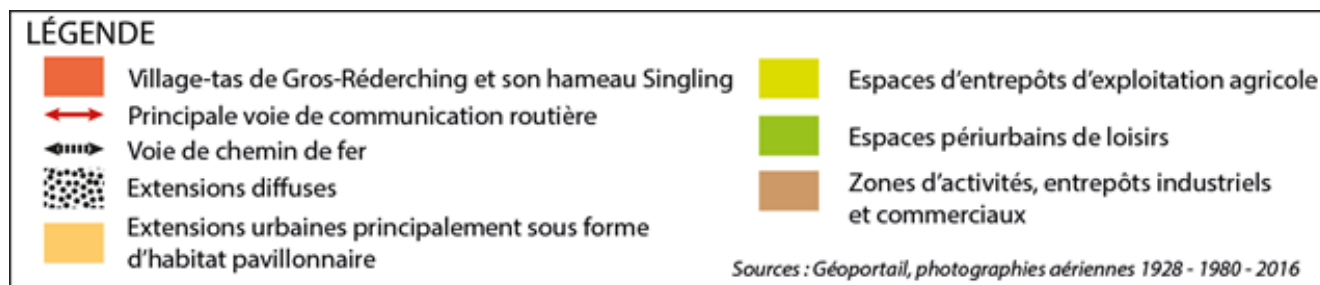
Gros-Réderching et son hameau de Singling : Ce village tas et son hameau se sont étendus le long des axes de communication , participant ainsi à l'étalement urbain.



Les noyaux villageois anciens

Premières extensions diffuses

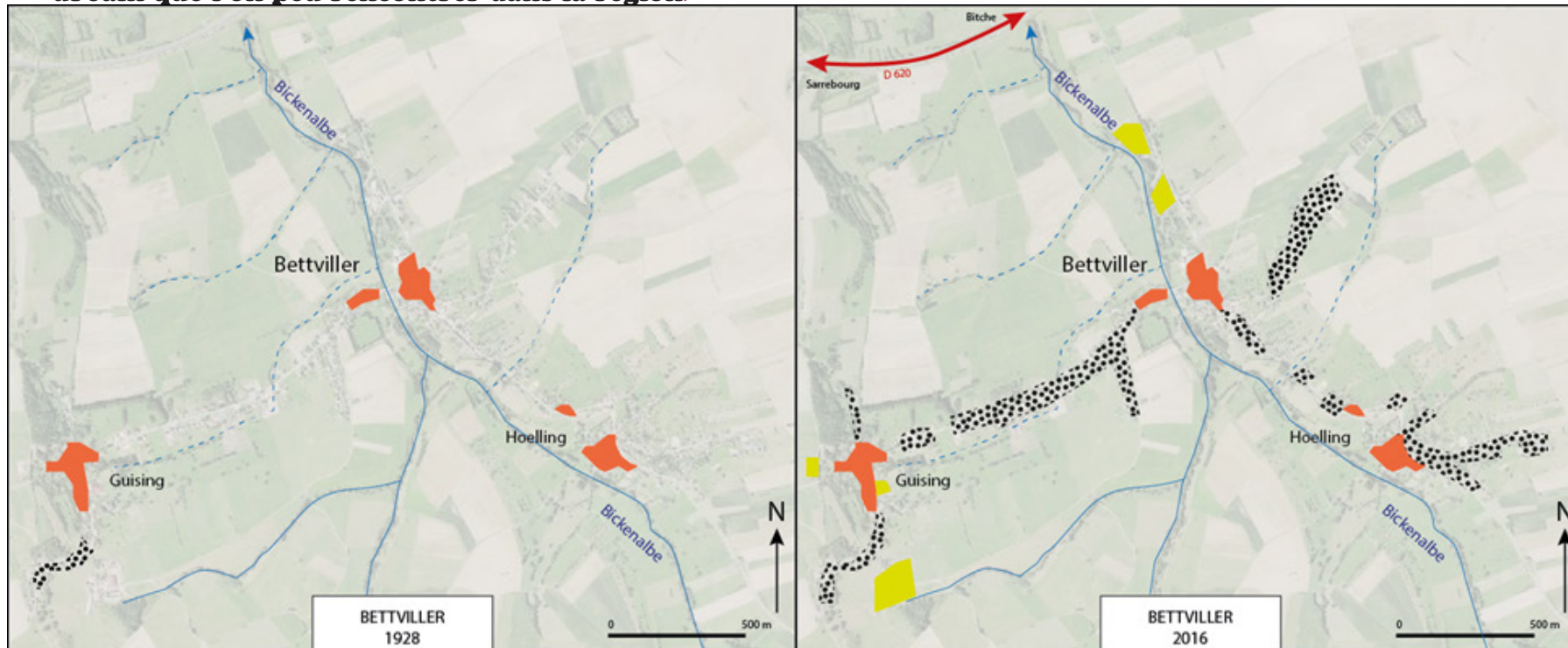
Explosion démographique et opérations groupées



Évolution démographique de Gros-Réderching

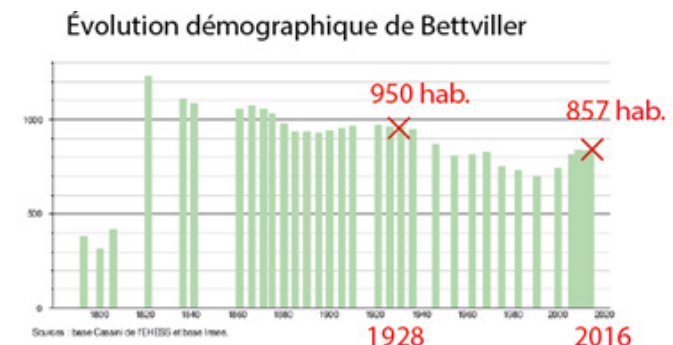


Bettviller, composé de ses trois entités urbaines : l'habitat s'est étendu de manière à relier les trois hameaux créant des rubans d'urbanisation. Cette urbanisation linéaire est l'exemple le plus marquant de l'étalement urbain que l'on peut rencontrer dans la région.



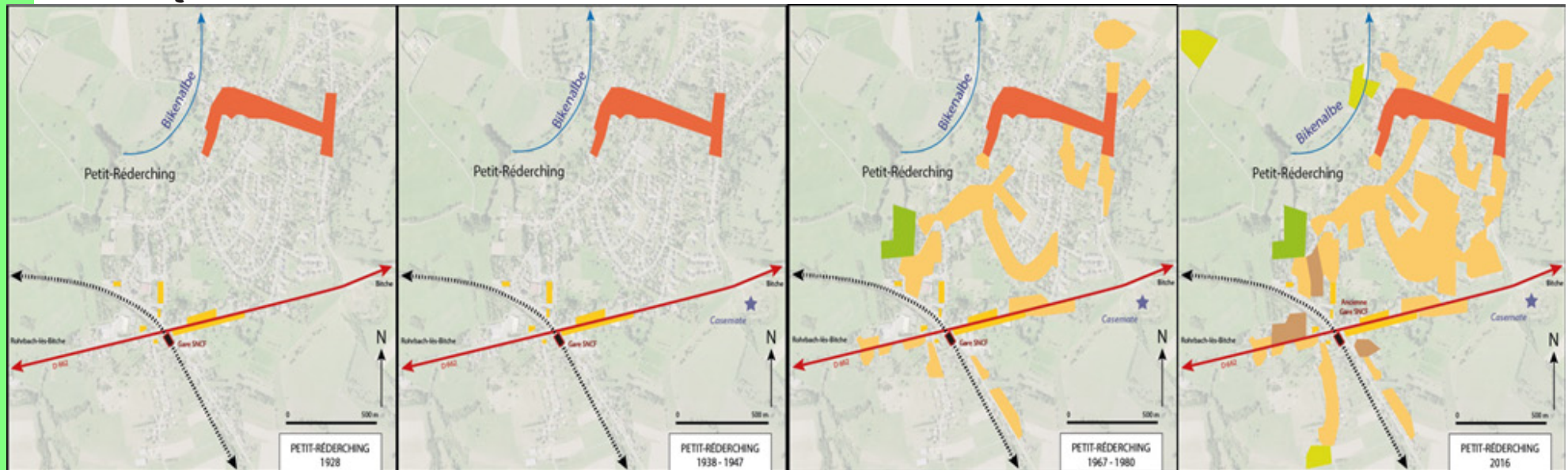
Les trois entités urbaines originelles

Une urbanisation diffuse le long des voies et rapprochement fonctionnel



8 Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

Petit-Réderching, une morphologie disséquée en trois espaces distincts, village-rue traditionnel, espace d'activités et urbanisation pavillonnaire



Le noyau urbain et Meyerhoff, son quartier de gare

Implantation d'un casernement militaire

Urbanisation et rapprochement des entités

Explosion démographique et bâti dense

LÉGENDE

- Village-rue de Petit-Réderching, noyau urbain ancien composé d'habitat groupé sous forme de traditionnelles fermes lorraines
- ↔ Principale voie de communication routière
- ⚡ Voie de chemin de fer
- Quartier de Gare pourvu d'habitat et d'anciennes fabriques
- Extensions urbaines principalement sous forme d'habitat pavillonnaire
- Espaces d'entrepôts d'exploitation agricole
- Espaces périurbains de loisirs, composé d'espaces verts, de terrains de sports et de salles polyvalentes
- Zones d'activités, entrepôts industriels et commerciaux

Sources : Géoportail, photographies aériennes 1928 - 1947 - 1980 - 2016



Rahling, un important étalement urbain le long des axes principaux lié à des constructions au coup par coup;



Le village originel

Premières extensions diffuses

Une urbanisation le long des voies

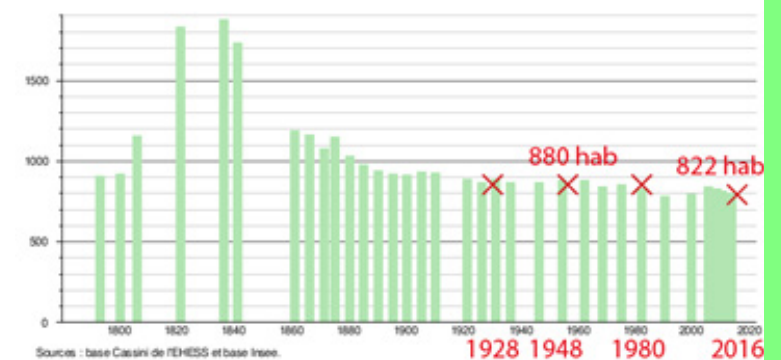
Expansion urbaine importante

LÉGENDE

- Noyau urbain ancien de Rahling, composé d'habitat groupé sous forme de traditionnelles fermes lorraines
- ↔ Principale voie de communications routière
- Habitat diffus groupé le long d'une voie
- Espaces périurbains de loisirs
- Extensions urbaines sous forme d'habitat pavillonnaire
- Espaces d'entrepôts d'exploitation agricole

Sources : Géoportail, photographies aériennes 1928 - 1948 - 1980 - 2016

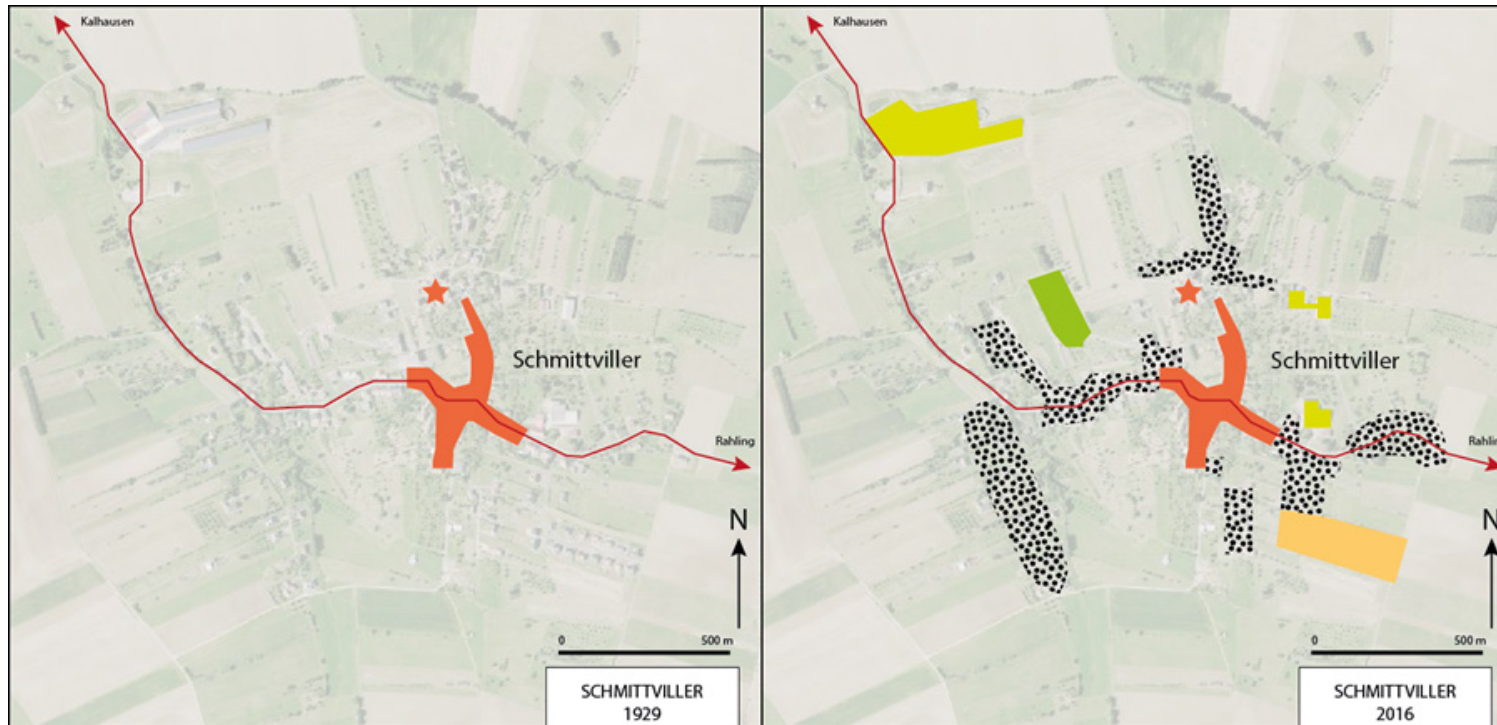
Évolution démographique de Rahling



Sources : base Cassini de l'INSEE et base Insee.

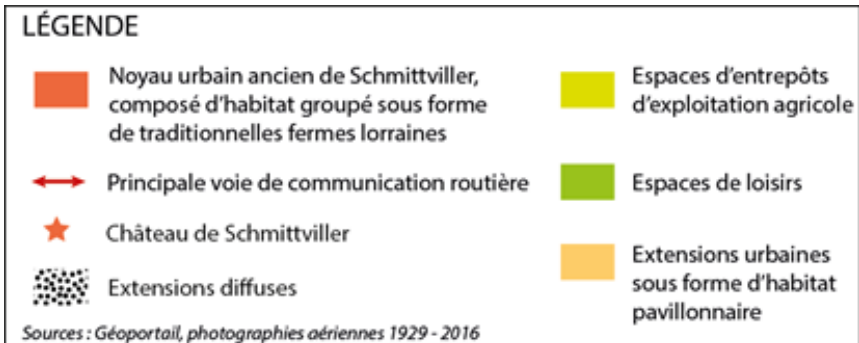
Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

Schmittviller, le plus petit village de l'ex CCRLB. Initialement village rue, Schmittviller s'est étendu le long des axes de communication créant un habitat diffus et des poches d'urbanisation participant à l'étalement urbain.

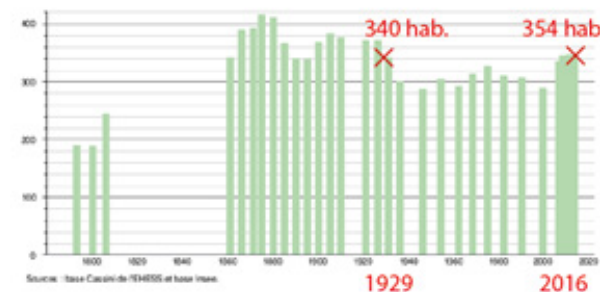


Schmittviller, son château et son village à la forme atypique

Expansion urbaine forte en habitat diffus



Évolution démographique de Schmittviller



Les extensions urbaines sont apparues à partir des années 1960 avec la démocratisation de l'automobile. Cette période a vu naître les modes de vie périurbains permettant de travailler en ville tout en se logeant en périphérie grâce à la réduction de la distance-temps, et cette pratique fut accentuée par la création ou l'amélioration des réseaux de transports en commun de plus en plus réticulaires et ubiquités. Ce phénomène a engendré des modes de consommation périphériques, traduits par des grands espaces commerciaux proches des grandes voies de circulation afin de satisfaire la demande des périurbains.

Certaines particularités sont propres au territoire intercommunal de l'ex CCRLB, souvent en lien avec l'histoire militaire du grand territoire de l'ancienne ligne Maginot.

L'implantation de casernes militaires a joué un rôle fédérateur entre plusieurs communes, tant au niveau administratif qu'urbain. L'ancienne caserne militaire du Val d'Achen située entre les villages d'Achen et d'Etting a influencé l'urbanisation le long de la voie principale afin de connecter ce quartier reconverti en habitations au tissu urbain. Le rapprochement urbain entre les deux villages se fait progressivement et cette cohérence fonctionnelle se retrouve dans l'organisation de certains équipements comme le partenariat entre les équipements scolaires. De même, la grande implantation militaire entre Rohrbach-lès-Bitche et Bining a permis de créer une continuité urbaine reliant les deux communes. Aujourd'hui, une partie de cet espace est en friche, et les bâtiments d'habitations militaires ont été réhabilités pour loger la population.



Vue de l'ancienne caserne militaire, véritable trait d'union entre les communes de Bining et Rohrbach-lès-Bitche :

Certaines communes possèdent des hameaux parfois très éloignés de leur pôle urbain, c'est le cas du hameau de Singling qui appartient à la commune de Gros-Réderching depuis 1811, distante de trois kilomètres avec le village centre. Cet écart a été créé au XVII^{ème} siècle par un riche marchand de Bitche qui y construisit son domaine. La commune de Bettviller est composée de trois entités urbaines puisqu'elle a annexé les anciennes communes de Guising et Hoelling. La volonté de rapprochement entre ces villages a engendré un étalement urbain diffus le long des voies les reliant entre eux.

Les quartiers de gare excentrés ont aussi influencé un rapprochement urbain progressif avec le tissu urbain central, entraînant une urbanisation parfois mal maîtrisée. A Rohrbach-lès-Bitche, on observe un mitage progressif des coteaux au nord vers l'ancienne gare SNCF. Le quartier de gare de l'ancien hameau de Meyerhoff est rattaché à Petit-Réderching, la commune s'est développée vers cet espace au sud-est, par le biais d'opérations groupées de lotissement, ou d'urbanisation au coup par coup en respectant une forte densité n'entraînant pas d'étalement diffus.



Vue de l'urbanisation de Petit-Réderching, rejoignant le quartier de gare au sud-est :

Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

Les communes très rurales à dominante agricole comme Schmittviller et Rahling ont vu leur urbanisation croître de manière très diffuse et ont la particularité de posséder de grands ensembles de bâtiments agricoles proche de leur centre villageois, contrairement aux autres communes qui possèdent ce type d'implantations très isolées et éloignées de leur pôle urbain. A Schmittviller, il est intéressant de constater que l'extension Ouest qui s'étend légèrement à l'écart fait partie de la commune de Dehlingen (étant un ancien hameau annexé), cette urbanisation diffuse a un impact négatif sur le paysage communal et celle-ci ne peut pas maîtriser ce développement qui appartient à la commune voisine

18.1.3. Formes urbaines et fondations paysagères (source plan paysage)

L'analyse morphologique des communes souligne la qualité des fondations géographiques de l'urbain : chaque village était à l'origine bien ancré sur des « marques » paysagères très fortes. Celles-ci procèdent principalement de deux appuis premiers présidant à l'installation et au calage du bâti : la rivière et le relief.

- Nombres de communes se sont organisées le long d'un fil d'eau qui constitue pour eux la « nervure » principale : Achen est à l'origine un village double partageant une rivière ; Etting s'organise pareillement au sein de son vallon de façon très symétrique autour de son ruisseau, Rahling s'agrange à sa rivière éponyme via ses deux moulins...

- Les villages et hameaux sont solidement calés visuellement dans le paysage en jouant de façon optimale et logique de leurs appuis topographiques : inscription à mi-coteau et/ou étagement dans la pente pour dégager des vues, orienter favorablement les constructions, se garder des inondations, jouer efficacement de doubles finages...

Aujourd'hui cette relation harmonieuse au paysage perd ses qualités. L'étalement urbain et le caractère lâche et décousu de l'urbanisation tendent à désordonner le paysage en nous privant de repères solides. Ils constituent également une préoccupante hypothèque pour les développements futurs : comment trouver de nouvelles accroches parmi ces territoires parsemés d'obstacles et de résistances ? Il importe que le PLUi en construction sache cibler des enjeux et identifier des leviers pour mieux programmer et bien encadrer les développements futurs :

- En termes de relation au relief et au sol :

Nombres de villages tendent à déborder aujourd'hui de leur site d'inscription via un bâti sommital très impactant visuellement et parfois même des changements de bassin versant ; Le PLUi doit s'atteler à bien identifier les contours paysagers « légitimes » dans lesquels les développements doivent rester cantonnés.

Les questions topographiques se posent aussi à l'échelle parcellaire et architecturale : On est passé aujourd'hui d'une logique où la maison s'adapte au terrain à une logique où on adapte le terrain à la maison. Il faut retrouver le sens de l'ancrage au contexte et cela se négocie à travers de bons documents règlementaires.

- En termes de relation à la rivière :

Comme nous avons pu le voir précédemment, les cours d'eau sont des atouts indéniables en termes de patrimoine naturel, de qualité d'ambiance et de pratiques récréatives. Il importe de regagner en lisibilité : ces lignes de force, qui constituent d'importantes clefs de lecture du paysage, s'estompent. Il importe de porter une forte attention à ces lignes structurantes en continuant à les ménager via des reculs d'urbanisation suffisants et une résistance à la privatisation de leurs berges.

- En termes de lisibilité des contours villageois :

Le mitage urbain génère une grande confusion perceptive quant à la circonscription des communes : à partir de quand est-on vraiment dedans, dehors ? Les entrées sont mal marquées et incertaines, animées par une architecture « flottante ». Le PLUi peut-être l'occasion de créer/conforter les seuils villageois.

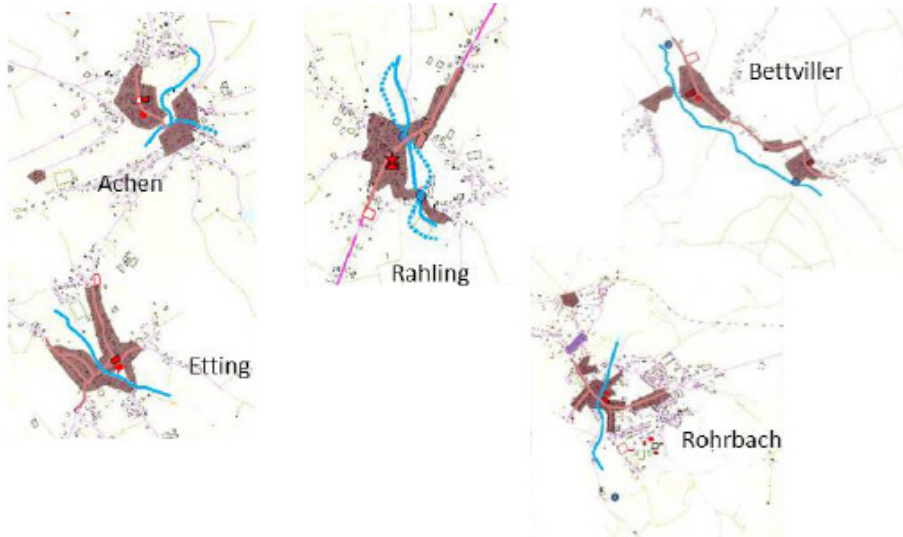
- En termes de typologies architecturales :

Comme la plupart des campagnes françaises, le territoire de la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche souffre, à la fois :

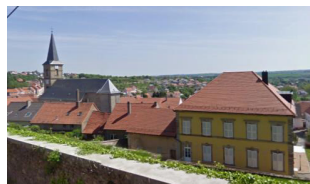
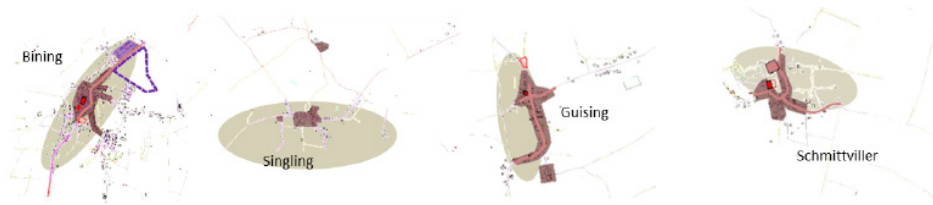
- D'une banalisation des modèles architecturaux qui ne réfèrent plus à aucune culture constructive locale mais relèvent de standards stéréotypés rapportés.

- D'une trop grande hétérogénéité des nouveaux quartiers qui connaissent localement des confrontations visuelles assez « cacophoniques » par manque de vision d'ensemble.

Des accroches fortes à la rivière



De solides appuis topographiques



...Mais une relation au paysage qui perd progressivement de sa lisibilité



Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

18.1.4. Armature urbaine : des enjeux de cohésion (source plan paysage)

Les premières matrices villageoises telles qu'elles existaient avant-guerre présentaient un bâti solidement groupé. Hormis quelques confins agricoles ou meuniers, les différentes constructions étaient toutes solidement arrimées les unes aux autres au sein de villages-tas (réseau maillé de petites rues tissé autour des équipements phares, Eglise/mairie/école) ou de villages-rue (bâti rangé le long d'un fil de vie, route ou rivière).

Aujourd'hui un des principaux problèmes repérés en terme de « tenue » des villages tient au statut réformé du réseau viaire qui ne joue plus pleinement son rôle fédérateur ; on constate un net divorce entre la rue et la maison : éloignement et autonomie du bâti en cœur de parcelle, peu ou pas de seuils articulatoires, disparité des limites et des clôtures, peu ou pas d'ordre et de rythme le long des voies...

L'autre problème afférent à la cohésion des villages tient à la dispersion et au manque de lien entre les nouveaux quartiers lotis, positionnés de façon opportune au gré des disponibilités foncières et non pas selon des logiques de structure urbaine et de mobilité intra-villageoise : manque fréquent de liens doux, de fers en attente viaires...

Le PLUi doit être soucieux de ressouder ces extensions existantes aux cœurs villageois via un travail fin de couture ; il doit s'atteler aussi à concevoir les futures extensions avec de solides amarres au village.

La fragilité de certaines armatures villageoises tient aussi à la dispersion des équipements communaux qui tendent dans certains cas à écarteler la vie villageoise entre différents pôles déconnectés les uns des autres. Le PLUi devra impérativement travailler à consolider cette charpente publique par un travail de hiérarchisation et surtout de mise en lien (cheminements doux).

La cohésion urbaine passe en effet beaucoup par la reconquête d'une urbanité piétonne qui peine à trouver sa place en regard de l'omniprésence de la voiture. Des amorces de réappropriation du village par les piétons s'expriment çà et là sur le territoire via le développement de sentes, de pistes cyclables et par le réaménagement de places et placettes, mais ces initiatives sont encore trop timides et fragmentaires et bien loin de construire un maillage cohérent ; Il importe de réinventer un partage harmonieux et durable entre piétons et voitures en facilitant les micro-trajets quotidiens au sein des villages et en confortant l'armature des sentiers cyclopédestres intervillageois.

La consolidation des armatures villageoises passe assurément par un confortement de la trame circulatoire qui liaisonne les quartiers et les équipements ; elle passe aussi par la promotion d'un habitat mieux greffé à l'ossature urbaine.

L'étalement en nappe d'un habitat pavillonnaire lâche ne facilite pas le vivre ensemble. Dans un contexte où la périphérie des villages est précieuse tant en termes écologiques qu'agricoles, il importe d'imaginer de nouveaux modèles d'habitat rural, toujours en relation forte à l'environnement mais moins consommateurs d'espaces.

Un solide travail de conception des nouvelles opérations de développements communaux doit être engagé dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour diversifier les typologies, optimiser le dessin parcellaire et le positionnement des constructions, et dessiner des rues conviviales et partagées.

Des villages et hameaux originellement compacts et très cohérents...



Des petites opérations trop fermées sur soi avec peu de liens et de « fers en attentes »



Achen



Bettviller



Schmittviller



Une perte de centralité liée à la dispersion des équipements

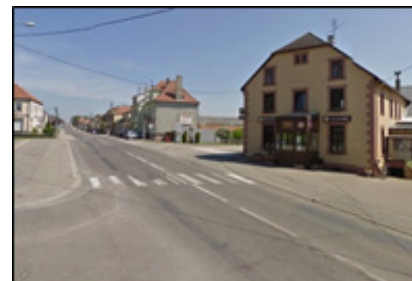


8 Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

8.2 Typologies et formes urbaines en présence

8.2.1. Les espaces centraux urbains

Les **noyaux anciens villageois** sont composés d'habitat groupé. L'organisation des bâtiments peut être continue le long d'une rue principale comme le traditionnel village-rue lorrain, ou bien groupé en village-tas autour d'un édifice religieux, composé d'une trame viaire anarchique et un bâti très dense. Les fermes traditionnelles lorraines forment ces tissus centraux et sont caractérisées par un espace de logis d'un côté, accolé à une grange marquée par sa grande porte d'entrée. Certains centres bourg ont pu être détruits au cours des guerres mais généralement reconstruits à l'identique, ils gardent un caractère authentique.



Le quartier de gare de Petit-Réderching (Meyerhof)



Ancien moulin de Walkmuehle au Nord d'Achen



Village rue de Petit-Réderching



Village tas de Gros-Réderching



Ferme lorraine traditionnelle à Bining

Les **anciennes périphéries urbaines**, aujourd'hui rejointes par l'urbanisation peuvent être des quartiers de gare ou des anciens moulins isolés. Ces espaces sont caractérisés par une densité plus faible que dans le centre bourg et formés par un habitat hétéroclite, entre maisons parfois jointives de deux étages devenues collectives, accolées à d'anciennes fabriques.

8.2.2. Les extensions urbaines

L'**habitat diffus**, aussi appelé urbanisation au gré des opportunités foncières est la principale forme d'extension remarquée sur les territoires ruraux, et la plus consommatrice d'espaces naturels et agricoles. Elle se traduit par une succession de maisons individuelles dispersées le long d'une voie ou sous forme de mitage dans un espace boisé exposé au sud. Généralement, les maisons ont un recul par rapport à la voie important et possèdent des parcelles de grandes surfaces.



L'urbanisation au coup par coup entre Bettviller et l'ancien hameau de Guising



L'urbanisation au coup par coup entre Rahling et Schmittviller

Le **lotissement pavillonnaire** est caractérisé par un tissu d'habitat individuel dense aux typologies architecturales similaires, un jardin individuel et un dessin des rues parfois géométriques. Cette urbanisation est réalisée par une opération d'ensemble qui permet de limiter l'étalement urbain et d'économiser le coup des réseaux, si celui-ci est prévu en continuité de l'existant.



Lotissement pavillonnaire à Petit-Réderching



Lotissement pavillonnaire à Etting

Les **espaces périurbains de loisirs** sont étroitement liés aux extensions urbaines. Ce type d'espace récréatif est généralement implanté près d'un secteur fortement résidentiel, il peut être composé d'espaces verts, de terrains de sport ou encore de salles polyvalentes. Toutes les communes en possèdent, plus ou moins étendus et modernisés.



Vue du secteur de loisirs au sud de Bining

Les **zones d'activités commerciales et industrielles** sont généralement prévues en périphérie des villes, à proximités de grandes voies de communications routières. Ces zones sont caractérisées par de larges bâtiments rectangulaires à vocation de stockage massif. On en dénombre peu sur ce territoire rural, dû à la proximité de plus grands pôles urbains (Bitche ou Sarreguemines) qui possède une offre commerciale plus complète.



Vue de la zone d'activité intercommunale en cours d'extension à Rohrbach-lès-Bitche

18.2.3. Les particularités du territoire intercommunal du PLUi Ouest

Les **bâtiments agricoles isolés**, sont nombreux et dispersés sur le territoire. Ainsi, les communes les plus rurales à dominante agricole sont entourées par des grands hangars à proximité de leurs entrées de ville. Certaines exploitations sont isolées en périphérie lointaine entre deux villages, ce sont souvent des anciennes fermes de grande dimension qui ont été réhabilitées et agrandies afin de créer de véritables complexes agricoles.



Exploitation agricole à l'entrée de Schmittviller

Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

Les friches militaires sont implantées sur tout le territoire, parfois comme simple relique évoquant l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale comme les casemates et les forts, et parfois les casernements ont été réhabilités en logements de particuliers.



Le fort Casso à Rohrbach-lès-Bitche



Anciennes casernes militaires d'Achen reconverties en habitat

8.3 Typologie du bâti

Presque tous les villages du pays de Bitche ont subi des dommages lors de la dernière guerre, certains jusqu'à être complètement détruits. En général, les reconstructions d'après guerre ont préservé les typologies. Les parties plus anciennes des villages présentent l'aspect dense et homogène du bâti traditionnel lorrain, dont les caractéristiques principales sont :

- des constructions alignées et mitoyennes, formant ainsi un front bâti continu
- des façades parallèles à la voie
- des fermes monoblocs à deux niveaux à façades de très grandes longueurs
- des toitures simples, généralement à deux pans, couverts de tuiles rouges
- des usoirs fonctionnels occupant l'espace entre le bâti et la rue

Une autre caractéristique est l'utilisation des ressources locales, en particulier la présence du grès sous forme de pierre de taille dans les encadrements des portes principales, des fenêtres et des bandeaux notamment, ainsi que pour

les pierres d'angle apparentes. Cette utilisation est presque systématique pour les édifices publics (mairies, presbytères...). La maison du laboureur et la maison du manoeuvre. Celle du laboureur ayant été construite plus tôt et avec des matériaux durables, c'est essentiellement ce type de maison que l'on retrouve encore actuellement préservée.

8.3.1. La ferme traditionnelle lorraine

Avec l'expansion urbaine qui a commencé dès les années 1960, le paysage architectural de la périphérie des villages a toutes les caractéristiques d'une périurbanisation. Il allie habitat diffus moteur de l'étalement urbain et lotissement pavillonnaire, planifié certes, mais d'une qualité architecturale sans grande qualité et au paysage répétitif.

Les noyaux urbains anciens, malgré les destructions historiques causées par les différentes guerres, gardent leur authenticité architecturale. Parfois en village-rue comme à Petit-Réderching, composé d'anciennes fermes lorraines prolongées par leurs « usoirs » sur la rue principale, parfait accord avec le système agricole de l'époque fondé sur les contraintes collectives d'assolement et de vaine pâture. La maison traditionnelle est divisée en deux ou trois rains progressivement avec la densification du village qui engendrait la jointivité des constructions et la disparition de leurs aisances latérales. Parfois en village-tas, ce qui signifie une ancienneté supérieure au village-rue, le village s'articulant autour d'une église centrale comme à Gros-Réderching.

La maison traditionnelle lorraine est très ancienne puisqu'elle est déjà présente au XVI^{ème} siècle. A l'origine, la maison lorraine est une maison en bois que la pierre n'a jamais remplacée totalement, les couvertures de bois ont été abandonnées au début du XX^{ème} siècle car trop inflammables.

La maison lorraine est rectangulaire et perpendiculaire à la rue. Elle est fonctionnelle en abritant sous le même toit hommes, bêtes et récoltes, répartis entre les deux, trois ou parfois quatre rains. Chaque espace est dédié à une fonction spécifique, un rain pour l'habitation, un rain servant de grange, une écurie pour les bêtes, puis plus tard l'aménagement d'un quatrième rain en étable devint indispensable pour les vaches, quand l'élevage bovin devint important.

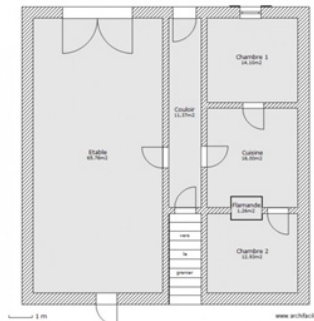
Les toits sont à faible pente et avancent fortement en avant des façades. Cette avancée permettait de faire sécher les récoltes qui y étaient accrochées. Mais cette avancée a progressivement disparue lorsqu'on a établi des gouttières métalliques.

Il existe deux types de maisons en fonction du niveau de leur propriétaire, la maison du laboureur et la maison du manoeuvre. Celle du laboureur ayant été construite plus tôt et avec des matériaux durables, c'est essentiellement ce type de maison que l'on retrouve encore actuellement préservée.

Les façades de ces maisons rurales sont d'une grande sobriété, seul l'encadrement en pierre autour de la porte d'entrée est parfois mouluré et son linteau sculpté, agrémenté de motifs, daté ou gravé des initiales des propriétaires bâtisseurs. Les petites ouvertures destinées à l'aération de l'étable et de la grange peuvent emprunter diverses formes : carrées, rondes, parfois des cœurs.

Les murs porteurs sont en moellons recouverts d'un enduit. Le toit, sans débordement, est peu pentu.

Aujourd'hui, ce type de bâti n'a plus souvent que vocation d'habitation et les parties réservées jadis à l'exploitation agricole sont alors transformées en garage ou en local artisanal.



Plan intérieur type de la maison traditionnelle lorraine



Maison traditionnelle lorraine réhabilitée à Bining

8.3.2. La maison bloc d'influence alsacienne

Il existe des versions de la ferme monobloc selon un volume général plus ramassé, toujours avec la façade sur le mur gouttereau sans sacrifier l'organisation en travée distinguant logis et grange avec porte charretière.

Les constructions, toutes en hauteur, peuvent être non mitoyennes et leur implantation sur la parcelle plus libre. La façade est en général parallèle à la rue, plus rares sont les constructions avec pignon sur rue.

La pente du toit, de 35 à 47°, est plus accentuée, permettant l'utilisation de tuiles plates à crochets. Les toits les plus pentus, souvent à coyaux, débordent de la façade.

Cette typologie rappelle la maison bloc alsacienne («eindachhüs»), dont l'influence se manifeste aussi par la multiplication des baies, régulièrement disposées, l'abondance des éléments décoratifs (encadrement des fenêtres en pierre de taille, linteaux de portes sculptés, etc.), l'individualisation du logis (dont le volume est parfois supérieur à celui des autres parties), les toits en demi-croupes.



Ferme d'influence alsacienne à Bettviller



Ferme d'influence alsacienne à Bining-

Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

8.3.4. Les casernes militaires

Le territoire de l'ex CCRLB a été marqué par son histoire militaire. On retrouve ainsi, au sein de certaines communes, d'anciennes casernes militaires aujourd'hui réhabilitées en habitation. C'est en effet le cas sur Bining et Achen.

A Achen elles se caractérisent par des blocs de 4 habitations mitoyennes présentant une cave semi-enterrée, sur deux niveaux et accessibles par un escalier extérieur.

Le soubassement réalisé pour contrer les risques d'inondation a subi un traitement colorimétrique lui permettant de se distinguer du reste de la bâtisse.

La toiture à deux pans présente une pente d'environ 35 degrés et comporte des tuiles plates à demi-croupe.

L'aspect extérieur est relativement simple, sans ornementation de façade si ce ne sont les encadrements de fenêtres et portes en pierre.

A Bining les casernes sont sur un niveau, toujours mitoyennes, avec combles aménagés et ne présentent pas de soubassement. La cave semi-enterrée a été construite suivant la pente et offre un second accès aux habitations.



Ancienne caserne militaire dans le Val d'Achen



Ancienne caserne militaire Bining

8.3.5. La maison bourgeoise ou maison de maître

Les maisons bourgeoises datent de la seconde moitié du 18^e siècle jusqu'au 19^e siècle. Elles comprennent généralement un seul logement, occupé par le propriétaire.

Elles sont constituées d'un rez-de-chaussée surélevé, surmonté d'un étage et d'un comble important. La façade alignée sur la rue possède au moins cinq travées dont une est occupée par un large porche. La toiture à deux pans est souvent ponctuée de lucarnes. Ces habitations possèdent un corps de logis (sur la rue principale), puis une cour intérieure desservant des dépendances disposées en retour d'équerre. Elles peuvent être connectées ou non au logis principale. Les dépendances abritent des écuries et des remises pour des voitures.

On retrouve ce type de bâti à Rohrbach-lès-Bitche mais également dans les petites cités industrielles pour loger les directeurs d'usines.

Le bâtiment principal est construit en maçonnerie de moellons de grès protégée par un enduit à la chaux, tandis que les dépendances ont une structure à pans de bois rempli principalement de briques ou de moellons.

La façade est constituée de baies cintrées et décorées d'encadrements, de chaînage d'angle et d'une corniche, le tout en pierre de taille. Le porche est mis en valeur par un encadrement ouvragé. La toiture est couverte de tuiles traditionnelles en terre cuite de type écaille. Les combles sont éclairés par des lucarnes prenant différentes formes (œil de boeuf, jacobines). Les menuiseries sont traditionnellement réalisées en bois et composées de volets à persienne.



Maison de maître à Rohrbach les Bitch

8.3.6. Les immeubles collectifs ou immeubles de rapport

Ce type d'immeuble est présent dans le centre-ville de Rohrbach-les Bitch.

Certains immeubles sont construits dans le courant 19e et 20e siècle, les plus récents datent de la Reconstruction.

Ces immeubles sont de gabarit variable, mais composés de la même manière, d'un rez-de-chaussée pouvant être occupé par un ou plusieurs commerces, d'un ou deux étages et de combles aménagés. Ils sont mitoyens et alignés le long de la rue. L'arrière donne parfois sur une cour desservant des dépendances donnant sur un jardin aménagé en terrasse.

Les façades possèdent un grand nombre d'éléments d'ornementation, comme des encadrements, corniches, bandeaux, chaînes d'angle, soubassement, pilastres, corbeaux soutenant des tablettes de fenêtres, médaillons,... le tout réalisé traditionnellement en pierre. Les baies sont de taille importante, cintrées ou rectangulaires et munies de menuiserie en bois agrémentées de volets à persiennes ou roulants, en bois.

Les toitures peuvent être à deux pans ou à la Mansart, couvertes de tuiles en terre cuite ou en ardoise.

Dans le cas où le rez-de-chaussée de l'immeuble est occupé par un commerce, les devantures possèdent un traitement particulier les mettant en avant. Elles sont généralement décorées de pilastres et d'encadrements, en grès, en métal ou en bois.



Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

8.3.7. Les villas individuelles

Dès la fin des années 1920, on voit apparaître de petites villas individuelles. Elles sont composées en général de deux niveaux avec rez-de-chaussée surélevé et cave semi-enterrée. Leur implantation demeure proche de la rue. La toiture à deux pans est souvent entamée par un fronton central dans l'axe de façade. Les fenêtres sont plus hautes que larges, le chaînage d'angle apparent, rappelant l'habitat traditionnel.

Tout en continuant à s'implanter le long des voies, le bâti est plus dispersé et moins organisé : les façades ne sont plus systématiquement parallèles à la rue, les constructions ne sont plus mitoyennes, les constructions ne présentent plus un alignement systématique ...



Villa années 20 à Rohrbach les Bitch

8.3.7. Les villas individuelles

A partir des années 1950, la maison est en rupture totale avec le bâti traditionnel :

- implantation en retrait de l'alignement, au milieu de la parcelle
- généralisation des parcelles clôturées (haie, mur bahut...)
- réappropriation de l'avant de la maison comme espace privé
- sous-sol semi-enterré et/ou modification du terrain naturel (déblais ou remblais) pour conserver un accès de plain-pied
- diverses inspirations architecturales (style méditerranéen, chalet...)
- utilisation du béton et d'éléments préfabriqués
- toiture à un, deux ou quatre pans
- mise en scène de l'entrée par un auvent, une marquise ou un escalier...
- fenêtre plus larges que hautes, sans encadrement

- apparition des volets roulants
 - façades sans décor hormis garde-corps et fers forgés des balcons et terrasses
 - apparition de garages et remises de jardin
- Les maisons établies sur un sous-sol sont partiellement enterrées.

Ainsi surélevé, le rez-de-chaussée est généralement surmonté d'un étage et de combles aménagés.

A partir des années 1980, on observe un retour vers une architecture reproduisant la volumétrie du bâti traditionnel basée sur un plan rectangulaire et couverte d'une toiture à deux pans. Les proportions des fenêtres sont à nouveau plus hautes que larges. La démarche s'accompagne également de l'utilisation de matériaux et de techniques traditionnelles (volets battants en bois, poutres apparentes).

Peu rares sont les villages où les maisons de type pavillon individuel se sont implantées librement sur des parcelles de taille moyenne, hors du noyau ancien. Elles présentent une urbanisation discontinue, sans véritable cohérence architecturale.



Pavillon des années 60- 80 à Achen



Pavillon des années 60- 80 à Petit-Réderching

8.3.7. Les constructions récentes (après 2005)

La production contemporaine rompt avec les périodes précédentes :

- moins de modifications de terrain
- façades minimalistes
- clôture moins systématique
- grande variété des formes et proportions de baies
- recours fréquent à la toiture terrasse
- matériaux plus performants et plus sains

La traditionnelle axialité verticale n'est plus systématique. Le travail sur le volume est plus marqué.



Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

8.4 Le patrimoine architectural remarquable

8.4.1. Le patrimoine bâti

L'inventaire Mérimée du ministère de la Culture a répertorié sur le territoire les éléments intéressants du patrimoine architectural civil. Il s'agit principalement d'anciennes fermes et de quelques maisons.

Les constructions antérieures au 18^e siècle sont rares. Avant la Seconde Guerre mondiale, la Guerre des Suédois a occasionné la destruction de nombreux villages de l'actuelle Alsace-Lorraine.

Outre les églises respectives assez peu d'ensemble bâtis d'intérêt architectural ont été relevés dans l'inventaire Mérimée, on retrouve toutefois quelques châteaux comme ceux situés à Bettviller (château de Guising), à Gros-Réderching le château de la ferme d'Olferding datant du 18^e siècle, à Schmittviller (château datant du 18^e siècle) et à Rahling qui est classé monument historique et donc protégé par un périmètre de réciprocity de 500 mètres.

On retrouve également de nombreux moulins situés le long des bras d'eau et caractéristiques de la région.



Chapelle Sainte Marguerite
d'Olferding du 15^{ème} siècle



Château de Rahling

Commune	Description	Localisation
Achen	Moulin à farine dit Neumühle 17 ^e s – 19 ^e s	Eglise (rue de l')
	Ferme 19 ^e s	Saint Pierre (impasse) 7
	Pont 18 ^e s	Ruisseau d'Achen
	Moulin à farine 19 ^e s	Altmühle
	Maisons et fermes 18 ^e s -19 ^e s (1)	
	Moulin à farine 18 ^e s	Walkmühle
	Moulin à farine 18 ^e s	Ohligmühle
	Eglise paroissiale Saint-Pierre	
Bettviller	Maison 18 ^e s	Prés (rue des) 12
	Moulin à farine 19 ^e s	
	Château	Guising
	Eglise paroissiale Saint-Martin	
	Chapelle de la-Nativité-de-la-Vierge 18 ^e s – 20 ^e s	Guising
Bining	Chapelle Notre-Dame-de-Pitié	Hoelling
	Ferme 18 ^e s	Rahling (rue de) 11
	Ferme 18 ^e s	Tilleuls (rue des) 2 ; Ruisseau (impasse du)
	Chapelle 18 ^e s	
	Ferme de Bombach 19 ^e s	Bombachhof
Etting	Eglise paroissiale de la-Nativité-de-la-Vierge 19 ^e s	
	Maisons et fermes 17 ^e s- 18 ^e s -19 ^e s (3)	
	Ferme 18 ^e s -19 ^e s- 20 ^e s	Schmittviller (rue de) ; Roses (rue des)
	Eglise paroissiale de la-Nativité-de-la-Vierge	
Gros-Réderching	Château dit ferme d'Olferding 18 ^e s	Olferding
	Chapelle Sainte-Marguerite 15 ^e s	Olferding
	Chapelle Saint-Antoine de Padoue, Saint-Donat 17 ^e s – 19 ^e s	Singling
	Eglise paroissiale Saint-Didier 18 ^e s	
Petit-Réderching	Ferme 18 ^e s -19 ^e s	Chapelle (rue de la) 18
	Église paroissiale de l'Exaltation-de-la-Croix 19 ^e s	
	Maisons et fermes 18 ^e s -19 ^e s (1)	
Rahling	Maison 18 ^e s	Alsace (rue d') 16
	Ferme 18 ^e s	Schwittviller (rue de) 30
	Oratoire 18 ^e s	Stade (rue du) 34
	Ferme 19 ^e s	Vergers (rue des) 5bis
	Moulin à farine 18 ^e s	Vieux-Moulin (rue du) 2
	Monument aux Morts des guerres 1914-1918 et 1939-1945	devant l'Eglise
	Domaine du château	
	Borne 18 e s	Klappbach

	Ferme 18 ^e s	Janau
	Chapelle Saint-Wendelin dite Weiherkapelle ou Weiherkirche 18 ^e s	Weiherkapelle
	Moulin à farine 18 ^e s	Saumühl
	Chapelle Saint-Hubert, Ferme 19 ^e s	Altkirch
	Eglise paroissiale Saint-Christophe 18 ^e s – 19 ^e s	
	Maisons et fermes 17 ^e s- 18 ^e s -19 ^e s (4)	
Rohrbach-les-Bitche	Ferme 18 ^e s	Libération (rue de la) 16
	Monument aux Morts des Guerres 1914-1918 et 1939-1945	Pasteur (rue)
	Moulin à farine 18 ^e s – 19 ^e s	Felsenmuehle
	Eglise paroissiale Saint-Rémi 18 ^e s	
	Maisons et fermes 18 ^e s – 19 ^e s (1)	
Schmittviller	Château 18 ^e s	Etting (rue d') 25
	Eglise paroissiale de L'Assomption-de la-Vierge 19 ^e s	

Patrimoine bâti référencé par l'inventaire Mérimée.

Le patrimoine militaire est très présent sur le territoire de l'ex CCRLB comme nous avons pu l'évoquer auparavant. On retrouve ainsi de nombreux casemate de la ligne Maginot, notamment le fort Casso à Rohrbach-lès-Bitche ou encore le fort du Haut-Poirier de Achen.



Fort Casso à Rohrbach-lès-Bitche



Fort du Haut-Poirier à Achen

8.5 Le patrimoine rupestre et archéologique

Les grands tracés romains sont encore très lisibles dans le paysage (voies romaine N/S le long de la vallée d'Altkirche, voie romaine O/E entre Gros-Réderching et Petit-Réderching) ce qui n'est pas le cas des quelques vestiges archéologiques gallo-romains qui constituent des trésors méconnus.

On retrouve par exemple les vestiges d'une villa gallo-romaine dans les prairies de la Salwiese à Achen.

Il existe également des traces du néolithique, à Bettviller un Biface en silex a été découvert à Hoelling



Site archéologique gallo-romain à Achen

Evolution de la structure urbaine des communes du PLUi Ouest

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Des formes urbaines historiques souvent d'une grande cohérence porteuse d'identité et de caractère.
- Des typicités architecturales et un patrimoine bâti, en particulier dans les parties historiques des communes, porteurs d'identité et de caractère.

FAIBLESSES ET MENACES

- Des extensions urbaines et des évolutions de la forme urbaine qui ont suivi des développements imparfaitement respectueux d'une inscription cohérente des villages dans leur site. Cette évolution a notamment eu pour moteur la facilité de construire le long des voies en s'appuyant sur les réseaux existants.
- Des conurbations créées par l'allongement insidieux de certaines communes.
- Des extensions urbaines fondées sur une maîtrise foncière communale issue de remembrements et conçues en des temps où la problématique de compacité des formes urbaines et de gestion parcimonieuse de l'espace n'avaient pas leurs acuités actuelles... Mais des choix de localisation difficiles à remettre en cause dans un contexte de faible valeur du foncier où quasiment seules des opérations commercialisées au prix coûtant des VRD, donc à valeur foncière nulle, peuvent voir le jour.

ENJEUX

- Intégrer les éléments de patrimoine dans des circuits de promenades
- Développer les équipements touristiques en lien avec les éléments de patrimoine
- Privilégier les nouvelles constructions d'habitat à proximité des équipements publics.
- Favoriser la construction de typologies variées, notamment la construction de logements intermédiaires et de collectifs pour atteindre les densités préconisées par le SCoT

Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation

9.1 Etude des densités villageoises au sein des communes du PLUi Ouest

Au cours de notre étude nous avons travaillé au niveau des communes du territoire de l'ex CCRLB sur les densités rencontrées dans les trois principaux contextes d'aménagement urbain que sont : les centres village, les lotissements pavillonnaires et les extensions linéaires afin d'en déterminer une tendance.



Rohrbach : Centre ancien

Nombre de logements : 17
Commerces en rdc : Pizzeria, coiffeurs, banque, auto-école, institut de beauté, agent immobilier, restaurant

Surface : 0,44 ha

Densité : 38 logements/ha

Taille moyenne d'une parcelle : 0,27 ha (270m²)



Gros Réderching : Centre ancien

Nombre de logements : 12

Surface : 0,59 ha

Densité : 21 logements/ha

Taille moyenne d'une parcelle : 0,049 ha (490 m²)



Gros Réderching : pavillons

Nombre de logements : 32

Surface : 2,9 ha

Densité : 11 logements/ha

Taille moyenne d'une parcelle : 0,09 ha (900m²)





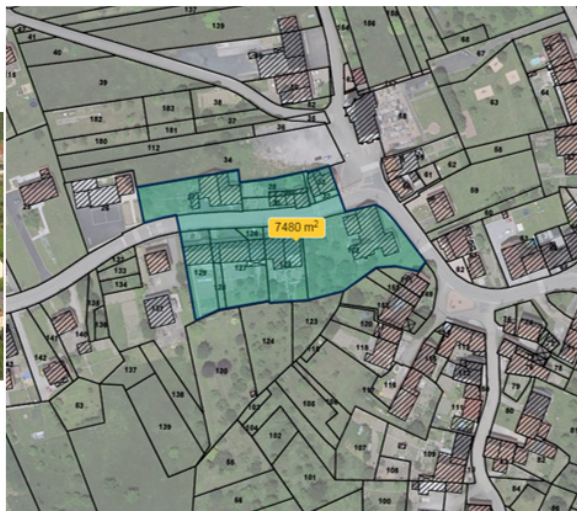
Petit Réderching : pavillons

Nombre de logements : 49
Surface : 4,3 ha
Densité : 11 logements/ha
Taille moyenne d'une parcelle : 0,087 ha (870m²)



Schmittviller : rue de la Fontaine

Nombre de logements : 9
Surface : 0,74 ha
Densité : 12 logements/ha
Taille moyenne d'une parcelle : 0,082 ha (820m²)



Bining : rue de Singling

Nombre de logements : 12
Surface : 1,94 ha
Densité : 6 logements/ha
Taille moyenne d'une parcelle : 0,16 ha (1600m²)



Rohrbach-lès-Bitche Centre ancien

38 logements par hectare



Gros Réderching Centre ancien

21 logements par hectare



Schmittviller Rue de la Fontaine

12 logements par hectare



Petit Réderching Lotissement pavillonnaire

11 logements par hectare



Gros Réderching Lotissement pavillonnaire

11 logements par hectare



Bining

Rue de Singling

6 logements par hectare



Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation

Après analyse il ressort que le contexte urbain le moins consommateur en terme d'étalement urbain était le centre ancien avec une densité pouvant atteindre jusqu'à 38 logements par hectare (à Rohrbach-lès-Bitche), les lotissements pavillonnaires arrivent en seconde position avec une densité moyenne de 11 logements par hectare et enfin, l'extension linéaire.

Des trois typologies urbaines c'est celui qui est de loin le plus consommateur en terrain agricole puisqu'il n'atteint qu'une densité de 6 logements par hectare (à Bining). Il favorise de ce fait l'étalement urbain et va à l'encontre des objectifs fixés par la SCOT-AS (en moyenne 14 logements par hectare pour les villages, 20 pour les villes plus importantes).

9.2 Consommation foncière, potentiel de densification du tissu bâti existant, potentiel de réduction de la vacance

2004-2018 Consommation foncière en extension urbaine <i>(Sont définies comme extensions urbaines les opérations d'ensemble et les espaces bâtis qui allongent ou étendent l'enveloppe urbaine)</i>						
Commune	Consommation foncière en extension urbaine en hectare	Constructions réalisées en extension urbaine	Constructions réalisées et à réaliser en extension urbaine	Nombre moyen de logements / hectare	Consommation moyenne annuelle en hectare	Consommation moyenne projetée sur 20 ans
Achen	10,5	64	73	6,95	0,75	15,00
Bettviller	11,26	50	65	5,77	0,80	16,09
Bining	8,81	53	87	9,88	0,63	12,59
Etting	7,38	28	60	8,13	0,53	10,54
Gros-Réderching	14,52	55	93	6,40	1,04	20,74
Petit-Réderching	7,65	42	91	11,90	0,55	10,93
Rahling	6,01	10	44	7,32	0,43	8,59
Rohrbach-lès-Bitche	27	93	190	7,04	1,93	38,57
Schmittviller	8,46	31	54	6,38	0,60	12,09
PLUI Ouest	101,59	424	757	7,45	7,26	145,13

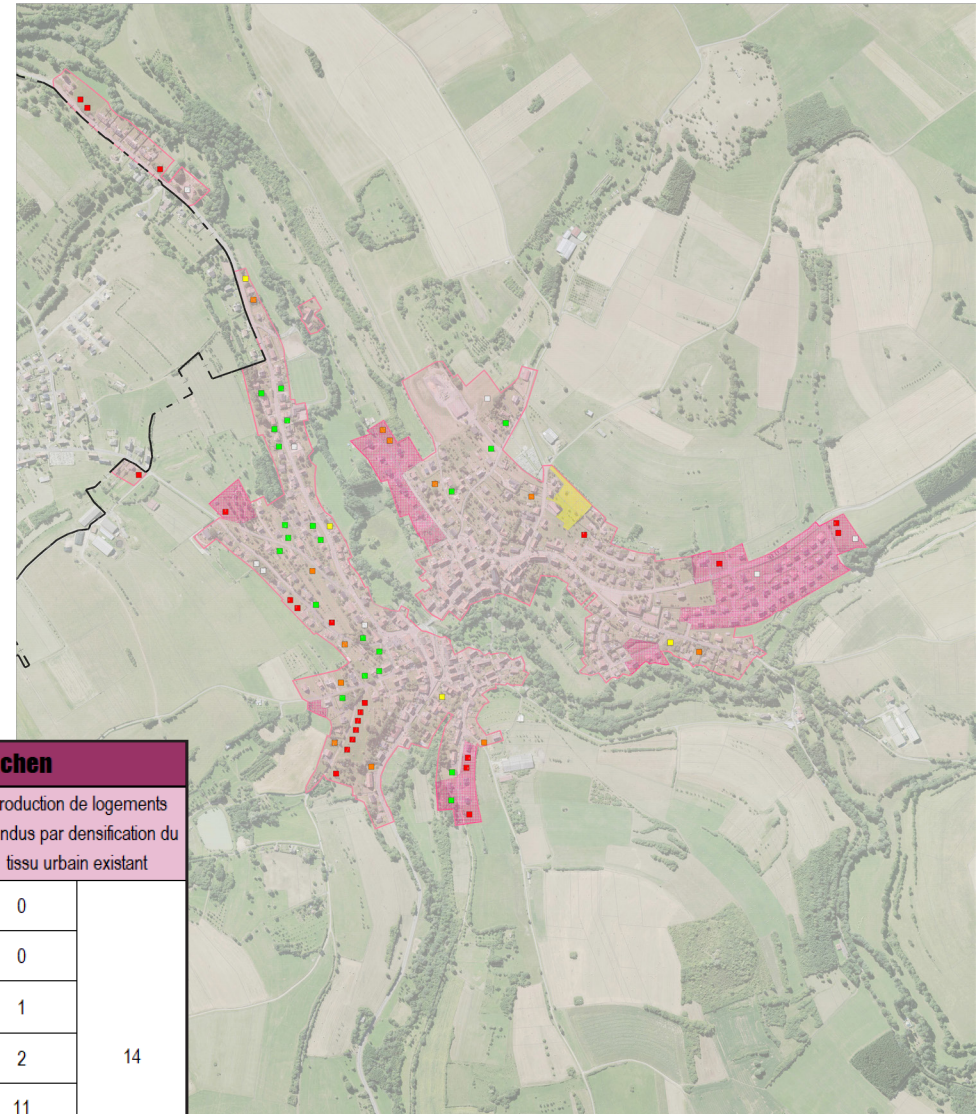
ACHEN



Enveloppe urbaine de référence en 2018



Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 10.5 ha



ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Achen

Qualification des parcelles ou des terrains		Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains ⁽¹⁾	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant	
	Projets communaux	1	0%	0	14
	Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	4	1%	0	
	Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	21	5%	1	
	Possibilité de construction avec forte rétention	12	20%	2	
	Parcelle libre de construction	22	50%	11	
	Parcelle libre de construction en lotissement	0	95%	0	
	Parcelle construite	6	0%	0	

(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015

Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation

BETTIVILLER



Enveloppe urbaine de référence en 2018



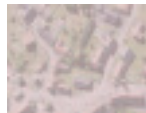
Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 11.26 ha

ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Bettviller					
Qualification des parcelles ou des terrains		Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains ⁽¹⁾	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant	
	Projets communaux	0	0%	0	21
	Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	4	1%	0	
	Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	23	5%	1	
	Possibilité de construction avec forte rétention	20	20%	4	
	Parcelle libre de construction	29	50%	15	
	Parcelle libre de construction en lotissement	1	95%	1	
	Parcelle construite	3	0%	0	

(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015



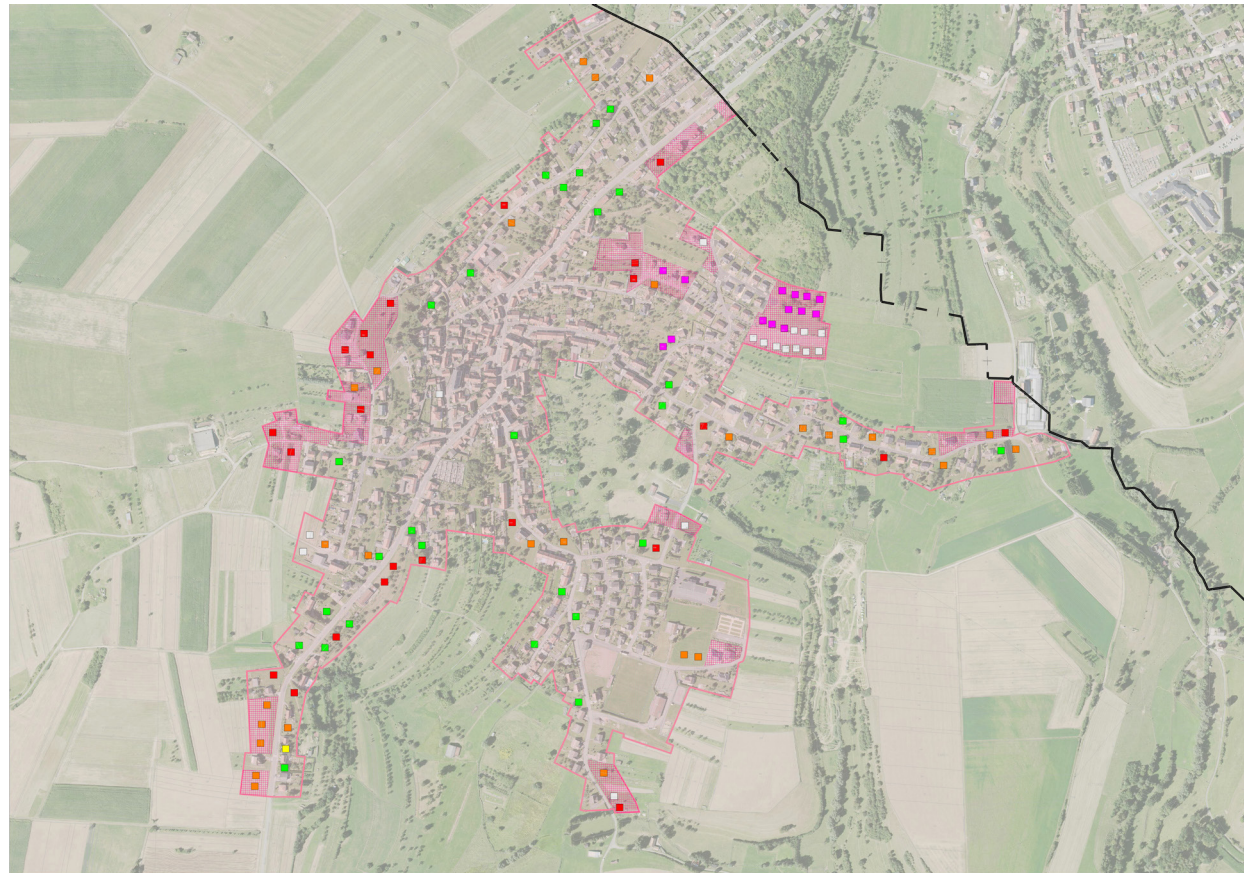
BINING



Enveloppe urbaine de référence en 2018



Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 8.81 ha



ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Bining

Qualification des parcelles ou des terrains		Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains ⁽¹⁾	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant	
	Projets communaux	0	0%	0	33
	Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	1	1%	0	
	Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	29	5%	1	
	Possibilité de construction avec forte rétention	28	20%	6	
	Parcelle libre de construction	25	50%	12,5	
	Parcelle libre de construction en lotissement	14	95%	13	
	Parcelle construite	16	0%	0	

(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015

Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation

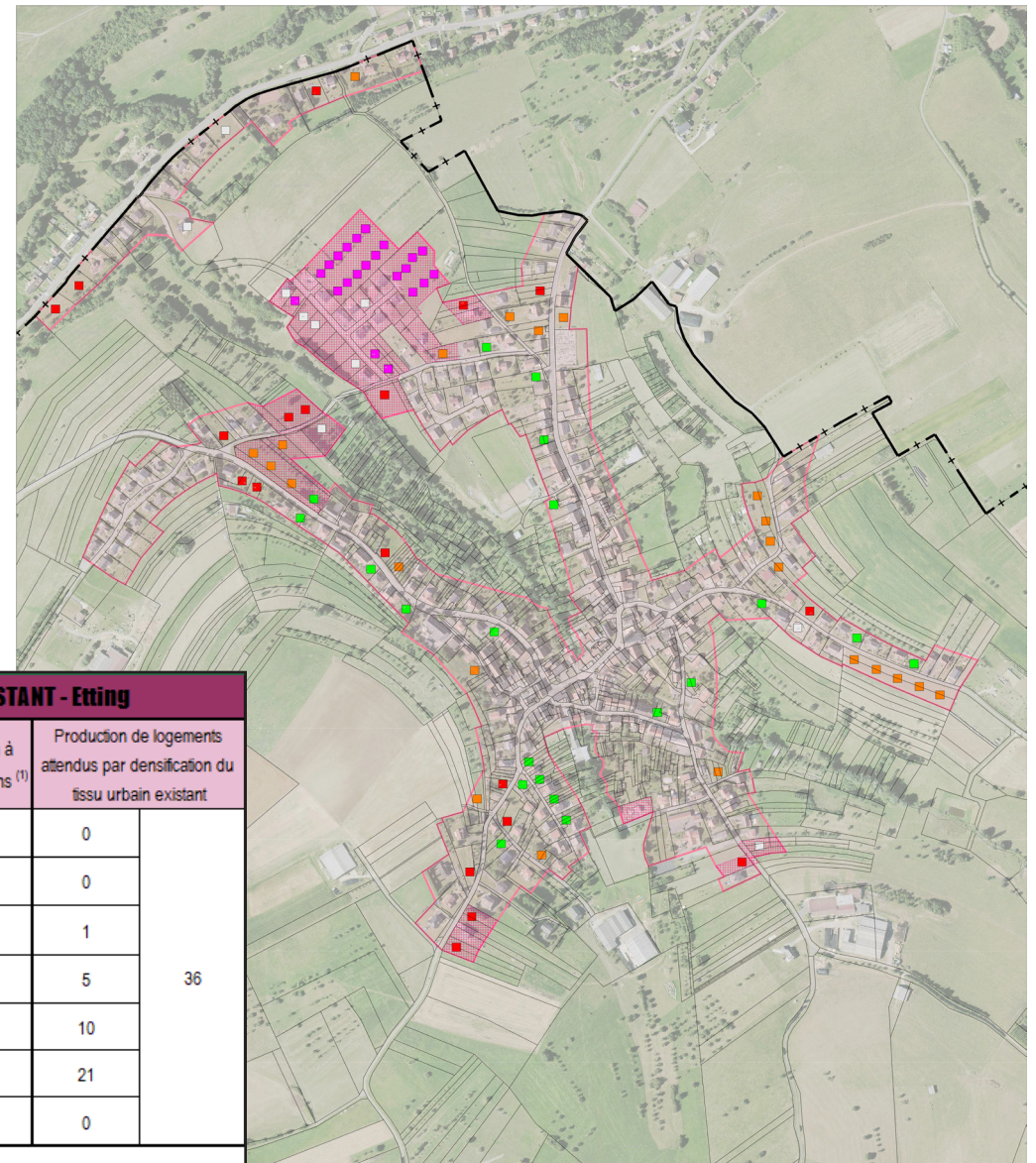
ETTING



Enveloppe urbaine de référence en 2018



Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 7.38 ha

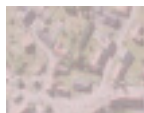


ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Etting

Qualification des parcelles ou des terrains		Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains ⁽¹⁾	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant	
	Projets communaux	0	0%	0	36
	Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	0	1%	0	
	Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	20	5%	1	
	Possibilité de construction avec forte rétention	23	20%	5	
	Parcelle libre de construction	19	50%	10	
	Parcelle libre de construction en lotissement	22	95%	21	
	Parcelle construite	10	0%	0	

(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015

GROS-REDERCHING



Enveloppe urbaine de référence en 2018

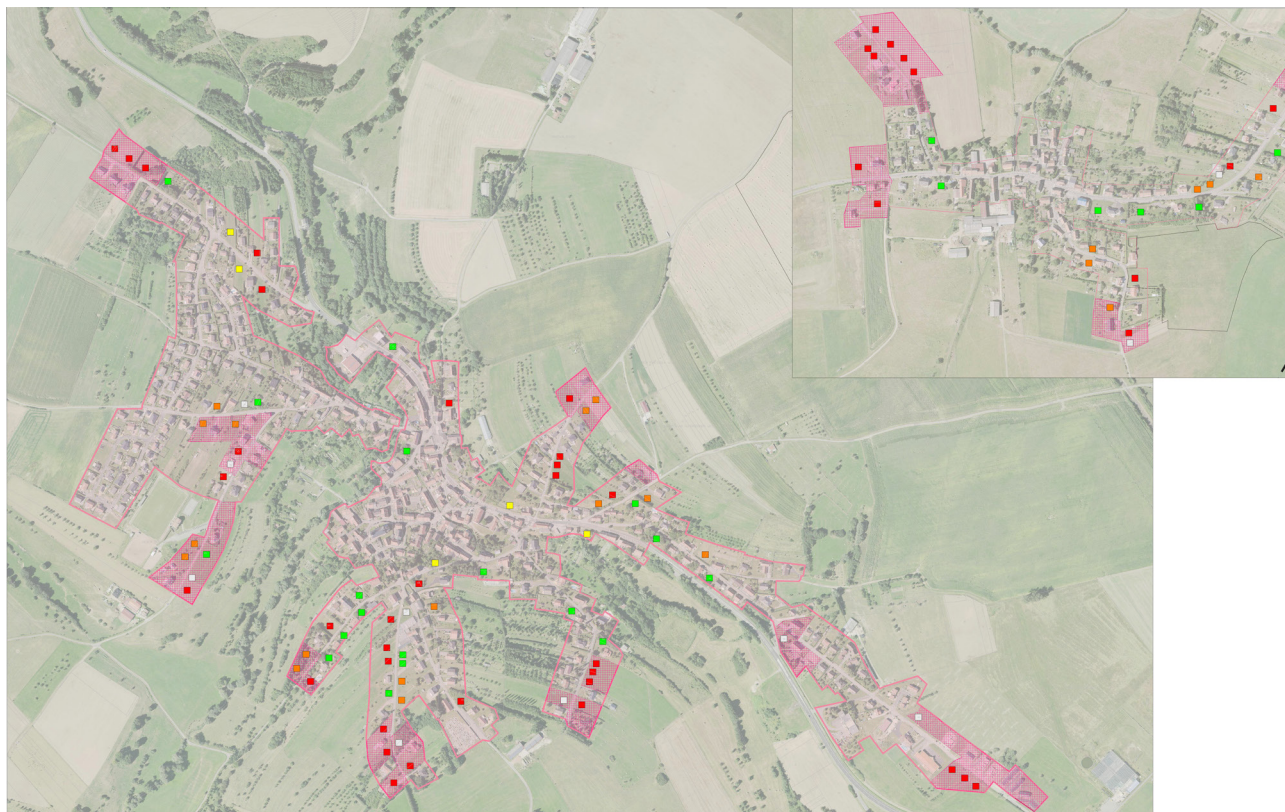


Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 14.52 ha

ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Gros Réderching

Qualification des parcelles ou des terrains		Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains ⁽¹⁾	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant	
	Projets communaux	0	0%	0	28
	Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	5	1%	0	
	Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	24	5%	1	
	Possibilité de construction avec forte rétention	22	20%	4	
	Parcelle libre de construction	45	50%	23	
	Parcelle libre de construction en lotissement	0	95%	0	
	Parcelle construite	9	0%	0	

(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015



Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation

PETIT-REDERCHING



Enveloppe urbaine de référence en 2018



Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 7.65 ha

ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Petit-Réderching

Qualification des parcelles ou des terrains	Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains ⁽¹⁾	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant	
Projets communaux	1	0%	0	59
Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	0	1%	0	
Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	29	5%	1	
Possibilité de construction avec forte rétention	21	20%	4	
Parcelle libre de construction	19	50%	10	
Parcelle libre de construction en lotissement	46	95%	43,7	
Parcelle construite	4	0%	0	

(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015



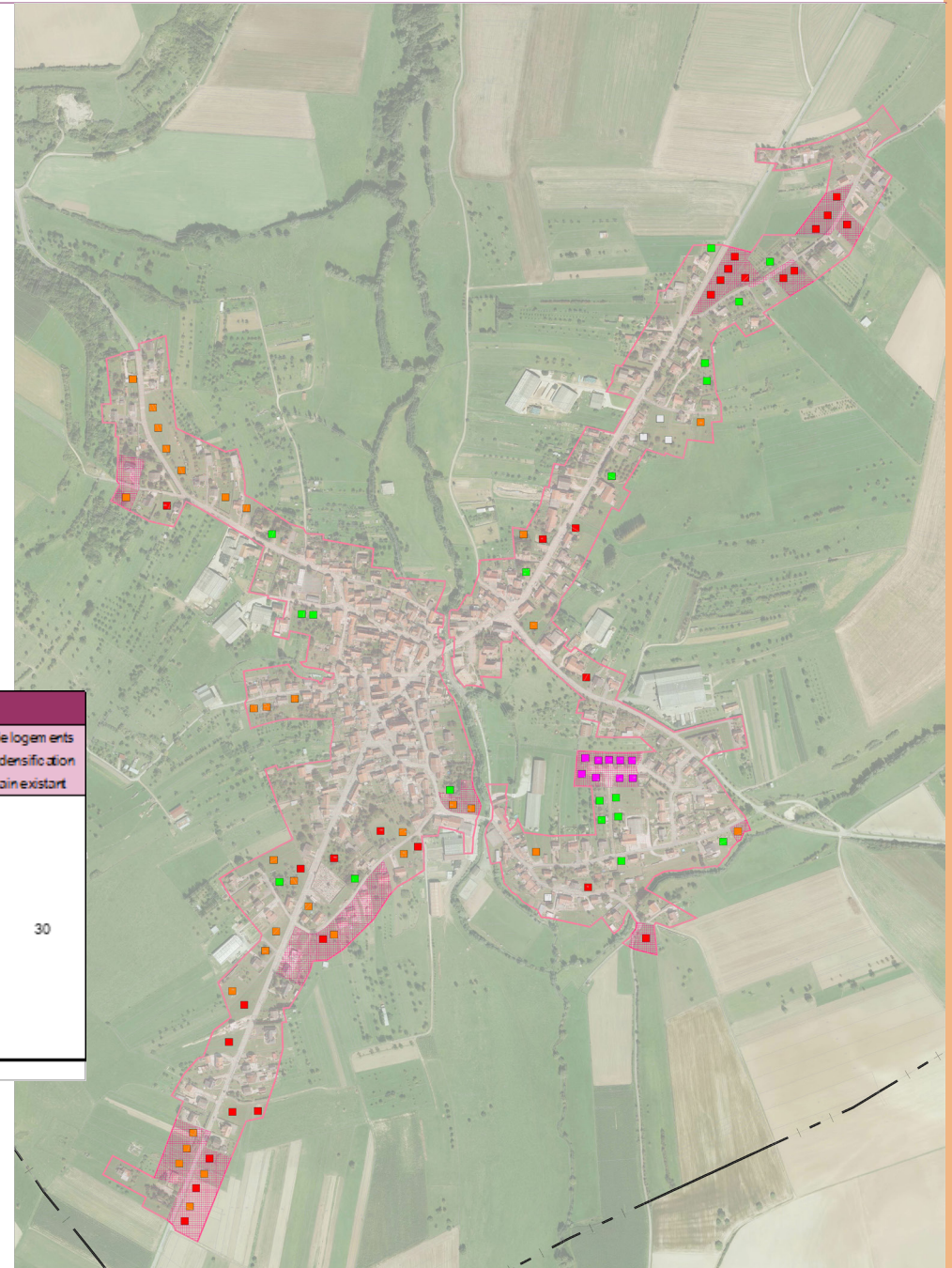
RAHLING



Enveloppe urbaine de référence en 2018



Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 6.01 ha



ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Rahling				
Qualification des parcelles ou des terrains		Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains (1)	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant
	Projets communaux	0	0%	0
	Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	0	1%	0
	Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	19	5%	1
	Possibilité de construction avec forte rétention	32	20%	6
	Parcelle libre de construction	29	50%	15
	Parcelle libre de construction en lotissement	9	95%	9
	Parcelle construite	4	0%	0
				30

(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015

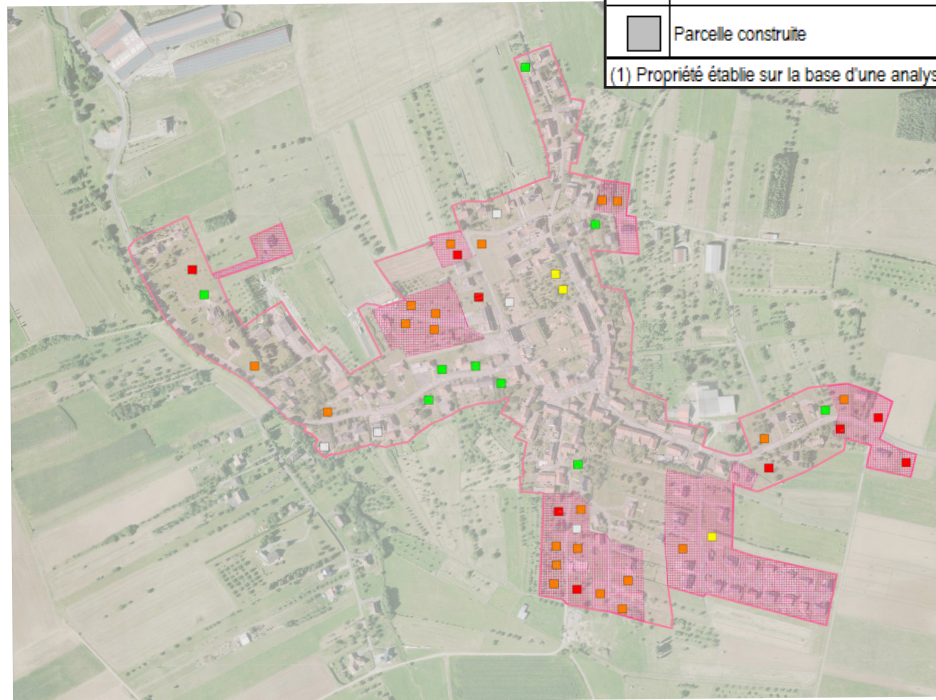
Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation

SCHMITTVILLER

Enveloppe urbaine de référence en 2018



Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 8.46 ha



ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Schmittviller				
Qualification des parcelles ou des terrains		Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains ⁽¹⁾	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant
	Projets communaux	0	0%	0
	Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	3	1%	0
	Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	9	5%	0
	Possibilité de construction avec forte rétention	21	20%	4
	Parcelle libre de construction	9	50%	5
	Parcelle libre de construction en lotissement	0	95%	0
	Parcelle construite	5	0%	0
(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015				

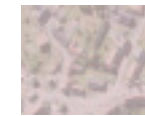
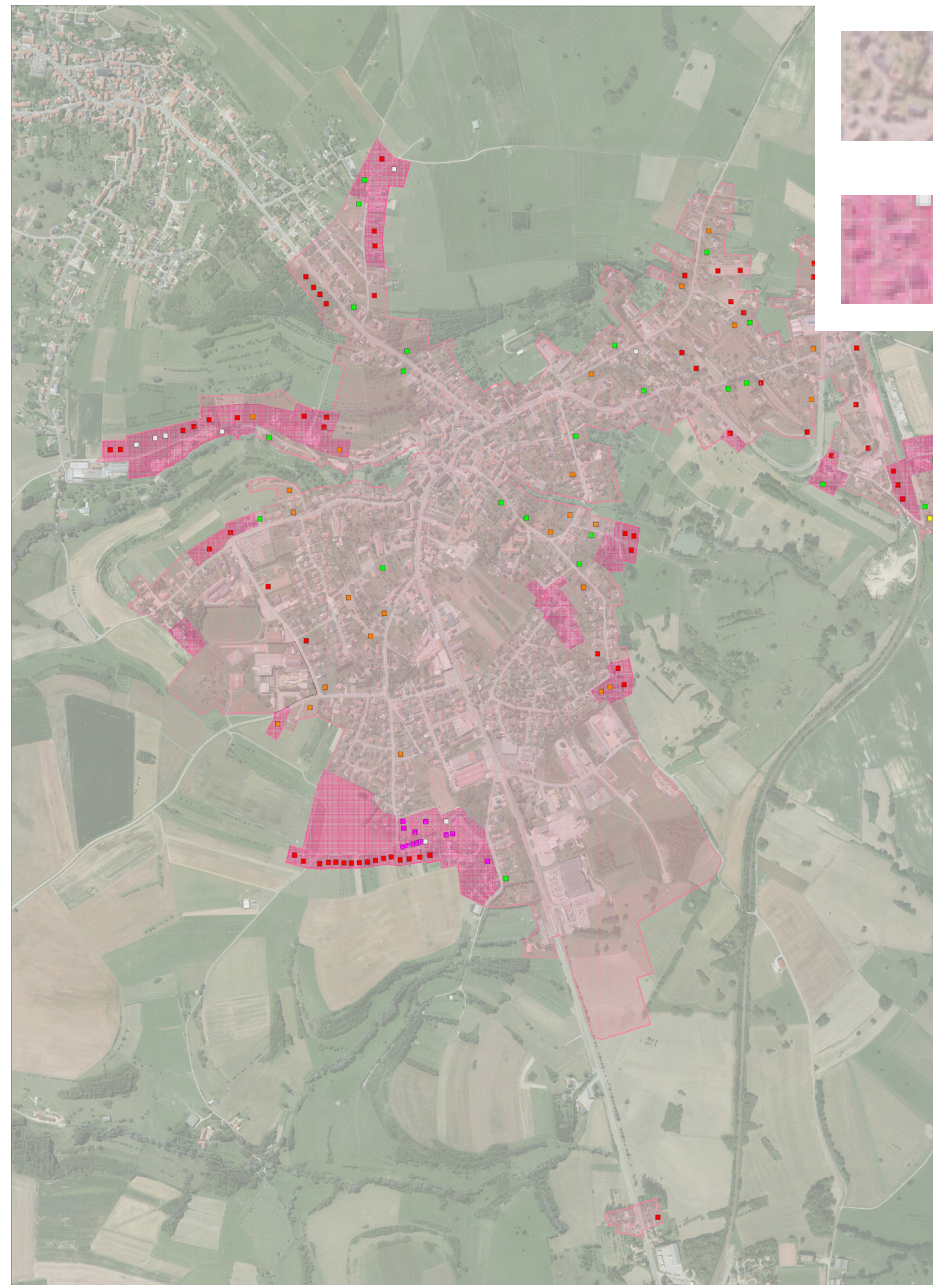
9

ROHRBACH-LES-BITCHE

ESTIMATION DU POTENTIEL DE CONSTRUCTIONS PAR DENSIFICATION DU TISSU BÂTI EXISTANT - Rohrbach-lès-Bitche					
Qualification des parcelles ou des terrains		Nombre potentiel de terrains constructibles	Probabilité d'urbanisation à l'horizon 20 ans des terrains ⁽¹⁾	Production de logements attendus par densification du tissu urbain existant	
	Projets communaux	0	0%	0	96
	Espaces ou parcelles techniquement quasi inconstructibles	1	1%	0	
	Parcelle ou espace de jardin propriété de la maison voisine	23	5%	3	
	Possibilité de construction avec forte rétention	25	20%	5	
	Parcelle libre de construction	80	50%	40	
	Parcelle libre de construction en lotissement	51	95%	48	
	Parcelle construite	9	0%	0	

(1) Propriété établie sur la base d'une analyse rétrospective 2000-2015

Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation



Enveloppe urbaine de référence en 2018



Extension urbaine réalisée entre 2004 et 2018 : 28.74 ha

9.2.1. Etudes des parcelles libres d'urbanisation, logements vacants et bâti mutable

Une dent creuse est une parcelle libre desservie par les réseaux. Elle n'est pas construite ou uniquement d'un petit bâtiment annexe à une habitation (garage, abris de jardin, ...). Le référencement des « dents creuses » prend en compte l'ensemble des terrains répondant à ces critères. Le but est d'estimer les potentiels constructibles dans l'enveloppe urbaine existante.

Suite à l'étude des dents creuses réalisée sur les neuf communes du territoire du PLUi Ouest il en ressort que le potentiel de dent creuse est présent sur chaque commune proportionnellement à la taille et à l'importance économique de la commune.

9.2.2. Les logements vacants et le bâti mutable

Selon les données fournies par les communes lors de l'étude menée en 2017, le territoire de l'ex CCRLB compte 92 logements vacants.

Le relevé communal a permis de définir trois types de vacance :

- 40 logements en vacance structurelle (mauvais état, pas à vendre)

- 40 logements où il s'agit plutôt de vacance liée au turn-over (location, communal, à vendre)

- 12 logements en cours de réhabilitation (vacance liée à des travaux)

Ce chiffre est donc susceptible de varier dans le temps.

D'une manière générale, il est admis qu'un taux de vacance « raisonnable » se situe autour de 6 à 7 %, seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements.

La part de logements vacants représente moins de 3% sur le territoire de l'ex CCRLB. Par conséquent, la part de logements vacants ne sera pas intégrée dans l'étude des potentiels en extension de la commune.

Vacance des logements : données commune enquête commune Août 2017							
Vacance des logements	Logements vacants : données Magic	Logements vacants de plus de 2 ans données CD57	Logements vacants	Logements en travaux	Logements insalubre et/ou en ruine	Total vacance	%Vacance réelle
Achen	24	4	7	0	1	8	2
Bettviller	23	7	10	5	8	23	6
Bining	41	16	3	3	3	9	2
Etting	15	5	2	0	3	5	2
Gros-Réderching	37	?	6	1	8	15	3
Petit-Réderching	33	8	5	0	1	6	1
Rahling	33	11	3	1	6	10	3
Rohrbach-les-Bitche	72	34	0	2	10	12	1
Schmittviller	9	4	4	0	0	4	3
PLUi Ouest	287	89	40	12	40	92	2

(?) Données non communiquées

Tableau récapitulatif de la vacance suite à l'étude menée en 2017 sur le territoire du PLUi Ouest

Le PLUi prendra en compte une réduction de la vacance pour atteindre le taux de 5% de la vacance classique par rapport aux données INSEE de 2014.

2018 POTENTIEL DE REDUCTION DE LA VACANCE DU TISSU BATI EXISTANT							
Libellé géographique	Nb total logements (2014)	vacance 2017 données communales	Logements vacants : données insee 2014	%	Logements vacants de plus de 2 ans données CD57	%	Nb de résidences principales productibles par réduction au taux de 5% de la vacance classique
Achen	390	8	20	5,1	4	1,0	0
Bettviller	330	23	17	5,2	7	2,1	5
Bining	479	9	24	5,0	16	3,3	3
Etting	303	5	15	5,0	5	1,7	0
Gros-Réderching	520	15	26	5,0	?	NC	6
Petit-Réderching	635	6	32	5,0	8	1,3	3
Rahling	324	10	16	4,9	11	3,4	1
Rohrbach-les-Bitche	881	12	44	5,0	34	3,9	28
Schmittviller	142	4	7	4,9	4	2,8	0
Pays de Bitche PLUI-OUEST	4 004	92	201	5	89	2	46

(?) Données non communiquées

villages	1638	36	82	5,0	40	2,4	4
communes portes							
villages "Attractivité Plus"	850	38	43	5,1	NC	NC	11
pôles urbains	1516	18	76	5,0	42	5,1	31

Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation

Le bâti mutable sur la commune concerne :

- les exploitations en cœur de village dont l'activité a ou doit cesser, notamment sur Petit-Réderching et sur Bettviller
- les granges attenantes aux habitations traditionnelles lorraines
- le bâtiment de l'activité Patispain à Bining dont l'activité a été clôturée pendant les études du PLUi
- la friche Fermoba à Petit Réderching

Celui-ci a été pris en compte comme suit :

- les exploitations en cœur de village dont l'activité a ou doit cesser
 - o sur Petit-Réderching, l'exploitation a été reprise par un agriculteur
 - o sur Bettviller, l'information étant parvenu au cours du dernier mois, le potentiel n'a pas été pris en compte mais il s'agirait d'un potentiel de 2 logements
- les granges attenantes aux habitations traditionnelles lorraines
 - o ces granges ont été prises en compte dans le potentiel vacance
- le bâtiment de l'activité Patispain à Bining dont l'activité a été clôturée pendant les études du PLUi
 - o Ce bâtiment a trouvé repreneur et l'activité va se poursuivre, il restera classé en secteur économique et non habitat
- la friche Fermoba à Petit Réderching
 - o Ce bâtiment vient d'être racheté, il est prévu de conserver des bureaux, de réaliser un projet de MAM (Maison d'Assistante Maternelle) privé, éventuellement complété de chambres d'hôtes. Il n'est pas prévu de résidence principale sur ce secteur.

9.2.3. Une consommation foncière annuelle de 7.38 ha entre 2004 et 2018

9.2.3.1. La méthode de l'évaluation de la consommation foncière

L'enjeu d'une gestion parcimonieuse de l'espace se doit d'être au cœur des objectifs de développement durable inhérents aux nouveaux documents d'urbanisme. Afin d'aider à la compréhension de la problématique et de guider les choix futurs, il importe de disposer d'un bilan rétrospectif de la consommation foncière.

Pour établir ce bilan, la période de référence retenue court de 2004 à 2018, soit un ensemble de 14 années qui permettent de lisser quelque peu les effets conjoncturels notoires de la crise mondiale de 2008 et son impact sur le marché de l'immobilier.

La méthode retenue a consisté, à partir des photos aériennes, à considérer comme consommation foncière uniquement ce qui mérite d'être compté comme extension urbaine, c'est-à-dire :

- les opérations d'aménagement d'ensemble ;
- les nouveaux bâtis qui allongent ou épaississent l'enveloppe urbaine de référence, c'est-à-dire globalement l'espace urbain logiquement constructible sous régime RNU.

Dans ce cadre, les autres constructions sont considérées comme participant à la densification du tissu bâti existant, autrement dit l'enveloppe urbaine de référence.

9.2.3.2. Une consommation foncière de 103 ha entre 2004 et 2018

De 2004 à 2018, la consommation foncière en extension urbaine s'établit à quelque 103 ha pour l'ensemble des communes du PLUi Ouest c'est-à-dire une consommation foncière moyenne annuelle de 7,38 hectares.

9.2.3.3. Une consommation de 103 ha offrant 760 parcelles

Cette consommation foncière de 103 ha comprend quelques 760 parcelles occupées quasi exclusivement par des maisons individuelles.

9.2.3.4. Une consommation de 103 ha pour 424 nouvelles constructions à destination de logements

Parmi les 760 parcelles réalisées en extension urbaine entre 2004 et 2018, 424 sont bâties et occupées en septembre 2018.

Parmi les 336 parcelles non bâties, la moitié fait partie d'opérations d'ensemble :

- soit issues de permis d'aménager obtenus récemment (Etting, Rohrbach les Bitch, Bining, Petit-Réderching) ou plus anciens (Rahling, Achen),
- soit issues de la mise en place de PVR, Participation pour Voirie et Réseaux par les communes (Schmittviller, Gros-Réderching).

L'autre moitié constitue les dents creuses résultant d'un étalement urbain trop important.

9.2.3.5. Une densité moyenne de 7,36 logements / hectare

En terme de densité de logements, l'urbanisation des 103 ha identifiés en extension urbaine et les 760 parcelles qui les composent représentent une moyenne de 7,36 logements par hectare, voirie et espaces publics compris.

9.2.3.6. Une consommation foncière dans un contexte de faible évolution démographique

Sur la période comprise entre 2010 et 2015, 206 logements ont été construits sur le territoire du PLUi Ouest. Le taux d'évolution du parc de logements de l'ex CCRLB. s'élève alors à 4.65% alors que le taux d'évolution de la population sur la même période est de 1.14%.

9.2.3.7. Une différenciation selon l'armature urbaine

Analysé sous l'angle de l'armature urbaine, l'on peut noter en particulier que les communes situées à proximité des portes de sortie du territoire, c'est-à-dire le long des axes menant aux agglomérations couronnes, disposent d'une attractivité supérieure.

Ainsi les deux communes identifiées à ce titre, Petit-Réderching et Rohrbach-lès-Bitch, et nommées «Village Attractivité Plus» ou «communes portes», représentent 37% de la population, et 41% des extensions urbaines.

De plus, le taux de mobilisation des parcelles réalisées en extension urbaine est de 31.9% pour les communes «Village Attractivité Plus», contre 9.7% en moyenne pour les autres villages.

Trois villages ont un taux de mobilisation inférieur à 10%, il s'agit des communes de Rahling (2.3%), Etting (6%) et Schmittviller (7.3%).

Ceci est cohérent si on met ces résultats en parallèle avec l'évolution de la population dans ces trois communes. On observe en effet sur ces dernières années une décroissance sur Rahling, une croissance quasiment nulle sur Etting et une croissance faible au regard des autres communes sur Schmittviller.

Par ailleurs, Rahling et Schmittviller sont les communes les plus éloignées des axes structurants.

ENJEUX

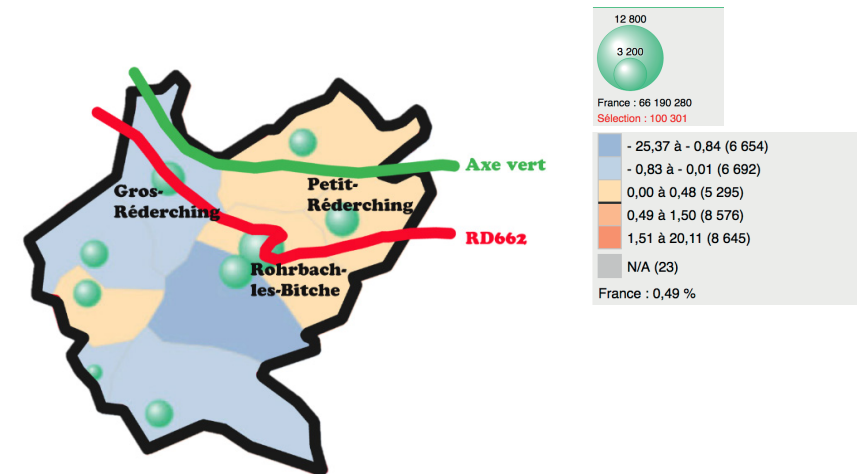
- Prendre en compte le potentiel de densification du tissu bâti existant, soit quelques 371 constructions, dans la réponse aux besoins de production de logement pour les vingt prochaines années.
- Même si la vacance réelle est inférieure à 5%, elle est prise en compte dans le projet à la hauteur de 46 logements.
- Le besoin d'engager des actions de soutien à la réduction de la vacance "hors marché" n'est pas forcément indispensable sur le PLUi Ouest, mais la dynamique engagée sur le PLUi Est sera tout de même poursuivie sur l'ensemble du territoire.
- Maîtriser la consommation des terres agricoles en travaillant sur les surfaces en extension, en veillant à ce qu'elles respectent les densités préconisées par le SCOT.

Consommation de l'espace, potentiel de densification et de réhabilitation

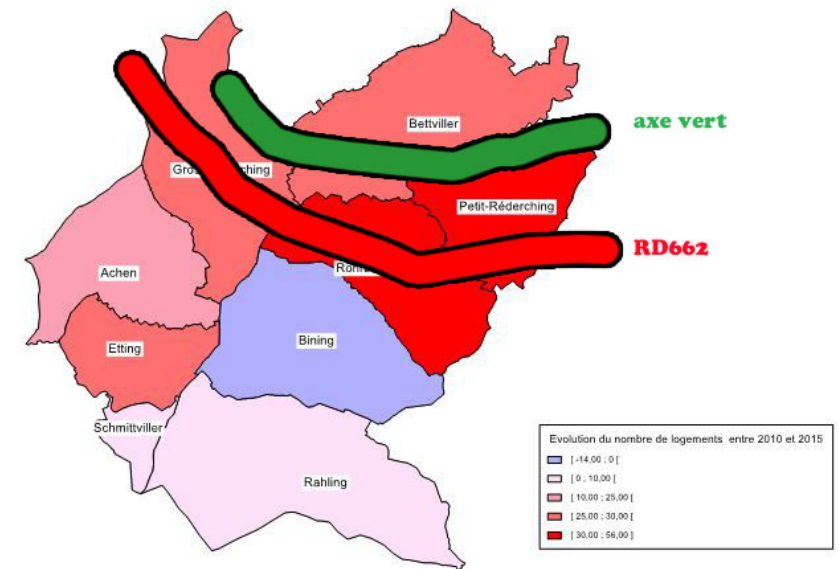
2018				
POTENTIEL DE REDUCTION DE LA VACANCE DU TISSU BATI EXISTANT				
Libellé géographique	Nb de résidences principales (2014)	Nb de résidences principales productibles par réduction au taux de 5% de la vacance classique	nb de résidences principales productibles par densification du bâti existant	Potentiel total de résidences principales supplémentaires par réduction de la vacance et par densification du tissu bâti existant
Achen	390	0	14	14
Bettviller	330	5	21	26
Bining	479	3	33	36
Etting	303	0	36	36
Gros-Réderching	520	6	28	34
Petit-Réderching	635	3	58	61
Rahling	324	1	30	31
Rohrbach-les-Bitche	881	28	96	124
Schmittviller	142	0	9	9
Pays de Bitche PLUI-OUEST	4 004	46	325	371

(?) Données non communiquées

villages	1638	4	122	126
communes portes villages "Attractivité Plus"	850	11	49	60
pôles urbains	1516	31	154	185



Population 2015 et Taux de variation annuel moyen de la population sur le territoire du SCOTAS entre 2009 et 2014 n fonction des axes routiers principaux



Evolution du nombre de logement entre 2010 et 2015 en fonction des axes routiers principaux

B - État initial de l'environnement

10. Milieu physique et paysage : une richesse paysagère à valoriser

10.1 Une topographie ondulée

Le département de la Moselle est bordé à l'ouest par les côtes de la Moselle, à l'est par les basses Vosges gréseuses, au nord par le plateau forestier de la Warndt, au sud-est par les montagnes des Vosges mosellanes qui constituent les premières hauteurs des hautes Vosges gréseuses et au sud par la plaine du Saulnois et du Pays des étangs.

Les reliefs sont peu marqués et forment donc un pays de plateaux peu inclinés et de collines incisées par des rivières encaissées.

L'altitude du territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines varie entre 200 et 500 mètres d'altitude. Le relief se distingue en trois entités cohérentes d'Ouest en Est qui sont :

- le pays des lacs et des étangs présentant un paysage de vallons et de crêtes aux pentes douces ;

- le plateau lorrain, pénéplaine cultivée qui laisse apparaître des paysages ouverts et vastes ;

- le massif des collines vosgiennes qui offre les variations altimétriques les plus importantes du territoire et cloisonnent les perceptions visuelles.

Le territoire de l'ex CCRLB est situé sur le plateau lorrain cultivé.

- le plateau ouvert du pays de Bitche ;

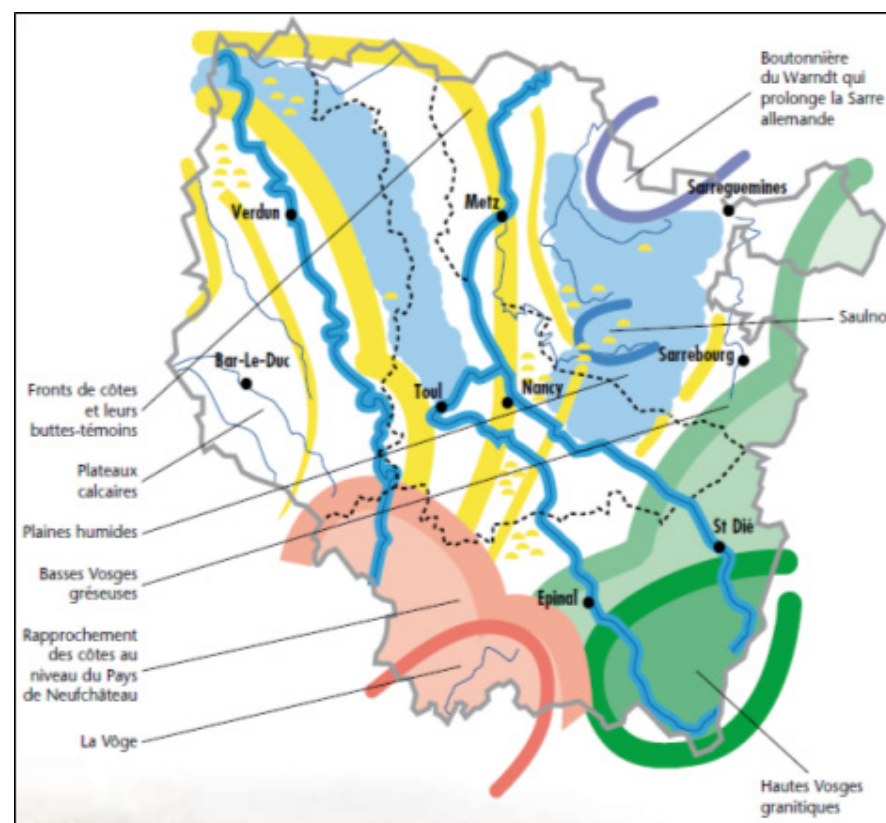
- le plateau boisé ;

- le Massif boisés vallées ;

L'extrême ouest de Montbronn appartient au plateau ouvert de l'Alsace bossue. En effet, l'Alsace Bossue constitue un vaste plateau ouvert, présentant d'amples collines et de vallées, alternant prairies et cultures. Les villages, visibles de loin, suivent les vallées ou se situent à mi pente, entourés de vergers.

Source : Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Arrondissement de Sarreguemines (SCoTAS), DREAL Lorraine

Carte du relief de la Lorraine

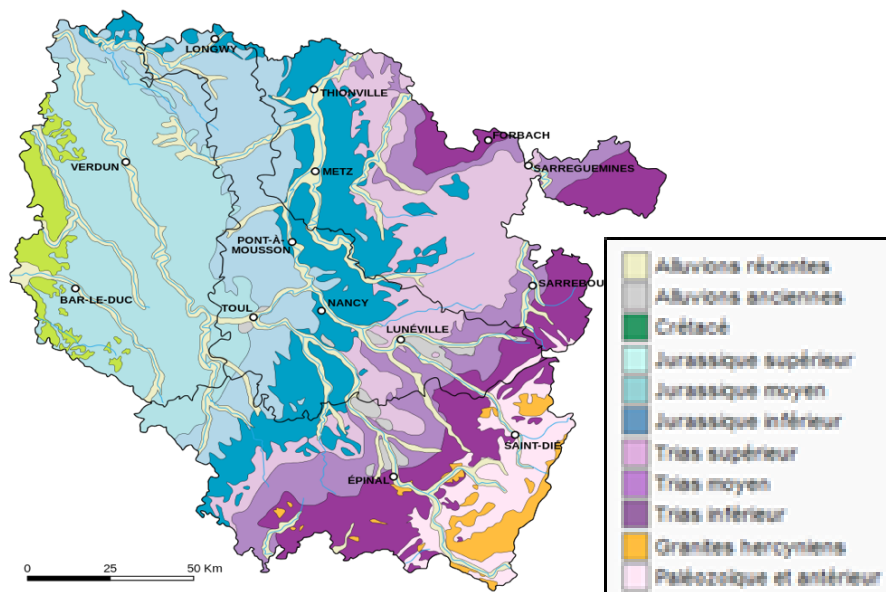


10.2 Contexte géologique

Le département de la Moselle se situe à la toute extrémité Est du Bassin parisien sédimentaire, sur les premières strates du Trias. Les terrains du jurassique inférieur se situent à l'ouest du département. Le territoire du PLUi se situe donc sur le Trias inférieur et le Trias moyen :

- **le Trias inférieur** : le massif des Vosges du Nord présente une couverture géologique essentiellement gréseuse. Le grès rose forme le substratum de la partie septentrionale du massif vosgien. Ces formations gréseuses sont exploitées depuis des millénaires pour la construction de châteaux, d'églises et de monuments historiques, se représentant ainsi comme une pierre emblématique de la région. Les grès des Vosges sont un grès constitué de grains de quartz, liés par du peroxyde de fer et les poudingues abondent sous des couches d'environ 400m.
- **le Trias moyen « l'auréole du Muschelkalk »** : les caractéristiques géologiques montrent la présence de roches calcaires parfois dolomitiques intercalées de marnes, d'argiles et de grès. Cette région se distingue de celle du plateau lorrain par la présence de sols calciques et carbonatés et de roches gréseuses et d'origine calcaire. Le Muschelkalk vosgien est un calcaire compact souvent d'origine marneuse ou dolomique.

Carte géologique de la Lorraine (Source : Académie Nancy-Metz)



La Moselle est marquée par une succession de cuestas, plateaux aux sols filtrants, plaines argileuses et humides. Ces reliefs s'appuient à l'Est sur les entablements gréseux des Basses Vosges. Le territoire du SCoTAS est marqué par 3 grands types de substrats, d'ouest en est :

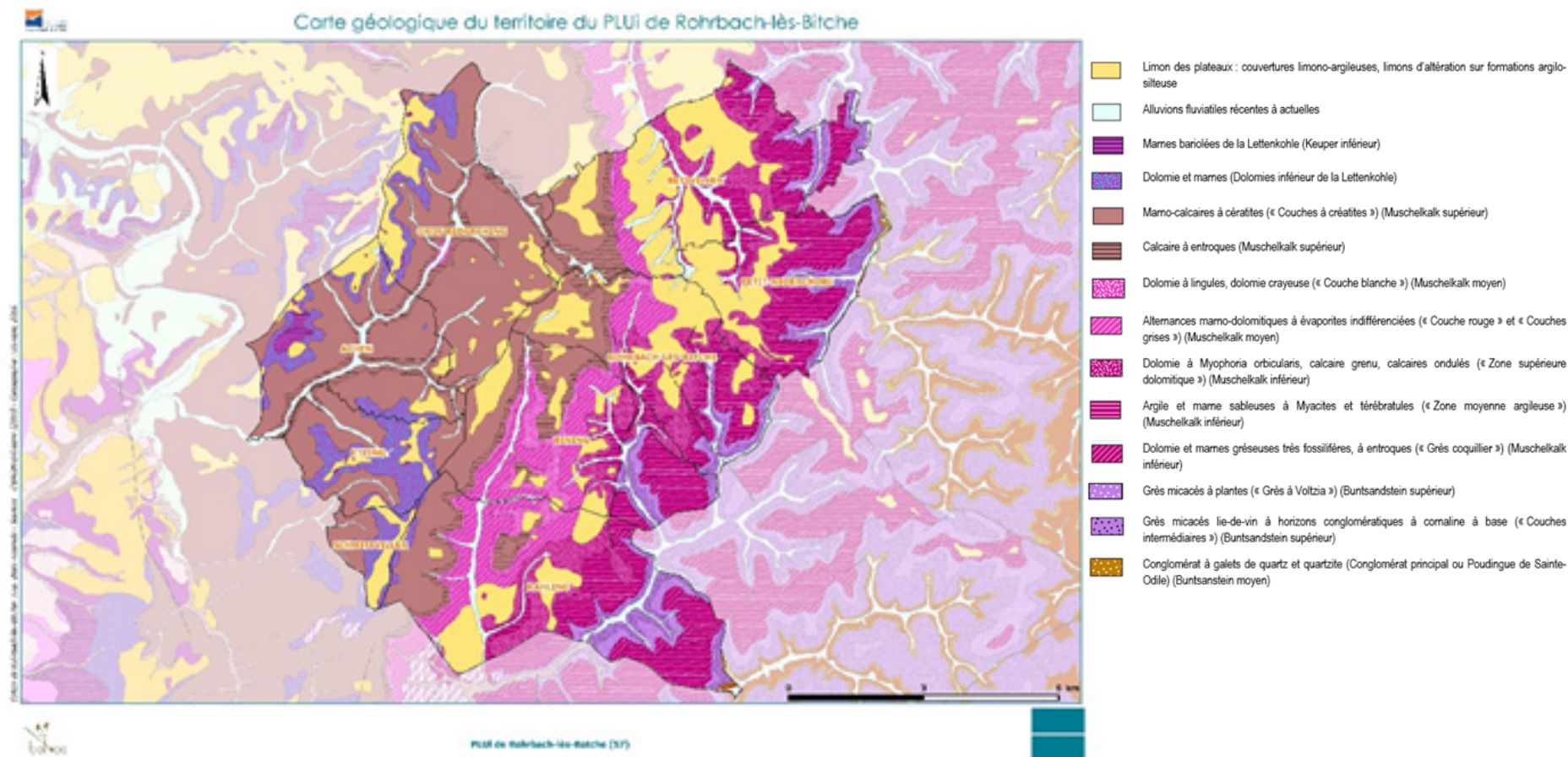
- les marnes à gypses du trias supérieur recouvertes de limons argileux à l'ouest,
- les plateaux marno-calcaires du trias moyen recouverts de limons au centre,
- les formations de grès des Vosges du nord à l'est.

D'après l'étude de la carte géologique issue de la base de données BRGM, les affleurements sur le territoire du PLUi sont formés de plusieurs entités :

- limons des plateaux : couvertures limono-argileuses, limons d'altération sur formations argilo-silteuses ;
- alluvions fluviales récentes à actuelles ;
- marnes bariolées de la Lettenkohle (Keuper inférieur)
- dolomies et marnes (Dolomies inférieur de la Lettenkohle) ;
- marno-calcaires à cératites (« Couches à cératites ») (Muschelkalk supérieur) ;
- calcaire à entroques (Muschelkalk supérieur) ;
- dolomie à lingules, dolomie crayeuse (« Couche blanche ») (Muschelkalk moyen) ;
- alternances marno-dolomitiques à évaporites indifférenciées (« Couche rouge » et « Couches grises ») (Muschelkalk moyen)
- dolomie à Myophoria orbicularis, calcaire grenu, calcaires ondulés (« Zone supérieure dolomitique ») (Muschelkalk inférieur) ;
- argile et marne sableuses à Myacites et térébratules (« Zone moyenne argileuse ») (Muschelkalk inférieur) ;
- dolomie et marnes gréseuses très fossilifères, à entroques (« Grès coquillier ») (Muschelkalk inférieur)
- grès micacés à plantes (« Grès à Voltzia ») (Buntsandstein supérieur) ;
- grès micacés lie-de-vin à horizons conglomératiques à cornaline à base (« Couches intermédiaires ») (Buntsandstein supérieur) ;
- conglomérat à galets de quartz et quartzite (Conglomérat principal ou Poudingue de Sainte-Odile) (Buntsandstein moyen)

• Source : BRGM Infoterre, SCoTAS, DREAL Lorraine

Carte géologique au 1/50 000 du territoire de l'ex CCRLB (Réalisation : Biotope 2016)



L'activité économique de Rohrbach-lès-Bitche est en partie liée aux riches ressources du sous-sol, exploitées principalement au XIXe et au début du XXe siècle. Il s'agissait notamment de l'exploitation des carrières de gypse et de pierre à chaux transformés localement en plâtre et en chaux, et de carrières de pierre à bâtir.

10.3 Occupation du sol

L'évolution démographique et le desserrement des ménages de l'ex CCRLB engendrent un développement des zones urbaines, des équipements et des infrastructures entraînant une diminution des espaces agricoles. En effet, en 2006, les zones urbaines représentaient 5,77 % du territoire alors qu'elles occupent en 2012 6,10 % de l'occupation du sol. C'est au niveau de la commune de Rohrbach-Lès-Bitche que cette urbanisation a eu lieu au détriment des prairies. Afin d'atteindre l'objectif de réduire de moitié à l'échelle nationale d'ici 2020 le rythme d'artificialisation des terres, la loi de modernisation agricole et de la pêche, complétée par la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt, prévoit la mise en place d'une stratégie globale de lutte contre la consommation des terres agricoles.

Les espaces agricoles dominent l'occupation du sol (82% du territoire du PLUi : 9 500 ha sur plus de 11 500 ha selon la source Corine Land Cover 2012), notamment les prairies (43%, soit 5 000 ha) et les terres arables (32%, soit plus de 3 500 ha) sur de vastes plaines ouvertes. C'est à partir du XVI^{ème} siècle que les déboisements massifs ont façonné le paysage ouvert d'aujourd'hui.

Les forêts sont pour la plupart situées en périphérie est et sud-est (sur les communes de Petit-Réderching, Rohrbach-Lès-Bitche, Bining et Rahling). L'analyse des boisements entre 1938 et aujourd'hui fait ressortir un développement assez conséquent de la trame boisée sous forme principalement de micro-boisements épars, notamment par enrichissement progressif du territoire, d'ailleurs visible depuis l'après-guerre au niveau de la ligne Maginot. D'autres de ces boisements confortent la richesse écologique et paysagère du territoire ; c'est le cas notamment de certains bosquets humides qui tendent localement à réapparaître au sein de certains vallons. Le territoire souffre malheureusement aussi un peu partout d'un développement intempestif de petits boisements de résineux ce qui engendre des problèmes tels que la banalisation du paysage et la vision sur les villages (PAC DDT, 2016 ; plan paysage).

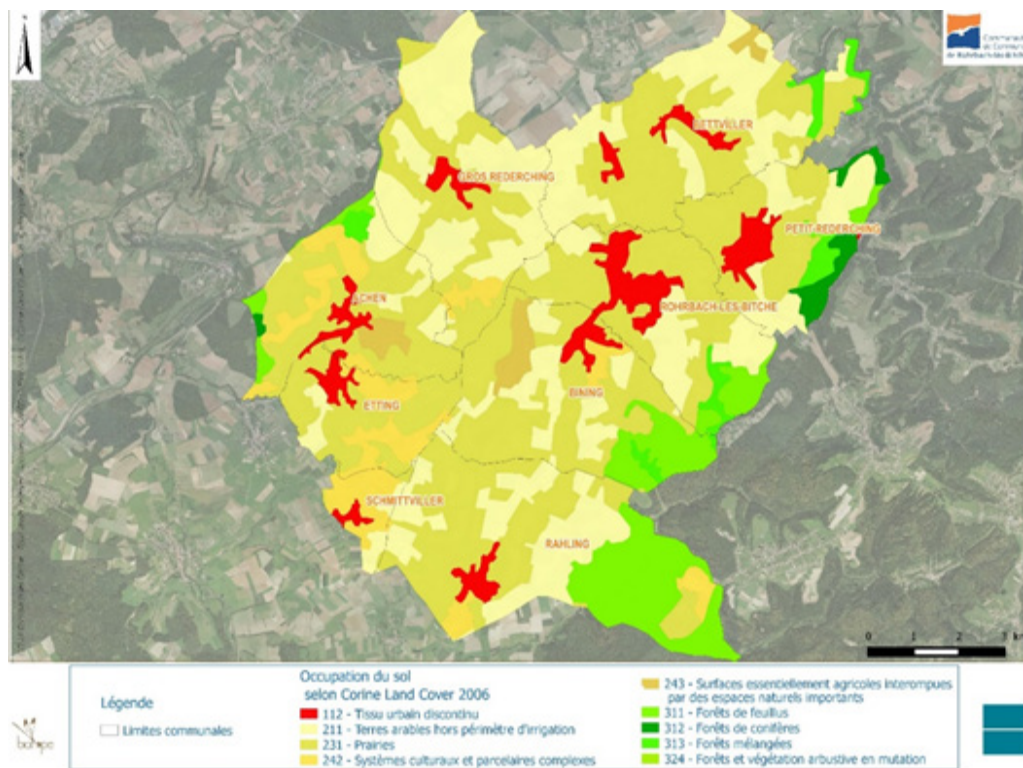
Entre 2006 et 2012, les forêts de feuillus ont augmenté de 0,08 % au détriment des forêts de conifères. L'occupation des terres agricoles a faiblement évolué. Les prairies et les systèmes culturels ont perdu plus de 1 % des terres. Les surfaces essentiellement agricoles interrompues d'espaces naturels ont perdu 0,13 % de leur surface. Les terres arables hors périmètre d'irrigation ont quant à eux augmenté de plus de 2%.

Tableau des surfaces pour chaque occupation du sol sur le territoire de l'ex CCRLB en 2006 et 2012 (Corine Land Cover 2006 et 2012)

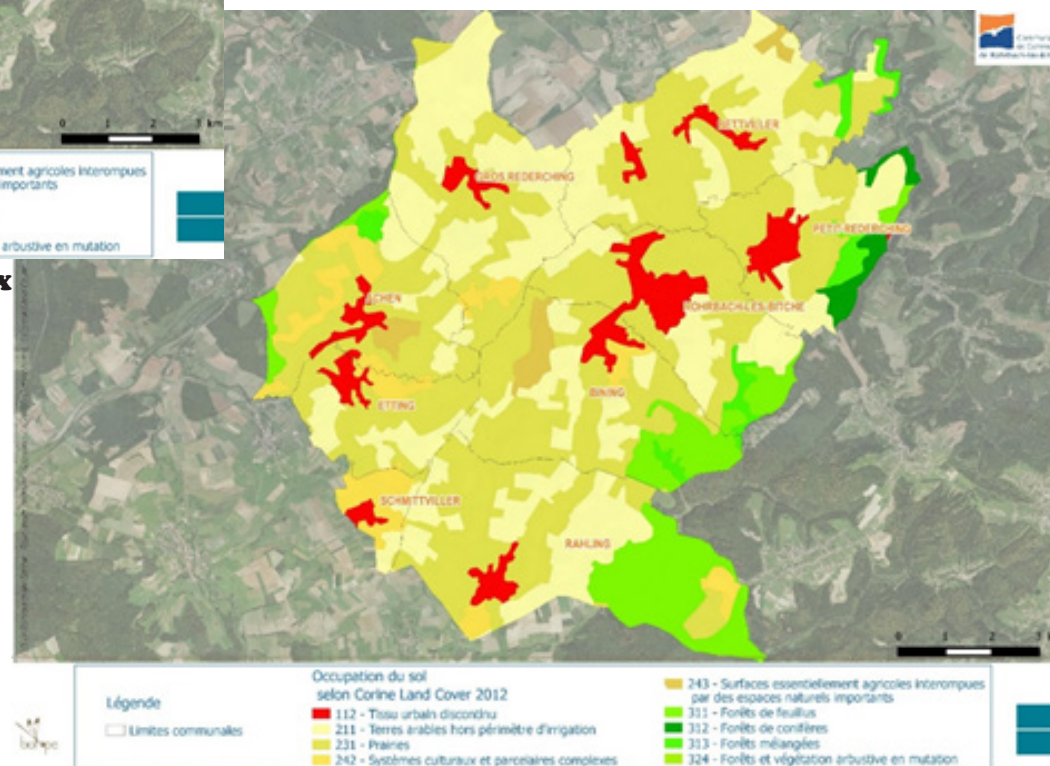
Occupation du sol selon Corine Land Cover 2006					
Nomenclature	Nom	Surface en ha	Pourcentage	Total en ha	Pourcentage
112	Tissu urbain discontinu	674,69	5,77	9 632,94	82,39
211	Terres arables hors périmètre d'irrigation	3 453,97	29,54		
231	Prairies	5 224,64	44,69		
242	Systèmes culturels et parcellaires complexes	755,16	6,46		
243	Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants	199,15	1,70	1 384,05	11,84
311	Forêts de feuillus	1 019,53	8,72		
312	Forêts de conifères	131,75	1,13		
313	Forêts mélangées	232,50	1,99		
324	Forêts et végétation arbustive en mutation	0,27	0,00		
Total		11 691,67	100,00	11 691,67	100,00

Occupation du sol selon Corine Land Cover en 2012					
Nomenclature	Nom	Surface en ha	Pourcentage	Total en ha	Pourcentage
112	Tissu urbain discontinu	712,70	6,10	9 594,92	82,07
211	Terres arables hors périmètre d'irrigation	3 728,25	31,89		
231	Prairies	5 067,73	43,34		
242	Systèmes culturels et parcellaires complexes	615,05	5,26		
243	Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants	183,89	1,57	1 384,05	11,84
311	Forêts de feuillus	1 028,74	8,80		
312	Forêts de conifères	122,54	1,05		
313	Forêts mélangées	232,50	1,99		
324	Forêts et végétation arbustive en mutation	0,27	0,00		
Total		11 691,67	100,00	11 691,67	100,00

Source : Corine Land Cover 2012, Registre Parcellaire Graphique Agricole 2012, Porter à connaissance (PAC) de la DDT du 24 mai 2016, diagnostic agricole, plan paysage



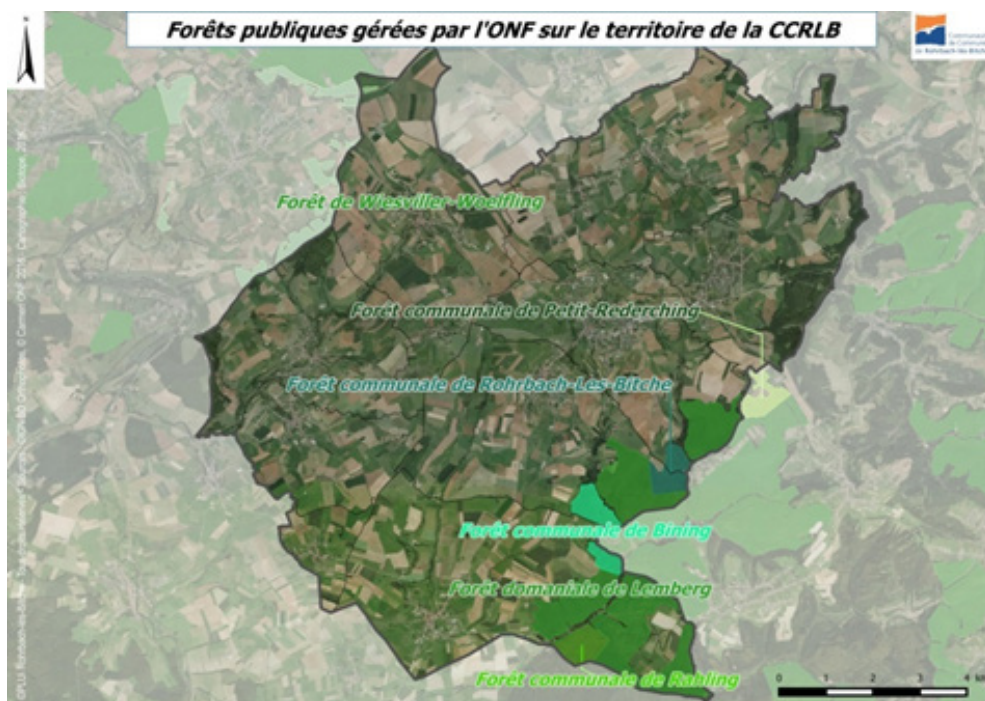
Carte de l'occupation du sol sur le territoire de l'ex CCRLB en 2012 (Source : CLC 2012 ; Réalisation : Biotopie 2016)



Cinq forêts publiques gérées par l'ONF sont identifiées sur le territoire :

- la forêt communale de Bining à Bining et Rahling (~78 ha ; plan d'aménagement forestier 2015-2033) ;
- la forêt domaniale de Lemberg présente sur 15 communes dont Bining, Rahling et Rohrbach-lès-Bitche (~3336 ha ; plan d'aménagement forestier 2013-2032) ;
- la forêt communale et intercommunale de Wiesviller-Woelfling présente sur 4 communes donc Gros-Réderching (~207 ha ; plan d'aménagement forestier 2011-2030) ;
- la forêt communale de Petit-Réderching située à Enchenberg (~48 ha ; plan d'aménagement forestier 2009-2023) ;
- la forêt communale de Rahling (~61 ha ; plan d'aménagement forestier 2013-2032).

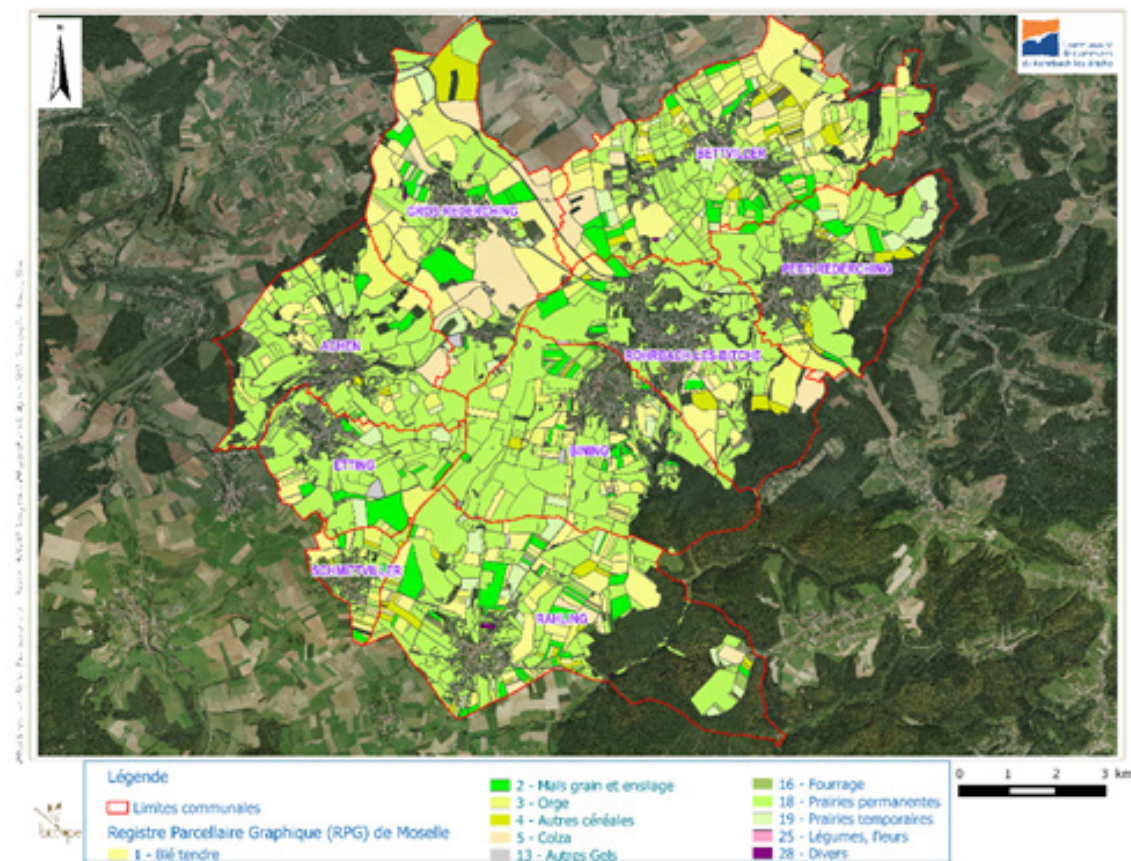
Carte de localisation des forêts publiques sur le territoire de l'ex CCRLB (Source : ONF ; Réalisation : Biotope 2016)



Le recensement agricole établi en 2011 et le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2012 comptabilisent environ 8 500 ha de parcelle agricole. Selon le RPG, onze types d'espaces agricoles différents occupent le territoire du PLUi Ouest. La surface la plus importante inventoriée en 2012 était les prairies temporaires à hauteur de plus de 4 500 ha. Ce territoire très agricole comptabilise 93 exploitations. La commune de Rahling est celle qui en possède le plus avec 21 sièges d'exploitation répartis sur son territoire (cf. diagnostic agricole). 16 exploitations possèdent des réseaux de drainage sur 1027 ha (pas de projet en cours).

Tableau des surfaces agricoles déclarées à la politique agricole commune sur le territoire de l'ex CCRLB (RPG 2012)

Nomenclature	Nom	Surface en ha
1	Blé tendre	1 391,43
2	Mais grain et ensilage	585,77
3	Orge	636,85
4	Autres céréales	275,74
5	Colza	485,01
13	Autres gels	23,10
16	Fourrage	11,98
18	Prairies permanentes	4 715,55
19	Prairie temporaires	367,14
25	Legumes - Fleurs	0,32
28	Divers	7,62
Total		8 500,53



Carte des surfaces déclarées à la politique agricole commune sur le territoire de l'ex CCRLB (Source : RPG 2012 ; Réalisation : Biotope 2016)

Aujourd'hui, le paysage agricole est très morcelé par rapport à la carte d'état-major de 1866. De plus, en 1866 la couverture prairiale était beaucoup plus importante.

Carte de l'état-major en 1866 et photographie aérienne actuelle (Source : Plan de paysage)



Deux déprises sont à noter sur le territoire :

- La disparition de nombreuses parcelles de vergers. Ce phénomène est particulièrement marqué au Sud et à l'ouest de Rahling ainsi qu'à l'Est de Bettviller et Petit-Réderching mais concerne globalement la plupart des périphéries villageoises. Aujourd'hui, le patrimoine de vergers est globalement vieillissant ; il peine à se renouveler malgré des initiatives intéressantes portées par un milieu d'arboriculteurs très actifs sur le secteur.
- La disparition de nombreuses haies vives. Ce phénomène est particulièrement accusé sur les versants des vallons : autour de la vallée d'Altkirche, le long du ruisseau d'Achen ...

Des dynamiques pour conforter et renouveler ce patrimoine de haies sont amorcées aujourd'hui à l'initiative de certaines communes (Etting, Petit-Réderching Rahling...). En effet, un projet de plantation de haies sur la commune de Rahling va être réalisée par le biais du PNR des Vosges du Nord.

Occupation du sol : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Territoire avec une forte proportion de terres agricoles, notamment de prairies (5 068 ha) ;
- Faible évolution de l'occupation du sol.

FAIBLESSES ET MENACES

- Morcellement des terres agricoles ;
- Développement de l'urbanisation au détriment des prairies.
- Disparition progressives des haies et des vergers

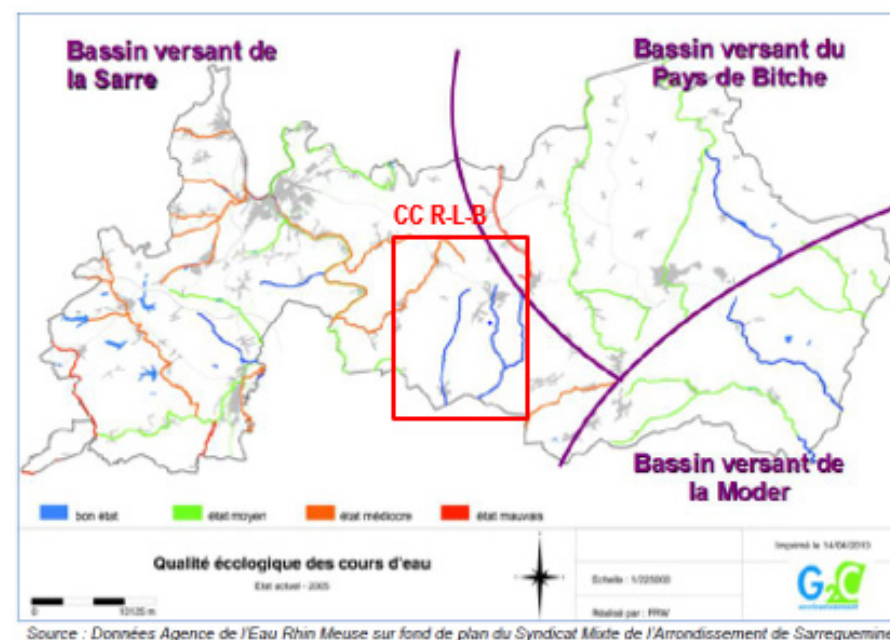
ENJEUX

- Préserver et maintenir les prairies et les milieux naturels ;
- Limiter et optimiser la consommation de l'espace afin d'éviter le morcellement des espaces naturels et agricoles, en travaillant sur la requalification des friches, la densité urbaine, la résorption de la vacance et en proposant de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces (petit collectif, individuel groupé de type maisons de village...).

10.4 Hydrographie

Le territoire du PLUi Ouest appartient au bassin hydrographique Rhin-Meuse, qui constitue la partie amont du bassin international de la Meuse et du Rhin dont une proportion importante de la population de l'aval (Belgique, Hollande et Allemagne) tire sa ressource en eau des rivières. Son réseau hydrographique est articulé autour de deux bassins versants : le bassin versant de la Sarre et une partie à l'est fait partie du bassin versant du Pays de Bitche.

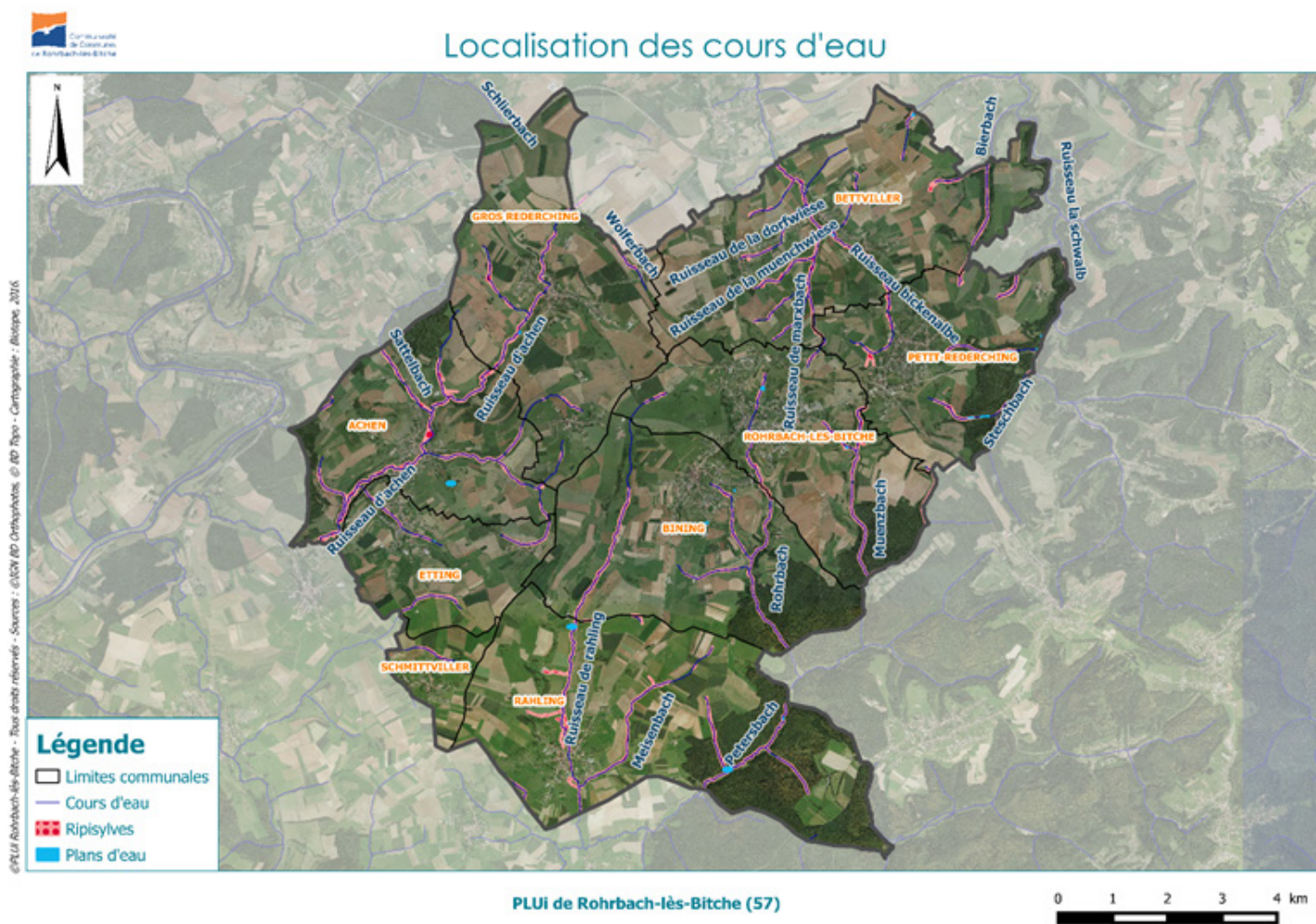
Source : SCoTAS, SDAGE et SIGES Rhin-Meuse, Carmen Rhin-Meuse



Carte des bassins versants et de la qualité écologique des cours d'eau en 2005 à l'échelle du SCoTAS (Source : Rapport de présentation SCoTAS)

1.4.1. Eaux superficielles

Source : SDAGE Rhin-Meuse, S.I.E.R.M, Carmen Rhin-Meuse

Réseau hydrographique sur le territoire de l'ex CCRLB (Source : SANDRE ; Réalisation : Biotope 2016)



Le Petersbach



Achen

La majorité du territoire du PLUi Ouest appartient au bassin versant de la Sarre, d'une superficie de 3 800 km². Les communes de Bettviller et de Petit-Réderching appartiennent quant à elles au bassin versant du Pays de Bitche.

De nombreux plans d'eau et cours d'eau traversent le territoire du PLUi, il s'agit le plus souvent d'affluents alimentant des cours d'eau plus importants localisés dans le périmètre du SCOT : la Sarre, l'Albe, la Blies et l'Isch. Parmi eux, certains font l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau :

- **le Buttenbach** : ce ruisseau est un affluent du ruisseau l'Eichel. D'une longueur de 33,5 km, il traverse neuf communes sur deux départements (la Moselle est le Bas-Rhin) notamment les communes de Bining, Petit-Réderching, Rahling et Rohrbach-Lès-Bitche. Il est le confluent de 6 affluents ;
- **le ruisseau d'Achen**. Situé sur les bassins de la Sarre et du Pays de Bitche, ce ruisseau est un affluent de la rivière « La Sarre », et le ruisseau « Sattelbach » est son affluent. D'une longueur de 15,4 km ce ruisseau traverse sept communes à travers le département de la Moselle et du Bas-Rhin, notamment les communes d'Achen, Etting et Gros-Réderching ;
- **le ruisseau Rohrbach** : Ce ruisseau est un affluent du ruisseau le Buttenbach. D'une

longueur de 27 km, il traverse quatre communes françaises dans le département de la Moselle, notamment les communes de Bining, Rahling et Rohrbach-lès-Bitche pour aller en Allemagne ;

- **le Schwalbach** : Ce ruisseau d'une longueur de 31 km de long se situe sur le bassin versant du Pays de Bitche. Il traverse 17 communes dont la commune de Petit-Réderching et Bettviller ;
- **le ruisseau « Tiefgraben »**. Situé sur le bassin versant de la Sarre, ce ruisseau est un affluent du ruisseau d'Eichel. D'une longueur de 5,1 km, il traverse quatre communes à travers la Moselle et le Bas-Rhin, notamment la commune de Schmittviller ;
- **le ruisseau Bickenalbe** : Il appartient aux bassins versants du Pays de Bitche et de la Sarre et prend sa source dans le bassin versant occidental de Petit-Réderching. Ce ruisseau est un affluent de la Horne. D'une longueur de 10,3 km ce ruisseau traverse cinq communes dans le département de la Moselle dont Bettviller, Petit-Réderching et Rohrbach-Lès-Bitche. Il est le confluent de deux affluents.

Selon le tableau ci-dessous, l'état chimique de ces cours d'eau est généralement de bonne qualité (sauf le Schwalbach) alors que l'état écologique est généralement moyen. D'une manière générale, l'état biologique et l'état des paramètres généraux (nutriments, oxygène, acidification, température et salinité) sont bon. Alors que le niveau de confiance est généralement très élevé pour l'état chimique des cours d'eau, il est généralement faible ou moyen pour l'état écologique

Qualité des cours d'eau selon le SDAGE

Rhin-Meuse 2013

Nom	Longueur	Etat chimique	Niveau de confiance	Etat écologique	Niveau de confiance	Etat biologique	Etat des paramètres généraux
Buttenbach	33,57	ND	ND	2	1	1	2
Ruisseau d'Achen	15,38	2	3	3	1	2	2
Ruisseau Rohrbach	27,17	2	1	4	3	4	5
Schwalbach	30,76	3	3	2	3	2	2
Ruisseau Tiefgraben	5,12	ND	ND	3	2	3	2
Ruisseau Bickenalbe	10,3	2	3	3	1	2	5

Etat chimique	
ND	Non déterminé
2	Bon état
3	Pas bon état
Etat écologique / Etat biologique	
ND	Non déterminé
1	Très bon état
2	Bon état
3	Etat moyen
4	Etat médiocre
5	Mauvais état
Niveau de confiance	
1	Faible
2	Moyen
3	Elevé

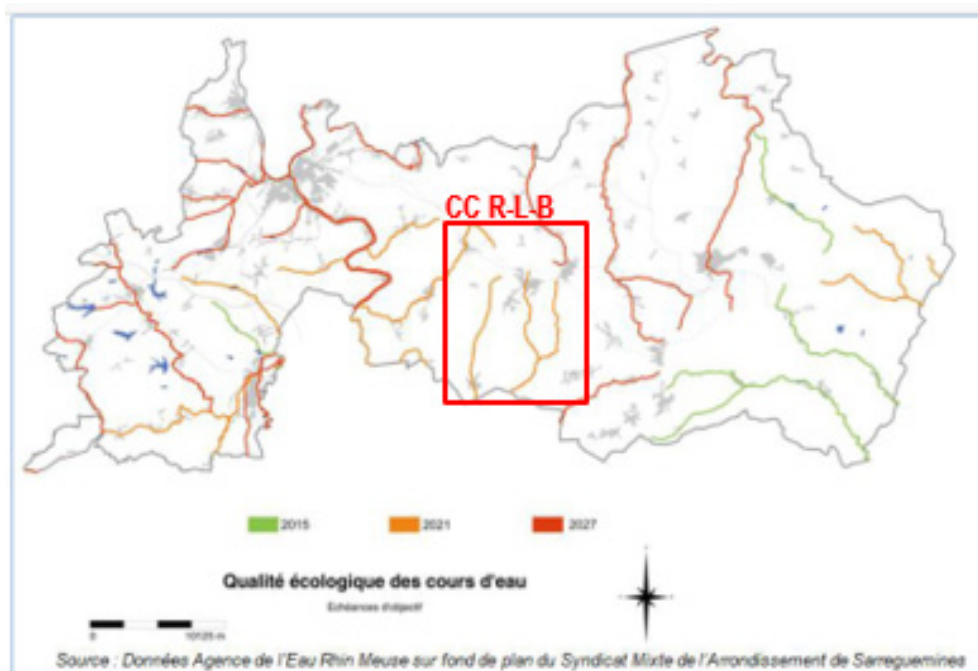
Ces cours d'eau font le plus souvent l'objet d'une très faible gestion (Achen, Gros-Réderching, Rahling, Bettviller). Ils jouent toutefois un rôle structurel dans l'organisation des villages puisqu'ils traversent très souvent les noyaux villageois. De nombreuses ripisylves sont identifiées le long des cours d'eau qui structurent le territoire du PLUi. Une ligne paysagère bleue structure plus particulièrement le paysage entre Achen et Gros-Réderching. Cette rivière naturelle est le ruisseau d'Achen. Le mauvais entretien des ripisylves conduit à un risque d'inondation. En revanche, si la ripisylve est trop évoluer un risque d'assèchement est possible. Il est donc nécessaire de poursuivre les travaux de renaturation des ruisseaux (Achen, Gros-Réderching et Etting). A noter qu'au niveau de Rohrbach-Lès-Bitche la renaturation des ruisseaux et l'entretien des ripisylves est à effectuer car à ce jour rien n'a été réalisé.

Afin de maîtriser les pressions sur les ressources en eaux superficielles, le SCoTAS a imposé une mesure d'inconstructibilité en dehors des enveloppes urbaines existantes

- dans une bande de 3 mètres de large minimum de part et d'autre des cours d'eau de faible importance, soit la largeur du lit mineur inférieur à 2m ;
- dans une bande de 5 mètres de large minimum de part et d'autre des cours d'eau de moyenne ou grande importance (lit mineur dont la largeur est supérieure à 2 m) et des étangs.

Il est également recommandé par le SCoT d'établir une végétation rivulaire permettant de préserver la ripisylve dans sa totalité et élargir la bande inconstructible.

La carte ci-dessous présente les dates pour atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau.



Eaux superficielles : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Bon état écologique du Bottenbach et du Schwalbach
- Généralement un bon état chimique ; biologique et des paramètres généraux
- Présence de nombreuses ripisylves le long des cours d'eau

FAIBLESSES ET MENACES

- Etat écologique moyen pour la plus part des cours d'eau ;
- Mauvais état chimique du Schwalbach
- Faible valorisation des cours d'eau

ENJEUX

- Participer au maintien et à l'amélioration de l'état écologique et chimique des cours d'eau, suivant les objectifs du SDAGE, en veillant à réduire les impacts de l'assainissement et des activités agricoles ;
- Préserver et valoriser les cours d'eau ;
- Poursuivre (ou mettre en place si nécessaire) le travail de renaturation des ruisseaux afin de maintenir les ripisylves et développer une végétation rivulaire participant à l'épuration naturelle des eaux.

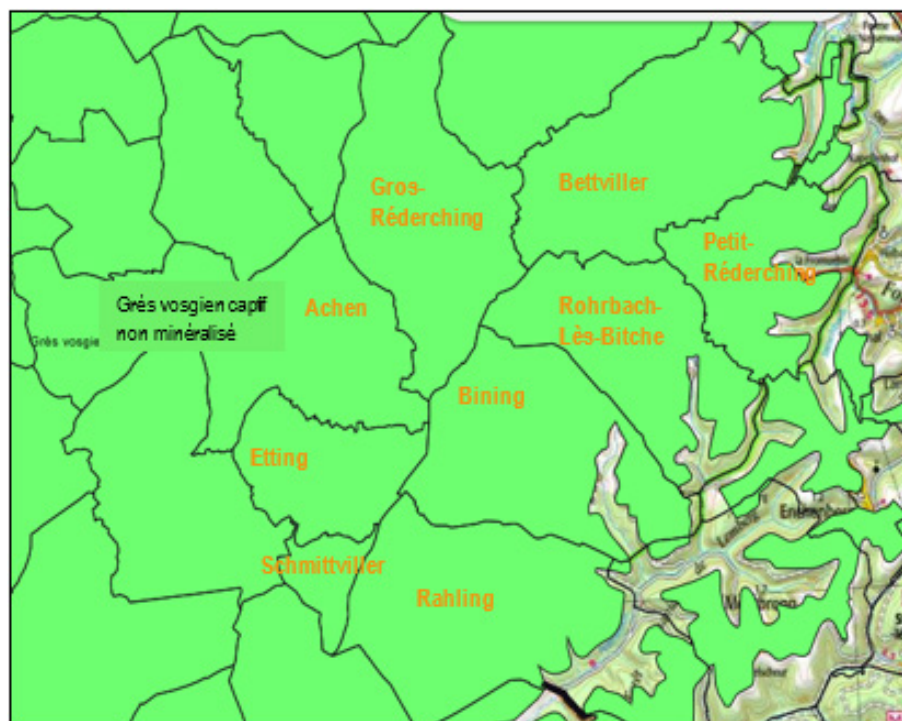
1.4.2. Eaux souterraines

Le territoire du PLUi est localisé au droit d'une superposition de deux masses d'eau :

- Masse d'eau affleurante constituée de la masse d'eau « Argiles du Muschelkalk » à l'est du territoire et de la masse d'eau « Calcaires du Muschelkalk » située à l'ouest du territoire. La masse d'eau « Argile du Muschelkalk » est de type « imperméable localement aquifère » et présente un écoulement libre. Elle est rattachée au district Rhin, sa surface est d'environ 1000 km² (dont 899 km² de surface affleurante) et environ 60 captages sont identifiés sur cette masse d'eau. En revanche, le « Calcaire du Muschelkalk » est une masse d'eau de type « à dominante sédimentaire » libre. Egalement rattachée au district Rhin, elle présente une surface moyenne de 1 600 km² (dont 1 386 km² de surface affleurante). L'irrégularité de sa qualité et de ses réserves fait qu'elle n'est captée que par une quarantaine d'ouvrages.
- Masse d'eau plus profonde : « Grès vosgien captif non minéralisé ». Cette masse d'eau est de type à « dominante sédimentaire » et présente un écoulement captif. Elle est rattachée au district du Rhin et présente une superficie importante (8 428 km²). Cette masse d'eau souterraine est principalement sous couverture (8 388 km²) et alimente le réservoir d'eau potable stratégique de la Lorraine. L'épaisseur globale de l'aquifère décroît de l'est vers l'ouest et le sud. Elle est profonde de plus de 500 mètres dans les Vosges du nord alors qu'elle n'est que de 100 mètre vers Bar-le-Duc et Vittel. L'aquifère des grès Vosgien du trias inférieur constitue le principal réservoir d'eau souterraine de la région Lorraine. L'aquifère s'étend sur une superficie de 28 000 km² à travers les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges. La nappe est captive sur l'essentiel de sa superficie, où elle est protégée par une couche marneuse (semi-perméable), mais elle affleure (nappe libre) sur sa bordure Est, dans les Vosges gréseuses et au niveau de la dépression du Warndt dans le bassin houiller (secteurs de Creutzwald, Freyming-Merlebach, Saint-Avold et Forbach). Le volume total de la nappe est évalué à 30 milliards de m³ en affleurement, et 500 milliards de m³ sous couverture, dont 150 milliards de m³ correspondent à de l'eau douce exploitable pour l'eau potable (le reste est trop minéralisé). La recharge de la nappe est liée à la pluviométrie en zones d'affleurement. La communauté de communes est principalement située sur du grès vosgien captif non minéralisé et une petite partie des communes de Rohrbach-Lès-Bitche, Petit-Réderching, Bining et Rahling se situe sur du grès vosgien en partie libre. Il s'agit d'un grès à dominante sédimentaire dont l'écoulement est libre. Cette masse d'eau est affleurante sur 2 528 km² et présente sous couverture sur 36 km² (soit une surface totale de 2 564 km²). Elle correspond à la partie libre de l'aquifère « Grès du Trias inférieur ».



Masse d'eau souterraine au droit de l'ex CCRLB (source : SIGES Rhin Meuse)



Masse d'eau sous couverture au droit de l'ex CCRLB

Selon le SIGES Rhin-Meuse, les masses d'eau « Grès vosgien captif non minéralisé » et « Argiles du Muschelkalk » présentaient un bon état qualitatif, quantitatif et chimique en 2013. En revanche, la masse d'eau « Calcaires du Muschelkalk » ne présentaient ni un bon état qualitatif ni un bon état chimique. Les causes du déclassement de cette masse d'eau sont la présence de nitrates et de produits phytosanitaires. Cependant, cette masse d'eau présentait un bon état quantitatif.

Pour les eaux souterraines, les pollutions causées par les substances actives de pesticides sont surtout liées à des molécules actuellement interdites comme l'atrazine, très persistante, ou ses métabolites. Dans le cas de molécules plus récentes, les problèmes de qualité sont locaux et non généralisés sur le bassin.

Pour ces trois masses d'eau, aucune pression de pollution ponctuelle n'est à l'origine d'un risque de non atteinte des objectifs environnementaux.

Eaux souterraines : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Bon état chimique des masses d'eau « Grès vosgien captif non minéralisé » et « Argile du Muschelkalk » ;
- Bon état qualitatif et quantitatif de la nappe d'eau souterraine des Grès Vosgiens, constituant le principal réservoir d'eau souterraine de la région Lorraine pour l'alimentation en eau potable ;
- Bon état qualitatif et quantitatif des « Argiles du Muschelkalk »
- Bon état quantitatif des « Calcaires du Muschelkalk »

FAIBLESSES ET MENACES

- Mauvais état chimique et qualitatif de la masse d'eau « Calcaire du Muschelkalk »

INDICATEURS POSSIBLES

- Evolution de la qualité des masses d'eau souterraines.

ENJEUX

- Participer au maintien du bon état qualitatif des masses d'eau et plus particulièrement de la masse d'eau « Calcaire du Muschelkalk » : réduction des pressions sur la ressource et des impacts liés à l'agriculture en favorisant la plantation de haies, en encourageant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et en favorisant les pratiques Zéro Pesticides dans la gestion des espaces verts publics.

10.5 Paysage (Source : Plan Paysage)

10.5.1 Ensembles paysagers

Le territoire de l'ex CCRLB est marqué par le contact entre deux grands ensembles géographiques :

- D'un côté, à l'Ouest, le plateau Lorrain et ses grands paysages ouverts qui constitue la première marche orientale du bassin parisien organisé en escalier selon une succession de grands plateaux tabulaires
- De l'autre côté, à l'Est, le système vosgien qui s'apparente ici à un imposant massif montagnard boisé dont le territoire autour de Rohrbach constitue la lisière, le seuil.

L'interface s'opère au Sud par le grand couloir de la vallée du ruisseau de Rahling ; celui-ci est relayé au Nord par une vaste cuvette humide creusée entre Rohrbach-lès-Bitche, Petit-Réderching et Bettviller.



Grands ensembles géographiques du territoire (source : Plan Paysage)

La longue bande centrale, constitue un relais entre ces deux unités paysagères humides et marque une rupture de bassin versant :

- Côté Vosges le territoire ondulé « verse » à l'Est vers une longue gouttière d'eau qui creuse dans sa marge le grand massif boisé.
- Le plateau lorrain est creusé à l'Ouest par des micro-vallées orientées vers la Sarre.

L'ensemble du territoire est marqué par l'empreinte très forte de la topographie : le relief organise les solidarités inter-villageoises via des liens et relais visuels complexes et parfois spectaculaires. Il faut souligner néanmoins une inflexion dans la nature des modelés qui animent le paysage : l'Est vosgien est caractérisé par des reliefs très creusés qui tendent à compartimenter le territoire ; l'Ouest lorrain présente globalement des ondulations moins sévères mais les amples creux du relief n'empêchent pas l'établissement de grandes relations visuelles entre les différents pans du plateau.

10.5.2 Unités paysagères

Le Plan Paysage du SCoT distingue 8 unités paysagères, à partir de micro-variations topographiques, de différences de couverture végétale, de contrastes d'ambiances, de changements d'échelles :

- **Les versants prévosgiens**

Cette unité paysagère, délimitée à l'est par un massif forestier, se caractérise par des ondulations importantes et une faible occupation humaine.

- **Les lisières humides**

Présente dans deux espaces distincts dans le territoire, cette unité correspond à des vallons humides parcourus par de micro-boisements et des clairières.

- **Le plateau ondulé**

Marqué par un relief ondulé, cette unité offre de grandes ouvertures visuelles, notamment sur les villages situés en fond de vallons.

- **Le carrefour d'eau d'Achen**

Il s'agit d'une unité paysagère très marquée par la présence de l'eau et structurée autour du village d'Achen localisé à la confluence entre différents rus.

- **Le Vallon Intime**

Au sein de cette unité très intime, le ruisseau d'Achen dessine un paysage de ripisylve et de bocages

- **La longue Vallée d'Altkirche**

Cette unité paysagère correspond à une large vallée creusée par le ruisseau de Rahling. Elle constitue la colonne vertébrale du territoire de la Communauté de Communes.

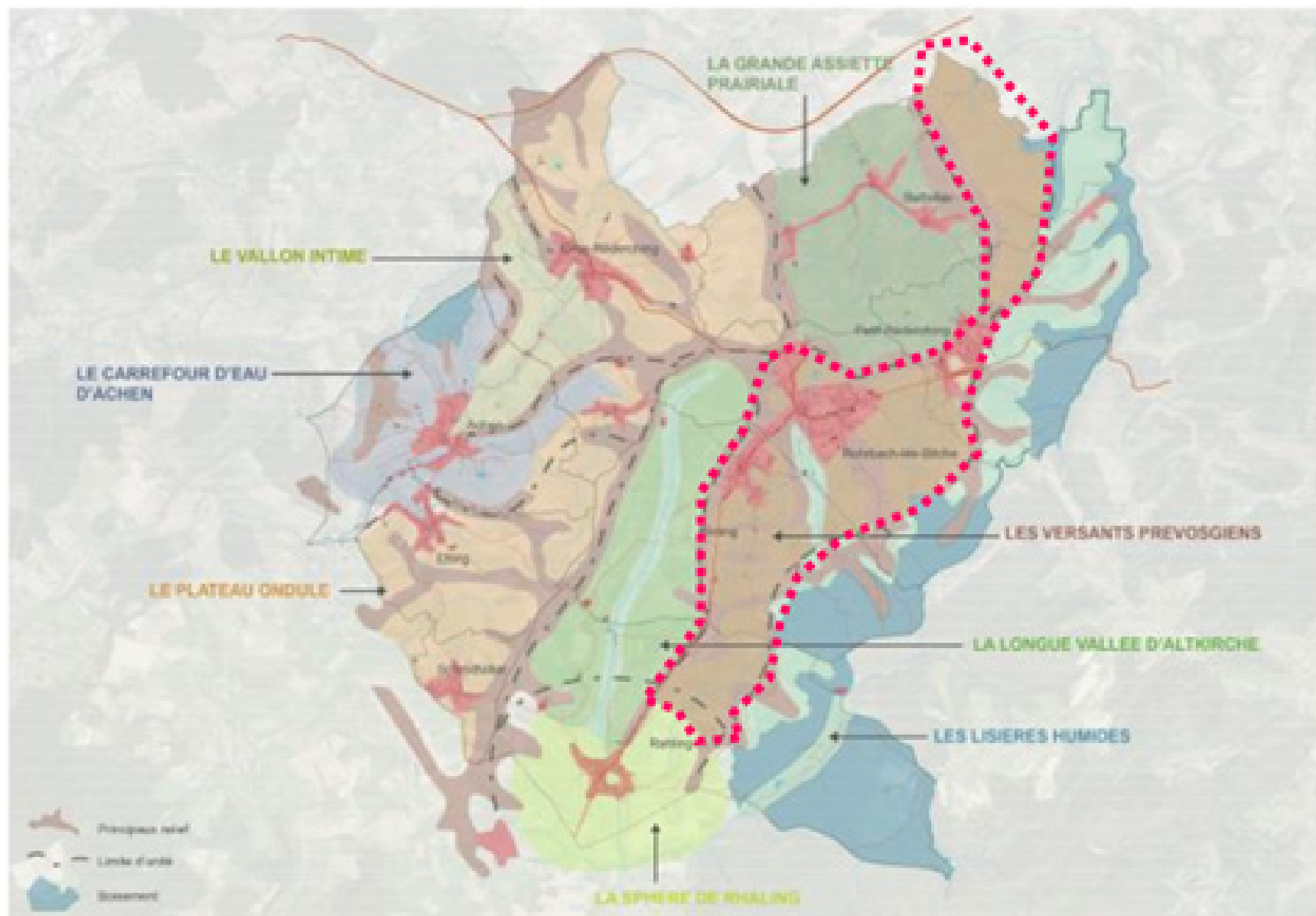
- **La grande assiette prairiale**

Cette unité d'une grande richesse naturelle correspond à une large cuvette occupée par des prairies.

- **La sphère de Rahling**

Il s'agit d'une unité paysagère dépressionnaire au centre de laquelle on retrouve le village de Rahling.

Les 8 unités paysagères du territoire (Source : Plan Paysage)



10.5.3 Perceptions paysagères

Le paysage au sein du PLUi Ouest est très vallonné et offre des points hauts avec des vues remarquables mais également des échappées visuelles sur le paysage. Une croisée de regards est favorisée au centre même du territoire, autour du carrefour entre la RD84 et la RD662 qui coïncide avec la rencontre de lignes de crêtes. Cet espace de convergence est également très repérable dans le paysage via deux points de repère : un imposant silo agricole et une antenne.

De manière générale, les différents cônes de vue repérés au sein du territoire via le Plan Paysage, sont à signaler et à préserver afin de valoriser l'identité paysagère du territoire, marquée notamment par une grande diversité. Cette dernière constitue d'ailleurs un véritable atout. En effet, d'après l'enquête menée dans le cadre du plan paysage, la population est « fière » de sa diversité paysagère et représente une part importante du cadre de vie.

Plusieurs routes situées sur les lignes de crêtes, en situation de surplombs paysagers, facilitent la découverte du paysage. C'est notamment le cas des routes départementales RD35, RD84 ou encore RD110. Cependant, les entrées et traversées de villages sont peu travaillées, les accotements et les carrefours délaissés. Aussi, une banalisation du paysage s'opère au contact de ces routes.



Une route départementale en surplomb (Source : Plan Paysage)

Outre les grandes routes départementales, d'autres vecteurs privilégiés de découverte paysagère du territoire, notamment via les modes doux, sont à signaler :

- le vallon intime du ruisseau d'Achen, constituant un itinéraire assez exceptionnel tant en termes d'ambiance que de naturalité
- le vallon d'Altkirche qui propose des balades à mi-hauteur des coteaux et en bas de coteaux le long du ruisseau de Rahling
- les hauts ondulés près d'Etting qui offrent des vues saisissantes
- le sentier entre Rohrbach et Petit-Réderching qui franchit la voie ferrée et constitue un lien aménagé très convivial entre les deux communes.

Souvent associés au réseau hydrographique, ces parcours sont peu valorisés et ne constituent pas des itinéraires de promenade repérés et connectés les uns aux autres.

Par ailleurs, plusieurs points noirs sont recensés, comme la zone d'activité entre Rohrbach et Petit-Réderching qui est assez peu intégrée dans le paysage environnant. Ces itinéraires constituent néanmoins un potentiel d'attractivité qui pourrait être valorisé via l'aménagement de circulations douces et un balisage adapté.



Des accotements peu soignés ou végétalisés (Source : Plan Paysage)



Un manque d'intégration paysagère de zones d'activités (Source : Plan Paysage)

10.5.4 Patrimoine

Le territoire ne recense aucun site d'intérêt patrimonial inscrit ou classé.

On dénombre un unique monument historique au sein du territoire, il s'agit du château de Rahling en partie classé et inscrit par arrêté datant de 1994. La partie classée à l'inventaire des monuments historiques correspond au corps de logis ; les dépendances et vestiges des anciennes murailles et fossés sont quant à eux inscrits à l'inventaire.

Ce château correspond à un édifice de style Renaissance construit au XIV^{ème} siècle et partiellement reconstruit en 1620.



Château de Rahling (Source : la-lorraine-se-devoile.blogspot.fr)

D'autres éléments clés de patrimoine peuvent également être identifiés. Il s'agit des anciens forts de la ligne Maginot, constituant un patrimoine militaire repérable dans les communes d'Achen, Bettviller et Gros-Réderching.

Paysage et patrimoine : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Grande diversité des paysages
- Présence de nombreuses perspectives et points de vue intéressants

FAIBLESSES ET MENACES

- Faible valorisation des paysages au moyen d'itinéraires de découverte

INDICATEURS POSSIBLES

- Nombre d'AVAP et de périmètres de protection des monuments historiques
- Nombre d'itinéraires cyclables et de randonnée

ENJEUX

- Préserver les éléments structurants des paysages (vergers en entrée de bourg, ouvertures visuelles sur les prairies, etc)
- Favoriser la découverte et la valorisation des paysages par l'aménagement de circulations douces, le traitement des axes-vitrine et des entrées de villages, l'intégration paysagère des constructions...

10.6. Climat (Source : Météo France, climatolor)

Le climat Lorrain est un climat océanique dégradé à influence continentale sensible. La caractéristique typique du climat est une irrégularité de la température et des précipitations, avec des écarts très sensibles au cours d'une même année et des oscillations parfois brusques au cours d'une même saison provoquant des saisons contrastées avec des étés ensoleillés et chauds qui alternent avec des étés frais et humides et des hivers froids et souvent rigoureux qui alternent avec des hivers doux. Les précipitations sont assez abondantes et régulières tout au long de l'année. Les températures estivales sont modérément chaudes, en moyenne 18 à 19,5°C en juillet. Les températures moyennes hivernales, dignes d'un climat semi-continental, sont généralement voisines de 1,5 à 2°C en janvier.

La station météorologique la plus proche de l'ex CCRLB est celle de Strasbourg.

Température

La courbe des températures moyennes enregistrées sur une période de 29 ans (1981-2010) au niveau de la station de Strasbourg montre une forte amplitude thermique entre les étés et les hivers avec des hivers froids (température minimale moyenne de janvier est de -0,8°C) et des étés souvent chauds (température maximale moyenne de juillet est de 25,7°C). Sur la période 1981-2010, la température moyenne minimale est de 6,6°C et la température moyenne maximale est de 15,3°C. La valeur quotidienne la plus basse enregistrée sur cette station est de -23,6°C, le 23/01/1942, et la valeur quotidienne la plus élevée est de 38,7°C le 7/08/2015.

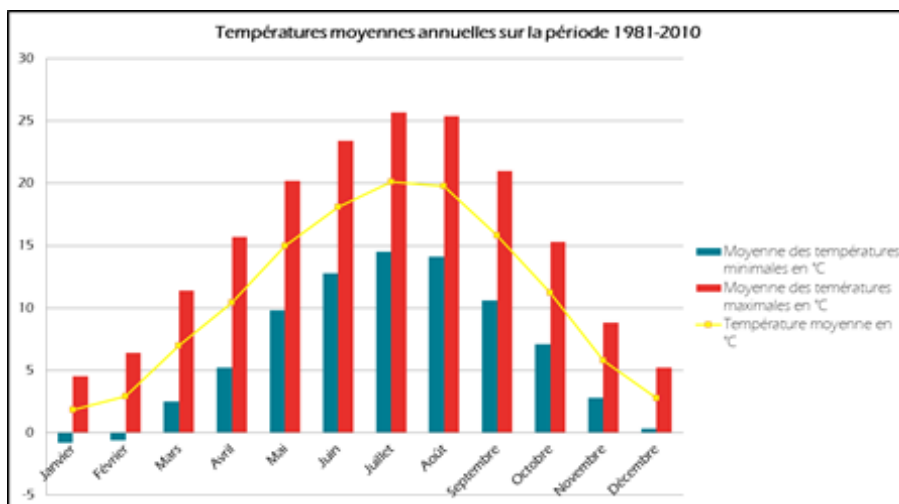


Diagramme des températures moyennes enregistrées au niveau de la station de Strasbourg sur la période 1981-2010 (Source : Météo France)

Précipitations

Les données disponibles sur la station de Strasbourg montrent que les précipitations sont réparties de façon homogène tout au long de l'année sur une période de 29 ans (1981-2010) avec cependant un maximum enregistré de mai à juillet (de 71,6 mm en juin à 81,9 mm en mai).

Durant la saison hivernale, les précipitations sont moins importantes : en effet, la hauteur minimale est enregistrée au mois de janvier (32,2 mm) suivi du mois de février avec 34,4 mm de pluie. La moyenne annuelle des précipitations sur cette période est de 665 mm, soit une moyenne annuelle de 114,9 j de précipitation.

Sur cette station, la hauteur maximale record de précipitation est de 811,1 mm en 1987 et la hauteur minimale record de précipitation est de 392,6 mm en 1949. Le nombre de jours maximale avec des précipitation est de 139j en 1965 et l'année avec le moins de jours de précipitation est l'année 1971 avec 75 j de pluie enregistrée.

Les communes de l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche ont connu environ 525 millimètres de pluie en 2016, contre une moyenne nationale des villes de 519 millimètres de précipitations.

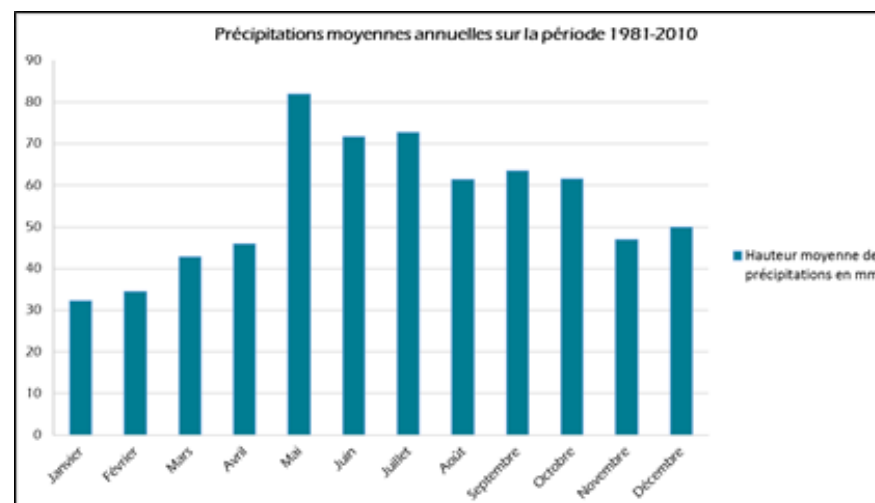


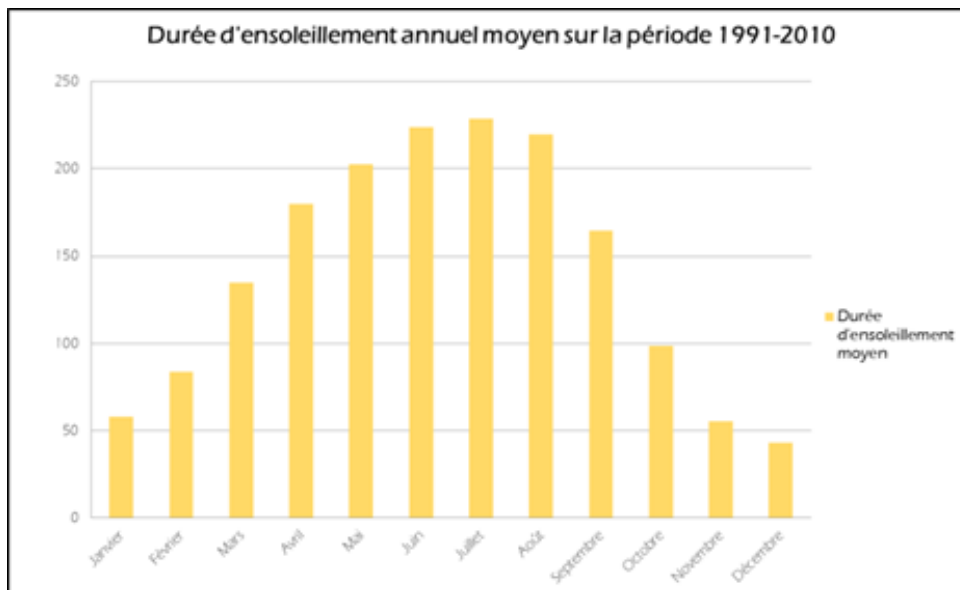
Diagramme de la hauteur moyenne des précipitations enregistrées au niveau de la station de Strasbourg sur la période 1981-2010 (Source : Météo France)

Ensoleillement

Sur la période 1991-2010 la durée d'ensoleillement annuelle moyenne est de 1 692,7 h soit 59,75 j avec une moyenne maximale au mois de juillet (228,6 h) et une moyenne minimale au mois de décembre (43,1 h)

Les communes de l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche ont connu en moyenne 1 886 heures d'ensoleillement en 2015, contre une

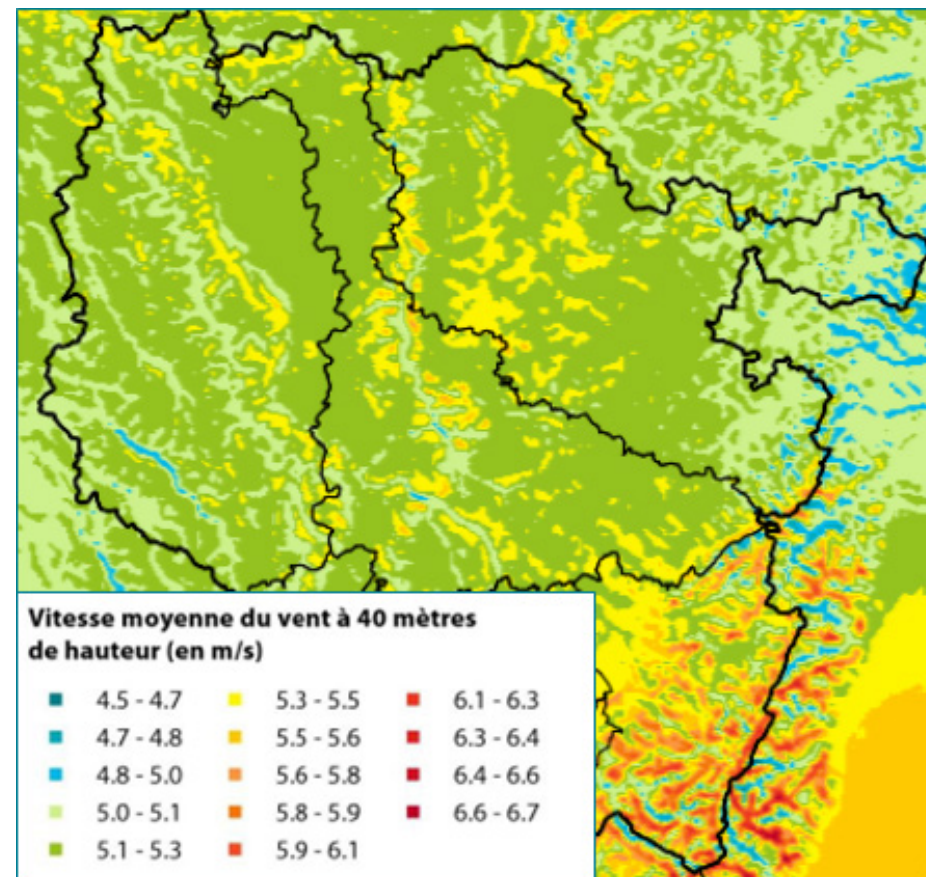
moyenne nationale des villes de 2 110 heures de soleil, soit un équivalent de 79 jours de soleil en 2015.



Durée d'ensoleillement moyenne enregistrée au niveau de la station de Strasbourg sur la période 1981-2010 (Source : Météo France)

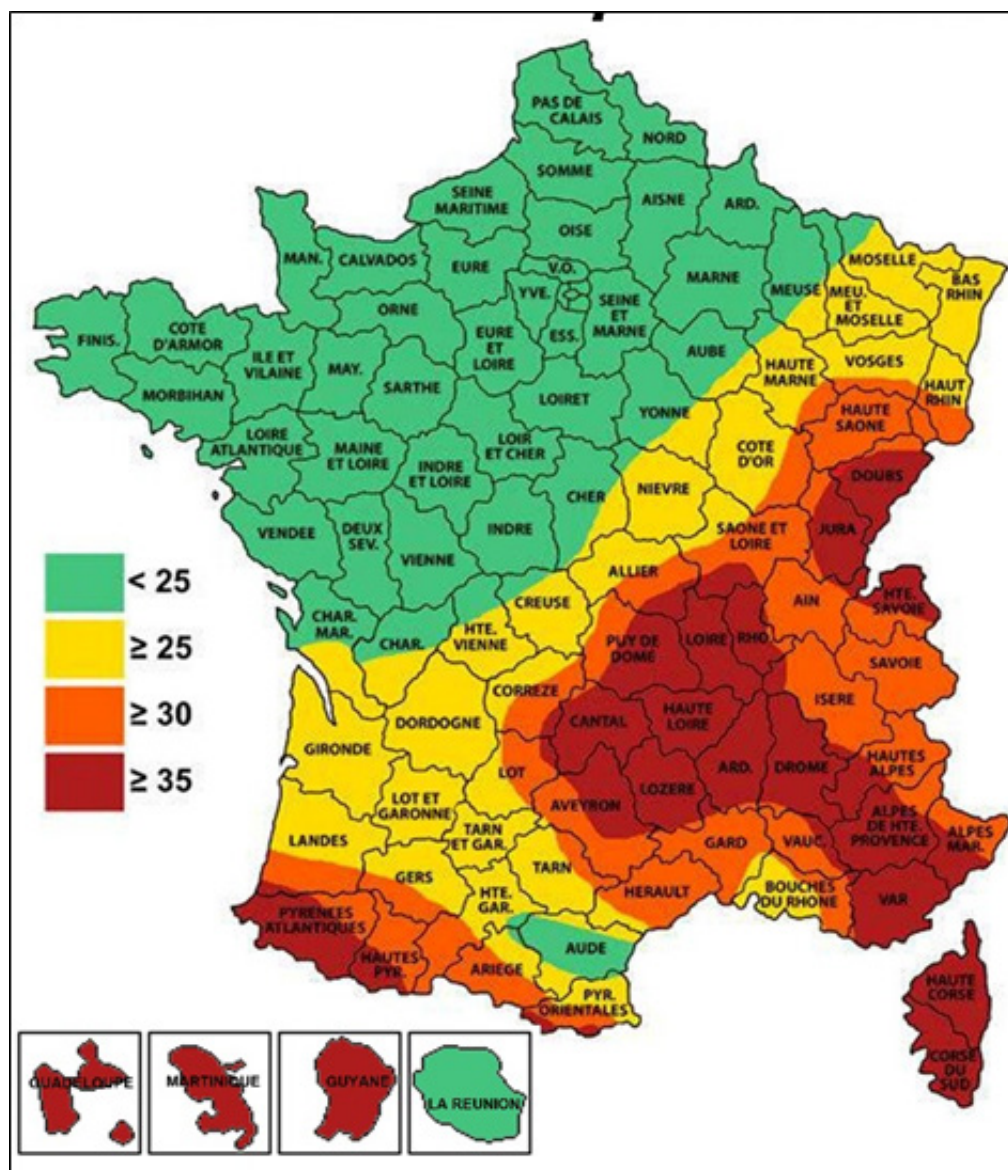
Vent

La moyenne du vent enregistrée à 40 m de hauteur sur la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche est comprise en 5,0 m/s et 5,3 m/s.



Foudre

Le climat Lorrain est favorable à l'apparition de cellules orageuses notamment en périodes estivales avec les températures qui peuvent être élevées. Le graphique des précipitations confirme cette affirmation au vu de la hauteur des précipitations enregistrées. Ainsi, les orages estivaux sont relativement fréquents. De plus, la carte du niveau kéraunique de France montre que le secteur de l'éc communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche est concerné par un niveau supérieur à 25 (Moselle). Le niveau kéraunique (Nk) correspond au nombre d'orages et plus précisément, au nombre de coups de tonnerre entendus dans une zone donnée ; sachant que la foudre frappe environ 1 fois pour 10 coups de tonnerre entendus. Ce niveau est utilisé pour définir les zones où la pose de protection foudre est obligatoire (parafoudre), c'est-à-dire lorsque Nk est supérieur à 25.



Carte du niveau kéraunique en France (Source : paratonnerres-radioactifs.fr)

11 Milieux naturels : une diversité de milieux favorable à la biodiversité à préserver

11.1 Zonages

(Source : SCoTAS, Carmen Lorraine/ Bassin Rhin-Meuse, PAC DDT, DREAL Lorraine, INPN, documents d'urbanismes des communes, Plan de Gestion « Marais de Rahling », consultation)CENL, rapport d'Esope sur le projet d'extension de la zone artisanale.

Différents zonages sont présents sur le territoire du PLUi :

- le Parc naturel régional (PNR) ;
- des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type 1 ;
- des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- des sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine ;
- des zones humides remarquables.

Le territoire du PLUi n'est pas concerné par :

- des sites Natura 2000 (zone de protection spéciale - ZPS ou zone spéciale de conservation - ZSC) ;
- des arrêtés de protection de biotope (APPB) ;
- des Réserves Naturelles Nationale (RNN) ;
- des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) de type 2.

11.1.1 Parc naturel régional (PNR)

Seule la commune de Rahling appartient au PNR des Vosges du Nord, et également au territoire de la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord- Pfälzerwald. Cette réserve a été labellisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (UNESCO) en 1988 après une volonté de coopération entre le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le Naturpark Pfälzerwald. Les principales fonctions de la réserve concernent la conservation des écosystèmes, des paysages ou des espèces et l'implication active de la population dans les prises de décisions, et l'importance des études et des recherches sur le territoire. Cette réserve a pour but de conserver la diversité biologique tout en répondant aux besoins de la population.

11.1.2 Sites protégés par le Cen Lorraine

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL) assure la gestion du « Marais de Rahling ». Ce site se situe au nord de la ZNIEFF de type 1 « Les vergers de Rahling » sur la parcelle cadastrale n°13 d'une superficie de 1,7 ha et borde le ruisseau de Rahling. Il est classé en site d'intérêt local avec la présence notamment de buttes tufeuses. Ce site également appelé « Le Marais du Krummel » est un site naturel composé d'un marais alcalin largement enfriché et eutrophisé et de 7 habitats différents. La partie boisée correspond à une Aulnaie marécageuses et à la ripisylve. Malgré une absence de statut de protection, plusieurs espèces possédant le statut d'espèces protégées avaient été identifiées comme la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*). Cependant, cette espèce n'a pas été revue depuis 1985. Entre 1985 et aujourd'hui, la faune présente a évolué et s'est banalisée et les modes de gestion ont également changé (fauche puis pâturage de regain jusqu'en 1990 puis aucune gestion jusqu'en 1998 et clôture du site).

De ce fait, l'évolution du site se résume de la façon suivante :

Molinaie (1985) -> Prairie tourbeuses appauvrie (1995) -> Prairie méso-hygrophile appauvrie, friche (2004).

Ce site est recensé à l'inventaire ZNIEFF de type 1 et du PNR des Vosges du Nord. Le plan de gestion prévoyait une exploitation agricole du site.

Sur la commune d'Achen, deux blockhaus présentant chacun une faille sont identifiés et à classer en « zone naturelle sans dérangement » selon le CENL. Il s'agit de deux zones composées d'espaces boisées sur lesquelles des espèces telles que des chiroptères et des passereaux sont identifiés. Ces sites sont non protégés à l'heure actuelle, et appartiennent à des propriétaires privés.



Blockhaus d'Achen



Carte des sites protégés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (Source : SCoTAS)

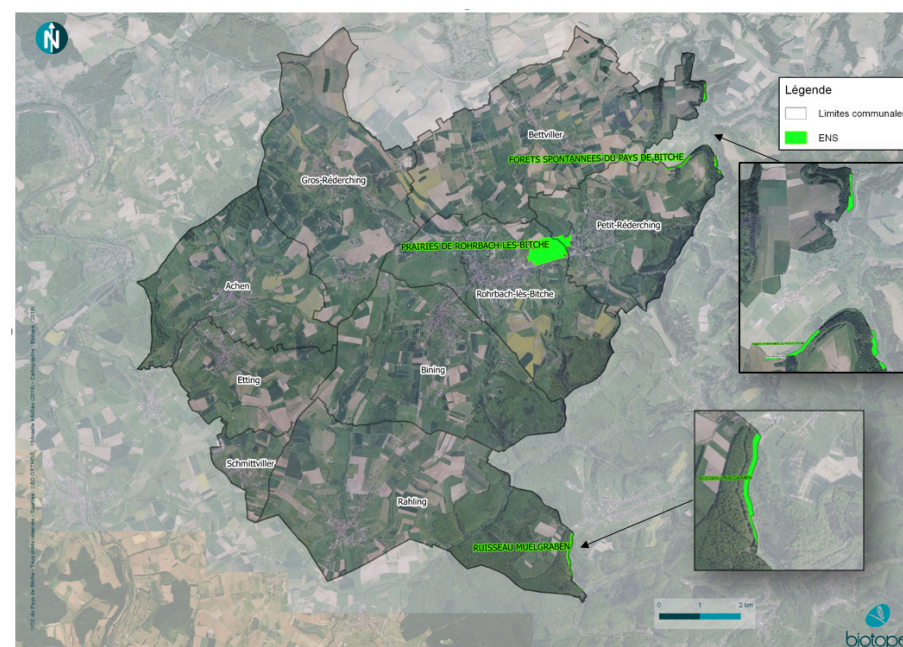
11.1.3 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les ENS ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés. Plusieurs ENS sont présents sur le territoire :

- Forêts spontanées du Pays de Bitche, 1160 ha dont 4 sur le territoire ;
- Ruisseau de Muelgraben, 17,10 ha dont 4 sur le territoire ;
- Prairies de Rohrbach-Lès-Bitche, 49,4 ha et en totalité sur le territoire.

L'ENS « Prairies de Rohrbach-lès-Bitche » chevauche à la fois la commune de Rohrbach-Lès-Bitche et la commune de Petit-Réderching.

L'ENS du ruisseau de Muelgraben se trouve au sud du territoire, en partie sur la commune de Rahling, alors que l'ENS « Forêts spontanées du Pays de Bitche » se trouve en bordure communale au nord, au niveau de Bettviller et de Petit-Réderching.



Carte des Espaces Naturels Sensibles (Source : Moselle InfoGéo)

11.1.4 ZNIEFF

Une ZNIEFF est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable. Ce secteur particulièrement intéressant sur le plan écologique, participe au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Le territoire du PLUi est d'ailleurs concerné par cinq ZNIEFF de type 1 :

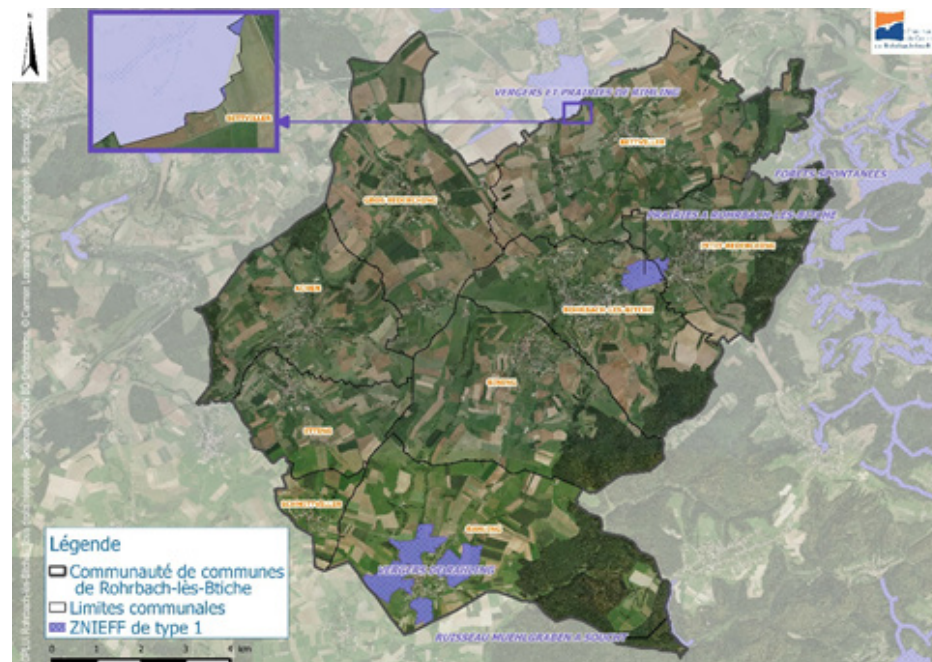
- les forêts spontanées aux limites de Bettviller, Petit-Réderching et Rohrbach-lès-Bitche ;
- les vergers de Rahling ;



- les vergers et prairies de Rimling ;
- les prairies à orchidées de Rohrbach-Lès-Bitche à cheval entre les bans de Petit-Réderching et Rohrbach-Lès-Bitche.



- le ruisseau Muehlgraben à Soucht situé en limite est de Rahling. Ce ruisseau est d'ailleurs classé pour sa richesse piscicole.



Carte des ZNIEFF de type 1 identifiées sur le territoire de l'ex CCRLB (Source : Carmen Lorraine ; Réalisation : Biotope 2016)

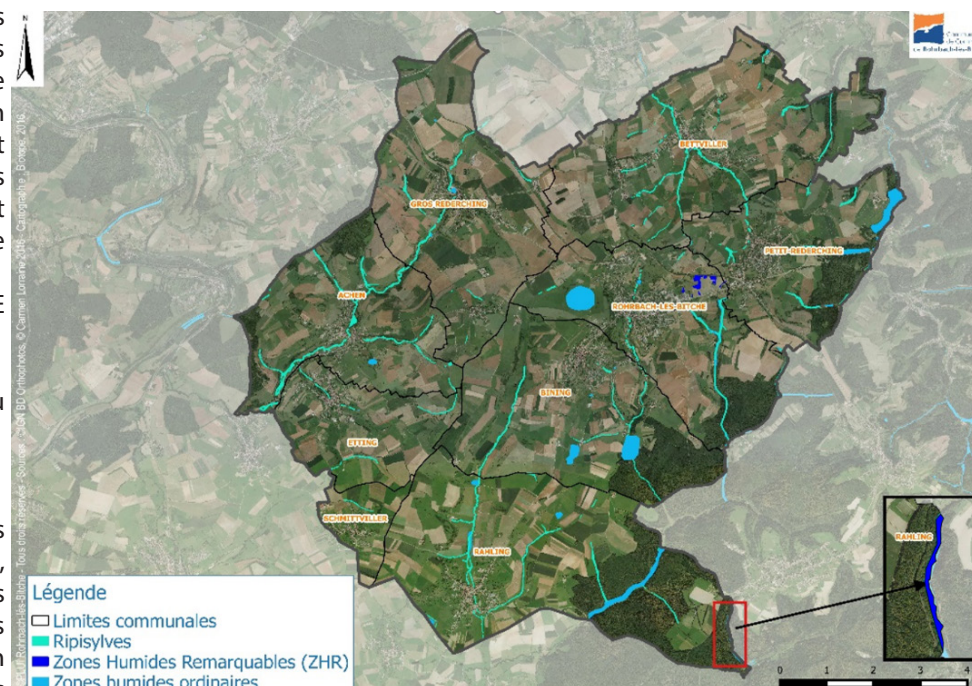
11.1.5 Zones humides

Les **zones humides remarquables** (ZHR) sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle où les espèces peuvent accomplir tout ou une partie de leur cycle de vie. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima. Leur appartenance à ces zones ou à ces inventaires leur confère leur caractéristique de zone humide remarquable. Elles imposent la constitution d'inventaires détaillés. Ces derniers sont déjà initiés mais encore incomplets.

Sur le territoire du PLUi, deux zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse ont été identifiées :

- la zone humide « cours d'eau » située sur le ruisseau Muelgraben au niveau de Rahling ;
- les prairies de Rohrbach-Lès-Bitche.

Les **zones humides ordinaires** correspondent à toutes les autres zones humides. Si elles ne présentent pas, à ce jour, une biodiversité hors du commun, elles montrent néanmoins toutes les caractéristiques des zones humides (végétation adaptée, inondabilité, nature du sol, etc.), remplissent des fonctions essentielles (auto-épuration, régulation des crues, etc.) et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima. Les recensements permettant de viser leur protection peuvent s'appuyer sur un inventaire simplifié. Alors même qu'elles sont au cœur des équilibres fondamentaux qui régissent le fonctionnement des bassins versants, ne serait-ce que par leur importante superficie, elles sont aujourd'hui particulièrement menacées. Ces zones humides sont présentes le long des cours d'eau.



Carte des zones humides sur le territoire de l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche

(Source : Carmen Lorraine ; Réalisation : Biotopie 2016)

11.1.6 Impact de l'urbanisation sur les « Praires de Rohrbach-lès-Bitche »

Les prairies de Rohrbach-Lès-Bitche sont situées sur l'emprise du projet d'extension d'une zone artisanale/commerciale. La communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche a en effet pour volonté de construire une deuxième tranche de sa zone commerciale sur 7,1 ha (au lieux-dits Langen Feld » et Kingen ») pour réaliser des parkings, des bâtiments et une voie d'accès tout en aménagement des chemins piétonniers et des espaces verts

Ces prairies constituent un enjeu fort en termes de biodiversité. En effet, une étude sur les espèces animales et végétales a été réalisée par le bureau d'étude ESOPO en 2012. La zone d'extension possède 4 espèces protégées en Lorraine :

- Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*) ;
- Orchis brûlé (*Orchis ustulata*) ;
- Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) ;
- Scabieuse des prés (*Scabiosa columbaria* subsp. *pratensis*).

Elles abritent plusieurs espèces d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitat/Faune/Flore ». De nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF sont également recensées sur cette zone :

- Orchis à larges feuilles ;
- Scorsonère des prés ;
- Succise des prés ;
- Serratule des teinturiers ;
- Orchis bouffon ;
- Saxifrage granulée ;
- Orchis incarnat ;
- Gaudinie fragile ;
- Laîche blonde.

Cette zone est identifiée comme étant un ENS, une ZNIEFF et une ZHR. En effet, cet ENS est classé comme une zone « milieu humide ». Le SDAGE 2016-2021 l'a classée comme ZHR car elle peut intégrer des enveloppes de milieux humides. En effet, d'après l'étude réalisée par ESOPE ce zonage possède à la fois des espèces inféodées au milieu plutôt sec et à la fois des espèces de milieux humides :

Milieux humides

- **Succise des prés** : bien présente au sein de la ZE, intérêt moyen ;
- **Serratule des teinturiers** : bien présente au sein de la ZE, intérêt moyen à fort ;
- **Scorsonère des prés** : présente ponctuellement au sein de la ZE, intérêt moyen à fort ;
- **Ophioglosse vulgaire** : environ 64 pieds sur la zone d'étude dans les prairies des plaines médio-européennes à fourrage et dans une prairie acide à Molinie, intérêt moyen à fort ;
- **Orchis incarnat** : un pied identifié au sein de la prairie des plaines-médio-européennes à fourrage, intérêt moyen à fort ;
- **Laîche blonde** : une station au sein d'une prairie acide à Molinie, intérêt moyen à fort.

Milieux non humides

- **Orchis grenouille** : présente au nord et au centre de la ZE, le long de la voie ferrée, environ 146 pied, intérêt fort à très fort ;
- **Orchis à larges feuilles** : très bien représentée au sein de la ZE, intérêt moyen à fort ;
- **Orchis brûlé** : présente au centre de la ZE et le long de la voie ferrée (prairies des plaines médio-européennes à fourrage), 170 pieds, intérêt fort à très fort ;
- **Orchis bouffon** bien représentées au sein de la ZE, intérêt moyen à fort ;
- **Saxifrage granulée** : présente ponctuellement sur la ZE, intérêt moyen ;
- **Scabieuse des prés** : présente au sein des prairies des plaines médio-européennes à fourrage, 747 pieds recensées, intérêt moyen à fort ;
- **Gaudinie fragile** : présente ponctuellement, intérêt moyen.

Le bureau d'étude ESOPE a également réalisé une cartographie des habitats. 11 habitats ont été répertoriés dont 4 habitats humides (praires à Séneçon aquatique, prairie humide atlantique et subatlantique, prairies acides à Molinie et eau douce). En revanche, la majorité de la zone est classée en prairies des plaines médio-européenne à fourrage qui correspond à une zone potentiellement humide. Ainsi, pour déterminer l'état de cet habitat et justifier le classement en ZHR il serait nécessaire de réaliser des expertises de terrain (botanique + pédologique).

Carte de localisation des espèces végétales protégées sur la zone du projet d'extension (Source : ESOPE, 2012)

Figure 7 : Localisation des espèces végétales remarquables

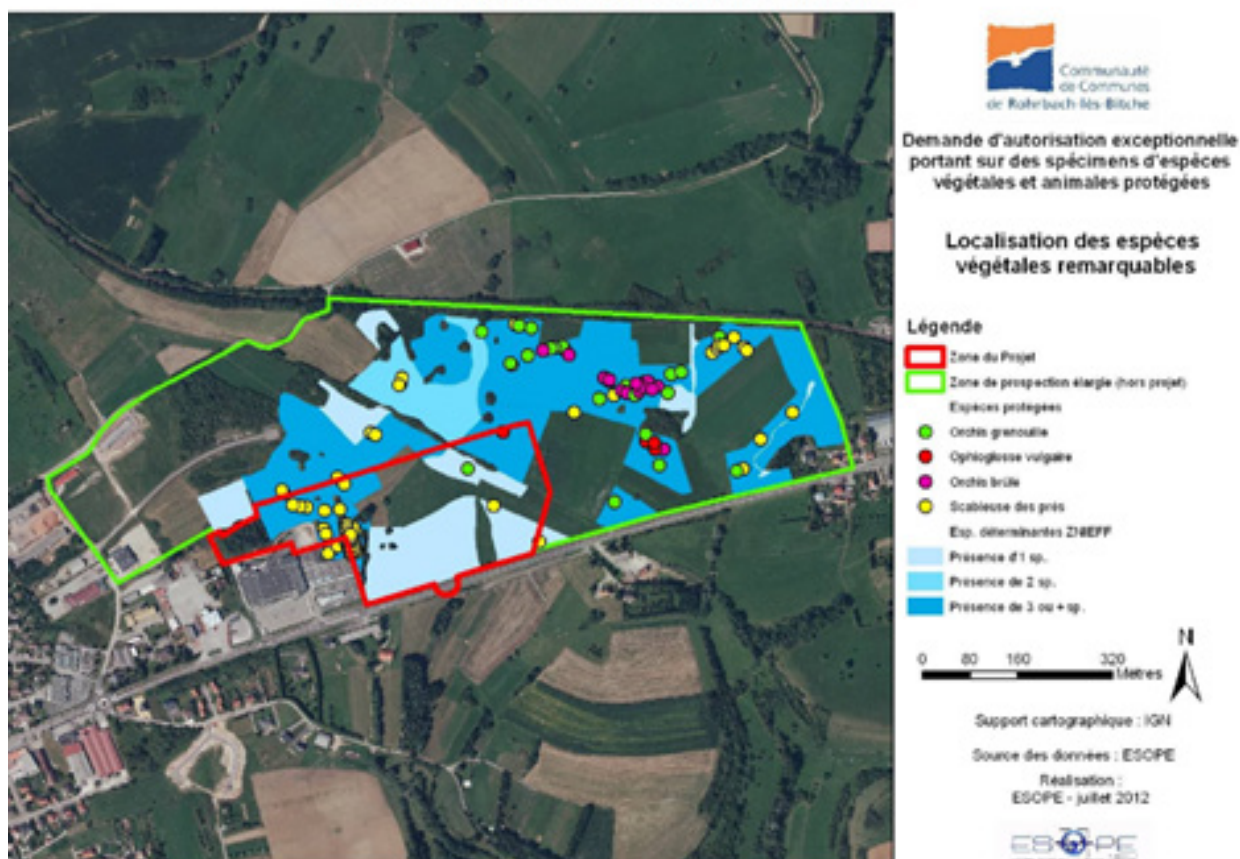
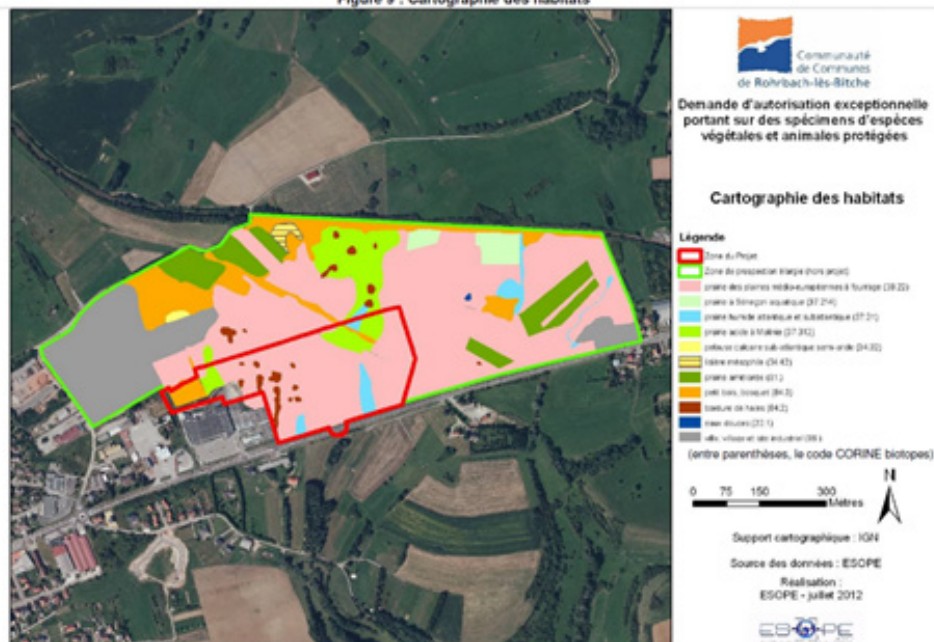


Figure 9 : Cartographie des habitats



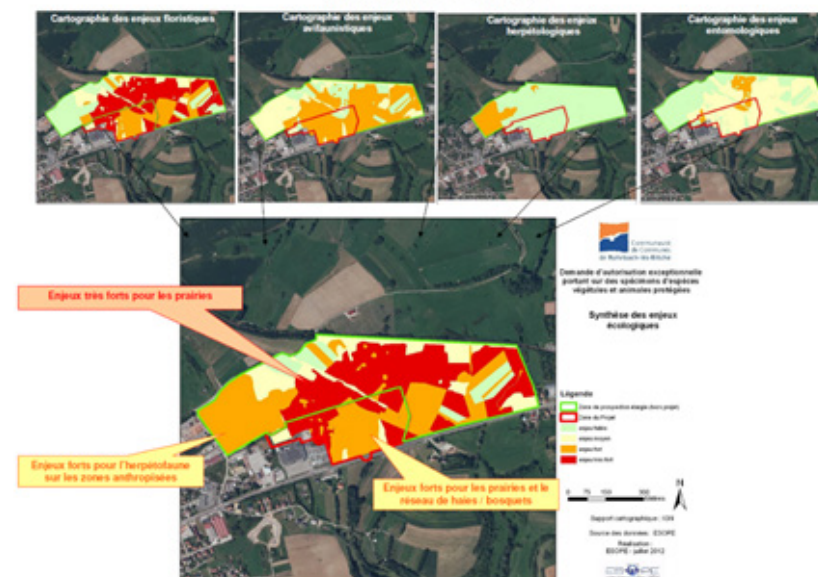
Carte des habitats sur la zone du projet d'extension (Source : ESOPE, 2012)

Le bureau d'étude Esope a indiqué que les principaux impacts attendus résidaient dans la destruction d'habitats et de leur flore associée. 30 espèces animales, végétales, protégées ont été recensées au sein et à proximité du site concerné par le projet d'extension de la zone artisanale communale et sont soumis à une demande de dérogation :

- o 4 espèces végétales protégées en Lorraines ;
- o 25 espèces d'oiseaux cités dans l'arrêté de 29/10/2009 ;
- o 1 espèce de reptiles cités dans l'arrêté du 19/11/2007 (le Lézard vivipare : *Zootoca vivipara*).

D'après la carte ci-dessous réalisée par ESOPE en 2012, la zone présente de manière générale un enjeu écologique fort ou moyen.

Figure 10 : Synthèse du diagnostic écologique



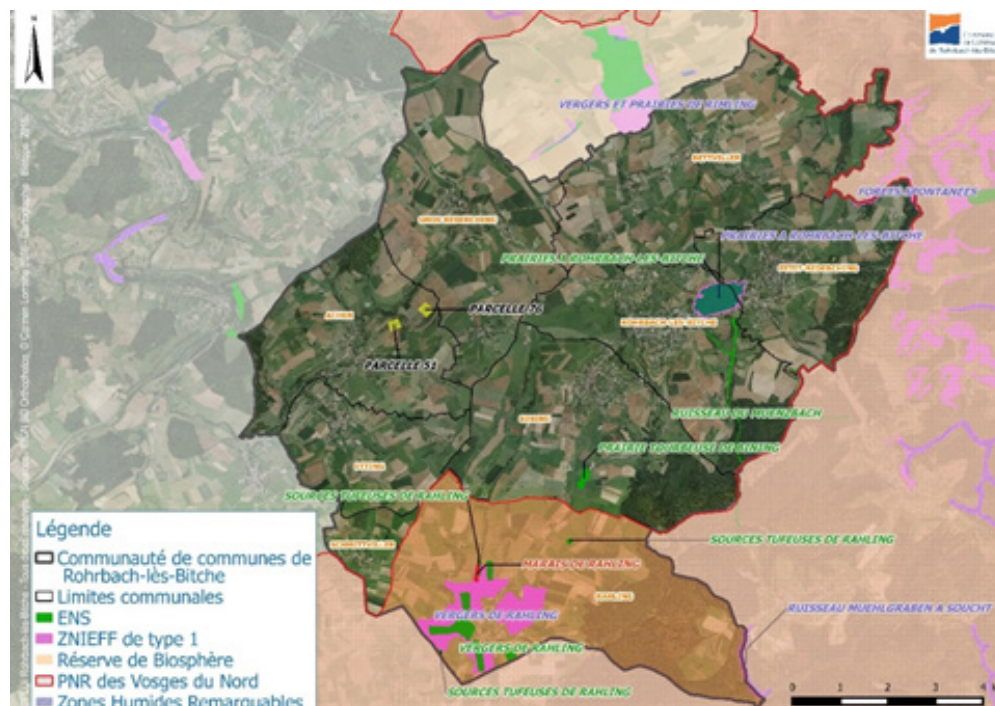
Carte des enjeux faunistique et floristique sur la zone du projet d'extension (Source : ESOPE, 2012)

Après étude du dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées, le CSRPN a émis un avis favorable en 2013 pour l'extension de la zone sous réserve de 6 conditions favorables au maintien de la biodiversité du site (reconstruction de haies sur 375m en limite de cette zone, proposition d'ENS, mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope d'environ 26 Ha, gestion conservatoire pérenne sur les prairies non impactées ...).

11.1.7 Synthèse des zonages

Carte et tableau de synthèse des zonages réglementaires ou inventaires identifiés sur le territoire de l'ex communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche

(Source : Carmen Lorraine ; Réalisation : Biotope 2016)



Dénomination	Communes	Surfaces
Espaces Naturels Sensibles		
Ruisseau de Muelgraben	Rahling	17,10 ha dont 4 ha sur le territoire
Praires de Rohrbach-lès-Bitche	Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching	49,6 ha

Forêts spontanées du Pays de Bitche	Bettviller et Petit-Réderching	1160 ha dont 4 ha sur le territoire
Site protégé CENL		
Marais de Rahling	Rahling	1,7 ha
Zones Humides Remarquables		
Prairies de Rohrbach-lès-Bitche	Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching	49,6 ha
Ruisseau Muelgraben	Rahling	17,10 ha
Parc Naturel Régional		
PNR des Vosges du Nord	Rahling	2123,8 ha
ZNIEFF de type 1		
Vergers et prairies de Rimling	Bettviller	0,4ha
Ruisseau Muelgraben à Soucht	Rahling	0,8 ha
Forêts spontanées	Bettviller – Petit-Réderching	1,1 ha
Prairies à Rohrbach-lès-Bitche	Petit-Réderching – Rohrbach-lès-Bitche	49,6 ha
Verger de Rahling	Rahling	188,05 ha
Réserve de Biosphère		
Vosges du Nord	Rahling	2127,5 ha

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

Recensement de plusieurs zonages d'intérêt écologique de type ENS, ZNIEFF, zones humides dans le territoire ;
Une commune (Rahling) située sur le PNR des Vosges du Nord et la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord- Pfälzerwald.

FAIBLESSES ET MENACES

Faible protection réglementaire des espaces d'intérêt écologique (aucun zonage Natura 2000 par exemple)

INDICATEURS POSSIBLES

Evolution de la surface en ha de ces sites

ENJEUX

Préserver et valoriser les milieux naturels remarquables identifiés par des zonages ;
Valoriser l'identité du territoire autour de son patrimoine naturel (communication, circuits de découverte, etc) ;
Concilier les enjeux de protection de la biodiversité et les enjeux de développement du territoire.

11.2 Diversité des habitats et flore

(Source : Documents d'urbanisme, INPN, plan de paysage)

Le territoire de la communauté de communes de Rohrbach-lès Bitche présente une diversité floristique et d'habitats importante.

Du fait de son territoire très rural, les habitats constitutifs des communes sont principalement des habitats agricoles tels que les prairies (prairies mésophiles, prairies à Agropyres et Rumex, prairies de pâturage, prairies moyennement humides à pâquerette, flouve odorante, trèfle rampant, prairies thermophiles, sèches avec une diversité importante de flore comme le fromental, la marguerite, la véronique petit chêne...) ou les terres arables. Les prairies humides façonnent les fonds de vallons entretenus par une alternance de fauches et de pâture. Ce sont souvent des habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats/Faune/Flore. Les fonds de vallées tourbeux peuvent être envahis par des carex, joncs, aulnes, érables, tilleuls et alisiers. La forêt, constituée de résineux (pin sylvestre et épicéa) et de feuillus (chêne, hêtre, charme, érables, troène, ...), est quant à elle présente sur la façade est du territoire du PLUi, au niveau d'Achen, Bettviller, Bining, Petit-Réderching, Rohrbach-Lès-Bitche et Rahling. Les micros boisements de résineux (pin sylvestre et épicéa) sont quant à eux moins favorables à la biodiversité. La diversité des habitats sur le territoire se caractérise également par la présence de vergers et de jardins qui entourent les villages. Ces derniers constitués de quetschiers, mirabelliers, poiriers, pommiers, pruniers, noyers, doivent être considérés comme un écrin végétal pour le village. Des ripisylves et des haies structurent le paysage rural. Saule blanc, saule têtard, frêne, érable sycomore, aulne, sureau noir, peuplier, chêne, robinier, orme, carex, orties, faux roseaux, menthe structurent les ripisylves du territoire alors que prunellier, aubépine, églantier, murier, sorbier, noisetier et autres petits arbustes constituent les haies.

Les vergers connaissent une déprise locale, un vieillissement et sont gagnés progressivement par l'urbanisation. Les haies disparaissent du fait d'un phénomène important d'arrachage issu de l'agriculture entraînant aujourd'hui de vastes parcelles agricoles sur les plateaux. Cependant, par le biais du PNR des Vosges du Nord, la commune de Rahling va pouvoir replanter des haies sur son territoire. Les alignements d'arbre et les cours d'eau façonnent également le paysage. La source du Rohrbach située en fond de vallon, au nord-est de la ville est identifiée comme un site d'intérêt naturel.

A noter que le gros chêne sur la commune de Bining est un arbre remarquable à préserver. La ZNIEFF de type 1 « Vergers de Rahling » présente des Saussaies marécageuses, des Phragmitaies, des prairies humides à cirse des maraîchers et

une grande surface de vergers hauts tiges qui se situent principalement dans des parcs pâturés. Au niveau des bunkers, encore présents sur le territoire (Petit-Réderching...), des pelouses sèches constituent le paysage.

Micro-boisement d'Etting



Micro-boisement de Bettviller



Verger d'Achen



Micro-boisement de Schmittviller





Vergers d'Etting



Vergers de Schmittviller





Verger de Petit-Réderching



Ripisylve d'Achen



Ripisylve de Bettviller

La ZNIEFF de type 1 « Prairies à Rohrbach-lès-Bitche » comporte des espèces remarquables :

- *Dactylorhiza viridis* (L) : Orchis vert appelé aussi Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) Protégée en Lorraine ;
- *Neotinea ustulata* (L) : Orchis brûlé Protégée en Lorraine ;
- *Ophioglossum vulgatum* : Ophioglosse vulgaire Protégé en Lorraine ;
- *Scabiosa columbaria* subsp *pratensis* : Scabieuse des prés Protégée en Lorraine
- *Succisa pratensis* (L) : Succise des prés, herbe du Diable Déterminante ZNIEFF ;
- *Dactylorhiza majalis* : Orchis à larges feuilles Déterminante ZNIEFF ;
- *Scorzonera humilis* : Scorsonère des prés Déterminante ZNIEFF
- etc

Le site géré par le CENL « Marais du Krummel » abrite une multitude d'habitats d'intérêt :

- Prairie méso-hygrophile – *Senecioni* – *Brometum racemosi* – riche en graminées mésotrophes et eutrophes ;
- Mégaphorbiaie à Reine des prés – *Filipendulo-Cirsietum oleracei* ;
- Caricaie haute à Laïche des marais – *Caricetum acutiformis* ;
- Mégaphorbiaie eutrophe à Baldingère – *Phalaridetum arundinaceae* ;
- Friches humides boisées, saulaies marécageuses – *Salicetum cinerae* ;
- Phragmitaie sèche – *Phragmitetum australis* ;
- Aulnaie marécageuse – *Carici elongatae*- *Alnetum glutinosae*.

ATOUTS ET OPPORTUNITES

Vergers et jardins entourant les villages ;
Présence de ripisylves et de haies ;
Forte proportion de prairies, notamment humides ;
Diversité importante d'habitats naturels ou semi-naturels ;
Belle prairie à orchidée classée en ZNIEFF 1 entre Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching.

FAIBLESSES ET MENACES

Disparition progressive des haies et des vergers ;

Progression des micros boisements de résineux ;

INDICATEURS POSSIBLES

Evolution de l'état de conservation des habitats ;

Evolution de la surface en ha de vergers et de haies ;

ENJEUX

Maintenir et restaurer les vergers ;

Restaurer et préserver les haies et les ripisylves ;

Eviter l'urbanisation diffuse ;

Limiter le développement des résineux ;

11.3 Faune locale

(Source : Documents d'urbanisme, INPN, fiches ZNIEFF)

Source : Documents d'urbanisme, INPN, fiches ZNIEFF

Au niveau de la ZNIEFF de type 1 « Ruisseau Muehlgraben à Soucht », les espèces faune déterminantes et à statut réglementé sont :

- *Lampetra planeri* : Lamproie de Planer ;
- *Esox lucius* : Grand brochet ;
- *Salmo trutta fario* : Truite des rivières ;
- *Cottus gobio* : Chabot commun.

Les vergers de Rahling hébergent quant à eux un grand nombre d'espèces d'oiseaux particulièrement rares en Lorraine, comme la Pie-grièche à tête rousse, la Huppe fasciée ou le Tarier des prés.

Sur la commune de Petit-Réderching, au droit des forêts, les espèces typiques de forêts sont présentes à l'image du Geai des chênes, de la Bondrée apivore, de la Sittelle torchepot, du Bouvreuil, de la Buse variable, du chevreuil, du sanglier, de la martre. Dans les peuplements résineux ont été identifiés le Roitelet et la Mésange huppée.

Les haies, bosquets et vergers sont des milieux favorables pour l'avifaune telle que la mésange, le verdier, le pinson des arbres, la fauvette à tête noire, et les mammifères notamment le renard, le lièvre et le chevreuil. Dans les prairies humides situées au nord-ouest du territoire, le Tarier des prés, oiseau migrateur relativement rare et protégé, a été observé en 2012. Des espèces telles que la Caille des blés, le Bruant jaune, l'Alouette des champs, le Busard St Martin ont été observées en 2012 au niveau des cultures. Une richesse faunistique et floristique est présente sur le nord-ouest du fait notamment de la pratique de l'agriculture biologique.

11.4 Trame Verte et Bleue

(SCoTAS, SRCE Lorraine, Trame verte et bleue Lorraine, DREAL Lorraine)

11.4.1 Définition et objectif de la trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer. En d'autres termes, elle permet d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Elle vise à favoriser le maintien en particulier des espèces sensibles à l'anthropisation et la fragmentation des milieux, fragilisées par le développement urbain en particulier et souvent devenues des espèces patrimoniales.

Le dispositif de Trame Verte et Bleue vise à aménager durablement le territoire, par le maintien d'un équilibre environnemental, économique et social. En effet, la mise en place d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire permettra de préserver les services rendus par la biodiversité, d'améliorer le cadre de vie, d'améliorer la diversité des paysages tout en prenant en compte les activités économiques.

La **trame verte** se compose des formations végétales linéaires ou ponctuelles (alignements d'arbres, bandes enherbées, bois, prairies...), mais aussi de l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

La **trame bleue** est constituée de cours d'eau dans leur intégralité ou seulement partiellement, de canaux et de zones humides dont la remise en état ou la préservation présente un intérêt écologique.

Les **continuités écologiques** correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée :

- **de réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

- **de corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité et qui offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ces corridors écologiques sont virtuels. Les corridors écologiques se matérialisent sous différentes formes :

- des continuités d'un même milieu ;
- des structures linéaires (haies, cours d'eau,...) ;
- une structure en « pas japonais » ;
- une mosaïque de milieux perméables.

Ces corridors écologiques sont aujourd'hui très fragmentés par les activités humaines, et demeurent encore très méconnus.

- **d'espaces relais** : Espace intermédiaire entre les éléments de trame verte. En tant que zone de « tolérance », elle évite un cloisonnement strict des pôles de biodiversité et corridors, en admettant une coexistence des fonctionnalités des espaces.
- **d'obstacles** : Points, axes, espaces nuisant à l'interaction entre les éléments de la trame verte et bleue. Ils peuvent être propres à une espèce, une fonction, à une connexion. Par exemple, un fleuve comme le Golo pourra constituer un obstacle à la migration d'une certaine espèce de mammifère, mais à l'opposé sera considéré comme un corridor pour la faune piscicole.

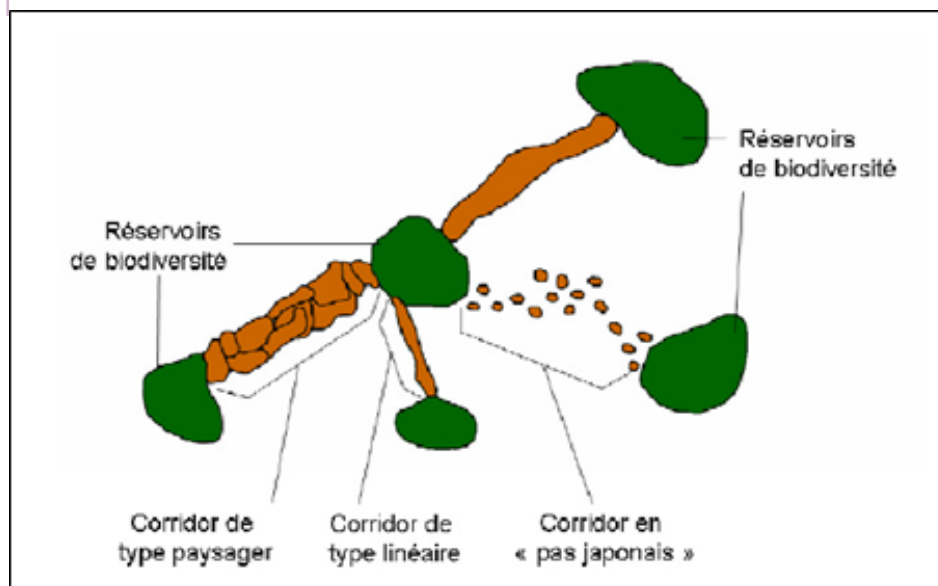


Schéma du principe de continuité écologique

Cette trame écologique peut être subdivisée en sous-trames écologiques correspondant à un sous-ensemble de milieux homogènes, présentant des fonctionnements écologiques et des cortèges d'espèces spécifiques qui lui sont propre. Elles sont également composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques et d'autres espèces qui contribuent à former la sous-trame pour le milieu. Parmi ces sous-trames, on peut citer :

- la sous-trame forestière constituée de forêts, bosquets, haies, ripisylves, arbres et vergers abandonnés ;
- la sous-trame prairiale ;
- la sous-trame milieux ouverts thermophile située en pente calcaire ;
- la sous-trame zones humides ;



Paysage agricole et haies entre Bining et Rohrbach-Lès-Bitche



Haies dans la commune d'Etting



Paysage agricole dépourvu de haies Schmitviller

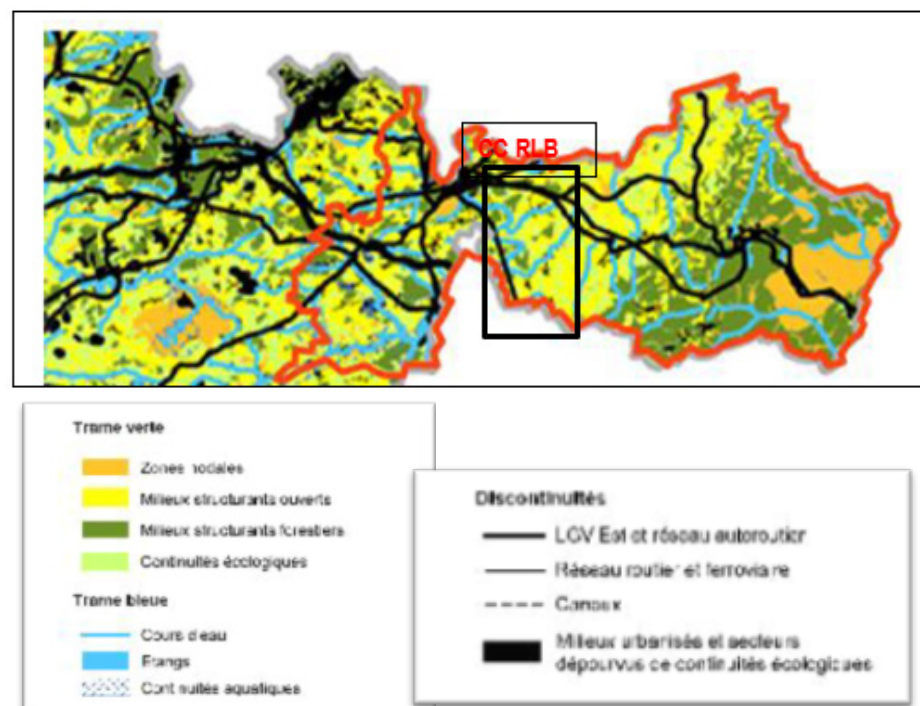


Le PLUi se situe sur des milieux structurants ouverts et la trame bleue est représentée par le réseau hydrographique. De plus, les continuités écologiques y sont assez faibles.

Les enjeux de la préservation et de la restauration de la trame verte et bleue s'appuient sur :

- le renforcement des connexions forestières massif vosgien/plateau lorrain ;
- le maintien de la vocation herbagère/prairiale des plaines alluviales notamment en réponse à la déprise agricole (gestion des friches humides et des prairies) ;
- le renforcement du réseau haie fossé dans le secteur d'agriculture intensive.

Carte de la trame verte et bleue régionale à l'échelle du SCoT réalisée par ESOPE et SEMAPHORES en 2009 sur le territoire de la CCRLB (Source : SCoTAS)



11.4.2 Trame verte et bleue régionale (notamment SRCE)

Avant la mise en place du SRCE Lorraine (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), une carte de la trame verte et bleue régionale a été réalisée par ESOPE et SEMAPHORES en 2009. La trame verte et bleue est identifiée sur les trois « régions paysagères » principales du SCoTAS :

- à l'est le Pays de Bitche ;
- au centre, la Sarre lorraine ;
- à l'ouest de la Sarre, la plaine de la Seille et de la Nied.

Le SRCE Lorraine a été approuvé par le conseil régional de Lorraine les 5 et 6 novembre 2015 puis adopté par arrêté préfectoral le 20 novembre 2015. Il s'agit d'un document de planification de l'aménagement du territoire à l'échelle régionale qui définit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour préservation et remettre en bon état des continuités écologiques à travers un plan d'action stratégique. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- préserver les services rendus par la biodiversité ;
- préparer l'adaptation au changement climatique.

Selon le SRCE Lorraine, à l'est du territoire, le corridor écologique des milieux herbacés est à préserver et conforter : il relie notamment les différentes ZNIEFF et ENS du territoire (les forêts spontanées à l'Est, les vergers et prairies de Rimling à l'ouest, les prairies de Rohrbach-Lès-Bitche au centre, les prairies tourbeuses, sources tufeuses et les vergers de Rahling au sud), qui ont été notés comme des réservoirs de biodiversité. Plusieurs cours d'eau ont été repérés comme des réservoirs corridors (ruisseaux de Rahling, Rohrbach, Muenzbach, Petersbach, Meisenbach).

Deux corridors forestiers situés au niveau de Rahling sont à préserver et conforter et un corridor écologique forestier situé en bordure communale d'Achen est à restaurer.

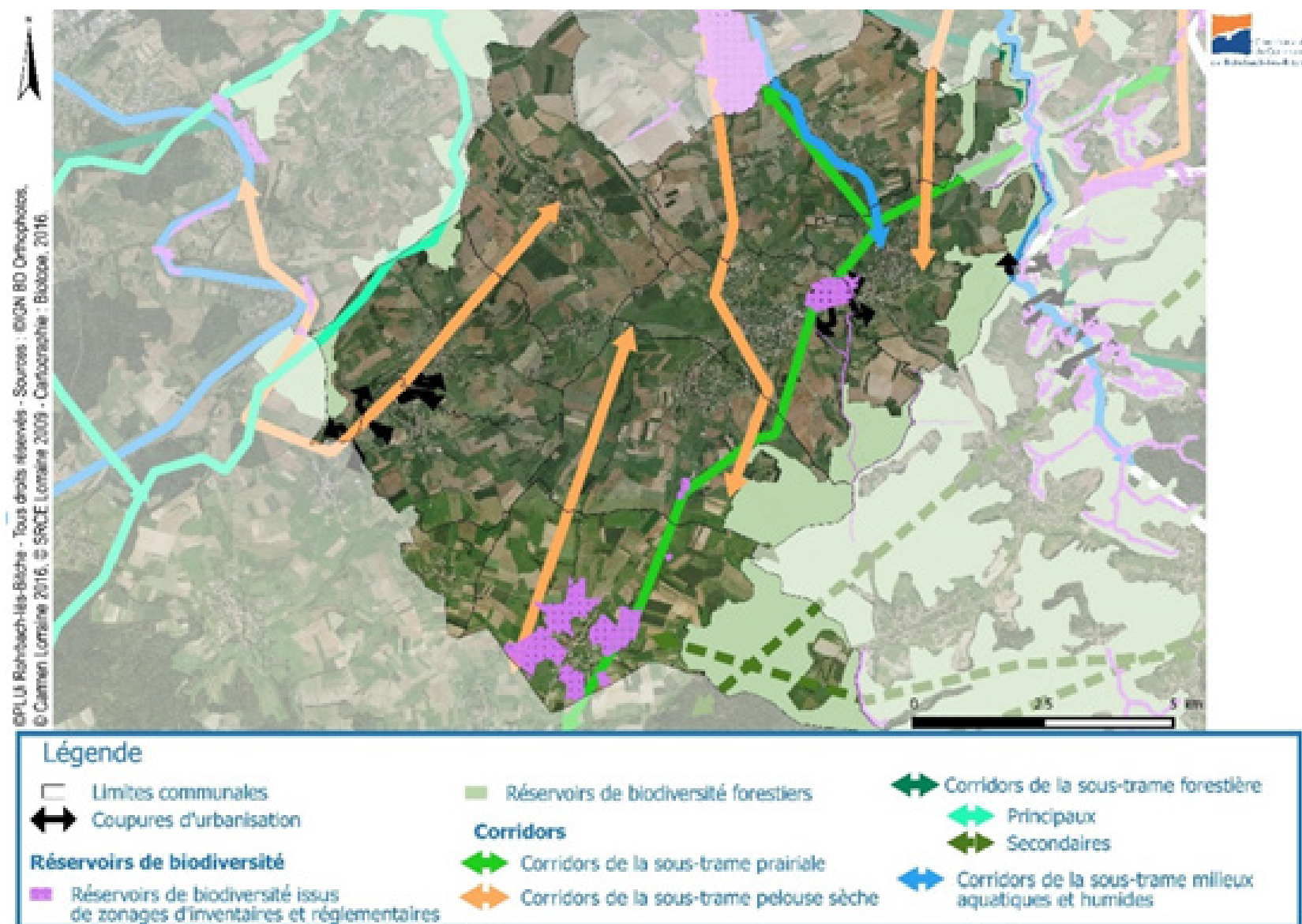
Le SRCE Lorraine identifie également 4 corridors de la sous-trame thermophile (pelouse sèche).

Selon le SRCE, les réservoirs de biodiversité représentent les zonages réglementaires et d'inventaire. Des coupures d'urbanisations sont identifiées entre Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Rederching et entre Achen et Etting.

11.4.3 Trame verte et bleue du parc naturel régional des Vosges du Nord

Le projet de nouvelle Charte et le Plan du Parc l'accompagnant définissent les principales continuités écologiques. Un corridor fonctionnel traverse les communes de Rahling et Bining du nord au sud. Ce corridor a pour enjeu le maintien et la reconquête des prairies permanentes et vergers hautes tiges.

Carte de la trame verte et bleue du SRCE Lorraine zoomée sur le territoire de la CCRLB (Source : SRCE Lorraine)TAS



11.4.4 Trame verte et bleue dans le territoire du PLUi de Rohrbach-Lès-Bitche

Le SRCE identifie les continuités écologiques à l'échelle régionale. L'analyse de ce dernier n'est donc pas assez précise à l'échelle d'une communauté de communes. De ce fait, une cartographie de la Trame Verte est bleue à l'échelle de l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche (ainsi que des zooms par commune) a été réalisée à partir de différentes sources bibliographiques :

- SRCE Lorraine ;
- SCoTAS ;
- Plan Paysages ;
- RPG 2012 ;
- BD Topo ;
- Carmen Lorraine (zonages) ;
- SDAGE Rhin-Meuse.

Une photo interprétation a également été réalisé sur le territoire du PLUi pour identifier des habitats tels que les ripisylves, ... Une fois les réservoirs de biodiversité et les espaces relais identifiés, les corridors écologiques ont été tracés.

D'après la cartographie présentée ci-dessous, le territoire comprends plusieurs sous-trames :

- la sous-trame des milieux prairiaux. Cette sous-trame a été défini sur la base du RPG 2012 (prairies permanentes). Une grande partie du territoire est recouverte de prairie (43 %). Ces dernières ont toujours été un élément structurant du paysage et participent à la richesse écologique du territoire. Un réservoir de biodiversité prairiale a été identifié sur la moitié ouest du territoire, là où est concentrée la majorité des prairies permanentes. Deux corridors écologiques traversent le territoire du nord au sud et à l'ouest. En effet, de nombreux espaces relais recouvrent le territoire. Ces corridors sont à préserver et conforter. Le territoire de Gros Rederching possède peu de prairies. De ce fait, le corridor écologiques situé à l'ouest du territoire est à restaurer et les quelques espaces relais qui entourent les communes sont à préserver ;
- la sous-trame des milieux boisés : les réservoirs de biodiversités sont identifiés plus particulièrement à l'est du territoire où l'on retrouve des boisements thermophiles structurants. De nombreux espaces relais structurent le territoire (jardins, haies, ...). Les principaux corridors boisés se situent en bordure du territoire et sur les communes voisines du PLUi. A noter que le corridor forestier qui traverse le nord-ouest d'Achen est à restaurer. Un corridor forestier à conforter et préserver traverse le territoire via des espaces relais structurés en pas japonais

qui recouvrent le territoire (notamment le long des vallées). Les fonds de jardins boisés (notamment au niveau de Rohrbach-Lès-Bitche) contribuent également à la perméabilité de la sous-trame forestière en milieu urbain ;

- la sous-trame des milieux aquatiques et humides. Les ruisseaux qui traversent le territoire sont identifiés comme étant des réservoirs-corridors aquatiques pour la faune aquatique. Les plans d'eau et les zones humides ordinaires (localisées le long des cours d'eau) présents sur le territoire sont recensés comme étant des réservoirs de biodiversité. La ZNIEFF de type 1 « Les Prairies de Rohrbach-Lès-Bitche » possède des habitats humides qui ont également été classés en réservoir de biodiversité. En effet, au niveau de la trame bleue, le SCoT impose une préservation stricte des zones humides remarquables et des zones humides ordinaires intégrées à des ensembles aquatiques et humides d'intérêt écologique fort. Ces espaces sont donc identifiés comme des réservoirs, dont la connectivité peut être assurée par les nombreuses ripisylves recensées le long des cours d'eau présents sur le territoire ;
- la sous trame des milieux thermophiles, ou pelouses sèches, qui correspond à des formations végétales rases se développant sur un sol peu épais, souvent calcaire et exposé au soleil. Ces formations sont caractérisées par une grande diversité faunistique (milieux d'intérêt pour de nombreux insectes dont les papillons) et floristique (elles abritent 36 % des plantes protégées de Lorraines, dont de nombreuses orchidées) et présentent un intérêt écologique fort. Ces milieux sont aujourd'hui menacés du fait de leur méconnaissance, leur non entretien qui conduit à leur fermeture naturelle et leur urbanisation. Les réservoirs correspondent aux milieux ouverts, non cultivés, sur des terrains calcaires et de pentes supérieures à 8 degrés. Les zones à caractères thermophile ne bénéficient pas de mesures de gestion ou de protection. A noter que la sous-trame des milieux thermophiles présente pour sa part une faible connectivité. Plusieurs réservoirs ponctuels ont été identifiés au niveau des vergers de Rahling, mais ceux-ci ne sont pas connectés entre eux. Il s'agit toutefois de milieux pouvant s'associer à d'autres sous-trames et constituer des espaces relais intéressants pour de nombreuses espèces.

A ces différentes sous-trames, peut également être ajouté les vergers, localisée en couronne villageoise et qui constituent des espaces support pour la Trame Verte et Bleue.

Ces vergers constituent un élément emblématique et caractéristique du territoire. Les arbres fruitiers sont particulièrement favorables à la biodiversité. Les fleurs mellifères qu'ils produisent sont une source de nourriture pour les abeilles et les fruits attirent des micro-insectes qui alimentent des oiseaux du cortège des jardins et espaces arbustifs (merles, pinçons, mésanges...). Leur intérêt écologique peut toutefois grandement varier en fonction des traitements effectués sur les plantations (insecticides, pesticides, etc) et de la structure de la stratification végétale. La présence de plusieurs strates (arborée, arbustive et herbacée) est en effet plus propice à la biodiversité. Outre leur intérêt écologique, ces espaces situés en limite d'urbanisation, participent à l'intégration paysagère des villages.

Les différents milieux localisés au sein des zonages ont été identifiés comme des réservoirs de biodiversité. En effet, ces milieux présentent un intérêt écologique fort. Toutefois, le secteur de la ZACOM n'a pas été recensé comme étant un réservoir de biodiversité mais, il est important de prendre en compte les enjeux faunistiques et floristiques présents sur cette zone.

Les axes de communications (notamment la D662), et l'urbanisation présents sur le territoire sont des obstacles et des éléments fragmentant des continuités écologiques. Les obstacles à l'écoulement, notamment la canalisation du ruisseau d'Achen au sein de la commune ont également été identifiés sur les cours d'eau. Les corridors identifiés bénéficient d'une bonne fonctionnalité dans l'ensemble. Toutefois, les continuités écologiques peuvent être menacées par le développement urbain (secteurs d'extension, ZACOM)

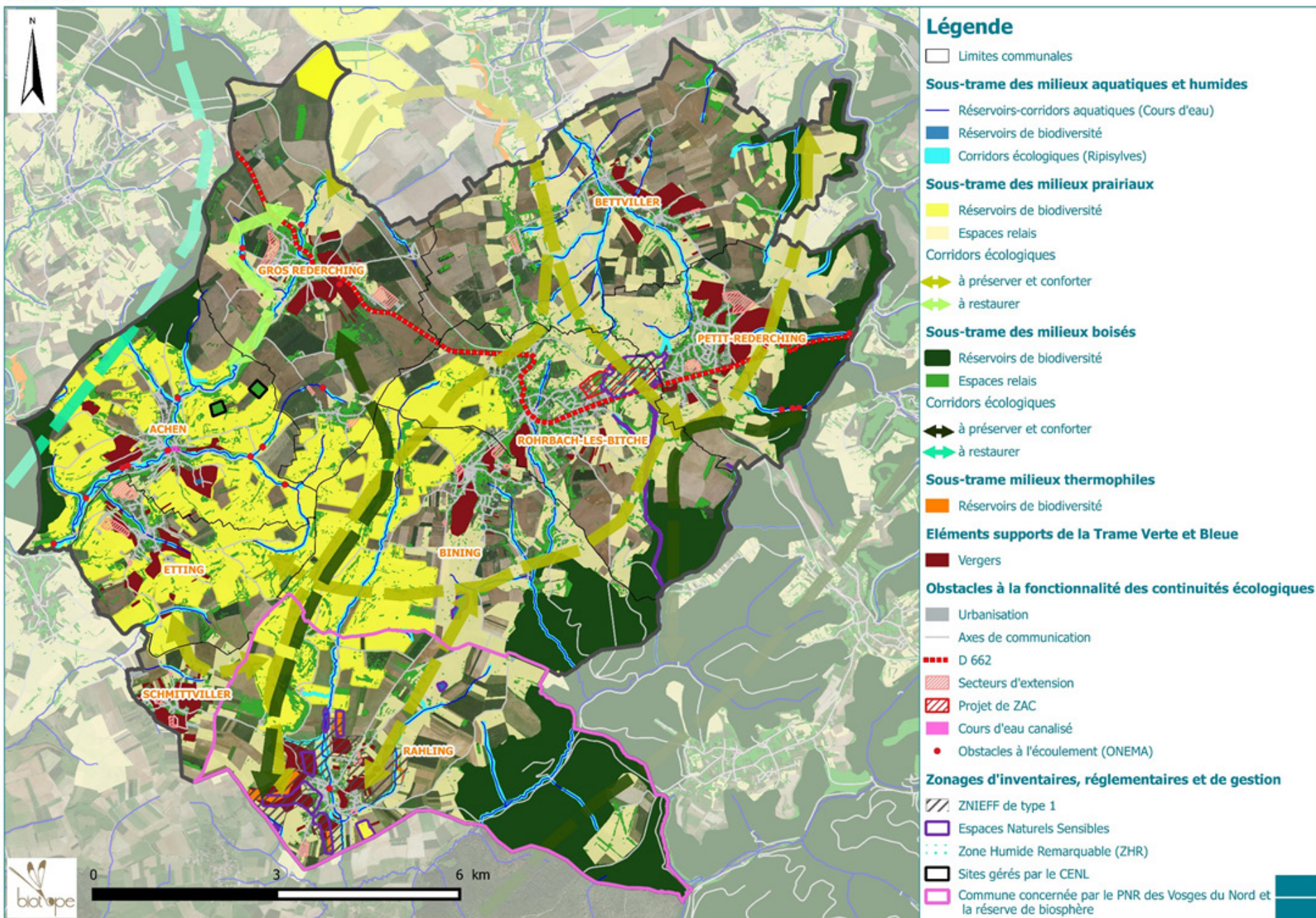
Pour résumer, les éléments principaux à préserver sur le territoire sont :

- les haies/bosquets nombreux dans les vallons, ainsi que les ripisylves ;
- les zones humides (dont ripisylves) ;
- les quelques massifs forestiers côté est ;
- les prairies ;
- les vergers situés en périphérie des centres bourgs.

Trame Verte et Bleue : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITES
Grande diversité d'habitats dans le territoire Présence d'importants réservoirs forestiers et prairiaux Réseau écologique assez dense et fonctionnel
FAIBLESSES ET MENACES
Faible proportion de continuités écologiques d'intérêt régional ou locale Retournement des prairies et disparition des haies au profits des cultures ; Coupure d'urbanisation au niveau des continuités écologiques ;
INDICATEURS POSSIBLES
Linéaire de haies ; Surface de prairies permanentes, de boisements ; de vergers
ENJEUX
Préserver les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire ; Maintenir et renforcer les corridors écologiques (plantation de haies permettant la perméabilité de la trame boisée, valorisation économique des produits fermiers associés aux prairies permanentes, maintien des ripisylves...) ; Encourager les démarches de gestion écologique des espaces intégrés à la Trame Verte et Bleue (MAE pour les prairies, certification PEFC des forêts, démarches zéro pesticides...) afin de renforcer l'intérêt écologique de ces derniers ; Maintenir la diversité des structures paysagères ; Améliorer la connaissance écologique des milieux (des vergers plus particulièrement avec par exemple une démarche d'Observatoire/inventaire des vergers) ; Préserver la qualité écologique et la naturalité des cours d'eau ; Lutter contre la pérennisation de coupures urbaines, notamment en périphérie des villages.

Trame verte et bleue sur le territoire du PLUI de Rohrbach-lès-Bitche



Ressource en eau : une gestion du cycle de l'eau à perfectionner (Source : Ex Communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche, PAC DDT, site service eau France, site assainissement développement durable, ARS Lorraine, bilans annuels des gestionnaires)

12.1 Adduction de l'eau potable

12.1.1 Organisation de la gestion de l'eau potable

L'alimentation en eau potable est gérée par plusieurs syndicats auxquels sont rattachées les communes du territoire :

- le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Rohrbach-Lès-Bitche pour les communes de Rohrbach-Lès-Bitche, Bining et Gros-Réderching ;
- le SIE de Rahling, pour les communes de Rahling et Schmittviller ;
- le SEA de la Bickenalbe pour les communes de Petit-Réderching et Bettviller où la production d'eau potable se fait via un forage de Frohmühl ;
- le SIE de Kalhausen-Etting pour la commune d'Etting.
-

12.1.2 Origine et protection de la ressource

L'alimentation en eau du département de la Moselle se fait à partir d'ouvrages pompant de l'eau dans la nappe des Grès Vosgiens. Sur le territoire du PLUi de Rohrbach-Lès-Bitche, **cinq captages d'eau potable**, possédant des **périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée** définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont identifiés sur six communes.

Le périmètre éloigné du forage syndical n°0166-8X-1009, défini par l'Arrêté préfectoral n°2005-AG/3-62 du 16/02/2005, situé au lieu-dit Pichwies et exploité par la SIE de Kalhausen-Etting, est localisé sur le territoire des communes d'Etting et Achen. Ce forage alimente les communes d'Etting et de Kaulhausen. Le périmètre de protection éloignée du forage communal « lieu-dit Rhorwiese », défini par l'Arrêté préfectoral n°2006-DEDD/3-153 du 21/06/2006 et alimentant la commune de Bliesbruck se situe sur la commune de Gros-Réderching.

Dans le cas où les forages et/ou captages de sources privées seraient autorisés, l'ARS souhaite interdire l'autorisation de ces forages à au moins 35 m des limites parcellaires des pétitionnaires afin de ne pas créer des servitudes de protection des terrains appartenant à des tiers.

A noter la présence de captages sur la ligne Maginot qui ont été vandalisés. En effet, chaque ouvrage de la ligne Maginot contient un puits. Ces captages sont en contact avec la nappe phréatique et il y a un risque de pollution de la nappe (excrément...).

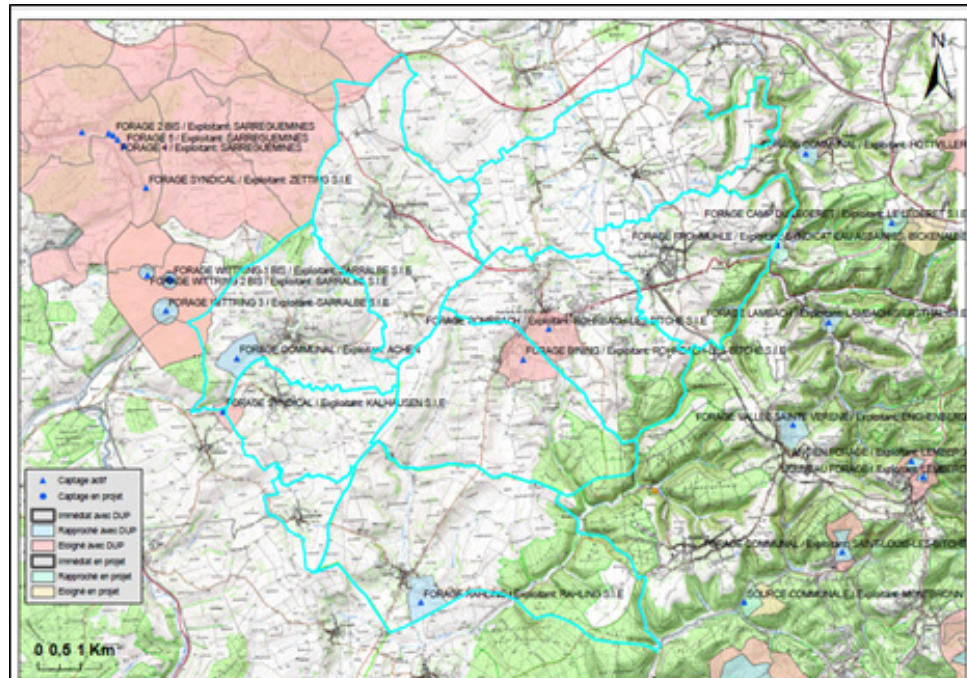
Commune	Nom du forage	Réseau	Communes alimentées	AP
Achen	Forage de Mohrenberg	Achen	Achen	n°95-AG/1-500 du 18/09/1995
Bining	Forage de Bining	SIE Rohrbach-Lès-Bitche	Bining; Gros-Réderching; Rohrbach-lès-Bitche	N°96-AG/1-230 du 03/05/1996
Etting	Forage syndical n°0166-8X-1009 (hors territoire pour le captage)	SIE de Kalhausen-Etting	Kalhausen et Etting	N°2005-AG/3-62 du 16/02/2005
Rahling au lieu-dit Laemmermatt	Forage syndical « n°0167-5x-0002/F »	SIE Rahling	Rahling ; Schmittviller	N°2005-AG/3-1008 du 23/03/2005
Rohrbach-lès-Bitche	Forage de Rohrbach/Militaire	SIE Rohrbach-lès-Bitche	Bining; Gros-Réderching; Rohrbach-lès-Bitche	N°96-AG/1-230 du 03/05/1996

AP : Arrêté préfectoral définissant les périmètres de protection

Tableau récapitulatif des captages d'eau potable présents sur le territoire de l'ex CCRLB (Source PAC DDT 2016)

12 Ressource en eau : une gestion du cycle de l'eau à perfectionner

Carte des captages d'eau potable et de leur périmètre présent sur l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche



Réservoir d'eau potable sur la commune d'Achen



Captage d'eau de Rahling



Réservoir d'eau potable de Rohrbach-lès-Bitche

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) établit chaque année des fiches de synthèse qui présentent pour toutes les unités de distribution les caractéristiques de l'eau distribuée (origine, qualité, conformité réglementaire...) afin d'informer les usagers sur la qualité de l'eau potable.

Le tableau ci-dessous présente la qualité bactériologique et physicochimique des unités de distribution alimentant les communes de la CCRLB. L'analyse physicochimique prend en compte :

- le taux de nitrate : élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 mg/L ;
- la concentration en pesticides : éléments provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre et par substance. A noter qu'environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau ;
- la dureté : teneur en calcium et magnésium ;
- l'agressivité de l'eau ;
- la concentration de fluor : oligo-éléments d'origine naturelle.

La qualité de l'eau distribuée au sein de la CCRLB est de **bonne qualité bactériologique et physicochimique**.

Réseau	Bactériologie	Physicochimie				
		Concentration annuelle nitrates (mg/L)	Pesticides	Valeur moyenne dureté (F)	Agressivité de l'eau distribuée	Concentration moyenne annuelle fluor (mg/L)
Achen	Bonne qualité	1,1 avec un maximum à 1,1	Conforme pour l'ensemble des pesticides analysés	25,6	A l'équilibre	0,03

Réseau	Bactériologie	Physicochimie				
		Concentration annuelle nitrates (mg/L)	Pesticides	Valeur moyenne dureté (F)	Agressivité de l'eau distribuée	Concentration moyenne annuelle fluor (mg/L)
SEA Bikenable	Bonne qualité	5,9 avec un maximum à 6,1	Conforme pour l'ensemble des pesticides analysés	10,23	Agressive	0,07
SIE Kallhausen-Etting	Bonne qualité	1,15 avec un maximum à 1,20	Conforme pour l'ensemble des pesticides analysés	22,95	A l'équilibre	0,00
SIE Rahling	Bonne qualité	4,75 avec un maximum à 5,00	Conforme pour l'ensemble des pesticides analysés	34,15	A l'équilibre	0,05
SIE Rohrbach-lès-Bitche	Bonne qualité	3,73 avec un maximum à 4,00	Conforme pour l'ensemble des pesticides analysés	31	A l'équilibre	0,07
SIE Rohrbach-lès-Bitche	Bonne qualité	3,05 avec un maximum à 3,1	Conforme pour l'ensemble des pesticides analysés	30,1	A l'équilibre	0,07

12 Ressource en eau : une gestion du cycle de l'eau à perfectionner

12.1.3. Bilan des consommations

Dans le territoire du PLUi, les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable et les usages domestiques étaient de 671 658 m³ en 2013 (correspondant à l'année renseignée par les données de la BNPE les plus récentes - bilan comprenant également les communes externes au territoire de Frohmühl et Kalhausen, d'où provient une partie de la ressource). Ce bilan des prélèvements correspond à une consommation journalière par habitant égale ou inférieure à 175 L environ (en fonction des pertes en réseaux lors du transport). Il s'agit d'une consommation estimée équivalente à la moyenne nationale autour de 150 L/j/hab. Toutefois, le bilan pour l'année précédente (2012), révèle une forte hausse des prélèvements entre 2012 et 2013. Les prélèvements étaient en effet de 614 743 m³ en 2012, soit une augmentation de 9%. Cette augmentation s'explique par le nombre important de km de tuyau qui traverse les communes et les fuites.

Structure de gestion	Commune	Population	Prélèvement d'eau pour l'AEP et usages domestiques en m ³ en 2013	Prélèvement d'eau pour l'AEP et usages domestiques en m ³ en 2012	Evolution 2012-2013
SEA de la Bickenalbe	Bettviller	842	73507	69981	+5%
	Petit-Réderching	1505			
	(Frohmühl)	185			
SIE de Kalhausen-Etting	Etting	764	146673	128974	+14%
	(Kalhausen)	848			
SIE de Rahling	Rahling	802	94325	91046	+4%
	Schmittviller	345			
SIE de Rohrbach-lès-Bitche	Gros Réderching	1309	298720	273895	+9%
	Biring	1160			
	Rohrbach-lès-Bitche	2092			
Achen	Achen	998	58433	50847	+15%
TOTAL		10850	671658	614743	+9%

Prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable et usages domestiques en 2013 (Source : Service Eau France – eaufrance.fr)

12.1.4. Assainissement

Depuis le 1er janvier 2013, la Communauté de communes exerce la compétence assainissement collectif et non collectif. Elle assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées domestiques des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Pour l'assainissement collectif ou non collectif, les communes sont rattachées à différentes structures (cf. tableau en fin de chapitre). La capacité de ces structures apparaît suffisante par rapport à la population desservie. La marge de capacité reste toutefois faible concernant la STEP de Rohrbach-lès-Bitche et de SEA de la Bickenalbe. Dans le cas d'un essor démographique dans les secteurs desservis par ces stations, la question de l'ouverture d'un nouvel équipement pourrait donc se poser.

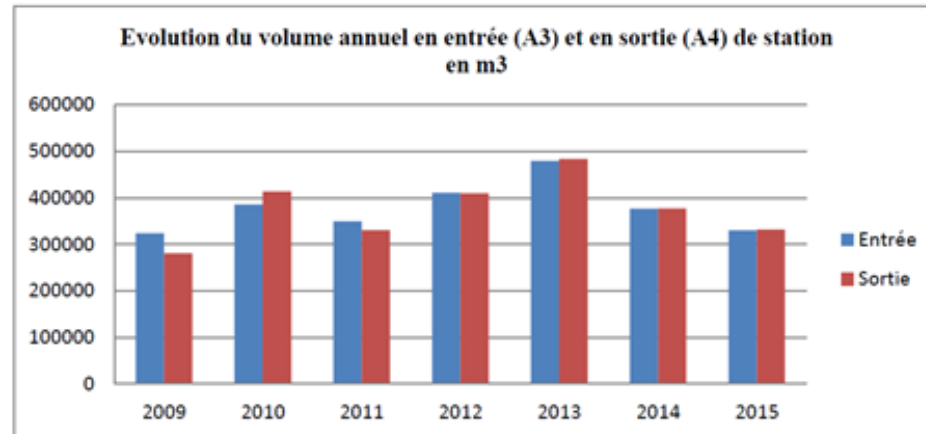
Les communes sont majoritairement équipées de réseaux d'assainissement de type unitaire, il n'y a donc pas de traitement particulier des eaux pluviales, ce qui peut induire des problèmes de saturation des réseaux en cas de fortes pluies et donc de rejets polluants dans les milieux.

Toutefois, les nouveaux secteurs d'urbanisation de Rahling, compris dans le PNR des Vosges du Nord, doivent être raccordés aux stations d'épurations reversant les eaux pluviales dans le bassin versant.

Les stations d'épuration de Rohrbach-lès-Bitche, Erching et Kalhausen ont une capacité de traitement réelle cumulée de 805 kg de DBO5/j pour une capacité EH de 13 400 habitants.

La station d'épuration de Rohrbach-lès-Bitche a traité environ 330 000 m³ d'eaux usées en 2015, soit 12% de moins qu'en 2014, en lien direct avec la pluviométrie, plus faible en 2015 qu'en 2014 (cumul des précipitations de 654 mm en 2015 contre 746,5 mm en 2014, soit 12% de moins). Le taux de raccordement à l'assainissement collectif est estimé à 93%. Seul un établissement (Boulangerie industrielle) fait partie du raccordement non domestique.

Graphique de l'évolution du volume annuel en entrée et en sortie de station en m3 (Source : Bilan annuel 2015 CCRLB)



Le Syndicat mixte d'assainissement de l'Eichelthal est en charge du transport, de la dépollution et de l'élimination des boues produites de la commune de Rahling. Il dessert 3 497 abonnés en 2014 soit 28 de plus qu'en 2013. Sur la commune de Rahling, 280 abonnés étaient desservis par le réseau d'assainissement en 2014, soit 2 de plus qu'en 2013. Le taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (nombre d'abonnés desservis en fonction du nombre d'abonnés potentiels) est estimé à 79%.

D'après le bilan de fonctionnement 2015 de la station d'épuration d'Erching, les installations traitent les effluents de l'agglomération de Petit-Rederching, Bettviller, Rimling et Erching. Ces communes sont majoritairement équipées de réseaux d'assainissement de type unitaire, totalement gravitaires. La capacité de traitement est de 3 400 EH et le débit de référence est de 1 663 m3/j.

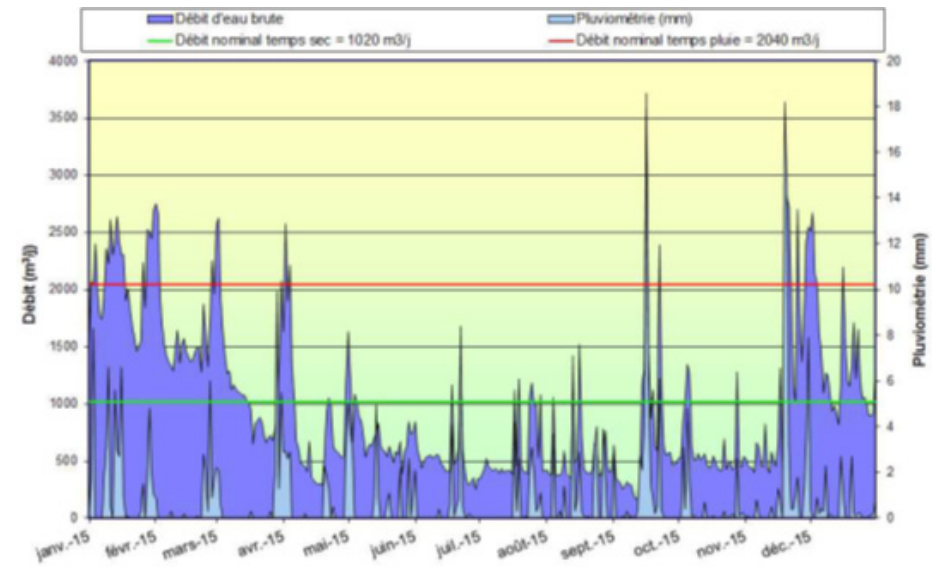
Situations	Unités	T.S. (1)	T.P. (2)	type (3)
Volume journalier	m3/j	1020	2040	1311
Débit moyen	m3/h	43	85	55
Débit de pointe	m3/h	75	102	102
Débit admis	m3/h	119	119	119

(1) Temps Sec

(2) Temps de pluie et/ou vidange des bassins de pollution

(3) La semaine type est composée de 5 jours de TS et 2 jours de TP.

Le graphique ci-dessous présente le volume journalier reçu par la station en 2015..



Evolution du débit entrant et de la pluviométrie en 2015 sur la station d'Erching (Source : Bilan de fonctionnement 2015)

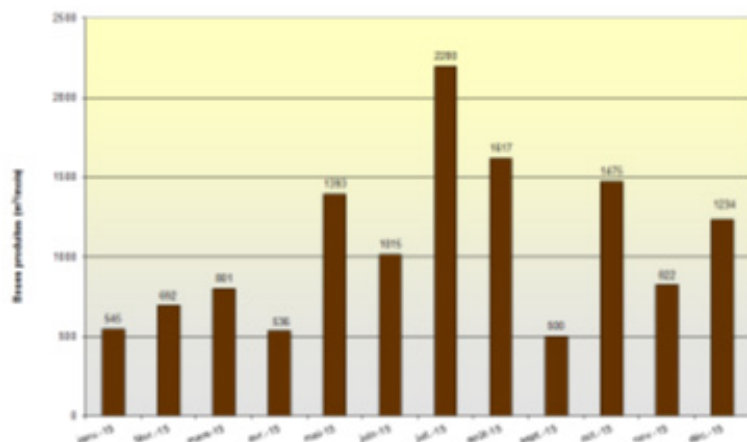
Au cours de l'année 2015, la station d'épuration a traité 361 266 m3 d'eau, ce qui représente une moyenne journalière de 990 m3/j, soit 97% du nominal temps sec et 49% du nominal temps de pluie. Ces chiffres indiquent que les effluents arrivant sur la station sont composés d'une grande part d'eaux claires parasites. Ces eaux claires parasites ont une influence très importante sur les résultats d'analyses de l'eau brute. En effet, au vu des chiffres sur les concentrations et les charges, un phénomène de dilution est engendré par la présence d'eaux claires parasites en quantité importante. Le débit maximal enregistré le 16 septembre 2015 est de 3 716 m3/j soit 182% du nominal temps de pluie.

Ressource en eau : une gestion du cycle de l'eau à perfectionner

La répartition des volumes journaliers est la suivante :

- 61% des débits enregistrés (soit 222 sur 365) sur la station sont inférieurs au débit nominal TS
- 29% des valeurs sont comprises entre le nominal TS et le nominal TP (soit 106 sur 365).
- 10% des valeurs (soit 37 sur 365) sont supérieures au débit nominal TP.

Une baisse de 14% du volume annuel reçu par la station d'épuration entre 2014 et 2015 est observée. Parallèlement la pluviométrie a diminué de 19% entre 2014 et 2015. ».



Production de boue estimée pour l'année 2015 (Source : Bilan de fonctionnement 2015)

Le volume total de boues extraites en 2015 est de 12 830 m³ et le volume de boues épandues en épandage est de 580 m³.

D'après les rapports annuels 2013 et 2014 du SIBAVVA, Achen, Etting, Gros-Réderching, Kalhausen et Schmittviller sont rattachées au syndicat. En 2013, le syndicat comptabilisait 1671 abonnés / 4 423 habitants et en comptabilise 1 694/ 350 en 2014.

Le tableau ci-dessous présente la longueur des réseaux d'assainissement par commune.

Unité : m	Unitaire	Eau usée	Eau claire	Total
Achen	4 643	2 065	3 240	9 948
Etting	5 045	700	700	6 445
Kalhausen	2 250	2 290	2 565	7 105
Schmittviller	3 659	795	1 100	5 554
Gros-Réderching	6 000	2 300	2 000	10 300
Total	21 597	8 150	9 605	39 352

Longueur des réseaux d'assainissement par communes

(Source : Bilan de 2014 et 2015 SIBAVVA)

Au total, 39,3 km de réseaux d'assainissement sont comptabilisés. C'est sur la commune de Gros-Réderching que se trouve le plus de réseaux d'assainissement.

D'après le graphique ci-dessous, de débit d'eau entrée et donc de sortie, était plus important en 2013 qu'en 2012 et 2014. En effet, entre l'année 2012 et l'année 2014 les chiffres sont équivalents. De plus, le tableau indique un taux de pluviométrie plus important en 2013 (1 610 mm)

Année	Entrée (m³)	Traitée (m³)	Pluviométrie (mm)
2012	468 904	475 971	771
2013	603 529	594 822	1 610
2014	455 896	455 590	854,5



Tableau des syndicats d'assainissement collectif (Source : PAC DDT 2016 et <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>)

	Collecte	Transport	Traitement	Emplacement station d'épuration	Date de mise en route	Dysfonctionnements rencontrés	Capacité	Capacité de population raccordée en EH	Qualité	Conformité équipement 2014 et 2015	Conformité performance en 2014
Communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche											
Rohrbach-lès-Bitche	X	X	X	Rohrbach-lès-Bitche	Construite en 1983 et agrandie en 2007	Fréquentes pertes de pollution observées en période humide et par temps sec (importante dilution des eaux usées) ; Arrêts momentanés de la bande d'égouttage rendant difficile la gestion des boues en excès	3 700 EH Débit : 1 200 m ³ /j	3 250	Effluent traité généralement de bonne qualité ; Epuration souvent partielle	Oui	Non
Bining											
Rahling	X										
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SEA) de la Bickenalbe											
CCRLB représente : Petit-Réderching Bettviller	X	X	X	Erching	2010		4 250 EH (capacité de traitement administrative) Débit : 1 663 m ³ /j	3 433	Effluent traité de bonne qualité	Oui	Non
Syndicat d'Assainissement du Bassin du Val d'Achen (SIABVVA)											
CCRLB représente : Achen Schmittviller Etting Gros-Rederching	X	X	X	Kalhausen	2002	Problèmes concernant le réseau d'alimentation en FeCL3 ; Nombreuses microcoupures électriques entraînant des dommages importants sur certains équipements électriques	6 390 EH Débit : 1 472 m ³ /j	4 400	Bonne épuration mais traitement partiel en période humide	Oui	Non
Syndicat mixte d'assainissement de l'Eichelthal											
CCRLB représente Rahling		X	X	Diemeringen	2003		11 000 EH Débit : 8 400 m ³ /j	9 437	Fonctionnement globalement correct des systèmes d'assainissement	Oui	Oui

EH : Equivalent - Habitant

Ressource en eau : une gestion du cycle de l'eau à perfectionner

Tableau des syndicats d'assainissement non-collectif (Source : PAC DDT 2016)

Communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche
Rohrbach-lès-Bitche Bining Rahling
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SEA) de la Bickenalbe
Communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche représente : Petit-Réderching Bettviller
Syndicat d'Assainissement du Bassin Versant du Val d'Achen (SIABVVA)
Communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche représente : Achen Schmittviller Etting Gros-Réderching

Pour les secteurs des communes situés en zonage d'assainissement non collectif, les dispositifs d'assainissement non collectif doivent être conformes à l'arrêté du 7 septembre 2009, c'est-à-dire dotés d'une fosse septique toutes eaux suivie d'un système d'épandage adapté en fonction de la nature du sol.

Les communes présentant un assainissement non collectif doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), avec obligation de réaliser un contrôle des dispositifs qui doit être réalisé depuis le 31 décembre 2012 avec un renouvellement de contrôle tous les 8 ans. Ces SPANC peuvent assurer l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.



Station d'épuration de Rohrbach-Lès-Bitche

Ressource en eau: synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Présence de 5 captages d'eau potable sur le territoire (pluralité des sources d'approvisionnement) ;
- Des DUP assurant la protection des zones de captage d'eau potable ;
- Eau de bonne qualité bactériologique et physicochimique ;
- Taux de raccordement à l'assainissement collectif estimé à 93% au niveau de la commune-centre de Rohrbach-lès-Bitche

FAIBLESSES ET MENACES

- Tendance à la hausse des prélèvements pour l'alimentation en eau potable ;
- Assainissement non collectif, potentiellement non conforme ;
- Absence de conformité en performance pour les STEP de Rohrbach-lès-Bitche, Erching et Kalhausen ;

INDICATEURS POSSIBLES

- Volume d'eau prélevé pour l'alimentation en eau potable ;
- Taux de captages AEP disposant d'un périmètre de protection ;
- Evolution du taux de raccordement à l'assainissement collectif ;
- Evolution de la conformité des installations d'assainissement non collectif ;
- Evaluation bactériologique et physicochimique des analyses réalisées sur les captages d'eau potable ;

ENJEUX

- Maintenir la qualité bactériologique et physicochimique de l'eau distribuée ;
- Protéger les périmètres de captages d'eau potable ;
- Réduire la pression sur la ressource en eau en agissant sur les consommations (installation de récupérateurs d'eau pluviale par exemple) et sur les pertes en réseaux (amélioration des réseaux d'eau potable existants) ;
- Poursuivre le raccordement au réseau collectif d'assainissement dans les secteurs favorables ;
- Favoriser la mise en place de réseaux séparatifs afin de maîtriser les rejets dans le milieu naturel ;
- Mettre en place des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales (noues, bassins, toitures végétales, coefficients d'espaces libres drainants...) dans les futurs projets urbains.

13. Energie : des objectifs de performance énergétique à poursuivre

13.1 Bilan des consommations d'énergie

(Source : SCoTAS, PAC DDT, Air Lorraine)

En 2012, le territoire du PLUi Ouest présentait une consommation énergétique de 205 981,47 MWh.

13.1.1 Une typologie du bâti à l'origine de fortes déperditions énergétiques

Avec plus de la moitié de la consommation d'énergie finale (59% soit 120 889 MWh), le secteur résidentiel est le secteur le plus énergivore au sein du territoire de la communauté de communes. A noter que pour ce secteur, le bois énergie et l'électricité sont les principales demandes. La typologie et l'âge du bâti du territoire jouent un rôle important dans le bilan énergétique du territoire. En effet, l'habitat correspond majoritairement à des maisons individuelles, qui induit des déperditions énergétiques supérieures à l'habitat collectif et groupé du fait d'une plus grande superficie des logements en contact direct avec l'extérieur. De même, une grande part des logements a été construite avant 1974, date de la première réglementation thermique. Dans la commune-centre de Rohrbach-lès-Bitche, 44,7% des logements ont été construits avant 1971 par exemple (INSEE, RP2013).

13.1.2 Une prédominance de la voiture, mode de transport particulièrement énergivore

Le transport routier constitue également une part importante de la consommation d'énergie finale avec 42 532 MWh (soit 21 %). Le territoire, très rural, est fortement dépendant de la desserte routière. Les transports en commun et modes doux, moins émetteur de GES et consommateurs d'énergie ne sont que très peu plébiscités. Ainsi, dans la commune de Rohrbach-lès-bitche, 93,3% des ménages disposent d'une voiture ou plus (INSEE, 2013). L'équipement automobile des ménages suit d'ailleurs une tendance à la hausse puisqu'en 2008, la part de ménages disposant d'une voiture ou plus était de 83,3%. Cette tendance se traduit par une progression du secteur des transports dans le bilan des consommations énergétiques du territoire entre 2002 et 2012 (cf. graphes page suivante). La voiture est le premier mode de déplacement pour les trajets pendulaires. En effet, 82,3% des actifs utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail, contre 4,2% utilisant les transports en commun, 10% la marche à pied et 1,5% le deux-roues. On note pourtant que 26,8% des actifs de Rohrbach-lès-Bitche travaillent au sein même de la commune, ce qui offre un potentiel intéressant de report modal vers les modes doux, adaptés aux courtes distances (INSEE, 2013).

A l'échelle de l'ensemble de l'ex CCRLB, la part des actifs travaillant au sein de leur commune de résidence ne s'élève toutefois plus qu'à 15,1% (INSEE, 2011). Dans ces communes, les transports en commun ou à la demande, desservant la ville centre notamment, constituent les modes de déplacements à privilégier en premier lieu.

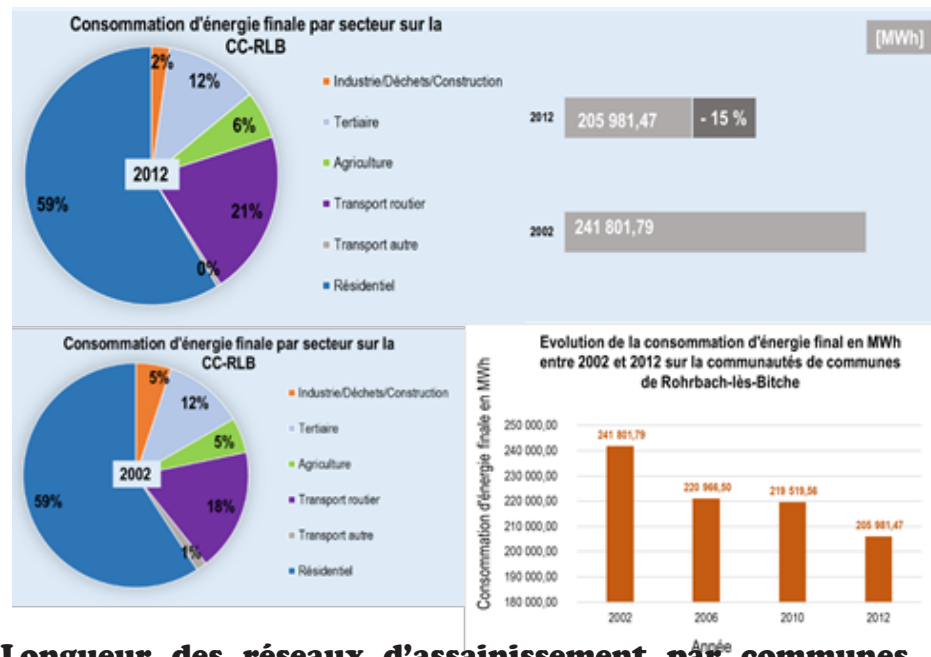
13.1.3 Les activités économiques en troisième place dans le bilan énergétique du territoire

Le secteur tertiaire participe à 12% de la consommation énergétique, induite notamment par le chauffage et la consommation électrique. L'agriculture consomme 6% de l'énergie finale. Enfin, l'industrie est très peu présente sur le territoire et ne représente que 2 % de la consommation d'énergie finale (4 733 MWh).

13.1.4 Une tendance à la baisse des consommations énergétiques

Contrairement à l'ex Communauté de Communes de Rohrbach-Lès-Bitche, c'est le secteur industriel qui est le premier consommateur d'énergie finale en Moselle (39% du total soit 17 566 741 MWh), malgré un déclin de 43 % entre 2002 et 2010, devant le secteur des transports routiers (24,1% du total, soit 10 855 345 MWh) et le secteur résidentiel (23,9% du total soit 10 765 259 MWh). Dans ce secteur, le chauffage, en grande partie au gaz naturel (41%), représente la principale demande à l'échelle départementale.

Sur le territoire de la Moselle, l'évolution de la consommation énergétique finale est négative (-23%) entre 2002 et 2010. Cette diminution s'explique par le déclin du secteur industriel sur le territoire de la Moselle. A noter qu'à l'échelle départementale, la consommation énergétique finale du secteur « autre transport » a connu une forte augmentation de l'ordre de 10% entre 2002 et 2010 du fait de la mise en services des lignes à grande vitesse. La consommation d'énergie finale sur territoire du PLUi Ouest connaît la même évolution qu'à l'échelle départementale, quoique légèrement moins prononcée. En effet, entre 2002 et 2010 cette dernière a subi une baisse de 15 %. Celle-ci s'explique principalement par le déclin du secteur industriel, en effet, la consommation d'énergie finale a été réduite de plus de la moitié (12 240 MWh en 2002 contre 4 733 MWh en 2012) et le déclin du secteur des transports autre que routier (3 746 MWh en 2002 contre 1 058 MWh en 2012) qui s'explique par la fermeture de la ligne ferroviaire reliant Sarreguemines à Bitche le 23/12/2011.

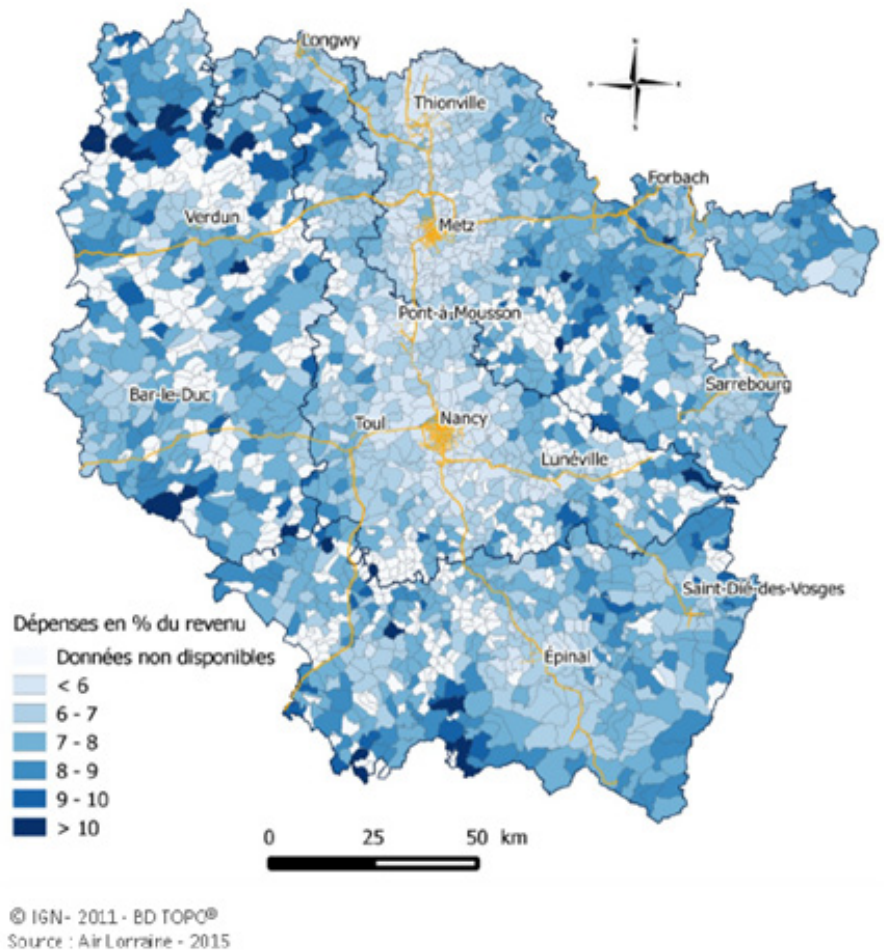


Longueur des réseaux d'assainissement par communes

(Source : Bilan de 2014 et 2015 SIBAVVA)

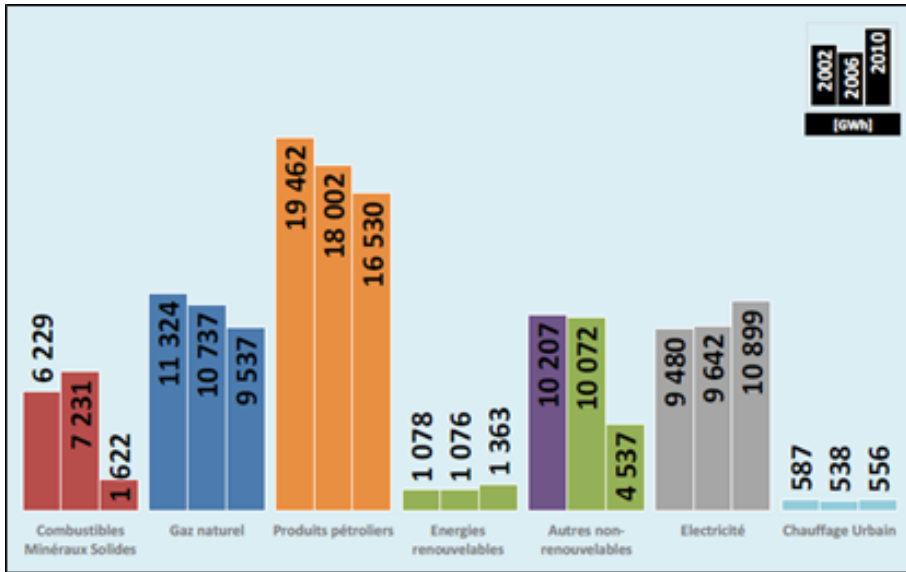
13.1.5 Un risque de précarité énergétique induit par la dépendance aux énergies fossiles

D'après les données de Air'Lorraine, les neuf communes appartenant à l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche ne sont pas en situation de précarité énergétique (part du revenu consacré aux dépenses énergétiques supérieur à 10 % du revenu médian). Les dépenses varient de moins de 6% à 7% du revenu pour la commune de Bettviller à 8 % à 9 % du revenu pour la commune de Schmittviller. Toutefois, la grande variabilité du prix du pétrole induit tout de même un risque de précarité énergétique des ménages compte-tenu de leur grande dépendance aux énergies fossiles.



Carte de la précarité énergétique dans le département de la Moselle en 2015 (Source : Air Lorraine)

En effet, il est important de préciser la forte consommation d'énergie finale issue des produits pétroliers, bien qu'une légère diminution soit observable entre 2002 et 2010. Le gaz naturel, le pétrole, l'électricité et les autres combustibles non-renouvelables, restent la principale source d'énergie primaire sur le territoire de la Moselle. Les énergies renouvelables représentent une faible proportion de la consommation d'énergie. Sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de Rohrbach-Lès-Bitche, tout comme sur celui du SCoTAS, aucune structure de production énergétique de masse n'existe. De ce fait, ces territoires ne sont pas en mesure de produire l'énergie qu'ils consomment et dépendent donc de l'importation d'énergie produite à l'extérieur du territoire. Ces énergies non renouvelables entraînent par ailleurs des émissions de gaz à effet de serre conséquentes (plus particulièrement en ce qui concerne la combustion des produits pétroliers).

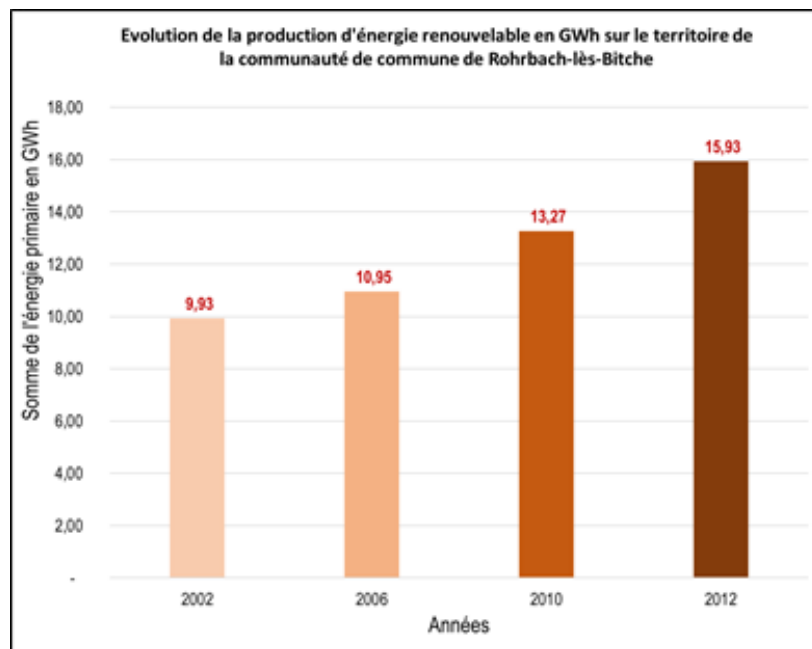


Graphique représentant l'évolution des consommations d'énergie finale par combustible dans le département de la Moselle entre 2002 et 2010 (Source : Air Lorraine).

D'après Air Lorraine, la production d'énergie primaire via les énergies renouvelables a augmenté depuis 2002 sur le territoire du PLUi Ouest. En effet, elle est passée de 9,93 GWh en 2002 à 15,93 GWh en 2012. Le bois énergie reste la principale source d'énergie primaire sur ces 4 années, suivie de l'énergie solaire et de la géothermie. L'énergie électrique produite, via le photovoltaïque, est très faible sur cette période : cependant, une évolution de cette énergie primaire produite est observable puisqu'elle est passée de 0,02 GWh en 2002 à 2,01 GWh en 2012. La contribution des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale est encore loin de l'objectif national de 23 % à l'horizon 2020.

Années	Type d'énergie produite	Energies renouvelables	Energie primaire en GWh	Somme énergie primaire en GWh/an
2002	Chaleur	Bois énergie (hors Chauffage Urbain)	9,91	9,93
2002	Chaleur	Solaire thermique	0,02	
2006	Electricité	Photovoltaïque	0,00	10,95
2006	Chaleur	Bois énergie (hors Chauffage Urbain)	10,73	
2006	Chaleur	Solaire thermique	0,18	
2006	Chaleur	PACs géothermiques	0,04	
2010	Electricité	Photovoltaïque	0,55	13,27
2010	Chaleur	Bois énergie (hors Chauffage Urbain)	12,17	
2010	Chaleur	Solaire thermique	0,28	
2010	Chaleur	PACs géothermiques	0,27	
2012	Electricité	Photovoltaïque	2,01	15,93
2012	Chaleur	Bois énergie (hors Chauffage Urbain)	13,32	
2012	Chaleur	Solaire thermique	0,28	
2012	Chaleur	PACs géothermiques	0,32	

Graphique représentant l'évolution énergétique primaire en GWh produite par les énergies renouvelables sur la période 2002/2012 enregistrée sur la CCRLB (Source : Air Lorraine)



13.2. Potentiel de développement des énergies renouvelables

Le territoire du PLUi ne possède pas de Plan Climat Energie Territorial (PCET), déclinaison du Schéma Régional Climat-Air Energie (SRCAE). report modal vers les modes doux, adaptés aux courtes distances (INSEE, 2013).

13.2.1. L'éolien

D'après le SRCAE Lorraine, l'ensemble des communes de l'ex CCRLB disposent de zones favorables de taille suffisante pour l'implantation d'éoliennes. L'enjeu sur la faune volante (avifaune et chiroptère) est moyen sur l'ensemble du territoire et la vitesse des vents est suffisante (entre 5.0 et 5.3 km/h). Cependant, les communes de Bining, Petit-Rederching et Rohrbach-Lès-Bitche sont situées dans le périmètre d'un ancien radar aérien empêchant toutes implantation d'éolienne sur ces communes.

De plus, un couloir de migration des grues cendrées passe au-dessus de la commune de Rohrbach-lès-Bitche.

Un projet éolien est en cours d'étude d'impact pour la mise en place de 2 éoliennes sur le ban communal de Rahling et 3 éoliennes sur le ban communal d'Etting. Une réflexion est également en cours pour la mise en place d'une éolienne sur la commune de Gros-Réderching. Cependant, cette énergie peut être contraignante sur le territoire au vu du relief et des larges points de vue (fort d'Achen, lieu-dit « haut-poirier »). Une vigilance est donc à accorder aux incidences sur le paysage.

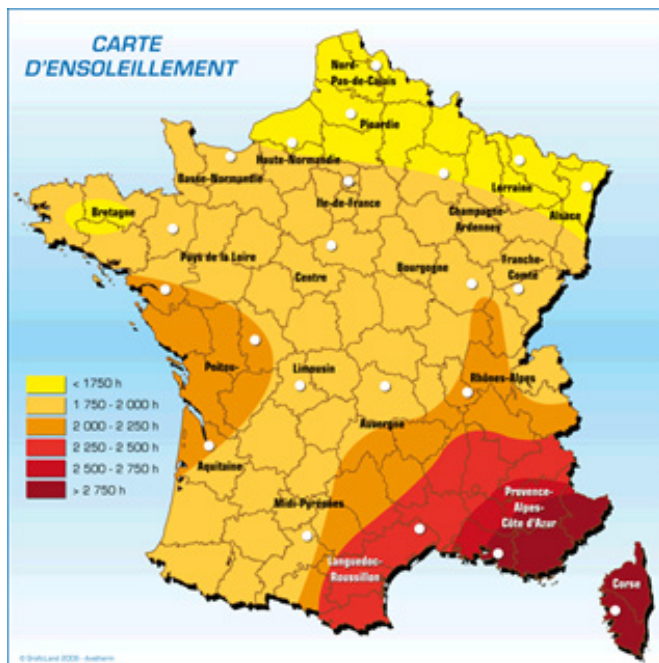
A noter la présence de 5 éoliennes construite en 2012 en bordure nord-est de la commune du Gros-Rederching, sur la commune de Woelfling-lès-Sarreguemines.



Eoliennes vues de Gros-Rederching

Communauté de Communes du Pays de Bitche

Carte de l'ensoleillement en France (<http://www.meteo10.com>)



En Lorraine, l'ensoleillement moyen est de 1 100 kWh/m² contre plus de 2 250 dans le Sud de la France. En conséquence, pour un même coût d'investissement, la production d'électricité sera quasi double dans le Sud, ce qui implique un prix de vente de l'électricité nettement inférieur pour les projets méridionaux. Dans ces conditions, les installations photovoltaïques de forte puissance ont peu de chance de voir le jour en Moselle. Par contre, à la parcelle, si les conditions optimales sont réunies (orientation, pas d'ombres portées...), la production d'électricité avec des panneaux peut faire l'objet d'une politique incitative. Toutefois, le développement le plus pertinent en Lorraine reste le solaire thermique qui permet de préchauffer de l'eau pour les habitations. Cette énergie se développe de plus en plus dans la région. En effet, cette énergie gratuite provenant du soleil irradie suffisamment la région Lorraine pour la capter et produire de l'eau chaude à des fins de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire. Il est suffisant pour fournir à lui seul 70 % de l'eau chaude en Lorraine en été.

Malgré ce plus faible potentiel sur le territoire, le développement de panneaux photovoltaïques demeure une solution renouvelable de plus en plus exploitée sur le territoire. En effet, sur l'ex communauté de communes de

Rohrbach-Lès-Bitche, l'EARL Kirsh situé sur la commune de Schmittviller produit 1 600 MWh d'électricité d'origine photovoltaïque par an.

La commune de Bining possède un potentiel photovoltaïque sur le toit de son église et un projet de panneau photovoltaïque sur le toit d'un bâtiment de TP doit prochainement voir le jour sur la commune d'Achen.



Panneaux solaires sur les toits des bâtiments agricoles de l'EARL Kirsh

13.2.4. Le bois énergie

Le bois énergie est une source d'énergie renouvelable présente sur le territoire de la communauté de communes (notamment bois de chauffage individuel). En revanche, cette ressource doit être limitée et réfléchie à une échelle plus vaste que celle de la communauté de communes pour les chaufferies collectives. Une vigilance doit être apportée sur la pérennité de la ressource biomasse (concurrence avec le bois de construction, etc.).

Le territoire présente plusieurs boisements importants sur ses pourtours, notamment à la frontière orientale. Cependant ces forêts ne présentent pas un affouage suffisant pour l'exploitation de bois par les communes étant donné qu'il s'agit de forêt gérée par l'ONF.

Energie : des objectifs de performance énergétique à poursuivre

13.2.4. L'hydroélectricité

L'hydrolienne fluviale, en phase de recherche-développement, permet de respecter la continuité sédimentaire et écologique du cours d'eau. Accrochés à un pont, elle offre des capacités de production entre 30 et 50 kW sous réserve que le débit soit supérieur à 2m³/s. La commune de Rahling possède une petite installation hydraulique qui ne fonctionne plus aujourd'hui.

Le potentiel hydraulique du territoire mériterait d'être approfondi.

13.2.4. La méthanisation

Le territoire présente des atouts quant au développement de la méthanisation puisqu'il dispose de gisements de fumier et de lisier bovin importants, ainsi que d'infrastructures de gaz. La Communauté de Communes a d'ailleurs entamé une réflexion sur la construction d'une unité de méthanisation agricole qui a pour objectif de chauffer les bâtiments publics de la commune de Rohrbach-Lès-Bitche. Le projet, d'une puissance d'environ 500 kWh, permettra de produire 4 000 MWh représentant la consommation d'environ 1200 foyers. Le potentiel de valorisation de boues de STEP et des déchets ménagers doit également être étudié. Le potentiel apparaît suffisant pour une valorisation locale.

La méthanisation est une énergie renouvelable favorable sur le territoire du PLUi qui permettrait de maintenir l'élevage sur la communauté de communes, valoriser l'économie, le tourisme et le paysage du territoire du PLUi.

Potentiel de développement des énergies renouvelables : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Diminution de la consommation énergétique à l'échelle du territoire sur les dix dernières années ;
- Zone favorable au développement d'éoliennes ;
- Potentiel d'exploitation de la géothermie et de la biomasse intéressant ;
- Réflexion sur la construction d'une usine à méthanisation pour chauffer les bâtiments publics ;
- Maintien de l'élevage et valorisation économique, paysagère et touristique via la méthanisation.

FAIBLESSES ET MENACES

- Forte consommation énergétique par le résidentiel, suivi par le transport routier
- Faible affouage pour l'exploitation du bois sur le territoire
- Vigilance sur le développement du bois énergie et d'éoliennes

INDICATEURS POSSIBLES

- Consommation énergétique (MWh) ;
- Production d'énergie primaire ;
- Nombre d'installation et production d'énergies renouvelables ;

ENJEUX

- Réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel en encourageant les économies d'énergie au sein des logements, l'efficacité énergétique des nouvelles constructions, le bioclimatisme, etc ;
- Promouvoir la rénovation thermique et le développement de formes urbaines plus économes en énergie ;
- Préserver les prairies et les forêts qui sont de véritables puits de carbone ;
- Favoriser et développer les réseaux cyclables sécurisés et transports en commun ou à la demande ;
- Favoriser le covoiturage (mise en place d'une plate-forme de covoiturage...) ;
- Favoriser le transport électrique (borne électrique) et les transports en communs ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment de la géothermie et de la biomasse.

14 . Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

14.1 Gestion des déchets

(Syndicat Mixte des communes du Pays de Bitche)

14.1.1. Mode de gestion et évolution des déchets

Le 26 septembre 2000 a été approuvé par le Préfet le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Moselle (PDEDMA). Il a été complété par une étude « bilan » en 2007 réalisée par le Conseil Général de Moselle qui a permis d'établir certains ratios départementaux concernant la production et le traitement des déchets.

Le Syndicat Mixte des communes du Pays de Bitche assure la collecte des ordures ménagères au niveau de quarante-six communes (36 145 habitants ; INSEE 2014), notamment au niveau de la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche. En effet, un arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle Est a été signé le 30/06/1988. Les déchets collectés sont ensuite amenés au centre de transfert de Bitche. Le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets de Moselle-Est (SYDEME) transporte, trie, valorise et traite les déchets ménagers issus de la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche. Le Sydeme regroupe, au 1er juillet 2015, 14 intercommunalités réparties sur 298 communes représentant une population d'environ 385 000 habitants, dont celle du Pays de Bitche. Le territoire de compétence du Sydeme s'est progressivement élargi et couvre, en plus des 3 arrondissements du département de la Moselle (Sarreguemines, Forbach et St-Avold), 2 intercommunalités d'Alsace Bossue, ce qui représente une superficie de 2 559 km², soit une densité de 148 hab / km².

Le SYDEME se situe sur le carreau minier de Sainte-Fontaine, entre Freyming-Merlebach et Saint-Avold. Via ce centre de tri, l'intercommunalité est engagée dans un Plan Local de prévention des déchets depuis 2011. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) permet le financement de ces services.

Le syndicat Mixte des communes du pays de Bitche a mis en place un nouveau système de tri depuis le 2 juin 2009, le tri multiflux. Ce système de tri a également été mis en place sur l'ensemble du territoire du Syndicat mixte de transport et de traitement des Déchets Ménagers de Moselle Est. Le Syndicat Mixte souhaite que les habitants du territoire adoptent les bons gestes du tri collectif des déchets. Les bio déchets représentent environ 30% du poids des poubelles, soit 100 kg par an et par habitant. Le tri à la source de ces bios déchets est la meilleure solution pour optimiser la valorisation biologique et obtenir un compost de grande qualité.

La collecte des ordures ménagères est effectuée toutes les semaines dans les 46 communes du pays de Bitche en bac roulant d'un volume de 120 litres ou 240 litres. Le système de collecte Multiflux est organisée en trois sacs de couleurs différentes :

- le sac vert : les bio déchets
- le sac orange : les recyclables
- le sac bleu : les résiduels.

Ces trois sacs sont collectés simultanément puis un camion de collecte les achemine jusqu'à un centre de tri Multiflux où les sacs y sont triés et séparés par couleur. Ils sont ensuite dirigés vers des centres de tri différents :

- les sacs vert partent vers un centre de valorisation biologique par méthanisation (Méthavalor) ;
- les sacs orange partent vers un centre de tri des recyclables à Sainte-Fontaine ;
- les sacs bleu partent vers un centre de traitement et de stockage.



14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

Au niveau du Syndicat des Communes du Pays de Bitche, le ramassage des ordures ménagères s'effectue uniquement en bacs roulants. Trois types de collectes sont effectués sur le Pays de Bitche :

- la collecte multiflux assurée par VEOLIA Propreté / ONYX. Cette collecte s'organise par la mise à disposition des ménages et des non-ménages de sacs de trois couleurs différentes ;
- la collecte spécifique assurée par VEOLIA Propreté / ONYX. Il s'agit d'une collecte en vrac d'ordures ménagères et assimilés mise en place pour les cimetières, les ateliers municipaux et certains professionnels qui ne peuvent trier dans les sacs de couleurs ;
- la collecte de biodéchets assurée par le SYDEME. En vue de la quantité trop importante de ces déchets pour être mis en sacs verts de 15 litres, la collecte de ces déchets se fait par des bacs de 120 litres fermentescibles pour les établissements de restauration, les fleuristes...

En 2014, 16 063 tonnes de déchets ont été collectés dans le Pays de Bitche soit 444 kg par an et par habitant de déchets ménagers. La quantité de déchets collectés dans le Pays de Bitche entre 2013 et 2014 a baissé de 0,79 % (malgré une légère progression des tonnages d'ordures ménagères). En effet, 16 192 t de déchets (soit 450 kg/an/habitant) ont été collectés en 2013 dans le Pays de Bitche. En moyenne, chaque habitant du Pays de Bitche a trié 53,20 kg en 2014 contre 64,70 kg en 2013 d'emballages et vieux papiers hors verre, soit une baisse de plus de 17 %. En revanche, ce tri reste au-dessus de la moyenne départementale qui est de 46,2 kg/habitant/an.

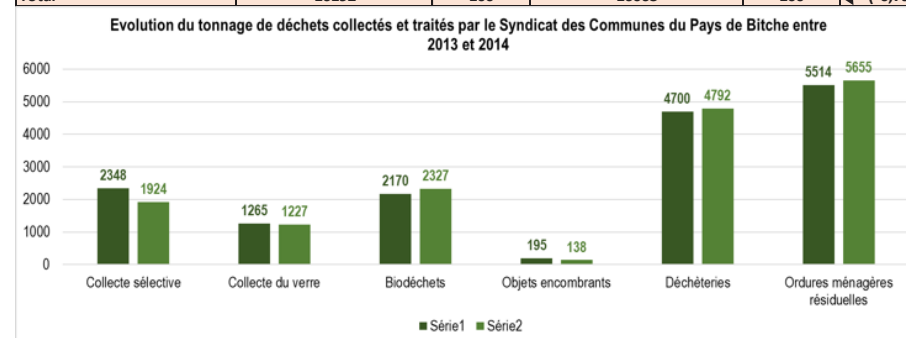
De plus, alors que la quantité de déchets issus de la collecte sélective a diminué de 2% entre 2013 et 2014 et les quantités de bio déchets et d'ordures ménagères résiduelles récoltés ont augmenté de 1%. Le ratio moyen des ordures ménagères résiduelles (correspondant à 34% de la production de déchets total) s'élève à 156 kg/habitant/an en 2014 contre 152 pour le Pays de Bitche contre 152 kg/habitant/an. Ce ratio est inférieur à :

- La moyenne nationale : 288 kg/habitant/an en 2011 ;
- La moyenne régionale : 247 kg/habitant/an en Lorraine en 2011 ;
- La moyenne départementale : 282 kg/habitant/an en 2011.

Chaque année en France, un habitant produit 511 kg de déchets. La quantité de déchets produit par habitant et par an l'échelle du PLUi est donc inférieur à la moyenne nationale.

Bilan des tonnages collectés en 2013 et en 2014 sur le territoire du Syndicat Mixte des communes du Pays de Bitche (source : Syndicat Mixte des communes du Pays de Bitche)

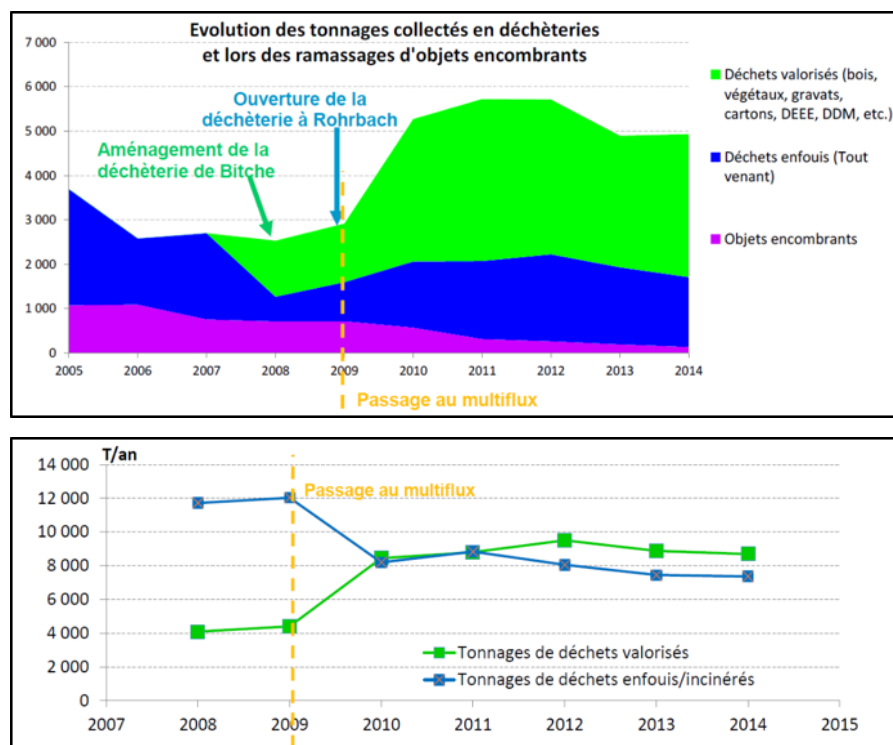
Collecte	Tonnages collectés et traités en 2013	Pourcentage (%)	Tonnages collectés et traités en 2014	Pourcentage (%)	Evolution
Collecte sélective	2348	14	1924	12	↘ (-2%)
Collecte du verre	1265	8	1227	8	=
Biodéchets	2170	13	2327	14	↗ (+1%)
Objets encombrants	195	1	138	1	↘
Déchèteries	4700	29	4792	30	=
Ordures ménagères résiduelles	5514	34	5655	35	↗ (+1%)
Total	16192	100	16063	100	↘ (-0,79 %)



La collecte multiflux a eu un impact sur les tonnages collectés en déchèteries qui ont doublé entre 2009 et 2010. Les tonnages collectés en déchèterie se sont par la suite stabilisés pour être très proche entre 2013 et 2014 mais avec une part de déchets valorisés qui augmentent et une part de déchets enfouis qui diminue. Depuis 2006, le tonnage de la collecte des objets encombrants diminue fortement (1 091 tonnes en 2006 contre moins de 140 tonnes en 2014)

Après le passage au tri multiflux, le tonnage des déchets valorisé a augmenté passant de 4 000 t/an près de 9 000 t/an alors que le tonnage des déchets enfouis/incinérés a fortement baissé passant de 12 000 t/an à moins de 8 000 t/an. Depuis 2012, la part des déchets valorisés est supérieure à celle des déchets enfouis ou incinérés et l'écart reste stable. Dans l'avenir, cette tendance positive devrait s'accroître dans le sens d'une diminution globale des tonnages tout en augmentant la part des déchets valorisés.

Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries et aux ramassages d'objets encombrants de 2005 à 2014



Source : Communauté de communes du Pays de Bitche

14.1.2. Déchèterie

La déchèterie de Bitche se situe sur le site de l'ancienne décharge, à la sortie de Bitche en direction d'Hanviller – Schorbach.

Elle est gérée par le SYDEME et est ouverte 30 h par semaine. L'accès est limité à 20 passages par an avec une quantité limitée à 1m3 selon un règlement défini et détaillant les apports autorisés pour le particulier et le professionnel. L'accès à la déchèterie est réservé exclusivement aux particuliers résidant sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Bitche et aux collectivités du périmètre de la communauté de communes. En 2014, les déchets « tout-venant » sont les plus importants avec 1 573 tonnes, soit 33 % des déchets collectés en déchèterie, suivis par les déchets verts qui représentent 1 135 tonnes (24 % des déchets collectés en déchèterie). Au total, 4 792,50 tonnes de déchets ont transité

en 2014 par les déchèteries (132 kg/habitant/an) contre 4 701 tonnes en 2013 (129,50 kg/habitant/an), soit une augmentation de 2 %. Cependant, ces quantités restent inférieures à la moyenne départementale qui était de 223 kg/habitant/an en 2013.

Les déchets verts collectés dans la déchèterie de Bitche sont traités à la plateforme de compostage à Sarreguemines gérée par le SYDEME.

Parmi tous les déchets collectés en déchèterie, seul le tout-venant est envoyé à l'enfouissement. Les déchets dangereux sont incinérés ou traités et les autres sont recyclés ou valorisés.

Le secteur de Rohrbach-Lès-Bitche est celui qui fréquente le plus les déchèteries (44 % de fréquentation), en particulier celle de Rohrbach-Lès-Bitche (98 % du nombre de passage en 2014 ont lieu dans la déchèterie de Rohrbach-Lès-Bitche).

Toutefois, la taille de cette déchèterie est sous-estimée par rapport à la taille du territoire qu'elle draine et conduit à de nombreux problèmes de circulation. Un projet d'extension a été annulé.

La déchèterie de Bitche est moins fréquentée que celle de Rohrbach-Lès-Bitche. En effet, le nombre de passage dans la déchèterie de Bitche en 2014 (9 123) est inférieur à celui de la déchèterie de Rohrbach-Lès-Bitche (31 873) bien que le territoire de la communauté de communes du Pays de Bitche (secteurs Bitche et environs, Pays du Verre et du Cristal et Volmunster) soit beaucoup plus important. Les habitants de ces trois secteurs vont préférentiellement dans la déchèterie de Rohrbach-Lès-Bitche.

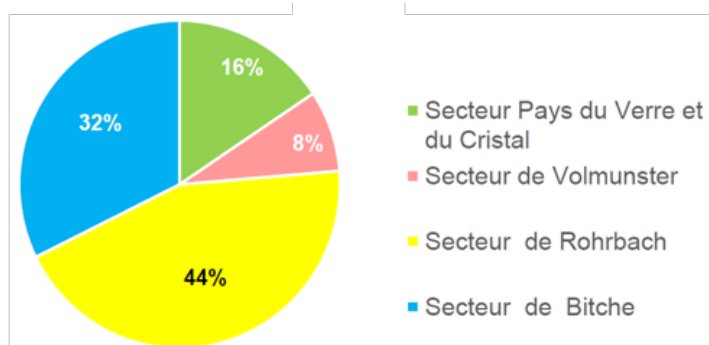
Type de déchets	Tonnages 2014	%
Tout-venant	1 573,66	33%
Bois	802,06	17%
Déchets Verts	1 134,98	24%
Carton	183,76	4%
Papier	47,08	1%
Gravats	888,04	19%
DEEE	113,77	2%
DMS	49,15	1%
Total	4 792,50	

14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

Le secteur de Rohrbach-Lès-Bitche est celui qui fréquente le plus les déchetteries (44 % de fréquentation), en particulier celle de Rohrbach-Lès-Bitche (98 % du nombre de passage en 2014 ont lieu dans la déchetterie de Rohrbach-Lès-Bitche).

Toutefois, la taille de cette déchetterie est sous-estimée par rapport à la taille du territoire qu'elle draine et conduit à de nombreux problèmes de circulation. Un projet d'extension a été annulé.

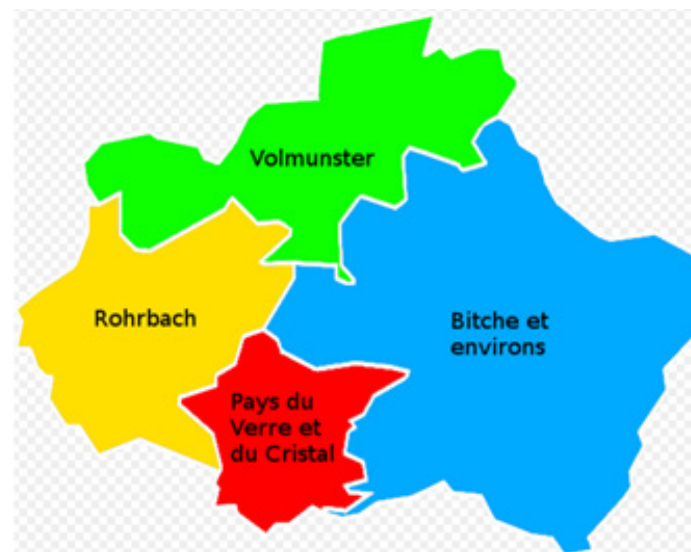
La déchetterie de Bitche est moins fréquentée que celle de Rohrbach-Lès-Bitche. En effet, le nombre de passage dans la déchetterie de Bitche en 2014 (9 123) est inférieur à celui de la déchetterie de Rohrbach-Lès-Bitche (31 873) bien que le territoire de la communauté de communes du Pays de Bitche (secteurs Bitche et environs, Pays du Verre et du Cristal et Volmunster) soit beaucoup plus important. Les habitants de ces trois secteurs vont préférentiellement dans la déchetterie de Rohrbach-Lès-Bitche.



Nombre de passages par déchetteries en 2014

	Déchetterie de Bitche	Déchetterie de Rohrbach	Total
Secteur Pays du Verre et du Cristal	1 335	5 078	6 413
7 communes	21%	79%	
8 637 habitants			
Secteur de Volmunster	1 443	1 854	3 297
16 communes	44%	56%	
6 279 habitants			
Secteur de Rohrbach	292	17 751	18 043
9 communes	2%	98%	
9 944 habitants			
Secteur de Bitche	6 053	7 190	13 243
14 communes	46%	54%	
10 726 habitants			
TOTAL	9 123	31 873	40 996

Source : Communauté de communes du Pays de Bitche, PAC DDT, SCoTAS, Syndicat du pays de Bitche, site du SYDEME.



Répartition de la fréquentation en déchetteries par secteur



Déchetterie de Rohrbach-Lès-Bitche

14.1.3. Déchets des activités agricoles

Le dispositif Agriculteurs, Distributeurs, Industriels, pour la Valorisation des déchets agricoles (ADIVALOR) prend en charge la collecte des produits phytosanitaires et les produits fertilisants des agriculteurs, entreprises, administrations et collectivités. Le distributeur LORCA de Rohrbach-Lès-Bitche est un site de collecte des emballages vides.

14.1.4. Les sites d'anciennes décharges recensées

Les sites d'anciennes décharges du territoire, autorisées ou non, sans activité ont été répertoriés sur le PLUi. Ces sites constituent des lieux à reconquérir et valoriser. Ils ont été recensés sur les communes de Rahling, Bining, Rohrbach-Lès-Bitche et Petit-Réderching.

Déchets : synthèse

ATOUS ET OPPORTUNITÉS

- Tri multiflux ;
- Présence d'une déchèterie ;
- Quantité de déchets produit par habitant et par an inférieur à la moyenne nationale
- Diminution des tonnages globaux ;
- Augmentation de la part des déchets recyclables ;
- Progression de la valorisation des déchets, permettant une réduction des tonnages incinérés ou enfouis.

FAIBLESSES ET MENACES

- Augmentation du tonnage de la collecte des ordures ménagères
- Anciennes décharges localisées sur 4 communes.

INDICATEURS POSSIBLES

- Ratio des déchets par an et par habitant : ordures ménagères, recyclables, verre...
- Pourcentage de valorisation énergétique, enfouissement et valorisation matière (électroménager par exemple)

ENJEUX

- Sensibiliser les habitants au tri des déchets et au compostage ;
- Poursuivre les actions en faveur de la réduction des tonnages ;
- Poursuivre les actions en faveur de la valorisation des déchets.

14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

14.2 Nuisances acoustiques

(Source : SCoTAS, PAC DDT, DDT Moselle)

D'après le rapport de présentation du SCoTAS, aucune route n'est identifiée comme zone de bruit sur le territoire de la CCRLB.

Les communes de Gros-Réderching, Petit-Réderching et Rohrbach-Lès-Bitche sont traversées par la RD662 (ancienne RN62), artère importante qui accueille chaque jour 6 900 véhicules/jour. Cependant, cet axe ne représente pas un point noir. De plus, depuis la construction de la voie verte, la nuisance sonore a fortement diminué (diminution considérable du nombre de camion).

Un merlon / étude d'entrée de ville en sortie gauche (cause : création d'un lotissement) sur la commune de Petit-Réderching a été effectué. Cette étude a permis de réduire de 75 m la distance d'inconstructibilité.

Le territoire n'est pas concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Nuisances acoustiques: synthèse

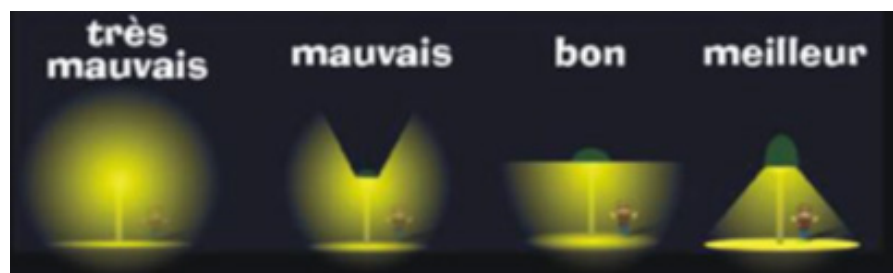
ATOUTS ET OPPORTUNITÉS
Faibles nuisances acoustiques.
FAIBLESSES ET MENACES
3 communes sont concernées par un axe routier pouvant générer des nuisances sonores
INDICATEURS POSSIBLES
Trafic sur les voies routières (nombre de passages, voitures et poids lourds) et ferrées annuel, quotidienne, horaire.
ENJEUX
- Préserver les habitants face à cette nuisance - Limiter l'urbanisation des Etablissements recevant du public (ERP) le long des axes routiers les plus sensibles (D662).

14.3 Nuisances lumineuses

Une optimisation de l'éclairage public peut à la fois permettre une diminution des accidents de circulations de la route dus à l'éblouissement ou à la fatigue oculaire, de faire des économies d'énergies et financiers ainsi que préserver le milieu nocturne (trame étoilée, déplacement des espèces nocturnes) sans diminuer la qualité de l'éclairage. Il a également été démontré qu'il pouvait y avoir un impact sur la santé humaine par un dérèglement du rythme biologique. Il est donc important de repenser les modes d'éclairages pour à la fois améliorer le cadre de vie et maintenir une qualité du service. Il existe plusieurs méthodes pour y parvenir.

- La première consiste à optimiser l'orientation de l'éclairage. L'utilisation d'un abat-jour adapté permet de diminuer la part de lumière se dirigeant directement vers le ciel. Pour optimiser l'efficacité, il est important que l'ampoule utilisée ne le dépasse pas. Comme les faisceaux lumineux sont tous émis vers le sol, il est possible de diminuer l'intensité et d'obtenir la même qualité d'éclairage.
- Une seconde méthode consiste à utiliser des diodes électroluminescentes ayant un rendement « consommation énergétique/quantité de lumière émise » meilleur que les lampes à incandescence. Les performances énergétiques sont donc plus avantageuses.
- Une troisième pratique est l'installation de détecteurs de mouvements. L'intensité lumineuse dégagée est faible lorsque le détecteur n'est pas actionné, puis s'active dès le passage d'un individu. Il permet d'éclairer dans des périodes dites « utiles ». Cependant, ce système pose de nombreuses questions quant aux réglages à effectuer. A quelle distance le détecteur va repérer l'individu ? Au bout de combien de temps s'arrête-t-il ? Peut-il faire la différence entre le passage d'un animal nocturne et celui d'un usager ? Il est donc très difficile à mettre en place si on souhaite un rendement total mais il peut s'avérer très efficace en termes d'économies énergétiques.
- La quatrième méthode est plus radicale. Elle consiste à choisir une plage horaire où la fréquentation est la moins importante et par conséquent où la demande du service est la plus faible afin d'éteindre totalement l'éclairage (application restreinte à un secteur ou à des axes particuliers).

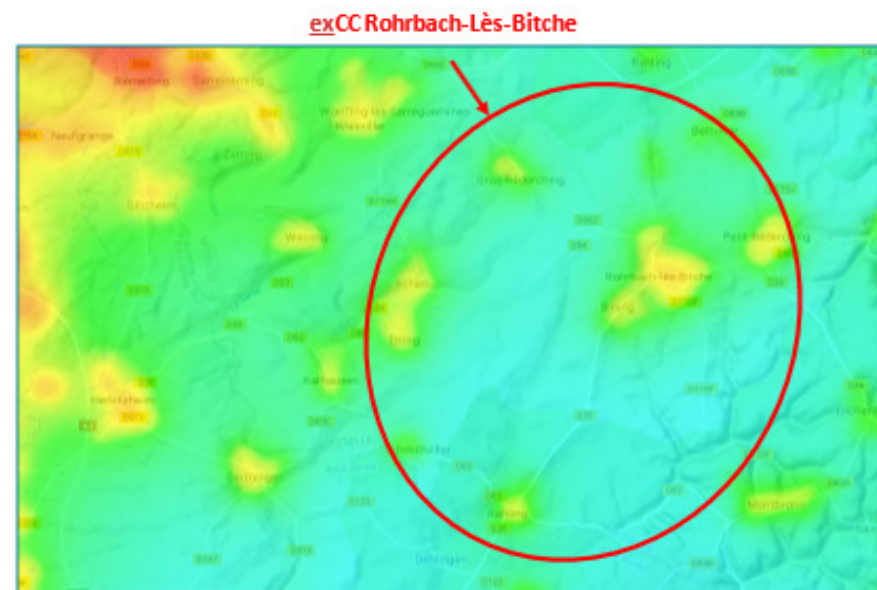
L'arrêté du 27 décembre 2018 fixe des prescriptions en matière de sécurité de l'éclairage public ainsi que de prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses.



D'après la carte des pollutions lumineuses en fausse couleur du site « généralise d'astronomie et site club AVEX, (Astronomie du Vexin dans le Vald'oïse) » sur la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche, la pollution lumineuse n'est pas très importante en dehors des habitations et correspond à la campagne (vert-cyan).

D'après la carte des pollutions lumineuses en fausse couleur du site « généralise d'astronomie et site club AVEX, (Astronomie du Vexin dans le Vald'oïse) » sur la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche, la pollution lumineuse n'est pas très importante en dehors des habitations et correspond à la campagne (vert-cyan). En revanche, cette dernière est assez forte au centre de l'urbanisation (jaune : 2500 -500 étoiles) notamment au niveau de Rohrbach-Lès-Bitche, Bining, Rahling, Achen et Etting et Petit-Réderching. En périphérie du village et au niveau de Bettviller la pollution lumineuse est plus faible où la Voie Lactée est souvent perceptible mais encore très sensible aux conditions lumineuses situées à proximité. La communauté de communes se situe à proximité d'un gros spot de pollution lumineuse : celle de Sarreguemines. Cependant, les communes s'adaptent petit à petit au changement d'éclairage afin de réduire la consommation énergétique et la pollution lumineuse. En effet, la commune de Rohrbach-Lès-Bitche possède un ballast Alton qui réduit la consommation lumineuse à certaines heures. De plus, lors de nouveaux projets urbains (lotissements, réhabilitation des rues, changement d'ampoule...) l'éclairage est remplacé par des LED. C'est le cas pour les communes de Gros-Réderching, Rahling, Rohrbach-lès-Bitche, Etting et Bining,

Depuis 2009, 389 communes ont obtenu le label Villes et Villages étoilés en France par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), pour leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et leur réduction de la pollution lumineuse. Parmi les 202 communes françaises labellisées en 2015, aucune commune de la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche n'en fait pas partie.



Légende

Blanc : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

Magenta : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100-200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250-500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messier parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu.

Vert : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40 -50° de hauteur.

Cyan : 1000-1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleu : 1800-3000 : bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparpillées de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon.

Bleu nuit : 3000-5000 : bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

Noir : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas à plus de 8° au-dessus de l'horizon.

[Légende : Échelle allant du blanc (mégalozone) au magenta-rouge pour une grande ville en passant par l'orange-jaune pour une ville moyenne, au vert-cyan pour la campagne jusqu'au bleu foncé-noir pour une nuit « noire » qui n'existe pas en France]

<http://avex-asso.org/dossiers/pl/europe-2016/google-map-fausse-couleur/index.html>

14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

Nuisances lumineuses: synthèse

ATOUS ET OPPORTUNITÉS

- Faible pollution lumineuse en dehors des habitations
- Mise en place d'installation pour réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie sur le territoire du PLUi (LED)

FAIBLESSES ET MENACES

- Spot de pollution lumineuse au niveau des zones urbaines

INDICATEURS POSSIBLES

- Nombre d'ampoules LED par commune
- Evolution de la pollution lumineuse via la carte ci-dessus

ENJEUX

- Poursuivre la réduction de la pollution lumineuse au niveau des zones urbaines par la mise en place d'installations adaptées

14.4 Qualité de l'air et émission de gaz à effet de serre

(Source : SCoTAS, PAC DDT, consultation Air Lorraine)

Le laboratoire Air Lorraine surveille à partir de ses stations de mesures fixes les polluants présents dans l'air. Sur le territoire de l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche, les principaux polluants rencontrés sont les suivants :

- les oxydes d'azote (NOx) tels que le dioxyde d'azote (NO₂) et le monoxyde d'azote (NO) liés aux transports routiers ; les oxydes d'azote (NOx) ;
- le dioxyde de soufre (SO₂)
- l'ozone (O₃) ;
- le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- le méthane (CH₄) ;
- les poussières fines (PM_{2.5} et PM₁₀) ;
- les composés volatils liés à l'activité agricole et aux activités industrielles,

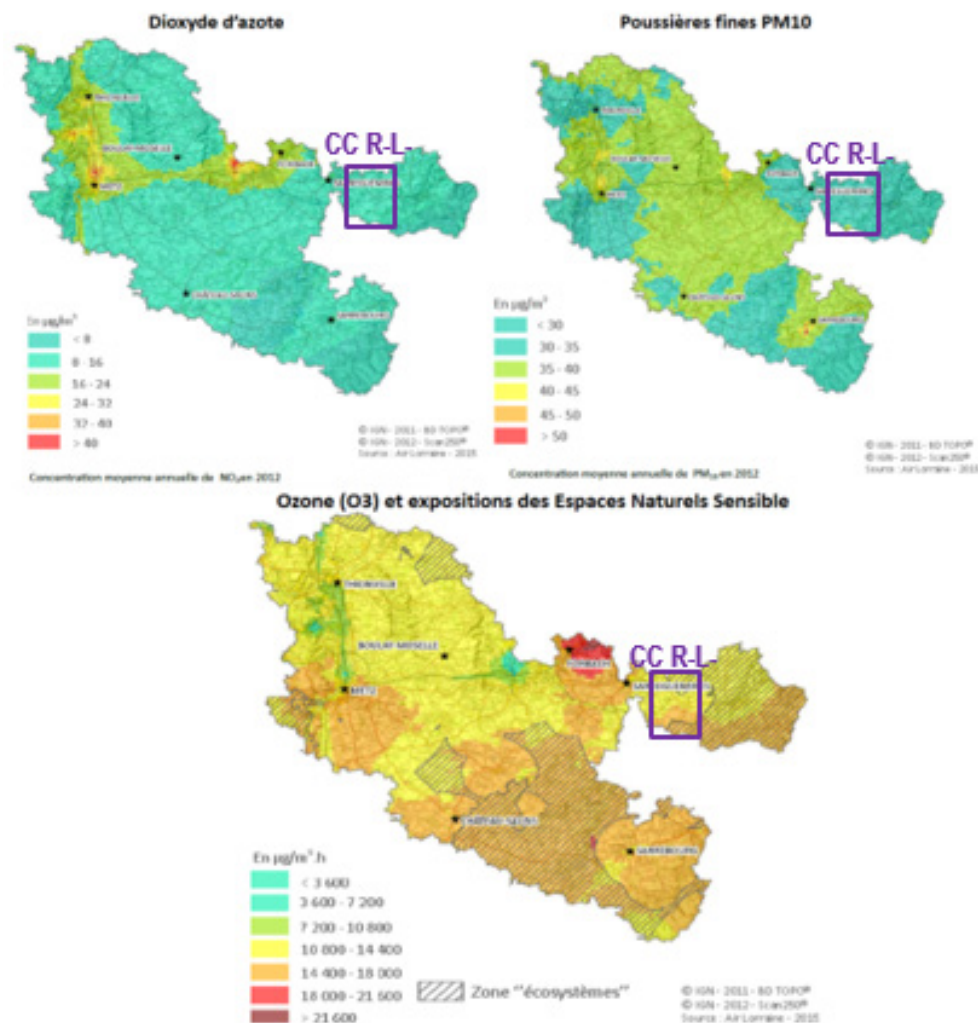
La pollution par les pesticides apparaît inégale à l'échelle du territoire. Des fortes émissions sont recensées sur les communes de Gros Réderching et Rahling.

Actuellement, les neuf communes de l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche ne sont pas incluses dans un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

14.4.1. Exposition à la pollution en Moselle

D'après les informations fournies par Air Lorraine, le territoire de l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche présente une **concentration moyenne annuelle de NO₂ en 2012 comprise entre 8 et 16 µg/m³ et une concentration moyenne de poussières fines PM₁₀ en 2012 comprise entre 30 et 35 µg/m³** ce qui est faible.

Le nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires d'ozone en 2012 sur le territoire est compris entre 10 800 et 18 000 µg/m³h.



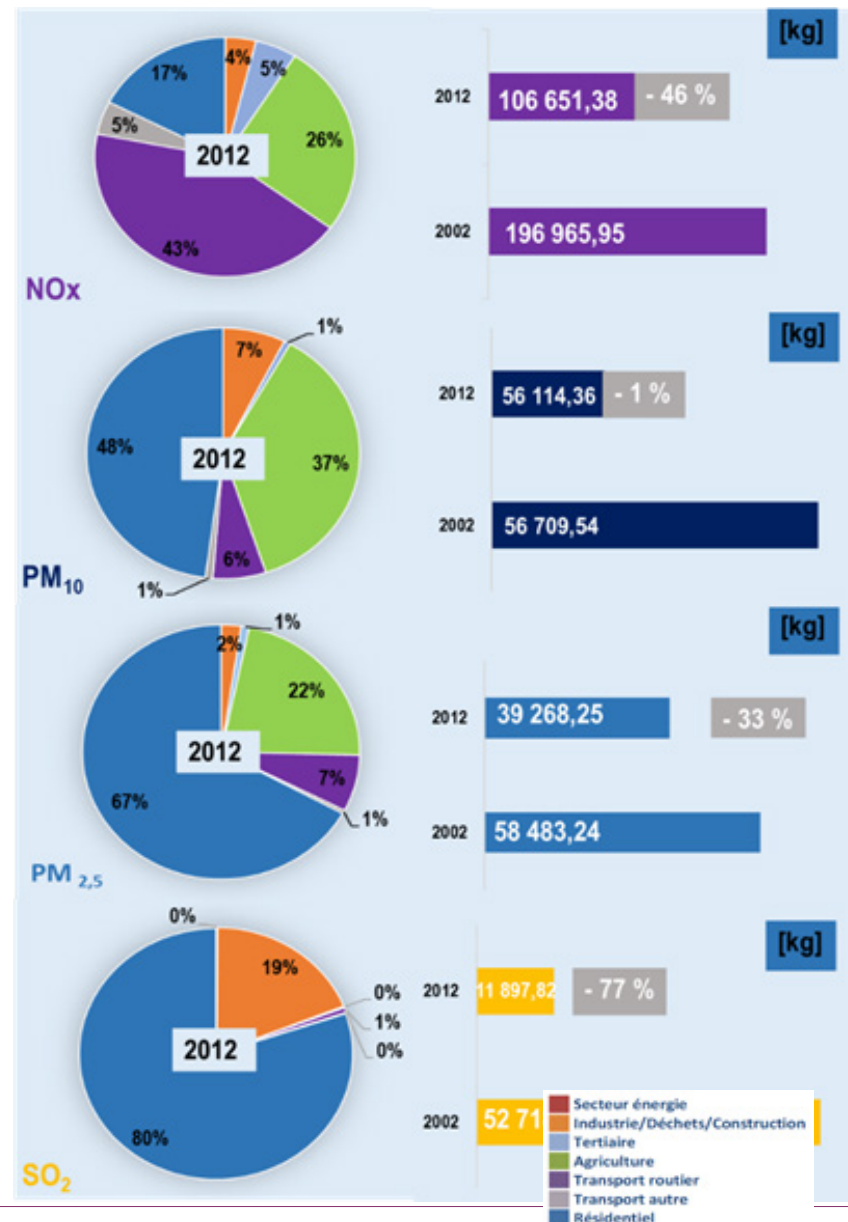
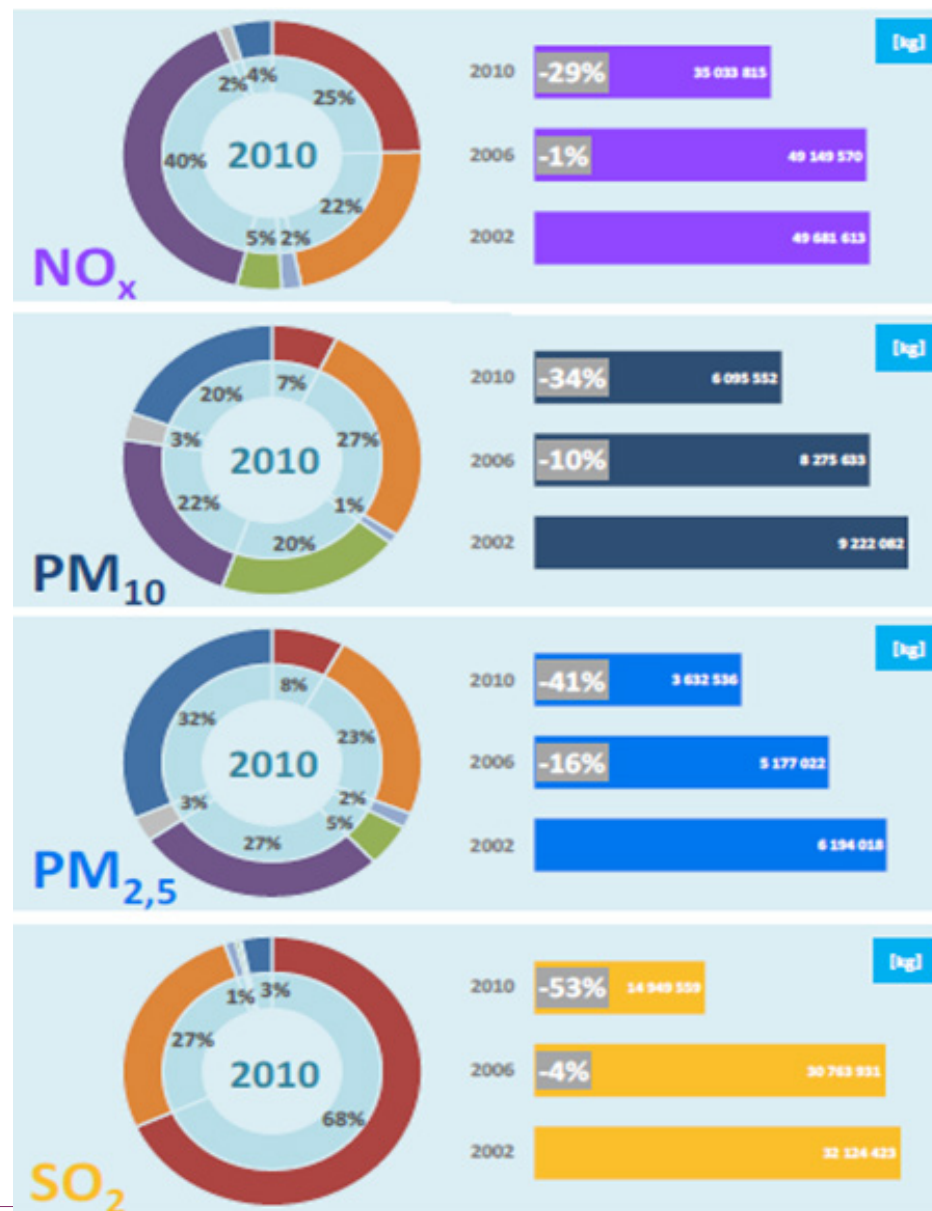
Cartes des concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote (NO₂), de poussière fines (PM₁₀) et d'ozone (O₃) dans le département de la Moselle (Source : Air Lorraine)

Le graphique ci-dessous présente les sources d'émissions de polluants sur le territoire de la Moselle et sur le territoire du PLUi Ouest. **Le secteur de l'énergie**, tout particulièrement la production d'électricité à l'aide des centrales thermiques, **représente plus des 2/3 des émissions de SO₂ et un quart des émissions des NO_x en Moselle**. **L'industrie** avec ses activités sidérurgiques, métallurgiques et cimentières, assez développées dans le département, sont responsables du **quart des émissions de chaque polluant** (NO_x PM₁₀, PM_{2,5}, SO₂). Ces deux secteurs devraient voir leurs émissions baisser dans l'avenir en raison de la fermeture de certains sites. C'est le cas de l'industrie ou une baisse des émissions de polluants a été enregistrée sur la période 2002/2010. **Le transport routier représente une part importante des émissions de polluant dans le département de la Moselle du fait de sa proximité frontalière et de la présence de plusieurs autoroutes sur son territoire** (40 % des émissions des NO_x, 22 % des émissions de PM₁₀ et 27 % des émissions de PM_{2,5}). Le secteur résidentiel est à l'origine des émissions de PM_{2,5} notamment par la combustion de biomasse (32% des émissions de PM_{2,5} et 20 % des émissions de PM₁₀). Enfin, le secteur agricole, par ses pratiques culturales, sont responsable de 20 % des émissions de PM₁₀ et 5% des émissions de NO_x et PM_{2,5}. A noter également que la commune de Gros-Réderching présente un bilan d'émission d'ammoniac (NH₃) lié notamment aux activités agricoles et d'élevage, particulièrement important (entre 2500 et 10000 kg/km² en 2010 contre moins de 1700 kg/km² dans le reste du territoire).

Entre 2002 et 2012, une diminution des émissions de polluants a été observée. Les plus grosses baisses d'émissions de polluants sont enregistrées pour le SO₂ (-53 %), notamment en raison du déclin du secteur industriel, principal émetteur de SO₂ avec le chauffage du bâti.

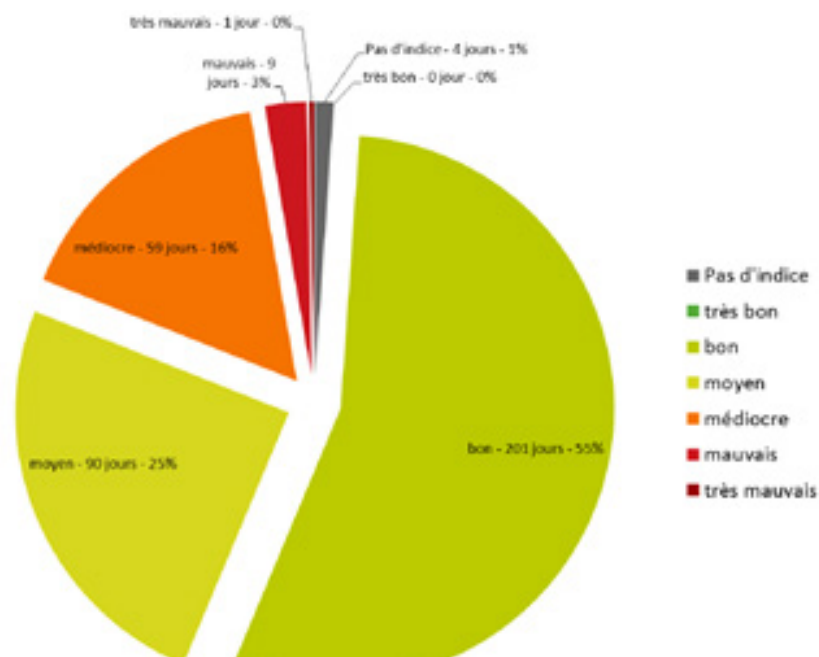
14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

Graphiques des pourcentages de sources d'émissions de polluants dans le département de la Moselle (figure 1) et sur le territoire de l'ex communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche (figure 2) (Source : Air Lorraine)



14.4.2. Bilan sur la qualité de l'air en Moselle

En 2014, la qualité de l'air sur la Moselle a été globalement bonne (201/365 jours) pour 55% de l'année. Les journées avec une qualité de l'air médiocre ou moins bonne représentent quant à elles environ 21 %, c'est 11 jours de moins qu'en 2013. De plus, le territoire du SCoT de Sarreguemines présente une qualité de l'air relativement satisfaisante. L'indice de la qualité de l'air (IQA) mesuré au cours du premier trimestre 2009 met en avant une majorité de journées durant lesquelles la qualité de l'air est bonne voire très bonne (80 jours sur 90). Le même type de situation est retrouvé à la suite de l'analyse des données annuelles qui indique une qualité de l'air qui reste bonne mais qui témoigne cependant d'une tendance à la dégradation au cours des périodes estivales (avril à août) et hivernale (décembre à mars). Les résultats semblent d'une part être influencés par les émissions d'ozone issues, sous l'action de la chaleur et du soleil, de la transformation de polluants d'origine automobile, comme les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles, et d'autre part par les combustions liées aux modes de procédés de chauffage urbain.



Répartition des indices de la qualité de l'air en 2014 sur le département de la Moselle (Source : Air Lorraine)

Les communes appartenant à la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche ne sont pas considérées comme sensibles à la qualité de l'air (zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à des actions portant sur le climat en cas d'effets antagonistes).

14.4.3. Emissions de gaz à effet de serre

Plusieurs Gaz à Effet de Serre (GES) sont émis sur le territoire :

- le dioxyde de carbone (CO₂). D'origine humaine, il provient pour l'essentiel de la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), de certaines industries et du transport. Ce gaz est responsable d'environ 53 % de l'effet de serre additionnel (augmentation de la quantité de GES émis dans l'atmosphère due à l'activité humaine) ;
- le méthane (CH₄) issu des pratiques agricoles, de l'élevage des ruminants (fermentation), de la riziculture, des décharges ménagères, des exploitations d'énergies fossiles... Ce gaz est responsable d'environ 17 % de l'effet de serre additionnel ;
- le peroxyde d'azote (N₂O) provient de l'utilisation d'engrais azotés en agriculture et de certains procédés chimiques. Ce gaz contribue à hauteur de 5 % à l'effet de serre additionnel.

Dans le département de la Moselle, le secteur de l'énergie est le principal émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) avec 42 % des émissions de GES en raison de son importante activité de production électrique, notamment à l'aide du charbon. Avec 25 % des émissions de GES, les secteurs de l'industrie, des déchets et de la construction sont les principales sources du Potentiel de Réchauffement Global (PRG). Ce dernier a chuté de 50 % entre 2002 et 2010. Il est à noter que les émissions de GES liés au secteur de l'industrie sont moins importantes que celles enregistrées au niveau régional. Dans le département de la Moselle, la présence de grands axes routiers est une des principales sources de GES (15%) ; en revanche, les secteurs résidentiels et tertiaires contribuent faiblement à l'émission de GES grâce à une baisse de 33 % de la consommation de produits pétroliers entre 2002 et 2010. En conclusion, **l'évolution des émissions de GES dans le département de la Moselle a baissé entre 2002 et 2010** passant de 24 504 204 à 18 412 421 t, soit une diminution de 25 % en huit ans. Seuls l'agriculture et le transport routier ont vu l'émission de GES augmenter entre 2002 et 2012 (5% pour l'agriculture et 4% pour le transport routier).

14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

De ce fait, les émissions de GES par habitant ont également diminué sur la période 2002/2010. En effet, l'émission de GES/habitant était de 23,5 t/an en 2002 alors qu'elle n'est plus que de 17,3 t/hab en 2010. En revanche, les émissions de GES/habitant sont supérieures à celles de Lorraine (17,8 t/hab en 2002 en Lorraine et 14,8 t/hab en 2010). Bien que la quantité de GES soit nettement inférieure, l'émission de GES, ces dix dernières années, sur le territoire de la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche ont connu la même évolution qu'à l'échelle départementale. Cependant, la baisse enregistrée entre 2002 et 2012 est moins importante (de l'ordre de 13 %).

Sur la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche, le secteur agricole est le plus émetteur de GES (CH₄) avec la forte présence d'élevage bovin sur le territoire (48 %). Contrairement à l'industrie qui est le deuxième secteur le plus émetteur de GES sur le territoire de la Moselle, c'est le secteur résidentiel qui est le deuxième plus émetteur sur le territoire du PLUi avec 27 % des émissions de GES. En effet, l'industrie est quasi inexistante sur le territoire et la forte émission de GES par le secteur résidentiel est due au chauffage. Comme dans le département de la Moselle, le secteur « transport routier » est à l'origine d'un quart des émissions de GES sur le territoire.

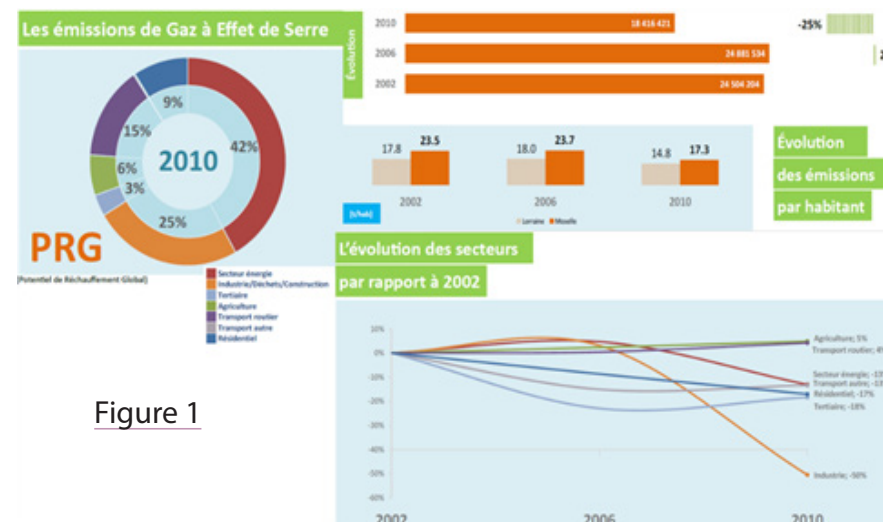


Figure 1

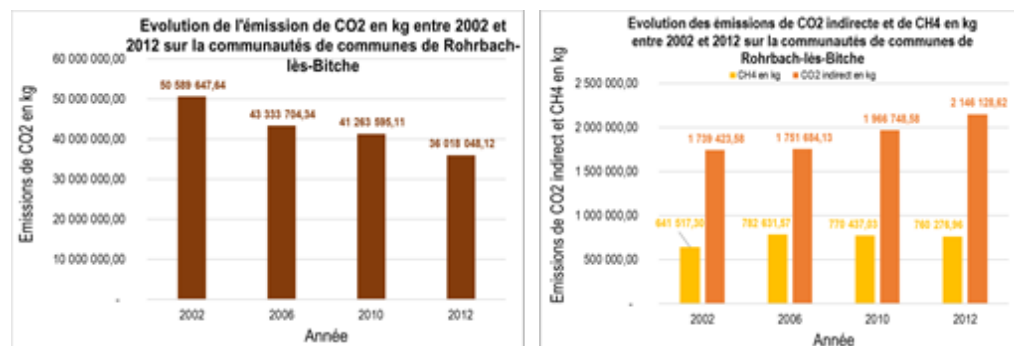
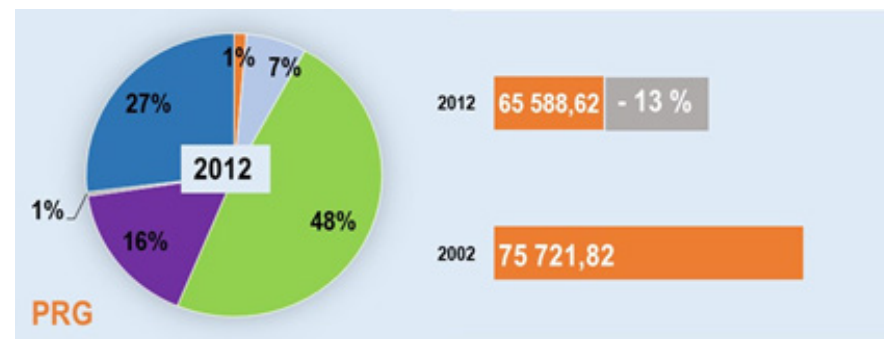


Figure 2

Graphiques des émissions directes de GES dans le département de la Moselle (Figure 1) et sur la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche (Figure 2) enregistrées ces dix dernières années (Source Air Lorraine)



Gaz à effets de serre : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Bonne qualité de l'air ;
- Diminution des émissions de polluants ces dix dernières années ;
- Diminution des émissions de GES sur le territoire de la communauté de communes.

FAIBLESSES ET MENACES

- Emission forte de produits phytosanitaires sur les communes de Gros-Réderching et Rahling.
- Les secteurs agricoles et résidentiels sont les principaux producteurs de pollution ;
- L'agriculture est le principal émetteur de GES (CH₄) avec la forte présence d'élevage sur le territoire, suivi par les secteurs résidentiels et le transport

INDICATEURS POSSIBLES

- Evolution des émissions de GES et de polluants ;
- Evolution de la qualité de l'air.

ENJEUX

- Maintenir les forêts, véritables puits de carbone ;
- Réduire l'usage de l'automobile par la promotion d'autres modes de déplacements (transport en commun, borne électrique, voies douces) ;
- Encourager l'efficacité énergétique du bâti pour limiter les émissions de GES et de SO₂ associées au chauffage ;

14.5. Risques anthropiques

(Source : Georisques, prim.net, BRGM info terre, SCoTAS, documents d'urbanisme, DDT Moselle (DDRM Moselle), bases de données BASIAS et BASOL, AGRESTE, DREAL Grand-Est)

14.5.1. Risque technologique et industriel

L'exposition aux risques technologiques est faible sur le territoire du PLUi.

Les sites et sols pollués

Le risque de sites et sols pollués est très faible puisqu'aucun site et sol pollué (BASOL) n'a été recensé sur la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche. En effet, selon la base de données BASOL, le site pollué le plus proche se trouve sur la commune de Saint-Louis-Lès-Bitche à environ 12 km de la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche. Il s'agit de la cristallerie de Saint-Louis. Toutefois, plusieurs sites d'anciennes activités industrielles ou de service peuvent ou ont pu être à l'origine d'une pollution qui n'a encore été avérée à ce jour. Le tableau suivant répertorie les anciens sites industriels et activités de services présents sur la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche. Au total, le territoire recense 59 sites industriels et activités de services. Ces sites sont concentrés principalement dans les zones d'activités, et notamment à Rohrbach-lès-Bitche.

Des sites d'anciennes décharges du territoire, autorisées ou non, sans activité ont été répertoriés sur le territoire du PLUi. Ces sites constituent des lieux à reconquérir et valoriser. Ils ont été recensés sur les communes de Rahling, Bining, Rohrbach-Lès-Bitche et Petit-Réderching.

Commune	Nombre
Achen	6
Bettviller	2
Bining	4
Etting	4
Gros-Réderching	2
Petit-Réderching	13
Rahling	1
Schmittviller	1
Rohrbach-Lès-Bitche	26

Tableau présentant le nombre d'anciens sites industriels et activités de services présents sur chacune des neuf communes du PLUi (Source : Base de données BASIAS)

14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

Installations classées

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. Avec une centaine d'exploitations, l'agriculture est très présente sur le territoire du PLUi. De plus, l'élevage de bovin est très dominant sur le territoire (cf diagnostic agricole). La loi d'orientation agricole n° 99.574 du 9 juillet 1999 introduit un principe de réciprocité en imposant aux projets de constructions, d'habitations, d'activités et immeubles situés à proximité de bâtiments agricoles un éloignement par rapport aux bâtiments agricoles afin de permettre aux exploitations d'exercer normalement leur activité (Article L 111.3 du code rural).

Il n'y a pas de site SEVESO au sein de la Communauté de Communes de Rohrbach-Lès-Bitche. Deux établissements sont toutefois classés en ICPE selon la base de données ICPE :

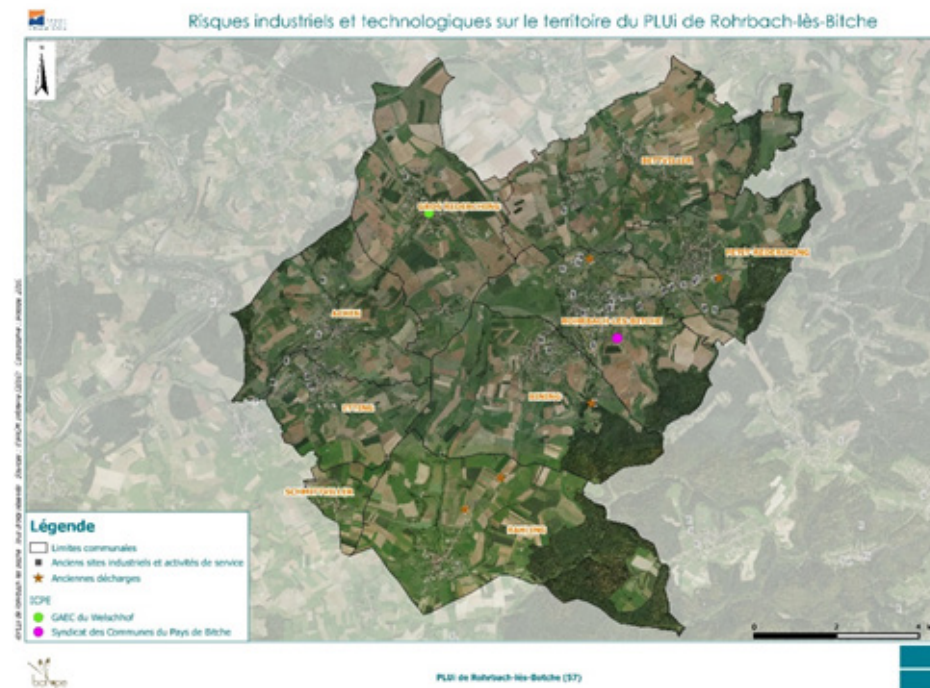
- le GAEC du Welschhof sur la commune de Gros-Réderching ;
- le syndicat des communes du Pays de Bitche située sur la commune de Rohrbach-lès-Bitche. Il s'agit là de la piscine municipale.

14.5.2. Risques de rupture de digue ou barrage

Aucun risque de rupture de digue/de barrage n'est identifié sur le territoire de la CCRLB

14.5.3. Risque nucléaire

Aucun risque nucléaire n'est identifié sur le territoire de la CCRLB.



Etablissement classés ICPE dans l'ex CCRLB (Source : DREAL Lorraine ; Réalisation : Biotopie 2013)

14.5.4. Risque de transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) sur le territoire du PLUi Ouest est lié à deux causes :

- le transport de matières dangereuses en surfaces (par voie routière et par voie ferrée) : le réseau routier à fort trafic traverse le territoire (D662 et D35) surtout au niveau des communes de Gros-Réderching, Petit-Réderching, Bining, Rahling et Rohrbach-Lès-Bitche.
- le transport de matières dangereuses souterraines qui concerne plusieurs pipe-line et gazoducs. Le tableau ci-dessous recense les communes traversées par une canalisation de type hydrocarbures ou gaz. Sur les 9 communes 7 sont concernées par le risque de canalisation (Bettviller, Bining, Gros-Réderching, Petit-Réderching, Rahling, Rohrbach-lès-Bitche et Schmittviller).

Commune	Exploitant	Type	DN
Bettviller	Trapil	Hydrocarbures	
Bining	GrtGaz	Gaz	450
Bining	GrtGaz	Gaz	600
Bining	Trapil	Hydrocarbures	
Gros-Réderching	GrtGaz	Gaz	450
Gros-Réderching	GrtGaz	Gaz	600
Gros-Réderching	GrtGaz	Gaz	900
Gros-Réderching	GrtGaz	Gaz	900
Gros-Réderching	Trapil	Hydrocarbures	
Petit-Réderching	Trapil	Hydrocarbures	
Rahling	GrtGaz	Gaz	450
Rahling	GrtGaz	Gaz	450
Rahling	GrtGaz	Gaz	600
Rahling	GrtGaz	Gaz	600
Rahling	SPSE	Hydrocarbures	
Rahling	Trapil	Hydrocarbures	
Rohrbach-lès-Bitche	GrtGaz	Gaz	450
Rohrbach-lès-Bitche	GrtGaz	Gaz	600
Rohrbach-lès-Bitche	Trapil	Hydrocarbures	
Schmittviller	SPSE	Hydrocarbures	

En conclusion, malgré la présence d'ICPE, d'ancienne site industriel ou activités de services et de canalisation sur le territoire du PLUi, le risque technologique et industriel est faible étant donnée l'absence de site pollué, d'établissement minier, de site SEVESO, de digues et de centrale nucléaire sur le territoire de la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche.

Sites et sols pollués : synthèse

ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

- Aléa faible : absence de sites pollués, absence de risque nucléaire, absence de risque de rupture de digue.

FAIBLESSES ET MENACES

- Présence d'installations classées quoiqu'en faible nombre
- Présence de 59 anciens sites industriels et activités de services pouvant avoir généré une pollution des sols ;
- Risques de transport de matières dangereuses par voie routière avec la traversée de la D662 et la D35 sur le territoire
- Territoire concerné par la présence de pipelines et gazoducs.

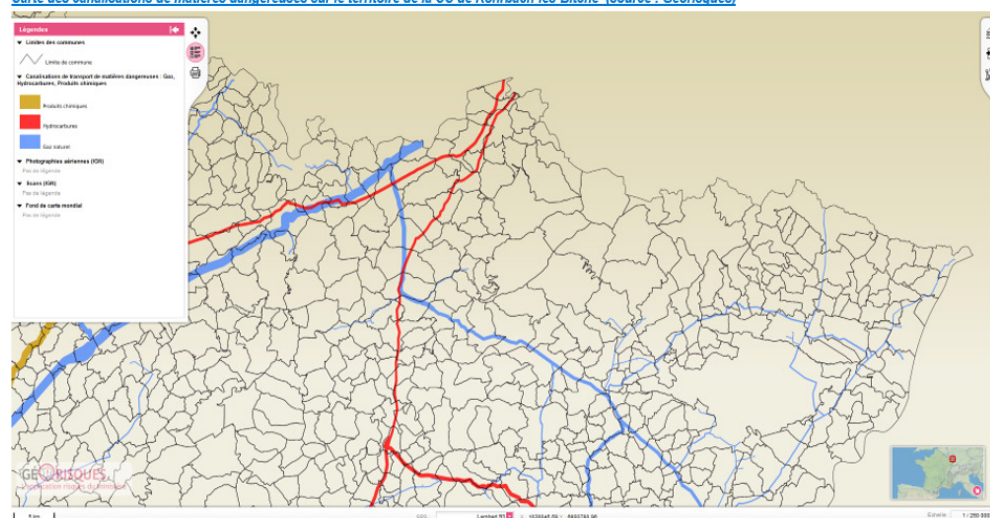
INDICATEURS POSSIBLES

- Nombre d'incidents liés aux risques technologiques ;
- Nombre d'ICPE et exploitations agricoles ;
- Nombre de sites industriels (BASIAS) ;
- Nombre de sites et sols pollués (BASOL).

ENJEUX

- Protéger les populations face aux risques par la maîtrise de l'urbanisation autour des principaux sites à risques (notamment le long des axes de circulation D662 et D35, des canalisations de gaz et hydrocarbure et à proximité des ICPE) ;
- Réaliser des études sols dans les secteurs d'anciens sites industriels avant tout projet de réutilisation et prévoir des mesures de dépollution en cas de pollution avérée.

Carte des canalisations de matières dangereuses sur le territoire de la CC de Rohrbach-lès-Bitche (source : Géorisques)



14.6 Risques naturels

14.6.1. Risque d'inondation

L'ex communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche se trouve dans le district du Rhin et est donc couvert par le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du district Rhin 2016-2021. Ce PGRI a été approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin n°2015-384 en date du 30 novembre 2015. Il est décliné en Stratégies Locales de Gestion des risques d'Inondation (SLGRI). Au niveau des 9 communes du territoire, c'est la SLGRI de l'ensemble des bassins versant français de la Sarre et du Blies qui est appliquée. Elle identifie notamment les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde adaptées aux territoires concernés pour réduire au mieux la vulnérabilité du territoire. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation, ou PGRI, est quant à lui un document de planification visant à atteindre, à l'échelle du bassin et sur les Territoires à risque important d'inondation (TRI), des objectifs en matière de prévention des crues et de gestion des risques d'inondation.

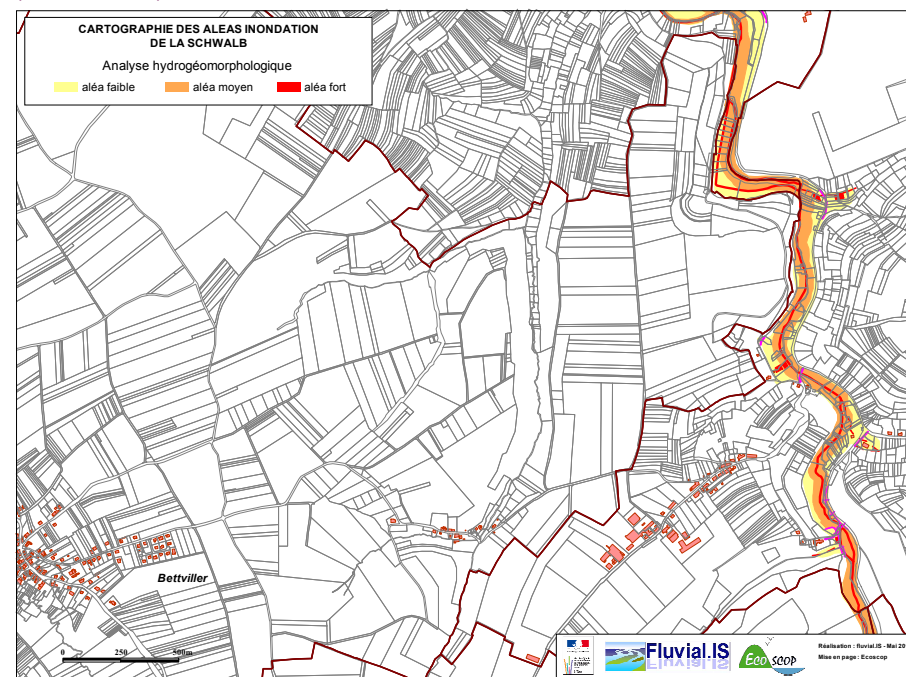
Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ne fait pas partie d'un TRI. Le TRI le plus proche est celui de Sarreguemines.

De plus, le territoire n'est concerné par aucun PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondations) bien qu'un risque d'inondation existe sur le territoire. Les communes de Bettviller et Petit-Réderching sont concernées par un AZI car elles sont traversées à l'est de leur territoire (limites communales) par le ruisseau, la Schwalb (voir cartes ci-dessous).

La commune d'Achen est également concernée par des problèmes liés au risque inondation engendré par le Singling et ses affluents. Depuis les années 2000, l'ancienne Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche avait réalisé un ambitieux programme d'aménagement hydraulique portant sur les cours d'eau d'Achen: le Singling, le ruisseau d'Etting et le Tiefgraben. Les principaux objectifs étaient de réaliser une reconquête du milieu naturel par la restauration et l'entretien de la ripisylve et par des interventions sur le lits mineurs et les bergers et par la construction d'une série de bassins de rétention sur les affluents du ruisseau d'Achen.

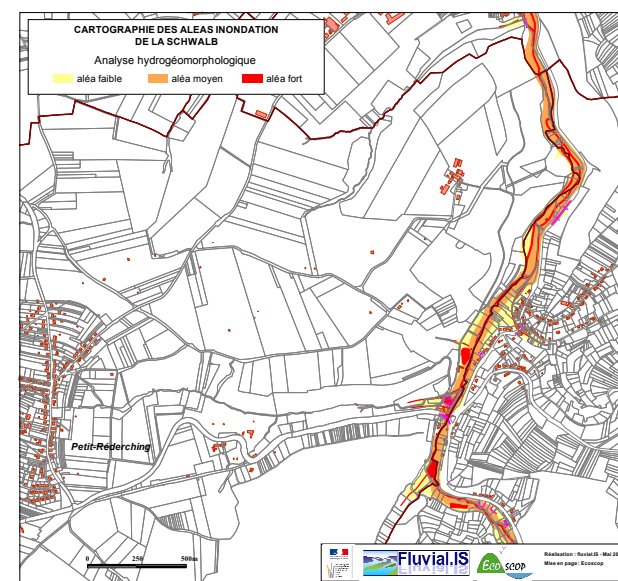
Carte de l'Atlas des Zones Inondables sur la commune de Bettviller

(Source : DDT57)



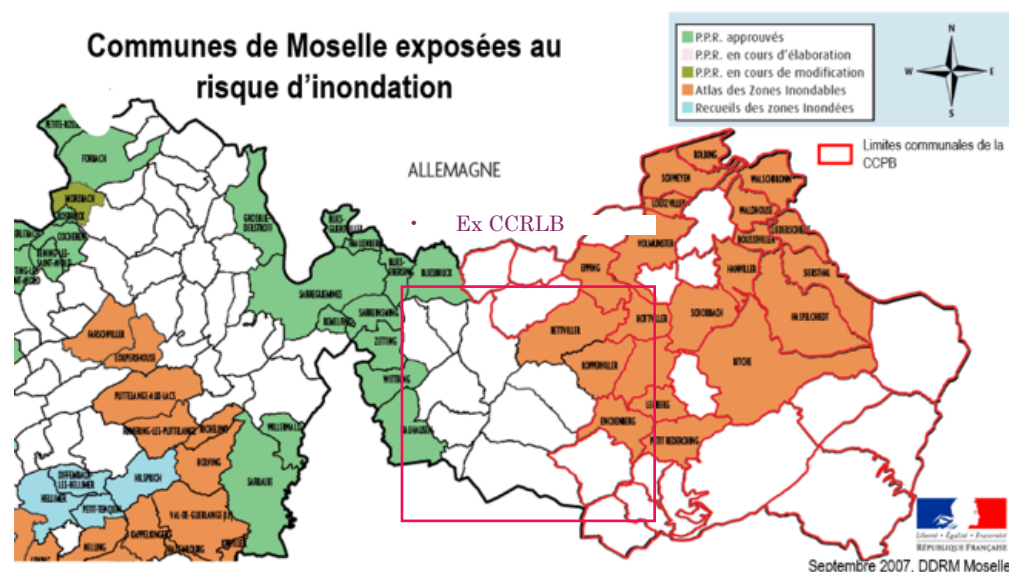
Carte de l'Atlas des Zones Inondables sur la commune de Petit-Réderching

(Source : DDT57)



Carte des communes exposées au risque d'inondation (Source : DDRM

Moselle 2007)



Aucune crue n'a été recensée sur les communes du PLUi. Cependant, il existe de nombreux Arrêtés de catastrophe naturelle pour des phénomènes d'inondations et de coulées de boues sur les neuf communes. De plus, au vu de leur disparition, les haies ne peuvent plus jouer leur rôle (rétention, ralentissement de l'eau, limitation de l'érosion des sols...). Le risque d'inondation (ruissellement rapide suite aux épisodes pluvieux) est très présent sur les communes d'Achen, Bettviller, Etting, Gros-Réderching, Petit-Réderching et Rahling.

La localisation de ce risque varie avec le temps. La commune de Bining est soumise à un risque de débordement du réseau d'assainissement lors d'événement orageux. La commune de Rahling accueille le plus gros déversoir d'orage. De plus, la proximité entre le ruisseau et l'urbanisation de Rahling accroît la vulnérabilité de la commune. D'autres déversoirs d'orages et bassins de rétention sont recensés au sein des communes de Petit-Réderching, Achen et Schmittviller. Depuis la création du bassin de rétention en 85/86 sur la commune de Schmittviller, il n'y a aucun souci d'inondation.

Rohrbach a connu de petites inondations à la fin des années 1990. A la suite de ces événements, une étude datant du 19/10/2000 a été réalisée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Suite à ce rapport, de très importants investissements ont été entrepris afin de régler le problème d'inondation présent sur la commune. Depuis la fin des travaux en 2003, plus aucune inondation n'a été recensée sur le territoire.

Les différentes inondations qui ont eu lieu n'ont pas engendré de conséquences matérielles ou humaines graves.

Type de catastrophe	Commune concernée	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	Achen Bining Gros-Réderching Petit-Réderching Rahling Rohrbach-lès-Bitche Rohrbach-lès-Bitche	11/01/1994
		28/09/1995
	Achen Bettviller Bining Etting Gros-Réderching Petit-Réderching Rahling Rohrbach-lès-Bitche Schmittviller	24/03/1997
	Gros-Réderching	29/12/1998
	Bettviller Bining Gros-Réderching Rahling Rohrbach-lès-Bitche	06/11/2000
	Achen Etting Gros-Réderching Rahling Rohrbach-lès-Bitche	23/03/2007
	Rohrbach-lès-Bitche	10/11/2009
	Gros-Réderching	10/01/2011
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Achen Bettviller Bining Etting Gros-Réderching Petit-Réderching	29/12/1999

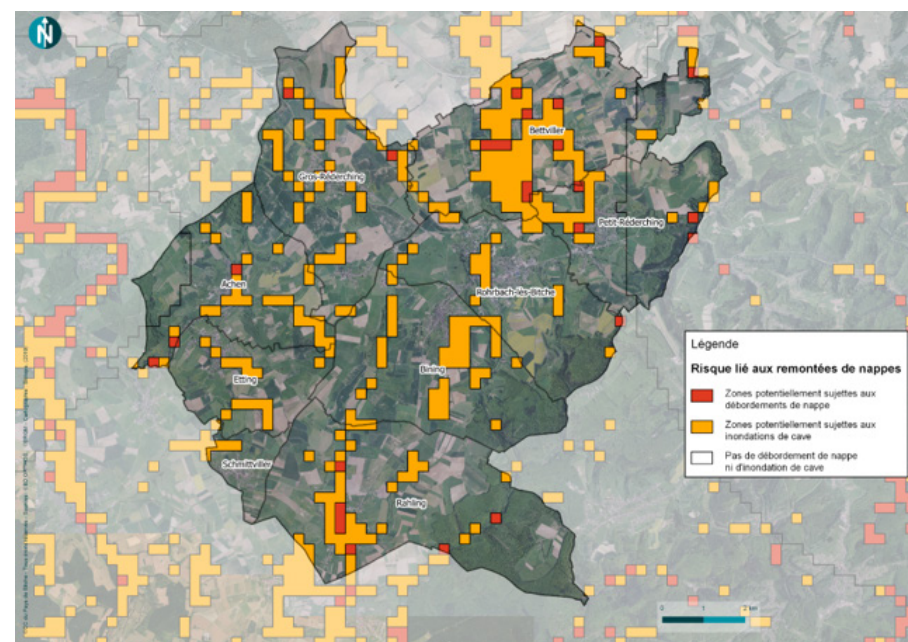
14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

Type de catastrophe	Commune concernée	Arrêté du
	Rahling Rohrbach-lès-Bitche Schnittviller	

Phénomènes d'inondation et Arrêtés catastrophe naturelle (Source : Géorisques, prim.net)

Les nappes phréatiques dites « libres » ne possèdent pas de couche imperméable les séparant du sol. Elles sont donc alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltre dans le sol et rejoint la nappe. Ainsi si des périodes intensément pluvieuses surviennent, le niveau de nappe peut atteindre la surface du sol : c'est l'inondation par remontée de nappe. Ceci est en partie dû à une épaisseur faible de la zone dite « non saturée » du sol. Ainsi une zone qualifiée de « sensible aux remontées de nappes » est une zone ayant une zone non saturée mince et une forte variabilité du niveau de la nappe au cours de l'année. La sensibilité au risque de remontée de nappe dans les sédiments est très élevée, majoritairement le long des cours d'eau.

Dans le cadre de projets d'aménagement, une étude géotechnique permettra d'autoriser ou non les nouveaux enterrés ainsi que de dimensionner, de manière suffisante, les vides sanitaires.



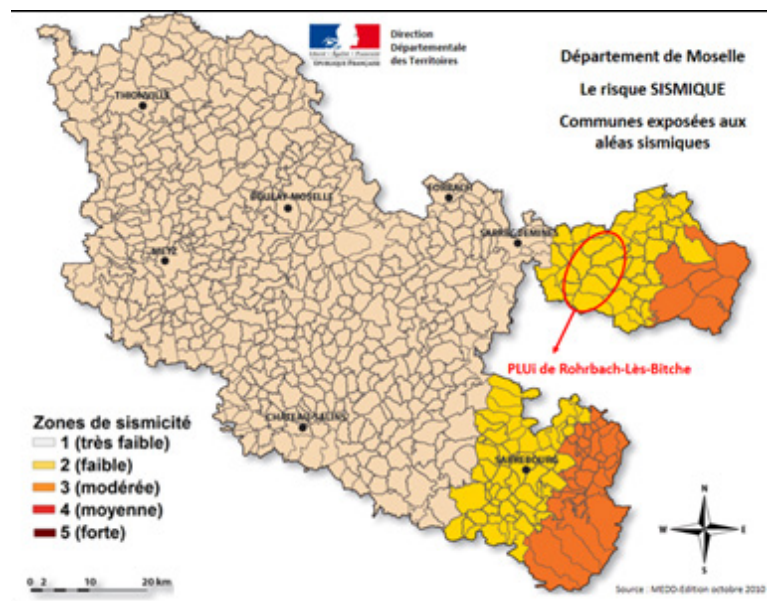
Carte localisant le risque de remontée de nappes sur le territoire de l'ex CCRLB (Source : BRGM-Infoterre ; Réalisation : Biotope 2019)

14.6.2. Risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets N°2010-1254 et N°2010-1255 du 22 octobre) :

- une zone de sismicité 1 : absence prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal ;
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières (Eurocode 8). Les normes parasismique Eurocode 8 sont un ensemble de règles de constructions parasismiques, à l'échelle européenne. Elles couvrent tous les besoins de conception des bâtiments réguliers courants à risque « normal ». Les transpositions françaises sont les normes NF EN 1998-1, NF EN 1998-3 et NF EN 1998-5 et les annexes nationales associées

Le risque sismique présent sur la partie Est de la Moselle est lié à la présence de la faille du massif vosgien. Ainsi, les neuf communes du PLUi Ouest sont concernées par le risque sismique mais l'aléa est faible (niveau 2).



Carte du risque sismique dans le département de la Moselle (Source : DDRM Moselle)

14.6.3. Risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un phénomène qui concerne l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, plus ou moins brutal, sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...).

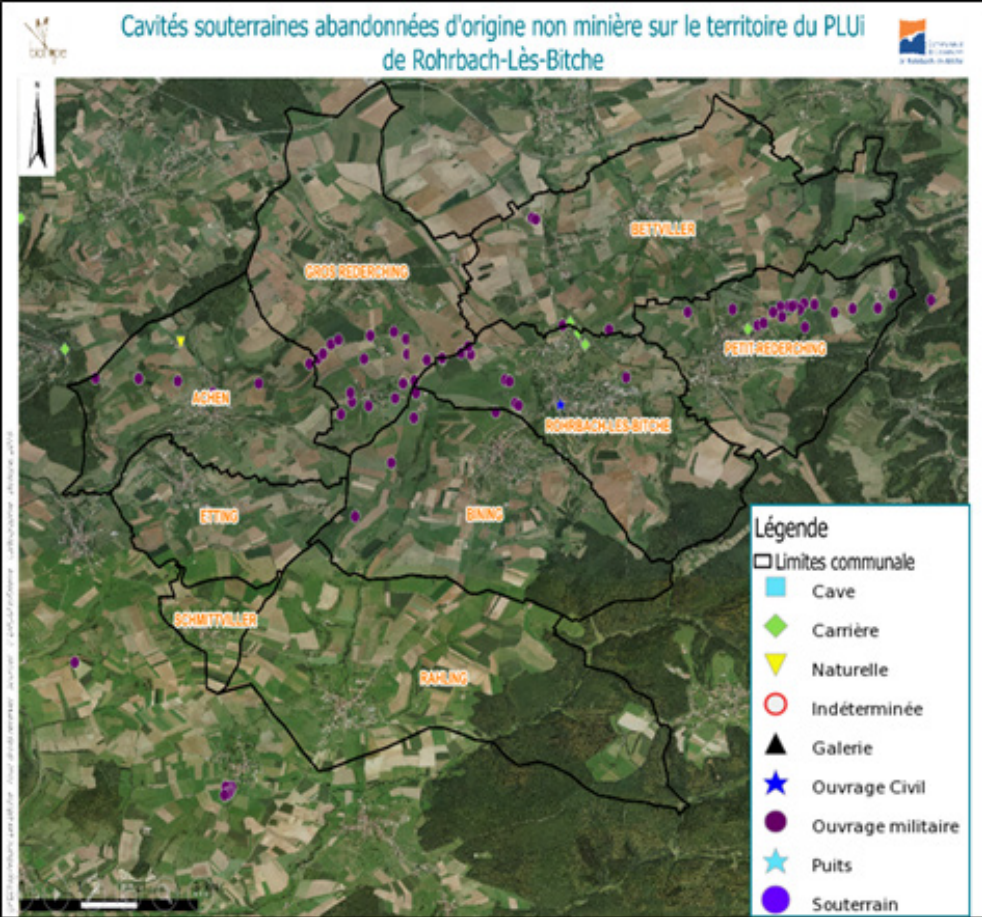
Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue notamment les affaissements et les effondrements de cavité ; les chutes de pierre et éboulements ; les glissements de terrain ; les modifications des berges de cours d'eau ; les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Ils se manifestent de diverses manières : processus lents et continus (affaissements, tassements...) ou rapides et discontinus (effondrements, éboulements, chutes de pierres...), en fonction des mécanismes initiateurs, des matériaux considérés et de leur structure.

Le territoire est principalement concerné par un **risque de mouvement de cavité souterraines**. En effet, de nombreux **ouvrages militaires** (56) sont recensés dans le territoire, notamment au sein de la commune de Gros-Réderching. Cet aléa effondrement de « cavités souterraines hors mines » a fait l'objet d'un porter à connaissance en date du 30 avril 2014 auprès des six communes concernées par ce risque (Achen, Bining, Bettviller, Gros-Réderching, Petit-Réderching et Rohrbach-Lès-Bitche). Il s'agit des casemates / blockhaus de la ligne Maginot. Quatre carrières abandonnées ont également été identifiées sur les communes de Bettviller, Petit-Réderching et Rohrbach-Lès-Bitche. Malgré la présence de ces édifices au sein de la communauté de communes, cela ne représente pas un risque anthropique majeur. Cependant, dans un souci d'aménagement et de développement durables du territoire, il sera recommandé d'examiner en priorité les possibilités de développement de l'urbanisation en dehors de ces zones d'aléa. Une ouverture à l'urbanisation à l'intérieur de ces zones devra faire l'objet d'un choix motivé et justifié qui mettra en avant la prise en compte de la présence de ces cavités et du potentiel de danger qui en résulte (effondrement).

A noter que les communes du PLUi font partie des communes dont tout ou une partie du territoire est situé sur des formations calcaires du Bajocien, sensibles aux phénomènes de dissolution et où il existe une plus forte probabilité d'apparition de cavités naturelles

14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir



Carte représentant les cavités souterraines présentes sur le territoire de l'ex CCRLB (Source : BRGM-Infoterre ; Réalisation : Biotope 2016)

Outre le risque d’effondrement, le territoire est également concerné par un risque de mouvement de terrain lié à la présence d’argiles. Les neuf communes du PLUi Ouest sont en effet soumises à un aléa faible du retrait-gonflements des sols argileux. Ce phénomène a d’ailleurs fait l’objet d’un porter à connaissance notifié le 12/10/2009 par le Préfet de la Moselle. Ce type de phénomène peut fragiliser le bâti et être la cause de fissuration des façades. Il conviendra de réaliser une étude géotechnique afin de lever cet aléa et de paramétrer correctement les fondations afin d’éviter tout dommage sur le bâti

A noter cependant, que deux communes sont soumises à un risque plus important de retrait gonflement des argiles. Il s’agit d’Achen et de Gros-Réderching.

Par ailleurs, le secteur de Rohrbach-Lès-Bitche est concerné par des glissements d’anhydrite qui provoquent des glissements de terrains lorsqu’ils se dissolvent. Le risque de mouvement de terrain est faible sur le territoire de la communauté de communes. Le tableau ci-dessous présente les mouvements de terrain recensés sur les communes.

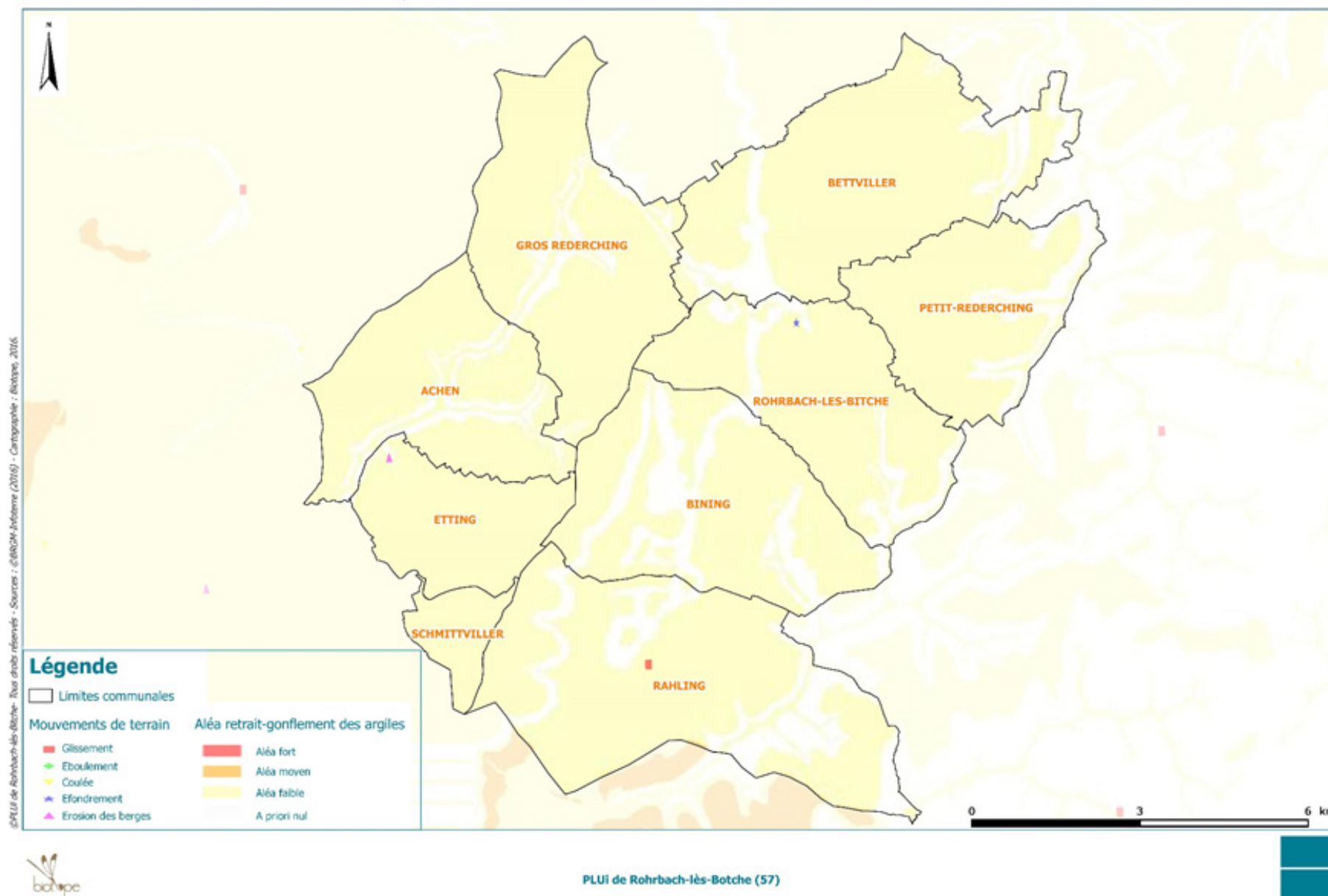
Tableau récapitulatif des mouvements de terrains enregistrés sur les communes de la CCRLB (Source : Géorisques, primnet)

Mouvements de terrain	Communes	Adresse – lieu-dit	Date	Dommages	Origine
Effondrement	Rohrbach-Lès-Bitche	Breitwiese	Inconnue	Non	Anthropique
Erosion des berges	Etting	Cours d'eau	17/09/2007	Non	Naturelle (Pluie)
Glissement	Rahling		Inconnue	Sur les biens : Oui Victimes : Non	Inconnue
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Gros-Réderching		21/11/2005		
Eboulement	Etting		Mai 2016	Non	Naturelle

Aucune commune n’est soumise à un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrains (PPRM).

Le risque de mouvement de terrain est estimé faible sur la zone du PLUi Ouest.

Carte des risques de mouvement de terrain dans le territoire de l'ex CCRLB (Source : BRGM-Infoterre ; Réalisation : Biotope 2016)



14 Nuisances et risques : un cadre de vie sain et sécurisé à maintenir

14.6.4. Risque incendie

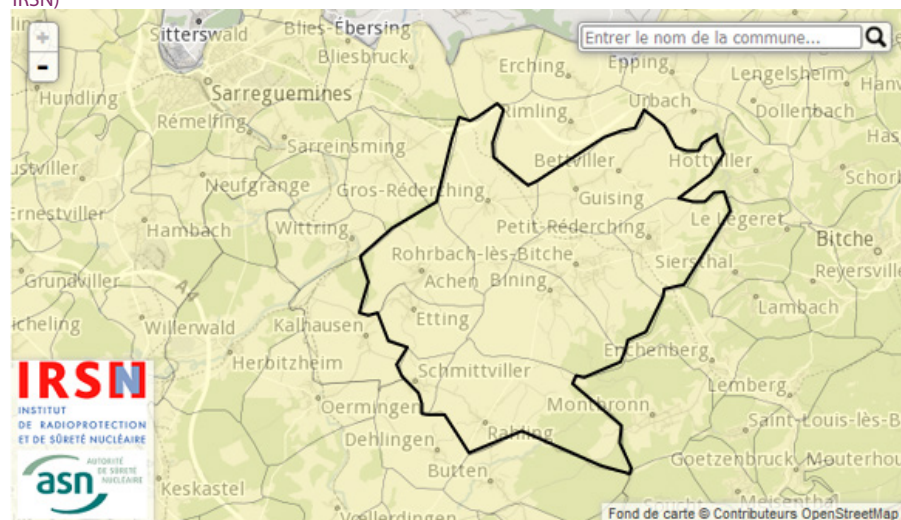
En Moselle, le risque peut être considéré comme statistiquement faible, puisqu'on observe moins d'une vingtaine de départs de feu par an. Néanmoins, certaines années exceptionnelles, comme 2003, où se combinent chaleur, sécheresse et des parcelles forestières de la tempête de 1999 non encore nettoyées, le danger peut s'avérer plus significatif dans les communes présentant un fort taux de boisement, ce qui n'est pas le cas sur le territoire de la CCRLB.

14.6.5. Risque radon

Le Radon est un gaz radioactif naturel présent dans certaines formations géologiques. Les zones situées dans des secteurs où la concentration de ce gaz est élevé peuvent entraîner la présence du radon à des niveaux élevés dans les bâtiments de ce secteur. L'exposition à ce gaz est un facteur de cancer du poumon.

Le territoire est classé en zone de catégorie 1 : les communes sont localisées sur des formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles (formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives du bassin parisien). Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

Carte du risque radon sur le territoire de l'ex CCRLB (Source IRSN)



La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

Catégorie 1

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la [campagne nationale de mesure](#) en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m⁻³ et moins de 2% dépassent 300 Bq.m⁻³.

Catégorie 2

Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

Catégorie 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire. Les résultats de la [campagne nationale de mesure](#) en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 10% dépassent 300 Bq.m⁻³.

Remarque : dans le cas des communes de superficie importante - comme c'est le cas en particulier pour certains Outre-Mer -, les formations concernées n'occupent parfois qu'une proportion limitée du territoire communal. Dans ce cas, la cartographie par commune ne représente pas la surface réelle d'un territoire affectée par un potentiel radon mais, en quelque sorte, la probabilité qu'il y ait sur le territoire d'une commune une source d'exposition au radon élevée, même très localisée. Afin de visualiser différentes zones au sein du territoire communal et de mieux apprécier le potentiel radon réel sur ce territoire, il convient de se référer à la cartographie représentée selon les contours des formations géologiques.

[En savoir plus sur la cartographie du potentiel radon.](#)

Risques naturels : synthèse

ATOUS ET OPPORTUNITÉS

- Très peu de catastrophes naturelles recensées dans le territoire du PLUi ;
- Risque de mouvement de terrain faible sur le territoire

FAIBLESSES ET MENACES

- Aucun encadrement des risques par des plans de prévention ;
- Sensibilité élevée au risque de remontée de la nappe le long des cours d'eau ;
- Nombreux Arrêts catastrophe naturelle liés aux inondations recensés sur le territoire ;
- Présence de plusieurs cavités souterraines engendrant un risque d'effondrement ;
- Localisation du territoire en zone de risque sismique niveau 2, correspondant toutefois à un risque faible mais nécessitant la mise en œuvre de solutions parasismiques.

INDICATEURS POSSIBLES

- Nombre de catastrophes naturelles (inondation, mouvement de terrain, séisme) ;
- Nombre de constructions en zone inondable ;

ENJEUX

- Protéger les populations face aux potentiels risques naturels (limiter l'urbanisation le long des cours d'eau) ;
- Maintenir le couvert végétal et les motifs naturels (boisements, ripisylves, zones humides, haies) qui contribuent à la régulation des flux hydrauliques superficiels ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols pouvant accentuer les inondations par ruissellement ;
- Améliorer la collecte des eaux pluviales (dimensionnement, réseaux séparatifs, infiltration à la parcelle...) pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie ;
- Réaliser des sondages de reconnaissance de cavités souterraines avant tout projet d'urbanisme ;
- Prescrire des règles d'urbanisme spécifiques en cas de présence de cavités souterraines ;
- Veiller à la bonne prise en compte des normes parasismiques dans le cadre des projets urbains.

15 Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
Milieu physique et paysage								
Occupation du sol	Forte proportion d'espaces naturels et agricoles	Disparition progressives des haies et des vergers	Poursuite de la progression de la consommation d'espace, bien qu'il s'agisse d'une tendance lente à l'échelle du territoire intercommunal	Le développement de l'urbanisation se fera au détriment des prairies	Préserver et maintenir les prairies et les milieux naturels ;			
	Faible évolution de l'occupation du sol			Perte et morcellement des espaces agricoles et naturels du fait de l'urbanisation	Limiter et optimiser la consommation de l'espace afin d'éviter le morcellement des espaces naturels et agricoles, en travaillant sur la requalification des friches, la densité urbaine, la résorption de la vacance et en proposant de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces (petit collectif, individuel groupé de type maisons de village...).			
Hydrographie : eau superficielle	Bon état écologique du Bottenbach et du Schwalbach ; Généralement un bon état chimique ; biologique et des paramètres généraux	Etat écologique moyen pour la plus part des cours d'eau ; Mauvais état chimique du Schwalbach Faible valorisation des cours d'eau	Amélioration progressive de l'état des masses d'eau superficielles si mise en œuvre des actions répondant aux objectifs du SDAGE	Détérioration de la qualité des masses d'eau en cas d'absence de mises en œuvre des actions répondant aux objectifs du SDAGE	Participer au maintien et à l'amélioration de l'état écologique et chimique des cours d'eau, suivant les objectifs du SDAGE, en veillant à réduire les impacts de l'assainissement et des activités agricoles			

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
	Présence de nombreuses ripisylves le long des cours d'eau				Préserver et valoriser les cours d'eau			
					Poursuivre (ou mettre en place si nécessaire) le travail de renaturation des ruisseaux afin de maintenir les ripisylves et développer une végétation rivulaire participant à l'épuration naturelle des eaux.			
Eaux souterraines	Bon état chimique des masses d'eau « Grès vosgien captif non minéralisé » et « Argile du Muschelkalk » Bon état quantitatif et qualitatif de la nappe d'eau souterraine des Grès Vosgiens, constituant le principal réservoir d'eau souterraine de la région Lorraine pour l'alimentation en eau potable	Mauvais état chimique et qualitatif de la masse d'eau « Calcaire du Muschelkalk ».	Amélioration progressive de l'état des masses d'eau superficielles si mise en œuvre des actions répondant aux objectifs du SDAGE	Détérioration de la qualité des masses d'eau en cas d'absence de mises en œuvre des actions répondant aux objectifs du SDAGE	Participer au maintien du bon état qualitatif des masses d'eau et plus particulièrement de la masse d'eau « Calcaire du Muschelkalk » : réduction des pressions sur la ressource et des impacts liés à l'agriculture en favorisant la plantation de haies permettant de tamponner les ruissellements, en encourageant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et en favorisant les pratiques Zéro Pesticides.			

15 Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
	Bon état qualitatif et quantitatif des « Argiles du Muschelkalk »							
	Bon état quantitatif des « Calcaires du Muschelkalk »							
Paysages	Grande diversité des paysages	Faible valorisation des paysages au moyen d'itinéraires de découverte	Banalisation des paysages (disparition des haies, remembrement agricoles...)	Disparition d'éléments structurants du paysage (vergers notamment) en cas d'urbanisation non maîtrisée	Préserver les éléments structurants des paysages (vergers en entrée de bourg, ouvertures visuelles sur les prairies, etc)			
	Présence de nombreuses perspectives et points de vue intéressants				Favoriser la découverte et la valorisation des paysages par l'aménagement de circulations douces, le traitement des axes-vitrine et des entrées de villages et l'intégration paysagère des constructions			
Milieux naturels et biodiversité								
Patrimoine naturel (zonages d'inventaire et de protection)	Recensement de plusieurs zonages d'intérêt écologique de type ENS, ZNIEFF,	Faible protection réglementaire des espaces d'intérêt écologique (aucun	Tendance à la consommation d'espaces naturels et agricoles du fait de	Poursuite de la disparition de milieux naturels et agricoles	Préserver et valoriser les milieux naturels remarquables identifiés par des zonages ;			

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
	zones humides dans le territoire Une commune (Rahling) située sur le PNR des Vosges du Nord et la Réserve de Biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald	zonage Natura 2000 par exemple)	l'urbanisation (rythme lent toutefois)	pour des besoins liés à l'urbanisation Perte en biodiversité des milieux aquatiques en cas d'absence de mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs du SDAGE	Concilier les enjeux de protection de la biodiversité et les enjeux de développement du territoire Valoriser l'identité du territoire autour de son patrimoine naturel (communication, circuits de découverte, etc)			
Diversité des habitats et des espèces floristiques et faunistiques	Vergers et jardins entourant les villages Présence de ripisylves et de haies Forte proportion de prairies, notamment humides Diversité importante d'habitats naturels ou semi-naturels Prairie à orchidée classée en ZNIEFF 1 entre Rohrbach-lès-Bitche et Petit-Réderching	Disparition progressive des haies et des vergers	Poursuite de la tendance à la disparition des haies et vergers	Banalisation des paysages du fait de la perte de haies et de vergers	Maintenir et restaurer les vergers			
				Retournement des prairies et perte en espèces d'intérêt écologique	Restaurer et préserver les haies et les ripisylves			
				Progression des micro-boisements d'épineux, plébiscités par les propriétaires forestiers pour leur pousse plus rapide	Préserver et valoriser la diversité des habitats et des espèces faunistiques et floristiques présents sur le territoire de la CCRLB et l'identité du territoire			
					Limiter le développement des résineux			
Trame Verte et Bleue	Grande diversité dans le territoire	Faible proportion de continuités écologiques d'intérêt	Retournement des prairies et disparition des haies au profit des	Diminution des surfaces de prairies riches sur le plan écologique au profit	Préserver les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire			

15 Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
	Présence d'importants réservoirs forestiers et prairiaux Réseau écologique assez dense et fonctionnel	régional ou local Coupure d'urbanisation au niveau des continuités écologiques	cultures	de monocultures	Maintenir et renforcer les corridors écologiques (plantation de haies permettant la perméabilité de la trame boisée, valorisation économique des produits fermiers associés aux prairies permanentes, maintien des ripisylves...) Préserver la qualité écologique et la naturalité des cours d'eau Lutter contre les coupures urbaines, notamment en périphérie des villages. Maintenir la diversité des structures paysagères Encourager les démarches de gestion écologique des espaces intégrés à la Trame Verte et Bleue (MAE pour les prairies, certification PEFC des forêts, démarches zéro pesticides...) afin de renforcer l'intérêt écologique de ces derniers			

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
					Améliorer la connaissance écologique des milieux (des vergers plus particulièrement avec par exemple une démarche d'Observatoire/inventaire des vergers)			
Cycle de l'eau								
Eau potable et assainissement	Des DUP assurant la protection des zones de captage d'eau potable Eau de bonne qualité bactériologique et physicochimique Une consommation d'eau potable équivalente à la moyenne nationale Taux de raccordement à l'assainissement collectif estimé à 93% au niveau de la commune-centre de Rohrbach-lès-Bitche	Assainissement non collectif, potentiellement non conforme Absence de conformité en performance pour les STEP de Rohrbach-lès-Bitche, Erching et Kalhausen	Tendance à la hausse des prélèvements pour l'alimentation en eau potable	Risque de dépassement de la capacité pour 2 stations d'épurations en cas d'essor démographique	Maintenir la qualité bactériologique et physicochimique de l'eau distribuée			
					Protéger les périmètres de captages d'eau potable			
					Mettre en place des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales (noues, bassins, toitures végétales, coefficients d'espaces libres drainants...) dans les futurs projets urbains			
					Réduire la pression sur la ressource en eau en agissant sur les consommations (installation de récupérateurs d'eau pluviale par exemple) et sur les pertes en réseaux (amélioration des réseaux d'eau potable existants)			

15 Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
					Poursuivre le raccordement au réseau collectif d'assainissement dans les secteurs favorables			
					Favoriser la mise ne place de réseaux séparatifs afin de maîtriser les rejets dans le milieu naturel			
Energie								
Consommation énergétique et potentiel en énergies renouvelables	Zone favorable au développement d'éoliennes	Forte consommation énergétique par le résidentiel	Diminution de la consommation énergétique à l'échelle du territoire sur les dix dernières années	Manque d'investissements pour le développement des EnR	Réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel en encourageant les économies d'énergie au sein des logements, l'efficacité énergétique des nouvelles constructions, l'architecture bioclimatique...			
	Potentiel d'exploitation de la géothermie et de la biomasse intéressant	Vigilance sur le développement du bois énergie et d'éoliennes						
	Réflexion sur la construction d'usine à méthanisation pour chauffer les bâtiments publics	Faible affouage pour l'exploitation du bois sur le territoire	Une progression de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire, en réponse aux objectifs fixés par la réglementation et les documents		Promouvoir la rénovation thermique et le développement de formes urbaines plus économes en énergie			
	Maintien de l'élevage et valorisation économique,				Favoriser et développer les réseaux cyclables sécurisés et transports en commun ou à la demande			

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
	paysagère et touristique via la méthanisation.		cadres		Favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment de la géothermie et de la biomasse			
					Favoriser le covoiturage (mise en place d'une plate-forme de covoiturage...), le transport électrique (borne électrique) et les transports en communs			
Risques et nuisances								
Gestion des déchets	Tri multiflux	Anciennes décharges localisées sur 4 communes	Diminution des tonnages globaux	Saturation de la déchetterie en cas d'augmentation de la population	Poursuivre les actions en faveur de la valorisation des déchets			
	Présence d'une déchèterie au sein du territoire		Augmentation du tonnage de la collecte des ordures ménagères	Progression de l'augmentation de la production d'ordures ménagères	Poursuivre les actions en faveur de la réduction des tonnages collectés			
	Production d'ordures ménagères inférieures à la moyenne nationale		Diminution importante des tonnages de déchets issus de la collecte sélective		Sensibiliser les habitants au tri des déchets et au compostage			
	Progression de la valorisation des déchets, permettant une réduction des tonnages incinérés ou enfouis							
Nuisances acoustiques	Faibles nuisances acoustiques	3 communes sont concernées par un axe routier pouvant générer des nuisances sonores	Augmentation du trafic routier	Accentuation des nuisances induites par des déplacements sonores	Préserver les habitants face à cette nuisance Limiter l'urbanisation des Etablissements recevant du public (ERP) le long des axes			

15 Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
				véhicule particulier	routiers les plus sensibles (D662).			
Nuisances lumineuse	Faible pollution lumineuse en dehors des habitations	Spot de pollution lumineuse au niveau des zones urbaines	Mise en place d'installation pour réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie sur le territoire du PLUi (LED)		Poursuivre la réduction de la pollution lumineuse au niveau des zones urbaines par la mise en place d'installations adaptées			
Pollutions atmosphériques	Bonne qualité de l'air	Emission forte de produits phytosanitaires sur les communes de Gros-Réderching et Rahling Les secteurs agricoles et résidentiels sont les principaux producteurs de pollution ; L'agriculture est le principal émetteur de GES (CH ₄) avec la forte présence d'élevage sur le territoire, suivi par les secteurs résidentiels et le transport	Diminution des émissions de polluants ces dix dernières années Diminution des émissions de GES sur le territoire de la communauté de communes Evolution vers des véhicules plus propres	Ralentissement de la tendance à l'amélioration de la qualité de l'air en cas d'augmentation de la population et des déplacements automobiles	Maintenir les forêts, véritables puits de carbone Réduire l'usage de l'automobile par la promotion d'autres modes de déplacements Encourager l'efficacité énergétique du bâti pour limiter les émissions de GES et de SO ₂ associées au chauffage			

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
Risques anthropiques	Faibles risques technologiques : absence de sites pollués, peu d'ICPE, absence de risque nucléaire, absence de risque de rupture de digue.	Présence d'installations classées, quoiqu'en faible nombre	Désindustrialisation du département, induisant une diminution des sites présentant un risque industriel ou de pollution des sols	Stratégie de développement économique pouvant inciter l'implantation de sites générant des risques et nuisances	Protéger les populations face aux risques par la maîtrise de l'urbanisation autour des principaux sites à risques (notamment le long des axes de circulation D662 et D35, des canalisations de gaz et hydrocarbure et à proximité des ICPE)			
		Présence de 59 anciens sites industriels et activités de services pouvant avoir généré une pollution des sols dans le territoire			Réaliser des études sols dans les secteurs d'anciens sites industriels avant tout projet de réutilisation et prévoir des mesures de dépollution en cas de pollution avérée			
Risques naturels	Très peu de catastrophes naturelles recensées dans le territoire du PLUi	Aucun encadrement des risques par des plans de prévention	Réglementation impliquant une amélioration de la connaissance et de l'encadrement des risques inondation	Exposition de nouvelles populations aux risques naturels	Protéger les populations face aux potentiels risques naturels (limiter l'urbanisation le long des cours d'eau)			
		Risque de ruissellement territoire du PLUi rapide sur le te			Maintenir le couvert végétal et les motifs naturels (boisements, ripisylves, zones humides, haies) qui contribuent à la régulation des flux hydrauliques superficiels			
	Risque de mouvement de terrain faible sur le territoire	Sensibilité élevée au risque de remontée de la nappe le long des cours d'eau		Accentuation des risques avec les changements climatiques	Evolution du risque inondation avec une imperméabilisation supplémentaire			
		Nombreux Arrêtés catastrophe naturelle liés aux inondations			Limitier l'imperméabilisation des sols pouvant accentuer les inondations par ruissellement			

15 Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Thème	Forces	Faiblesses	Tendances	Menaces	Enjeu	Hiérarchisation		
						Faible	Moyen	Fort
		recensés sur le territoire Présence de plusieurs cavités souterraines engendrant un risque d'effondrement Localisation du territoire en zone de risque sismique niveau 2, correspondant toutefois à un risque faible mais nécessitant la mise en œuvre de solutions parasismiques			Améliorer la collecte des eaux pluviales (dimensionnement, réseaux séparatifs, infiltration à la parcelle...) pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie			
					Réaliser des sondages de reconnaissance de cavités souterraines avant tout projet d'urbanisme			
					Prescrire des règles d'urbanisme spécifiques en cas de présence de cavités souterraines			
					Veiller à la bonne prise en compte des normes parasismiques dans le cadre des projets urbains			

16 Sigles

AEP	Alimentation en Eau Potable	PAC	Porter à Connaissance
ARS	Agence Régionale de Santé	PAEN	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles périurbains
AZI	Atlas des Zones Inondables	POET	Plans Climat Energie Territoriaux
AERM	Agence de l'eau Rhin-Meuse	POEDMA	Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Moselle
BASIAS	Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service	PLU	Plan local d'urbanisme
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués	PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	PNR	Parc Naturel Régional
CENL	Conservatoire des espaces naturels de Lorraine	PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
CCRLB	Communauté de Communes de Rohrbach-Lès-Bitche	PRG	Potentiel de Réchauffement Global
CLC	Corine Land Cover	PNRVN	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
DDT	Direction Départementale des Territoires	PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondations
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	PPRM	Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrains
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée	RBT	Réserve de Biosphère Transfrontalière
EH	Équivalent Habitant	RNN	Réserve Naturelle Nationale
ENS	Espace Naturel Sensible	RPG	Registre Parcellaire Graphique
GES	Gaz à effet de serre	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
GWh	Gigawattheure	SCoTAS	Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Sarreguemines
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel	SEA	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement
IQA	Indice de Qualité de l'Air	SIE	Syndicat Intercommunal des Eaux
MWh	Mégawattheure	SIGES	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
ONF	Office National des Forêts	SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
ONSEA	Observatoire des Service public d'Eau et de l'Assainissement		

STEP	Station d'épuration	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie	TVB	Trame verte et bleue
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique	ZH	Zone humide
SYDEME	Syndicat Mixte de transport et de traitement des Déchets de Moselle-Est	ZHR	Zone humide remarquable
TEP	Tonne d'équivalent pétrole	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
TMD	Transport de Matières Dangereuses	ZPS	Zone de Protection Spéciale
		ZSC	Zone Spéciale de Conservation